This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

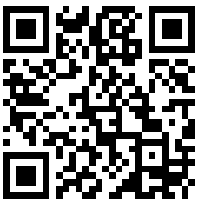

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

DC
30
C75
v.18-20
1911-13

CORNELL
UNIVERSITY
LIBRARY

BOUGHT WITH THE INCOME
OF THE SAGE ENDOWMENT
FUND GIVEN IN 1891 BY
HENRY WILLIAMS SAGE

Digitized by Google

CORNELL UNIVERSITY LIBRARY
3 1924 092 245 400

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LA

CORRESPONDANCE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

Organe d'Informations mutuelles entre Historiens et Archéologues

Fondée en 1895 par Bournon et F. Mazerolle

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

E. MAREUSE ET JEAN RABUTAUX

DIRECTEURS

19e ANNÉE. — 1912

PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE H. CHAMPION

5, QUAI MALAQUAIS, 5

1912

Digitized by Google

Digitized by Google

LE CLUB DES CORDELIERS

PENDANT LA CRISE DE VARENNES

et le Massacre du Champ de Mars

INTRODUCTION

Quand j'ai fait paraître en février 1910 un recueil de documents inédits sur le *Club des Cordeliers pendant la crise de Varennes et le massacre du Champ de Mars*, je ne croyais pas que je serais obligé de lui donner de sitôt un supplément.

J'avais publié la procédure du Champ de Mars d'après la copie qu'en avait fait prendre pour sa défense l'avocat Buirette de Verrières impliqué dans les poursuites. Mon ami M. René Farge m'avait signalé ce document conservé aux Archives nationales sous la cote F⁷ 4622. Faute d'un inventaire de la série F⁷ et faute aussi de toute indication dans le Répertoire de M. Tuetey (1), j'ignorais qu'il existât des papiers de Buirette de Verrières dans d'autres cartons des archives. Je me suis depuis rendu compte que ces papiers remplissent non pas un seul carton mais cinq, les cartons F⁷ 4621, 4622, 4623, 4624 et 4625. Il n'est pas un seul de ces cartons qui ne renferme des pièces intéressantes pour la

(1) Les sources manuscrites de l'affaire du Champ de Mars sont inventoriées dans le tome I (pp. 274-290) du *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, publié aux frais de la ville de Paris. Les papiers de Buirette Verrières qui sont la plus importante de ces sources, n'y figurent pas. M. Tuetey n'a commencé à connaître ces documents qu'à partir de son tome VI, où il donne l'indication de différents dossiers d'affaires judiciaires confiées à Buirette. On peut être surpris que M. Tuetey n'ait pas signalé dans un erratum l'oubli involontaire qu'il avait commis dans son tome I. M. Tuetey craindrait-il de reconnaître que ses dépouillements n'ont pas toujours pu être complets ? Il n'en coûte rien pourtant à un travailleur consciencieux d'avouer qu'il n'est pas infaillible.

Digitized by Google

biographie de Buirette Verrières, pour l'histoire du club des Cordeliers et même pour l'histoire générale de la Révolution française. J'y ai puisé récemment la matière d'un article sur *Une candidature de Fabre d'Eglantine*, à Chevreuse, en 1790-1791 (1). Voici un aperçu de quelques dossiers qui m'ont paru mériter d'être signalés :

Carton F⁷ 4621. — Dossier sur l'entreprise des eaux filtrées à la pointe de l'isle Saint-Louis à Paris, 1783, 1784, etc. (Verrières était le directeur de cette entreprise).

Dossier sur une entreprise de poudres et salpêtres.

Dossier sur les poursuites exercées contre Westermann en 1791. (Westermann eut pour défenseur Verrières).

Carton F⁷ 4622. — Dossier sur le projet de banque nationale de Ferrières.

Dossier sur les petites loteries.

Dossier sur l'ancien commerce de Châlons.

Dossier sur les principes féodaux.

Dossier sur la réforme de la police de Paris au printemps de 1792 (2).

Dossier sur les poursuites exercées à la suite du meurtre de Simoneau à Etampes. (Verrières défendait la femme Langlois, une des principales inculpées).

Dossier sur l'affaire des poignards.

Dossier sur l'affaire des mouchards de Lafayette. (Verrières fut l'avocat de Santerre contre Lafayette et son aide de camp Desmottes).

Dossier sur les gardes françaises.

Dossier sur l'affaire de Vincennes (démolition du donjon).

Dossier sur l'affaire du Gros-Caillou (meurtre de deux hommes trouvés sous l'autel de la patrie au Champs de Mars, le matin du 17 juillet 1791).

Dossier sur l'affaire de La Chapelle (meurtre de contrebandiers par les chasseurs des barrières).

Un dossier d'arrêtés sur le district des Cordeliers.

Carton F⁷ 4623. — Plusieurs dossiers sur des prisonniers incarcérés à La Force à qui Verrières écrit qu'il ne peut défendre leur cause.

(1) *Annales Révolutionnaires*, octobre 1911.

(2) M. Tuetey a mentionné quelques pièces de ce dossier dans son tome VI.

Digitized by Google

Dossier sur la succession Du Bois du Buisset.

Dossier Armand Bourdin (janvier 1792).

Plusieurs dossiers sur des affaires antérieures à la Révolution et se rapportant à Reims et à Sainte-Menehould.

Minutes concernant le district des Cordeliers.

Dossier intéressant sur le club de Pontivy et sa correspondance avec les Cordeliers de janvier à avril 1792.

Procédure de l'affaire du Gros-Caillou dite aussi « affaire du Champ de Mars du matin ».

Procès-verbal de la séance du club des Ennemis du despotisme en date du 9 juin 1791 dans l'église du faubourg Saint-Antoine (au sujet de l'affaire Santerre-Desmottes).

Un dossier de procès-verbaux du club des Cordeliers en 1791 et 1792.

Carton F^{7} 4624. — Dossier sur l'affaire Périnet.

Dossier sur l'affaire Paulmier.

Dossier sur l'affaire de La Palun.

Dossier sur l'affaire de Montigny.

Dossier sur l'affaire Mingot.

Dossier sur l'affaire Mahieu.

Dossier sur l'affaire Thomas Mac Kenna et les écoliers irlandais compromis dans la profanation de l'autel de la patrie.

Dossier sur l'affaire Mabillote, Humbert et Le Tailleur.

Dossier sur l'affaire Loiseau.

Dossier sur l'affaire Leblanc.

Dossier sur l'affaire Lembleux fils.

Dossier sur l'affaire Lambert.

Dossier sur l'affaire Kaber dit Louvain.

Dossier sur l'affaire Guyot et Lecher.

Dossier sur l'affaire Guerdoux et La Boune.

Dossier sur l'affaire Gérome.

Dossier Fournier l'Américain (ses réclamations à l'Assemblée nationale au sujet de sa plantation aux Antilles).

Dossier Feron.

Dossier Elhser, Larmonier, Froment, Portier, Laudier, Delaneuville.

Dossier Dubreuil.

Dossier veuve Doira.

Dossier Dodouet.

Dossier demoiselle Colombe contre Etienne.

Digitized by Google

Dossier Charles Chevrier, cocher.
Dossier Chauveau et Bailly.
Dossier Jean Caumont.
Dossier Cantagrelle.
Dossier Burette.
Dossier Botot, juge de paix de la section du Temple.
Dossier Ansberg.

Carton F⁷ 4625. — Gros dossier très important sur Rottondo depuis 1790 jusqu'en 1792.

Affaire Ruteau, 1791.

Papiers personnels de Verrières.

Cette liste est loin d'être complète. Telle quelle cependant elle peut rendre quelques services aux chercheurs.

Dans tous les cartons sont disséminés des documents importants à connaître pour l'histoire de l'affaire du Champ de Mars.

Un cahier de soixante feuillets écrits au recto et au verso renferme la procédure de l'affaire du Gros-Caillou. L'information se poursuivit les 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juillet, les 2, 4 et 5 août 1791 parallèlement à celle qui concernait l'affaire du Champ de Mars proprement dite. On entendit 43 témoins.

Un autre cahier consacré à la même affaire du Gros-Caillou comprend 12 feuillets et s'ouvre par la plainte de l'accusateur public contre les auteurs de l'assassinat des deux individus trouvés sous l'autel de la patrie.

Enfin le même carton F⁷ 4623 renferme encore les procès-verbaux de la section des Invalides sur les mêmes faits.

Tout ce dossier mériterait peut-être d'être publié.

Pour aujourd'hui, je me contenterai de rassembler les pièces qui concernent le club des Cordeliers et l'affaire du Champ de Mars proprement dite, celles qui éclairent le côté politique et judiciaire du sujet.

J'ai essayé de savoir comment les papiers de Buirette de Verrières sont entrés aux Archives nationales. Puisqu'ils sont catalogués dans la série F⁷, il est évident qu'ils ont été saisis à la suite d'une perquisition judiciaire ou administrative. Mais quand et pourquoi a eu lieu cette saisie ? Rien ne nous renseigne à cet égard dans les papiers conservés dans les cartons que j'ai consultés. J'ai seulement rencontré dans le carton F⁷ 4623 une lettre du commissaire général de police dans les ports de la Manche et du Pas-de-Calais adressée au

Digitized by Google

Grand juge le 10 prairial an XII. Cette lettre ne semble pas avoir de rapport direct avec Buirette de Verrières. Il est évident cependant que sa présence dans ce carton n'est pas fortuite. Est-ce à la fin du Consulat que les papiers Verrières furent saisis? Peut-être. J'ai perdu toute trace de l'activité politique de Verrières après la Terreur (1).

Besançon, 6 octobre 1911.

(1) Une recherche que j'ai fait faire aux Archives nationales n'a donné aucun résultat. On m'a communiqué un arrêté du Premier Consul en date du 25 prairial an VIII nommant receveur particulier des contributions à Sainte-Menehould *Buirette* préposé actuel du même arrondissement (AF IV, 16). Mais rien ne dit que ce Buirette soit le nôtre. On m'a signalé aussi un autre arrêté du Premier Consul en date du 27 messidor au VIII nommant Jean-Baptiste Buirette greffier de paix au tribunal de Sainte-Menehould (AF IV, 66). Ce Buirette n'a rien de commun avec le nôtre qui ne s'est jamais appelé Jean-Baptiste.

Digitized by Google

I

La saisie du mobilier de Verrières

Une dizaine de jours avant la fuite de Louis XVI à Varennes, un des orateurs les plus écoutés du club des Cordeliers, le familier de Marat et de Fréron, l'ennemi de Lafayette contre qui il avait défendu Santerre dans l'affaire Desmottes, l'avocat populaire Buirette de Verrières, en un mot, faillit être saisi par autorité de justice pour une minime dette de cent francs qu'il s'obstinait à ne pas payer depuis plusieurs mois.

La vente de ses meubles fut annoncée par l'affiche suivante de format petit colombier :

VENTE
en vertu
de deux jugements
du juge de paix
de la Section du Théâtre françois
de quelques meubles et effes (*sic*) saisis sur le sieur
VERRIÈRES
homme de loi, défenseur officieux
au coin des rues de Condé
et du Théâtre françois
Le Samedi 11 juin du matin.

Cette vente consiste en un poële de fayence et ses tuyaux de tôle, une table de bois de sapin, un grand miroir de toilette, une table de nuit, une commode de bois de noyer, cinq chaises de paille, une petite table à écrire de bois de noyer avec son tiroir, et autres menus meubles et effets, ne méritant pas de description.

De l'imprimerie de Gueffier, quai des Augustins, n° 17.

(Archives nationales, F⁷ 4625).

Digitized by Google

Le ci-devant seigneur engagiste, l'ancien directeur de la compagnie des eaux filtrées à la pointe de l'isle Saint-Louis, n'avait qu'un mobilier bien mince. L'ancien régime ne l'avait pas enrichi. On s'explique qu'il soit devenu révolutionnaire.

La vente cependant n'eut pas lieu. Le club des Cordeliers s'émut de l'humiliation qui allait atteindre un de ses chefs. Verrières lui représenta que c'était un coup monté par ses ennemis, par les mouchards de Lafayette. Un clubiste fortuné Barthélemy paya généreusement de sa bourse les cent francs que devait Verrières et la saisie n'eut pas lieu. Verrières retrouva son assurance et se promit de se venger de l'insolent huissier qui avait procédé à la saisie. Il le dénonça au juge de paix de la section du Théâtre français et demanda sa révocation dans une lettre curieuse qu'il faut reproduire *in extenso*.

A Monsieur le juge de paix et Messieurs les assesseurs de la section du Théâtre françois.

Claude-Remy Buirette Verrières, deffenseur officieux, demeurant rue de l'Egalité,

dit que le nommé Viel, huissier de votre tribunal, ayant poursuivi l'exécution d'une de vos sentences qui avoit condamné l'exposant à payer à Mademoiselle Malescot une somme de 100 livres pour façon de rubans à la nation, marqués des lettres *h* et *d*, houdan, commandés pour le sieur Polisse, alors président du Comité de la ville de houdan, l'exposant avoit dans l'intervalle des poursuites, adressé et fait adresser différentes lettres à houdan pour obtenir le payement de cette somme qu'il n'a prolongé que pour n'en point faire l'avance,

Que les poursuites ont été suivies de la saisie et exécution de ses meubles ; que l'huissier Viel, après des formalités dont l'exposant ne se plaît à parler que pour dire qu'on les a toutes épuisées, a enfin procédé réellement à la vente des meubles saisis et vendredy 10 du courant il paroit que la signification de vente a été faite, puis que le soir vers 10 heures l'exposant fut prévenu qu'il y avoit 4.000 affiches de la vente de ses meubles, imprimées et prêtes à être mises le lendemain dans toutes les rues,

L'exposant ne voulut rien en croire, mais on insista en luy disant que c'étoit un tour de quelque ennemi et que c'étoit une méchanceté bien combinée,

Il se permit encore d'en douter, croyant réellement et de

Digitized by Google

bonne foy en l'honnêteté de l'huissier Viel, sur laquelle il avoit pour garant, la confiance dont il étoit honoré par vous, Messieurs..., cependant un peu après il fut engagé à voir cet huissier, il se rendit donc chez l'huissier Viel qui le reçut avec toute l'indifférence dont il peut être capable, l'exposant luy demanda jusqu'au lendemain matin; réfus formel; autre instance, nouveau réfus et réfus absolu. Il étoit tard, l'exposant le quitte, ayant eu pour toute réponse : je n'en suis plus le maître.

L'exposant vient au club des Cordeliers, y annonce que demain il parlera près de deux heures pour réplique dans l'affaire du s[r] Santerre et invite tous les citoyens au plus grand respect pour la loy et à faire maintenir autour d'eux à l'auditoire le silence et l'ordre; puis il annonce qu'il paroit que demain, pendant qu'il parlera, on doit vendre ses meubles pour 100 livres, aussitôt on fait la motion que le club doit s'empresser de prévenir cette insulte à un bon patriote. L'exposant insiste que ce n'est point pour la somme qu'il parle, mais pour l'indignité de la démarche et surtout des affiches dont on luy avoit annoncé la multitude.

Le lendemain samedy la somme a été payée à l'huissier Viel à 7 heures un quart avec 7 liv. 18 s. de frais liquidés. La quittance a été faite avec la mention que *c'étoit des deniers de M. Barthélemy, membre du club des Cordeliers et au nom du club*, afin que cette société pût en son nom et en l'absence de l'exposant poursuivre la réparation de cette injure faite à un de ses membres dont les jours étoient alors menacés.

Cependant toute la capitale a été inondée des affiches de la vente des meubles de l'exposant ; son nom y a été désigné en grosses majuscules avec une affectation odieuse ; son état, ses fonctions y ont été caractérisés comme pour insulter à l'usage qu'il fait de son patriotisme et de quelques talens pour deffendre les opprimés et les bons citoyens.

Ces affiches ont été placardées aux Minimes, dans le corps de garde, dans les galeries du tribunal, dans les avenues, à toutes les places de la ville, de manière à imprimer au nom et aux fonctions de l'exposant l'opprobre et le discrédit, eh ! quel jour, à quelle heure ? au moment où l'exposant attiroit l'attention de toute la capitale comme deffenseur du s[r] Santerre. Ses partisans ont dû blâmer son choix et mépriser son

Digitized by Google

deffenseur, ses ennemis ont dû triompher de cette humiliation pour le sieur Santerre, compromis avec un homme décrié par une affiche ainsy publique : les indifférens ont dû mésestimer le s[r] Santerre et son deffenseur jugé dès lors indigne de la confiance et certes rien n'influe autant sur la confiance publique et particulière. Jugez de là, Messieurs, quels funestes effets a eu pour l'exposant une atteinte aussy grave à la considération dont il jouissoit et qu'il avoit méritée par une conduite distinguée depuis la Révolution ! Comment réparer un tort aussy réel ! Comment l'indemniser de la perte qu'il en a éprouvée et qu'il en éprouvera, elle est inappréciable, elle est irréparable. Votre justice même sera insuffisante, quelqu'en soit la sévérité envers l'huissier Viel.

Ce considéré, Messieurs, vu la notoriété des affiches et l'insulte grave et humiliante que l'exposant a reçu, le tort qu'il en a éprouvé dans l'opinion publique, le discrédit de son état et de ses fonctions, et attendu que l'usage et les principes admettent en pareil cas de ne point dénommer la personne et que celuy de l'exposant n'a été mis que par l'affectation la plus maligne, en gros caractères, condamner l'huissier Viel en 30.000 livres de dommages et intérêts, ordonner que votre jugement à intervenir sera imprimé et affiché au nombre de 3.000 exemplaires aux frais dudit huissier et attendu qu'il a compromis la dignité, les principes et les sentiments d'égards envers les citoyens dont votre tribunal donne chaque jour des exemples, interdire de ses fonctions l'huissier Viel, comme indigne de participer aux fonctions honorables que la loy et l'estime des citoyens ont conféré à tous les membres de ce tribunal et aux officiers ministériels attachés.

VERRIÈRES (1).

(Archives nationales, F[7] 4625).

1 Cette lettre n'est pas datée.

Au dossier figure un commandement de l'huissier Viel en date du 10 juin 1791 ordonnant à Verrières de payer à la demoiselle Marescot, marchande mercière, rue Saint-André-des-Arcs, la somme de 100 livres plus les frais, conformément aux jugements rendus par le juge de paix de la section du Théâtre françois les 29 janvier et 5 février derniers.

Digitized by Google

II

Les prévenus, leurs défenseurs et les juges

La concorde ne paraît pas toujours avoir régné entre les défenseurs qu'avaient choisis les accusés. L'avocat de l'imprimeur Brune, Poussepin fils, prétendit diriger la défense. Il se heurta aux susceptibilités de Liénart qui avait été choisi à la fois par Verrières et par Tissier. Au lendemain même de l'interrogatoire de Brune, dont les réponses trop habiles frôlaient le mensonge et désavouaient en quelque sorte l'agitation républicaine menée par les Cordeliers (1), l'avocat Liénart en guise de protestation abandonna la défense de Verrières et en avertit son confrère Poussepin par la lettre suivante :

Comme il me parait que Monsieur Poussepin dirige seul les opérations de l'affaire du Champ de Mars et qu'il ne daigne m'avertir d'aucune de ses démarches en ce qu'elles pourraient être analogues aux accusés que j'étais chargé de deffendre, j'abbandonne à ses lumières les clients qui m'avaient choisi pour leur conseil, j'en excepte cependant le s[r] Tissier qui veut bien me continuer sa confiance et j'espère que ce dernier aura à se louer de mon zèle et de mes faibles talents.

LIÉNART.

13 aoust 1791.

Monsieur Poussepin, homme de loi.

(Arch. nat., F[7] 4623).

Les prévenus ne demandèrent pas à Liénart de revenir sur sa décision. S'ils s'abandonnèrent à la direction de Poussepin, c'est sans doute qu'ils savaient celui-ci plus en état de leur rendre des services auprès des juges Et en effet il ressort de ses lettres que Poussepin était en fort bons termes avec le juge Mutel, rapporteur de l'affaire. Par l'intervention de Mutel il obtint des adoucissements au régime que subissaient les détenus.

(1) Voir mon livre, pp. 292 et suivantes.

Digitized by Google

Copie exacte de l'ordre qui m'a été confié par M. Mutel le 13 août 1791

Le greffier de la Conciergerie du palais donnera la clef de la chambre appellée Chambre du Conseil à MM. S[t]-Félix, Momoro, Brune et Verrière pour s'y établir, c'est-à-dire pour qu'elle leur serve de logement, ce que le greffier exécutera sans aucune réflexion, quoique cette chambre n'ait jamais servi de cette manière. Cet ordre est provisoire jusqu'à ce que la municipalité en ait autrement statué et ait donné à MM. Momoro, S[t]-Félix, Verrière et Brune des chambres plus salubres et plus commodes que celles qu'ils occupent. Le 13 août 1791.

Signé : MUTEL, juge du tribunal séant à l'abbaye.

POUSSEPIN fils.

(Arch. nat., F[7] 4624).

Le juge Mutel était si bien disposé pour les prévenus que, le 16 août, après l'interrogatoire de Momoro, il obtenait de ses collègues du tribunal qu'ils pourraient voir qui bon leur semblerait. Il se rendait lui-même chez le concierge de la prison pour donner cet ordre. Les détenus, il est vrai, se méprirent sur la significative de cette visite et ils en montrèrent de l'humeur. Immédiatement Poussepin protesta contre la défiance injustifiée qu'ils avaient manifestée à l'égard de Mutel et s'en montra froissé comme si cette défiance l'atteignait lui-même. La lettre qu'il leur écrivit est importante parce qu'elle nous renseigne sur les sentiments des juges envers les accusés :

MM. Mommoro, Brune, S[t]-Félix et Verrières .

C'est dans l'amertume de mon cœur que je vous écris, Messieurs, ayant cru appercevoir de l'humeur de vos parts dans la démarche que M. Mutel a fait auprès de votre concierge, les demandes qui lui ont été faites par divers (*sic*) personnes au sortir de l'interrogatoire de M. Mommoro sur ce qu'ils ne pouvoient voir les uns M. Mommoro, les autres M. Brune, ont engagé M. Mutel à en faire le raport à la chambre, vu lequel rapport la chambre a engagé et prié

Digitized by Google

M. Mutel de se transporter à votre prison pour donner l'ordre que MM. Mommoro et St-Félix verroient qui bon leur sembleroient et ci-joint je vous envoie l'ordre postérieur (1) que M. Mutel avoit donné avant le referé à la Chambre.

La démarche de M. Mutel vous a fait craindre quelques mauvais procédés de la part de votre concierge. M. le rapporteur pénétré du désir de vous être util ira demain 7 heures du soir avec moi au Comité des raports solliciter lui-même en votre faveur et se fait fort ainsi que moi de vous faire obtenir un lieu dans tout autre endroit et plus commode que celui où vous êtes.

Demain j'espère avoir une décision favorable relativement à MM. Mommoro et Brune qui déjà ont subi l'interrogatoire.

Ne craignés point, MM., aucune vengeance ny vexations de la part de celuy qui a paru être blessé.

Je ne me coucherai point sans avoir votre réponse par laquelle j'espère que vous mé rendrés la justice qui m'est due.

Je ne crois pas, MM., que vous ayés quelque chose à me reprocher, j'ai deffendu et deffendrai vos intérêts comme les miens mêmes, et je reponds sur ma tête s'il le faut que vous n'aurés jamais rien à me reprocher. Le tribunal et le public s'il le falloit vous diroient combien je sollicite la promptitude de vos jugements.

M. de St-Félix sera interrogé demain à 4 heures du soir. Adieu, MM., je vous réitère de nouveau les assurances de mon sincère attachement et je vous prie d'être bien persuadé que le Tribunal voit avec peine votre accusation et qu'il désire trouver en vous des innocents, vous devez en être d'autant plus persuadés par les démarches extraordinaires qu'il fait pour vous.

Demain je continuerai ce que j'ai à faire pour vous si vous ne me donnés point d'ordre contraire.

M. Mutel, que je quitte à l'instant, connaît les dispositions de ma lettre.

Je serai demain à sept heures du matin chez vous, votre réponse me fera savoir si vous rendés justice à mon zèle et à mon exactitude, je finis pour que votre réponse m'arrive ce

(1) Lapsus évident pour antérieur. C'est la pièce publiée plus haut, p. 15.

Digitized by Google

soir; demain ensemble nous entrerons dans de plus grands détails que le papier ne peut souffrir.

Je suis

Votre très humble
et très obéissant serviteur,
POUSSEPIN fils.

Paris, ce 16 août 1791.

Les prévenus se hâtèrent de rendre à leur défenseur la justice qu'il réclamait et sur le papier même de sa lettre ils lui écrivirent cette réponse de la main de Verrières :

Réponse

A la Conciergerie, 9 heures du soir, ce 16 août 1791.

Nous avons reçu votre lettre, Monsieur; nous rendons justice à vos sentimens. Nous sommes sensibles aux dispositions bienveillantes du tribunal et à l'objet de la démarche de M. Mutel. Notre confiance en vous ne peut diminuer et si quelque chose pouvoit y ajouter, ce seroit le motif même de cette démarche, elle a paru nous surprendre, vous savez pourquoy, mais elle ne nous a point amertumé.

Nous verrons demain avec plaisir, etc.

Salut, Bonsoir, nous buvons à votre santé et à la nôtre.

Signé : VERRIÈRES, secrétaire, BRUNE, MOMORO et St-FÉLIX.

(Arch. nat., F7 4624).

Digitized by Google

III

Les prévenus et la Robe Courte

Comme on l'a vu, grâce au bon juge Mutel, les accusés du Champ de Mars connurent les douceurs d'une sorte de régime politique avant la lettre. Ces douceurs étaient autant de privilèges que ni les lois ni les règlements n'avaient prévus. C'était la coutume que des chirurgiens préposés à ce service visitassent les épaules des détenus pour s'assurer si elles ne porteraient par hasard la marque des fleurs de lys. Une pareille visite avait quelque chose d'infamant. Le dévoué Poussepin s'entremit encore auprès de son ami Mutel pour en éviter l'affront à ses clients et sa démarche aboutit.

M. Mutel me charge, MM., de vous prévenir que si on avoit l'indignité de vouloir visiter vos épaules, comme c'est le malheureux usage, de vous y refuser et dire aux chirurgiens qui voudroient faire cette visite : nous voulons qu'il en soit auparavant déféré à M. Mutel, rapporteur de notre affaire.

J'irai cet après-midi ou ce matin, si je ne puis vous voir, vous engager à la patience, car vous en avez bien besoin.

J'ai l'honneur d'être très pt. M., v. t. h et t. o. s. POUSSEPIN, ce 14 août 1791.

MM. Brune, Verrières, St-Félix et Momoro.

Certifié conforme à l'original.

BRUNE.

(Archives nationales, F7 4624).

Les prévenus échappèrent donc à la visite des chirurgiens, mais ils n'échappèrent pas aux menottes des gardes de la robe courte chargés sous leur responsabilité, comme les gardes républicains de nos jours, de conduire les accusés de leur prison à l'audience. Au nom de ses coaccusés Verrières envoya au colonel de gendarmerie, chef de la robe courte, Papillon, la protestation suivante :

Digitized by Google

Lettre à M. Papillon, 23 d'août 1791.

M.

Détenu à la Conciergerie ainsi que Mr Brune, Momoro et St-Félix, nous avons été conduits le 10 et 17 de ce mois par-devant le juge, pour être interrogé dans l'affaire du Champ de Mars. Les gardes de la robe courte nous ont liés : cette humiliation n'a excité de notre part aucune plainte. Quoiqu'il soit bien douloureux de réfléchir que ce sont les mêmes cordes qui lient des accusés comme nous et des êtres flétris en place de Grève, que ce sont les mêmes gardes qui reçoivent ces êtres de la main du bourreau pour les conduire à la Tourelle et qui nous prennent au guichet de la même manière pour nous conduire devant le juge, quoique, dis-je, il soit affreux d'être menés par des gens avilis par état et d'être confondus avec des coupables flétris par la loi, nous ne nous sommes permis aucune réflexion. Sur celles de nombre de citoiens à cet égard, il leur a été répondu qu'ainsi l'avoit ordonné l'officier commandant la robe courte.

Samedi 20, nous avons été appelés à l'audience pour entendre la déposition de M. Biauzat, député. L'officier avoit encore ordonné que nous fussions liés. Le nommé Le Fevre me lia avec M. Momoro. Ce qui semble indiquer de l'humeur de la part des membres de cette compagnie, c'est la manière dont je fus lié et conduit. Arrivé devant le juge, je lui ai fait voir publiquement les empreintes de la ficelle gravées sur mon bras et qui avoient fait gonfler considérablement mes veines. Ce spectacle affreux fit la plus vive impression sur le public et le juge. Ce dernier m'engagea à m'adresser au chef de ce corps pour en obtenir justice.

J'apprends que la Robe courte aspire à l'honneur d'être Gendarmerie nationale et que jusqu'à la formation de ce nouveau corps elle existe sous vos ordres. Je vous prie de recevoir la dénonciation que je vous fais d'une oppression aussi dangereuse.

Il existe ici des chevaliers de St-Louis, des jeunes gens *pleins d'honneur* qui peut-être ne souffriront pas aussi patiemment que nous de semblables vexations. Les liera-t-on ? Ils

Digitized by Google

ne le souffriront pas sans doute. Ne les liera-t-on pas? Voilà une distinction qui fera récrier les accusés du Champ de Mars contre les accusés du Palais Royal. C'est exciter deux partis, c'est les distinguer, ce qui n'est pas prudent, car le Peuple est là qui veille et qui écoute. Je désirerois prévenir le moindre mouvement qui pourroit avoir lieu par rapport à nous. Il n'est, je crois, d'autres moyens que de faire distinguer par les officiers de Robe courte des citoiens accusés comme nous d'avec des voleurs, des assassins et surtout de punir sévèrement les gardes qui se sont mal conduit et qui, à l'avenir, oseroient maltraiter celui qui leur est confié pour le mener à un tribunal.

Je me félicite, ainsi que mes camarades, d'avoir à vous fournir l'occasion de signaler vos grands principes d'équité et d'acquérir de nouveaux droits à la reconnaissance publique par la réforme d'abus qui doivent mériter toute votre sévérité contre leurs auteurs.

J'ai l'honneur d'être, etc. (1).

(Arch. nat., F^7 4623).

Le colonel Papillon n'osa pas prendre sur lui de faire droit à la requête de Verrières et de ses coaccusés. Il les renvoya à s'adresser aux magistrats:

Paris, ce 24 août 1791.

Chef, Monsieur, des deux compagnies de gendarmerie qui doivent être fournies pour le service des tribunaux de Paris et la garde des prisons, celle de Robe courte n'est pas encore incorporée et, dans tous les cas, je ne peux ni ne dois me mêler que de la tenüe des hommes dont elles sont formées, quand à leur service, les commandants doivent se conformer, sur leur responsabilité, aux instructions et réquisitions qu'ils reçoivent des magistrats; j'outrepasserois les pouvoirs que la loi m'a confiée (*sic*) si je m'immissois (*sic*) dans des fonctions dont la disposition appartient aux magistrats.

Le colonel de la première division de gendarmerie nationale,

PAPILLON.

M. Verrière.

(Arch. nat., F^7 4623).

(1) Minute de la main de Verrières.

Digitized by Google

Les accusés adressèrent alors aux juges cette nouvelle supplique dont j'ignore quel fut le résultat :

A Monsieur

Monsieur, *, juge du sixième arrondissement de Paris, commissaire en cette part.*

Remontre Buirette de Verrières, Monmoro, St-Félix et Brune, prisonniers à la Conciergerie du Palais,

Qu'ils sont décrétés dans la malheureuse affaire du Champ de Mars, que chaque fois qu'ils ont été appellé à l'audiance, la robe courte, par ordre de l'officier commandant, les a liés comme des voleurs et des assassins, qu'elle a mis à cette opération tellement d'humeur que l'un d'entre eux a été presque estropié par la ficelle avec laquelle on lui a serré avec violence les poignets, que sur la remontrance il vous a plu, Monsieur, nous permettre de demander justice de ces vexations au chef de cette compagnie à qui nous avons adressé la lettre cy-jointe et la réponse que M. Papion (*sic*) a fait à l'un de nous ; comme il conste que de vous seul dépend le mode de notre conduite par devant vous lorsque vous le jugez nécessaire ; nous croyons devoir vous prier de donner vos ordres pour qu'à l'avenir nous ne soyons plus maltraité et conduit lié, offrant toute surté pour nos personnes.

Ce considéré, il vous plaise, Monsieur, donner acte aux suppliants de l'offre qu'ils font de caution de leur personne qui répondra d'eux pendant le temps que mandés de la prison ils comparaîtront devant vous pour leur traction, en conséquence ordonné que nous serons conduis sans être lié et avec les égards qu'on doit à des citoyens accusés qui se soumettent comme nous aux rigueurs d'une arrestation que votre tribunal a cru nécessaire pour la tranquilité publique (1).

(Arch., nat. F⁷ 4623).

(A suivre.)

Albert Mathiez.

(1) Minute non datée de la main de Verrières.

Digitized by Google

UN INVENTAIRE

DES

PAPIERS DE CHARLES D'ORLÉANS

(1444)

(Suite)

---

126. Une copie d'une procuracion passée pour monseigneur soubz son grant seel en la ville d'Orleans, le XXIII[e] de juillet IIII[c] XLIIII, en la personne de messire Raoul de Gaucourt, chevalier, à reprendre du Roy des Romains et estre par lui revestu de toute la seigneurie d'Ast et pour et ou nom de mondit seigneur luy en faire foy et hommage tel qu'il appartient.

[Folio 18 v°]. 127. Copie d'une procuracion pour monseigneur le duc, passée le XX[e] jour de juing CCCC XL IIII à Blois, soubz le seing de monseigneur et de son secrétaire H. Perrier, en personne de monseigneur de Dunois et d'aucuns, nommez en icelle, pour engaiger le chastel, ville et chastellenie de Chateau-Regnault pour la delivrance de monseigneur le conte d'Angoulesme.

128. Une grant lectre en parchemin de Waleran du Luxembourg, conte de Liney et de Saint-Pol, etc., soy disant lieutenant du Roy en la partie et commission contenue en icelle lectre de par le Roy, en laquelle lectre est assise la copie d'unes lectres du Roy portant commission et povoir, de par ledit seigneur audit conte de Ligney, de apprehender et mectre en la main du Roy en personne, à cause de malefices perpetrez et commis encontre sa magesté royalle, monseigneur de Berry, monseigneur d'Orleans et messeigneurs ses freres,

Digitized by Google

messeigneurs les ducs de Bourbon et d'Alençon, messire Charles d'Alebret, le conte d'Armignac et autres leurs adherens, à cause de crime de leze magesté et autres malefices, et pour raisons plusieurs contenues narrées en ladicte lectre; et à prendre ou faire prendre et reduire par la main du Roy et vraye obeissance la duché de Valois, les conte de Clermont et de Beaumont, la terre et appartenance de Coucy, et generalement toutes les autres terres, villes, forteresses, places etc., contenues en ladicte lectre, et tout à appliquer au demaine du Roy, comme confisqueż et forfais; à cause de laquelle commission roialle ledit conte de Liney ayant transporté son effort en la place de la Ferté Millon, en laquelle estoit grosse garnison de par nosdis seigneurs, tant furent pressez que vindrent à composicion avecques ledit conte de Liney, lui delivrant ladicte place de la Ferté : firent serement de là en avant eulx non armer, comme toutes ces choses sont plus aplain narrées en ladicte lectre et grans nombres de personnes qui en firent le serement et leverent remission soubz le seau dudit conte de Ligney en la forme que ceste presente lectre [Folio 19 r°] contient, qui fut donnée à Soissons le VI^e^ jour de decembre mil CCCC et XI.

129. Une lectre patente de monseigneur Guillaume de Tignonville, chevalier, conseiller chambellan et garde de la prevósté de Paris, faicte et passée par feu monseigneur Loys duc d'Orleans et de Valois en la main de Jehan Cloufier et Jehan de la Mote, clers noctaires du Roy nostre sire de par lui estabiiz en son Chastel de Paris : c'est assavoir par mondit seigneur le duc, le lundi second jour du mois de may, et par noble dame, ma dame Marie d'Enhguyen, fille de noble et puissant seigneur monseigneur Jaques d'Enhguyen, seigneur de Fagnolles, le vendredi XIII^e^ d'icellui mois de may l'an de grace mil CCCC et VII, par laquelle lectre de Chastellet mondit seigneur le duc confesse avoir donné et transporté et promet à garantir envers tous en jugement et hors, etc , à icelle dame Marie, sa vie durant tant seullement, VI^c^ livres tournois de rente annuelle, mectant l'escu pour XVIII sols parisis la piece, à prendre et recevoir par chascun an durant la vie d'icelle dame, comme dit est, sur les terres et seigneuries de Braye contre Robert et de la Ferté Allés; fait ledit dont et transport par mondit seigneur le duc à ladicte dame pour la

Digitized by Google

bonne amour qu'il avoit à elle, et parmy ce que ledit seigneur est et demeure quicte envers elle, et icelle dame par devant lesdits nottaires personnelement ait quicté bonnement et absolument mondit seigneur le duc, ses hoirs et ses ayans cause de toutes choses quelxconques en quoy il est, seroit ou pourroit estre tenu à elle, dont elle lui pourroit faire demande pour quelque autre cause et occasion que ce soit ou puist estre et pour le temps passé jusques au jour de laditte dabte. Lesquelles VI[c] livres tournois de rente à vie mondit seigneur le duc ou ses ayans cause pourra ou pourront ravoir et racheter de laditte dame en lui faisant à une fois la somme de VI mille livres tournois et les arrerages qui en seroient lors deues pour et porcion de temps, comme tout ce est plus aplain contenu oudit instrument passé.

[Folio 19 v°]. 130. Ung cayer de plusieurs requestes et complaintes faittes à monseigneur le duc par aucuns citoyens et gens de sa cité d'Ast.

131. Deux copies des seellez de monseigneur d'Alençon et de monseigneur de Chauvigny, et les copies des garenties pour iceulx baillez par monseigneur pour monseigneur d'Angoulesme son frère.

132. Ung cayer contenant six fueilletz de certains escrips et instruments baillés à certains serviteurs de monseigneur le duc pour porter devers mondit seigneur le duc en Angleterre sur son eslargissement et venue en France peur le fait de la paix en France et pour sa totalle delivrance, etc.

133. Copie de la lectre de monseigneur le duc pour vaisselle de maistre N. le Bourguignon, adressant à son grant conseil, et de l'obligacion pour icelle avoir faitte envers ledit maistre Nicolle, signée desdis conseillers.

134. Une liasse de vielles escriptures touchans monseigneur le duc, et sont dès devant sa prise, du temps des divisions des seigneurs de ce Royaume.

134. Une fueille de papier contenant l'estat de la recepte du receveur de Blois pour l'an fini à la Saint Jehan mil CCCC XL.

135. Deux grans fueilletz et ung rosle touchans le conte de Tonnerre quant ad ce qu'il se declara pour monseigneur contre le duc de Bourgoigne, etc.

Digitized by Google

136. Copie en une fueille de papier d'aucuns advis pour faire response sur ce que le duc de Bourgogne a fait requérir par ses gens à Poitiers à monseigneur de Berry.

[Folio 20 r°]. 137. La copie d'un mémoire baillé à Jaques du Peschin par monseigneur le duc et son conseil sur le traictié et retenue des gens de guerre, etc.

138. Copie de certaines lettres envoiez par le Roy à monseigneur le duc d'Orleans dès devant sa prise, etc.

139. Une lettre close adressant au conte d'Armignac de par les gens du Conseil de monseigneur le duc estans à Blois, touchant la vente de la conté de Pierregort audit conte d'Armignac pour la somme de XXM escuz, etc., et ung petit memoire dedans où sont nommez les procureurs qui se devoient faire, etc.

140. Une demie fueille de papier escripte de deux coustez, qui dit au commencement : le jeudi XXX[e] jour d'aoust mil CCCC XXXVII fu prise ou tresor de Saint Sauveur de Blois par monseigneur le Bastard d'Orleans la vaisselle qui s'ensuit appartenant à monsigneur le duc d'Orleans, en la presence de maistre Pierrre Sauvage, garde des sceaulx de mondit seigneur, Hue de Saint Mars, maistres J. le Fuzelier et H. Perrier, etc., et les parties ensuivant.

141. Une cedulle en parchemin obligatoire, signée de Jehan le Fuzelier et Jaques Boucher et seelée de leurs signetz, comme ilz confessent devoir à monseigneur le Bastard d'Orleans la somme de III[c] royaulx et trois quars de roiau en certaine vaisselle d'argent qu'ilz ont eue ou pris de six royaulx le marc pour les affaires de monseigneur d'Orleans. Laquelle vaisselle estoit de celle de monseigneur d'Angoulesme receue du conte de Rohan, etc., comme appert par ladicte cedulle.

142. Une cedulle signée de la main de Hugues Perrier et de Jehan le Mercier, comme ils confessent avoir receu de maistre Pierre Sauvaige ung instrument et une cedulle de Laurens Nicolas et Anthoine François touchant ung baston et joyau d'or, etc.

[Folio 20 v°]. 143. Une lectre close escripte par maistre Hugues Perrier à maistres Pierre Sauvage, Jehan le Fuze-

Digitized by Google

lier et Hue de Saint Mars, faisant mencion de certaine vaisselle d'Orleans.

144. Certain appointement escript de la main de maistre Hugues Perrier, fait entre monseigneur le duc d'Orléans et monseigneur le conte de Sufflolk, sur le fait de la delivrance de monseigneur le conte d'Angoulesme.

145. Ung inventoire signé de la main de maistre Simon Labbe des joiaulx et autres choses mis en garde aux Célestins de Paris par Jehan de Saveuzes et autres, baillé à monseigneur de Dunois et autres gens du Conseil de monseigneur.

146. Ung demi fueillet de papier dessiré de plusieurs debtes par diverses gens à feu Jaques Raponde, pieça envoyé par Guiot Raponde, son nepveu, disant icellui Guiot ledit Jaques non avoir autre chevance laissée fors que les sommes deues à luy et contenues audit fueillet de papier.

147. Ung cayer de papier contenant IX feuilletz et dit dessus : cayer de l'estat et revenue du demaine du duché d'Orleans de l'an XXXVIII et XXXIX.

148. Ung cayer de papier contenant IIII fueilletz, et dit dessus : certain narré, signé de la main Hue de Saint Mars, articulé du parlementé en Avignon entre ledit Hue et maistre Pierre de Vendosme et aucuns des gens du conte d'Armignac par lui envoiez audit lieu pour ceste cause de la vendicion, ou nom de monseigneur, du conté de Pierregort que ledit conte tiroit à avoir par achat.

[Folio 21 r°]. 149. Ung demi fueillet où sont deux articles. Et dit la première article : cest article extrait de la chambre des comptes de monseigneur d'Orleans ou mois d'octobre mil CCCC XXXIX touchant ce qui a esté receu de cinq cens mille frans promis pour le mariage de la fille du Roy Charles trespassé, jadiz Royne d'Angleterre, et de monseigneur Charles duc d'Orleans.

150. Ung vieil rosle et dit dessus : ung certain advis et appoinctement articulé de departir tous les seigneurs de Paris et d'entour le Roy, fors seullement monseigneur de Mortaing.

Digitized by Google

151. Ung rosle, et dit dessus : certain advis et memoires baillez au chancellier de monseigneur pour besoingner à avoir argent pour bailler aux Anglois venus ou service des seigneurs et copie d'un memoire secret touchant monseigneur et madame de Charrolois, etc.

152. Ung rosle d'une fueille de papier de plusieurs articles et dit au premier : Instruction à monseigneur le Boutillier, à monseigneur de Fontaines et à maistre N. le Dur de ce qu'il ont à faire et dire devers monseigneur de Berry et d'Armignac.

153. Ung rosle et dit dessus : c'est l'advis fait par messire Guillaume de Tignonville par ymaginacion des poins pour lesquelz ou aucuns d'eulx ceste assemblée du XXV^e^ jour de janvier se fait à Paris des inconvéniens qui s'en pourroient ensuir et des remedes qu'il semble que l'en y pourroit mettre, etc.

154. Deux formes de lettres missives, signées de la main de monseigneur, sans prescripcion, requerans par icelles aide de finances pour faire paiement au Roy d'Angleterre, servans à son eslargissement et venue en France à cause de traictier paix, etc.

[Folio 21 v°]. 155. Une demie fueille de papier, et dit au premier : instruction à mon frère Bastart et aux gens de mon conseil de ce qu'ilz ont à dire à monseigneur le Roy et à madame la Royne, à monseigneur le daulphin et aux autres seigneurs, et de ce qu'ilz leur ont à requérir de par moy pour le fait de ma délivrance ; signé de la main de monseigneur et de son petit signet.

156. Une demye fueille de papier escripte et dit dessus : copie de la lettre de monseigneur escripte au Roy puis l'assemblée faitte devers le duc de Bretaigne des gens des deux Roys, et monseigneur le Bastard d'Orleans, avecques lui aucuns des gens du conseil de mondit seigneur.

157. Certaines lettres requisitoires par monseigneur envoiées puis son retour de Calais en Angleterre pour presenter à plusieurs seigneurs, par lesquelles requiert aide et confort à son eslargissement ; et non presentees.

Digitized by Google

158 Ung cayer de papier contenant six fueilletz de papier, et dit dessus : ces escriptures sont touchans les inventaires et reddicion des vaisselles d'or et d'argent que avoit en garde au jour de son partement du service de monseigneur et de madame maistre N. le Bourguignon.

159. Une quittance en papier de lettre anglaiche de Guillaume Boode, artillier demourant à Londres, comme il confesse avoir esté paié de VIII livres escus que monseigneur d'Orleans lui devoit; et signée d'un petit signet en cire vermeille.

[Folio 22 v°]. 160. Toutes les cedulles en parchemin et papier envoiez par monseigneur le duc du pays d'Angleterre audit maistre Pierre Sauvage pour en faire faire les lettres, et icelles par lui seellées et enfillées en deux lassetz de fil puis que premierement il eut la garde des sceaulx de mondit seigneur, et avecques ce les registres faiz d'icelles cedulles (1).

161. Les registres de toutes les lettres qu'il a seellées puis qu'il a la garde desdiz seaulx, tant en fait de finances, dons d'argent, de bois, d'offices, lettres de justice comme d'autres diverses manières de lettres patentes, esquelx registres sont assises toutes les parties des sommes qui ont esté receues du prouffit et emolument dudit seel de mondit seigneur par ledit maistre Pierre Sauvage puis qu'il a la garde desdis seaulx.

[Folio 23 r°]. *S'ensuivent escriptures de diverses manières d'inventoires.*

162. Premièrement ung inventoire et prisée de biens de monseigneur le duc d'Orleans estans et trouvez en la tapicerie de mondit seigneur en son chastel de Blois, fait le XIII[e] jour de may mil CCCC XXVII, de l'ordonnance de mondit seigneur par raport de monseigneur de Mortemar, de Hue de Saint Mars, de maistre Hugues Perrier, à leur retour, oudit an, d'Angleterre, de devers mondit seigneur, presens maistre

(1) *En marge : Baillées à monseigneur le duc, à Blois, qui les fit porter en sa librairie par J. de Brucelles, present J de Saveuzes; lesdittes cedulles rebaillées audit maistre Guillaume par mondit seigneur le IIII[e] jour de mai CCC LII, present monseigneur le prevost d'Orleans et moy, J. le Fuzelier, pour icelles remettre ou coffre dudit maistre Pierre Sauvage.*

Digitized by Google

Pierre Sauvage, conseillers de mondit seigneur le duc, messire Jehan Bernard, prestre, et plusieurs autres : c'est assavoir de toute la tapicerie, draps à tendre chambres, pavillons, esperviers, couvertouers, coustespointes, mathelas, tapis veluz, curies, carreaux, paremens de cuers, napes, langières, servietes, orfrais, cornetes de soye et de fil d'or, chaperons, testieres, coycins, chappelles garnies, paremens de chappelles et ymages, vaisselle d'argent appartenans à chappelle, etc., comme plus aplain est contenu oudit inventoire, faittes lesdittes prisées par Simon de Lacroix et Michelet Blondeau, orfèvre, signé dudit jour par Forget, nottaire apostolique et de la court de l'archediacre de Blois.

163. Une copie pareille à la dessusditte contenant prisée et tout, non signée, mais seullement dabtée du mesmes jour.

164. Une autre pareille copie en ung petit cayer long de quatre fueilletz la fueille de papier.

165. La copie d'un rosle de toute la tapicerie que monseigneur le Bastard d'Orleans a eue soubz son seing manuel, tant pour lui que pour les gens de son hostel, à lui délivrée par Jaquet Colins devant le retour d'Angleterre de monseigneur le duc, et avecques ce est compris ce que ledit Jaquet Colins dit avoir delivré à Jehan Victor pour porter à soy servir aux Montis.

[Folio 23 v°]. 166. Ung rosle de tapicerie et autres choses appartenans à icelle, baillées hors par Jaquet Colins dès devant que les biens de monseigneur feussent transportez et menés à la Rochelle et où ont esté baillez, et depuis lesquelles sont à recouvrer ou nom ; recouvrées en la plus grant partie, comme dit ledit Jaquet.

167. La copie du pareil rosle dessusdit derrenier escript.

168. Ung rosle declaratif des biens meubles de monseigneur le duc et des parties d'iceulx biens, lesquelx sont à recouvrer des heritiers du feu seigneur de Mortemar.

169. Ung cayer de six fueilletz de papier nommé : inventoire de toute la vaisselle d'or et d'argent de mondit seigneur le

Digitized by Google

duc estant en la garde de maistre N. le Bourguignon, visitée sur lui par maistre Pierre Sauvage, le XXVII[e] jour de novembre mil CCCC XLII.

170. Ung autre pareil inventoire de laditte vaisselle sur lequel ledit maistre Nicolle a rendu par l'ordonnance de monseigneur laditte vaisselle à maistre Pierre Sauvaige, pour icelle mettre ou tresor de Saint Sauveur de Blois, le III[e] jour de decembre M. CCCC.XLII, signé Denis Berthelin, icellui et maistre Raoul l'empereur presens et ensemble à les recevoir quant parti du service de mondit seigneur ledit maistre Nicolle.

171. Une fueille de papier où est en abrégié toute la vaisselle d'or et d'argent de monseigneur le duc qui se trouva lors estre ou tresor de Saint Sauveur espendue pour servir devers les officiers de mondit seigneur et de madame.

[Folio 24 v°]. 172. Ung fueillet de papier contenant la vaisselle d'or et d'argent et d'estain de mondit seigneur le duc que avoient les officiers de mondit seigneur le duc en la ville de Coignac, le jeudi XI[e] jour d'avril mil IIII[c]XLII.

173. Ung autre fueillet de papier contenant que Baudichon de Beaurain certiffie avoir receu, present maistre Pierre Sauvaige de feu Girardin Gorret, garde huche de mondit seigneur en la ville d'Orleans, le XIII[e] jour d'aoust mil CCCC XLIII, certaine vaisselle d'or et d'argent dont il servoit en sondit office, etc. Et la prist ledit Baudichon en sa garde et charge.

174. Une fueille de papier contenant toute la vaisselle d'or et d'argent qui fut mise ou coffre du tresor de Saint Sauveur de Blois par maistre Pierre Sauvage par la reddicion d'icelle qu'en fist maistre N. le Bourguignon audit lieu de Saint Sauveur, quant il parti de monseigneur, presens maistres Denis Berthelin et Raoul Lempereur, secrétaires, etc., le IIII[e] jour de decembre mil CCCC XLII.

175. Une fueille de papier contenant toute la vaisselle d'or et d'argent que les officiers de monseigneur le duc et de madame avoient devers eulx pour servir ordinairement en

Digitized by Google

leurs offices, ledit inventoire et reveue fait par maistre Pierre Sauvage, le XI[e] jour de janvier mil CCCC XLII ou chastel de Blois, etc.

176. Deux petiz fueillez de papier où est contenu toute la vaisselle d'or et d'argent qui estoit ou coffre du tresor baillié par maistre Pierre Sauvage à Baudichon de Beaurain par le commandement de monseigneur le duc, le XIX[e] jour de février mil CCCC XLII, signés D. Berthelin.

177. Ung inventoire et reveue faitte par maistre Pierre Sauvage sur maistre Nicolle le Bourguignon sur toute la vaisselle de monseigneur et de madame qu'il avoit en garde, en la presence de Richart Pocaire, le XII[e] jour de septembre mil CCCC XLI en la [Folio 24 v°] ville de Blois, et deux autres reveues faittes par ledit maistre Pierre, ledit Pocaire et ledit Bourguignon ès gardes robes de monseigneur et de madame sur leurs robes fourrées, draps d'or et autres choses estans esdittes garde robes sur Baudichon de Beaurain, Dimenche Charbonnier, presens Benoist le Taneur et Andriet Gosset, le XXII[e] jour de mars mil CCCC XLI, signé le Bourguignon; et une autre reveue tout en ung cayer faitte par lesdits maistres Pierre Sauvage et ledit N. le Bourguignon sur Baudichon de Beaurain sur les robes fourrées, drap d'or et de soye et autres choses estans en laditte garderobe le penultime jour de novembre mil CCCC XLII, signé Pierre Sauvaige et le Bourguignon.

178. Ung autre inventoire de toute la vaisselle d'or et d'argent de monseigneur le duc par maistre Nicolle le Bourguignon, baillée et delivrée à maistre Pierre Sauvage, presens maistres Denis Berthelin et Raoul Lempereur, secrétaires de mondit seigneur; et le VIII[e] jour de fevrier mil CCCC XLIII ledit maistre Pierre Sauvage, par le commandement de mondit seigneur le duc, bailla et delivra toute laditte vaisselle et autres choses estans avecques laditte vaisselle et le coffre qui estoit ou tresor de Saint Sauveur à Baudichon de Beaurain, qui en a la charge, par inventoire signé de maistre Pierre de Martres, secretaire de monseigneur le duc, dont cestui est le double entièrement; et aussi signé Martres.

Digitized by Google

179. Une autre inventoire entierement pareil de ce present dessusdit et du mesme, dabté, non signé, et en maniere de copie.

180. Une liasse de plusieurs parties d'inventoires des biens, vaisselle, joiaulx et autres choses touchans monseigneur le duc et minues et memoires d'iceulx biens, tous depuis la venue de monseigneur le duc d'Angleterre en France, etc.

181. [Fol. 25r°]. La copie d'un inventoire fait sur Jehan de Brucelles par l'ordonnance de monseigneur le duc par maistre Pierre Sauvage et Jehan de Tuillieres, conseiller, etc., de toutes les lectres et escriptures que ledit Jehan de Brucelles a en garde de fait ou mois de fevrier mil CCCC XLII. Signée : Sauvage.

182. Une feulle de papier contenant l'inventoire des livres de monseigneur apportez d'Angleterre fait à Saint Omer le V^e^ jour de decembre mil CCCC XL. Signée : H. Perrier et Estienne.

183. La copie de l'inventoire desdits livres faicte par la reveue de maistre Pierre Sauvage et Jehan Hardoin ou chastel de Blois, le derrenier jour d'avril mil CCCC XLJ. Signée : Sauvage.

184. Une inventoire et reveue faicte par maistre Pierre Sauvage, le XX^e^ jour d'avril mil CCCC XLJ, présens Richart Pocaire, Pierre Guéret et autres, des joiaulx, robes, atours, tixus, tapiceries, chappelles et autres plusieurs choses, non signé, ne escript en quelle garde sont parce que l'acomplissement d'icelle reveue ne peut estre achevée par les dessusdiz.

185. Ung inventoire des joyaulx, vaisselle d'or et d'argent, tapisserie, aournemens de chappelle, livres et autres menues choses appartenans à mondit seigneur le duc et à madame la duchesse, fait ou chastel de Blois, en la présence de maistre Pierre Sauvage, l'an mil CCCC XLII. Non daté ne signé.

186. Ung autre pareil inventoire en maniere de copie et aux deux derreniers feuilletz sont inventoriées les robes de ma dame, soubz le saing manuel de Hardoin.

Digitized by Google

187. [Fol. 25 v°]. Ung inventoire d'aucunes chartres et lectres de monseigneur le duc que maistre Jehan de Tuillieres dit avoir en garde, non dabté ne signé.

188. Ung inventoire des joiaulx, robes, atours, tissus, tapisserie, chappelles et autres choses de livres par Loys de Chantemerle, maistre d'ostel de monseigneur de Bourgoigne, pour madame d'Orleans à messire Rigault de Fontaines et Robert de Saveuzes, présens Jehan Hardoin, le XVIII[e] jour de decembre mil CCCC XL. Signé Chantemerle.

189. La copie et reveue faicte par maistre Pierre Sauvage par l'ordonnance de Monseigneur le duc sur Andriet Gosset, varlet de chambre et garde robe de madame la duchesse, ou mois de mars mil IIIJ CXLIII, sur tout ce qu'il disoit avoir en garde.

190. Ung inventoire assez ancien contenant dix fueilletz de papier, non daté ne signé, et dit dessus: Prisée faicte des biens de mondit seigneur et dit dessus: les livres de mondit seigneur tant en latin comme en françoys, plusieurs chappelles et vestemens garnies, etc., plusieurs pieces de manteaux à parer, etc., plusieurs reliques, croix, calices, encensiers et ournemens de chappelles et y appartenans, etc.

191. Ung inventoire et prisée des livres en latin de monseigneur le duc contenant quatre fueilletz.

192. [Fol. 26 r°]. Ung inventoire et prisée des livres en françoys de monseigneur le duc contenant quatre fueilletz, non dabtés ni signés.

193. Ung petit livret contenant quatre fueilletz qui est la copie de l'inventoire des livres prestez par l'ordonnance de monseigneur le duc par feu Baugency, etc.

194. Ung rousle de inventoire de plusieurs pieces de tapiceries et chambres de monseigneur le duc baillées et delivrées par Jacquet Colins au roy, la royne et à plusieurs autres seigneurs par le commandement du chancellier d'Orleans, comme appert par les parties dudit rosle, non signé ne dabté, etc.

Digitized by Google

195. Ung inventoire contenant XIII fueilletz et di[t] dessus : Inventoire laissié par maistre Hugues Perrier à moy, Pierre Sauvage, des biens de monseigneur le duc ramenez à La Rochelle par Hue de S[t] Mars et lui, et à eulx délivrez par feu monseigneur de Mortemar audit lieu de La Rochelle de peu devant que ledit M[e] Hugues partist de Blois pour aller en Avignon et à Venise, qui fut le XIIJ[e] jour de juing mil CCCC XXXVIJ.

197. Une demie fueille de papier de la tappicerie de monseigneur qui fut prisé[e] et levée d'un coffre de cuir bandé par l'ordonnance et commandement de noble homme et saige messire Jehan de Rochechouart, seigneur de Mortemart, et maistre Pierre Sauvage; levée la serreure dudit coffre par Jehan Lermite, serreurier, l'an mil CCCC XXVI, le vendredi XI[e] jour d'avril ou chastel de Blois.

197. Ung rosle de papier et dit dessus : La tappicerie baillée par Jacquet Colins à monseigneur le Bastart d'Orleans et à ses gens puis que monseigneur de Mortemar et M[e] Pierre Sauvage [fol. 26 r°] en avoient la garde. De laquelle ledit Jacquet en a descharge signé[e] de la main de mondit seigneur le Bastard d'Orleans ou mois d'octobre mil CCCC XXVIII.

198. Ou mois d'avril mil CCCC XLV maistre Pierre des Caves, secretaire de monseigneur le duc, et Coignac, serviteur de monseigneur d'Angoulesme, rendirent à maistre Pierre Sauvage, garde des seaulx, deux lectres en parchemin d'apointement de la delivrance de monseigneur d'Angolesme, l'une d'icelles lectres passée à Tours, le XII[e] jour de may mil CCCC XLIIIJ, seellée de deux seaulx, c'est assavoir du grant seel de monseigneur le duc d'Orleans et signée de sa main, et du sceau de monseigneur de Dunois et signée de sa main. Par laquelle lectre d'apointement mondit seigneur le duc et le conte de Dunois promectent paier comptant, pour fournissement dudit apointement passé par ladicte lectre, la somme de douze mille saluz d'or ou six mille nobles d'or et de poix, et icelle somme delivrerent comptent en la place de Chierbourc. Et pour seurté du residu de ce que pourra devoir mondit seigneur d'Angolesme, delivrerent les scellés

Digitized by Google

desdits seigneurs et par la maniere contenue et escripte en icelle lectre d'apointement ; et avec ce, pour plus grand seurté, la petite croix dont est faicte mencion en icellui apointement : icellui apoinctement passé avecques le conte de Surfole, comme commis et aians povoir du duc de Sommerset de faire ledit traictié avecques les deux seigneurs. etc.

199. L'autre lectre sur la precedente matiere, qui a esté rendue et baillié[e] par les dessusdits secretaire et Coignac, ensemble avecques les dessusdits appointements, sellé[e] seulement du seel de monseigneur le duc à double queue et signé de sa main, donné à Paris le VII[e] jour [fol. 27 r°] de mars mil CCCC XLIIII, plus ample en narré et en declaracion que l'autre, comme par l'inspection et declaracion des parties d'icellui appoinctement peut apparoir, et iceulx mis ou coffre de mondit seigneur le duc ou sont les escriptures contenues en ce present inventoire.

200. Plusieurs autres inventoires et diverses manieres de choses plus amples et clers que les dessusdiz avoit maistre Pierre Sauvage devers lui quant monseigneur le duc retourna d'Angleterre ; lesquelx depuis ledit M[e] Pierre a portez et baillez à diverses foiz a mondit seigneur en son hault retrait ou il tient ses livres. Lesquelx inventoires il a baillé en garde à Jehan de Brucelles, son valet de chambre, sans ce que ledit maistre Pierre en ait eu de mondit seigneur aucun acquit ne descharge.

201. Item une fueille de papier contenant inventoire fait par maistre Denis Berthelin des joyaulx de madame la duchesse, fais en la presence de monseigneur le duc, et signé de la main dudit maistre Denis Berthelin.

[Fol. 27v°] *Inventoire des lectres baillées par maistre Pierre Sauvage à monseigneur le conte de Dunois pour porter devers monseigneur le duc d'Orleans, presens messire Jehan de Reffuge, maistre Jehan le Prestre, Pierre de Reffuge, Simon Filleul, le lieutenant et le procureur de Blois.*

202. Unes lectres de vidice du mariage de feu monseigneur le Touraine et de madame Valentine de Millan.

Digitized by Google

203. Item unes lectres de vidice faictes soubz le seel de la prevosté d'Orleans, l'an mil CCCC XXV, le IIJe jour de decembre, desquelles lectres le commencement s'ensuit : *In Christe nomine, amen. Anno Domini millesimi CCCCo XXIIIJ die XXVIJe augusti.*

204. Item ung vidice fait à Blois d'unes lectres obligatoires du roy des Romains donnée à Rains a monseigneur, lors duc d'Orleans, de dix mil francs d'or ; ledit vidisse fait le *XXIJe* jour de may mil *CCCC XXX VII.*

205. Item ung autre vidisse fait a Blois, l'an et jour dessusdits, d'une lectres par lesquelles le patriarche d'Antioche, chancelier du roy des Romains, et plusieurz autres, se rendirent principaulx paieurs de ladicte somme de Xm francs d'or.

206. Item ung autre vidice, donné à Blois, l'an et jour dessusdits, d'unes lectres obligatoires dudit Roy des Romains, donné à Luxambourg, de la somme de Xm francs.

207. [Fol. 28rº] Item ung autre vidisse d'une lectres par lesquelles le patriarche d'Antioche et autres desclarez esdictes lectres se rendirent principaulx paieurs de ladicte somme de Xm francs.

208. Item ung autre vidisse d'unes lectres obligatoires dudit roy des Romains à monseigneur Loys, duc d'Orleans, de dix mil francs d'or à la couronne. Donné à Conflans l'an mil IIJc IIIJxx XVIIJ.

209. Item ung vidisse d'unes lectres par lesquelles le patriarche d'Antioche et autres ilec nommez se rendirent principaulx paieurs de ladicte somme, donné l'an et jour dessusdits.

210. Item la copie d'une cedulle de Anthoine le Francoys par laquelle il confesse avoir reçeu les pieces des joiaulx dont la cedulle fait mention.

211. Item unes lectres de vidisse d'une quictance de XXm ducaz en rabat de cent mil escuz pour la duché de Luxambourg et conté de Chigny.

Digitized by Google

212. Item unes lectres de vidice d'une quictance de X^m^ ducaz pour ladicte cause.

213. Item ung autre vidice d'une quictance de IIJ^m^ francs d'or pour ladicte cause.

214. Item ung autre vidice d'une quictance de IIJ^m^ ducaz pour ladicte cause.

215. [Fol. 28v°] Item le vidice d'une autre quictance de X^m^ ducaz pour la cause dessusdicte.

216. Item ung autre vidice d'une quictance de XX^m^ ducaz pour ladicte cause.

217. Item le vidisse d'une procuration du marquis de Brandebourch à Estienne, son protonotaire, de puissance de recevoir ladicte somme.

218. Item ung autre vidisse d'unes lectres de quictance de dix mil francs d'or pour les causes dessusdictes.

219. Item unes lectres patentes de monseigneur le duc, données à Blois le IJ^e^ jour de février mil CCCC XLII, par lesquelles il constitue ses procureurs maistre Hugues Perrier et Guillaume Gueret pour eulx transporter par devers monseigneur de Bourgoigne pour les causes contenues en icelles.

220. Item ung vidimus prins par monseigneur de Fontaines, messire Mensart du Bois, messire Hue d'Autelz et autres, avecques le Haze et autres ambaxadeurs de messire Josse, marquis de Brandebourg et de Morance, sur le fait de quatre forteresses de la conté de Chigny, deppendente de Luxambourc.

221. Item unes autres lectres de vidisse, faictes a Blois par Denis Berthelin et Philippe le Masne, tabellions de Blois, le XIJ^e^ jour de février l'an mil CCCC XLII, de plusieurs lectres en latin touchans la seigneurie de Luxambourg.

222. [Fol. 29 r°] Item unes lectres closes et ung memoire endos dedens, en papier lesdiz memoires, faisans mencion

Digitized by Google

qui doit estre vray heritier de Luxambourc. — AINSY SIGNÉ J. PERRAULT.

Cest inventoire extrait par Perrault, clerc du bailliage de Blois, de l'inventoire principal qui a esté baillé de toutes les lettres et autres escriptures extraictes tant de la chambre des Comptes comme de maistre Pierre Sauvage et baillé par le commandement de monseigneur le duc à monseigneur de Dunoys, en la chambre des Comptes, le IX^e^ jour de juing M.CCCC.XLV, pour icelles porter à mondit seigneur à Paris, presens les nommés oudit inventoire, des lettres que a baillées ledit maistre Pierre Sauvage : lesquelles lettres ont esté extraictes de ce present general inventoire des escriptures contenues en icellui et baillées par ledit maistre Pierre, comme dit est.

Digitized by Google

UNE

LETTRE D'UN ÉVÊQUE DE MONTPELLIER

Le 8 décembre 1806, Napoléon avait nommé évêque de Montpellier, Marie-Nicolas Fournier, né à Gex le 27 décembre 1760. Entre autres prélats qui le consacrèrent se trouvait le cardinal Fesch, l'oncle de l'empereur. Plus tard, il devint aumônier de l'empereur, officier de la Légion d'honneur, baron de la Contamine.

La biographie de l'évêque, du reste, a été copieusement écrite par M. l'abbé Ferdinand Saurel et publiée dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier* (1890-1892). Je n'en veux retenir que ce qui est nécessaire à faire comprendre la curieuse lettre autographe que j'ai sous les yeux.

Déjà, avant 1800, l'abbé Fournier, parent de l'abbé Emery, faisait partie du *Séminaire Bourgeois* que celui-ci venait de fonder et dont il devait faire le célèbre séminaire de Saint-Sulpice. Il était là, comme professeur de morale, réunissant autour de sa chaire, rue Saint-Jacques, un nombre assez considérable de jeunes gens destinés à former bientôt les élèves du futur séminaire.

Comment ces leçons de morale finirent-elles par inspirer de l'ombrage à Fouché, alors ministre de la police, et à Dubois, son préfet? Il est plus facile de le deviner que d'en exposer les raisons. L'abbé Fournier se risquait parfois à parler des religieux qui avaient pu vivre pendant la Révolution ; leurs opinions n'avaient pas son approbation : il devint suspect et fut surveillé.

En 1801, dans un sermon sur la Passion, prêché à Saint-Roch, où Fouché assistait incognito, il avait fait une allusion très fine, pensait-il, mais pourtant trop claire, à tous les prêtres qui, au pouvoir, avaient été les persécuteurs de la

Digitized by Google

religion et de ses ministres pendant la période sombre de la Révolution. Fouché, l'ancien oratorien, en fit un rapport à Bonaparte : pour cette fois, il n'y eut pas de suites fâcheuses.

Mais après un autre sermon prêché à Saint-Germain-l'Auxerrois, et qu'entendit encore Fouché, une perquisition fut ordonnée au domicile de l'abbé Fournier. Il fut arrêté et conduit à Bicêtre parmi les fous. C'était un moyen commode pour éviter un procès dont on aurait craint le retentissement. Quelque temps après, le prisonnier fut envoyé à la citadelle de Turin. Il n'en sortit qu'en 1803, à la sollicitation de l'archevêque de Lyon, le futur cardinal Fesch.

Aussitôt libre, l'archevêque l'appela pour prêcher dans sa ville. Malgré de si dangereux démêlés avec le peu scrupuleux Fouché, grâce sans doute à la protection de l'oncle de Bonaparte et à l'amitié de l'abbé Emery alors en grande faveur auprès du maître, l'abbé Fournier devint chapelain de l'empereur, et, on le croirait à peine, l'un des rédacteurs du fameux *Catéchisme Impérial*. Pourtant, il ne paraît pas être l'auteur du chapitre essentiel, sur les devoirs des sujets, envers l'empereur et sa famille.

Nommé enfin et quand même évêque de Montpellier, le nouveau prélat déploya dès lors beaucoup de zèle. Dans l'étude de M. l'abbé Saurel, on sent que l'évêque était un homme rigide, acceptant le régime nouveau, mais regrettant peut-être l'ancien. Il passa pourtant, sans heurt violent, la période difficile des démêlés de Napoléon avec le pape.

Au mois de novembre 1809, il publia un mandement qui fut l'objet de remontrances un peu dures, de la part de Bigot de Préameneu, « le grincheux successeur du bienveillant et sympathique Portalis. » (Abbé Saurel). L'évêque se défendit et c'est à cette occasion qu'il écrivit la lettre qu'on va lire ; elle semble avoir échappé aux recherches si consciencieuses de son biographe, comme la cause qui la fit écrire.

Voici cette lettre, sur papier bleuté et vergé, de format in-4° carré :

Paris, ce 23 janvier 1810.

Monsieur Le ministre (ce mot gratté).

J'ai L'honneur d'adresser A Votre excellence, Les explications qu'elle me demande sur mon dernier mandement et en

Digitized by Google

particulier sur ce qui regarde La guerre. Mon intention à (*sic*) été de développer Les paroles mémorables que Sa Majesté à consignées dans sa Lettre aux évêques, et qui ont fait tant d'honneur à son humanité et à La bonté de son cœur, en déplorant elle-même Les maux de La guerre, qu'elle appelle Le premier et Le plus grand des fléaux. J'ai voulu confondre Les ennemis de sa gloire, qui s'efforcent de persuader qu'elle veut éterniser La guerre, tandis qu'elle ne soupire que pour La paix, et affoiblir ainsi L'amour et Le respect, que tous Les cœurs Lui doivent à tant de titres. Je n'ai fait que répéter ce qu'ont dit Les plus grands orateurs, Les massillon, Les bourdaloue, Les bossuet, tous dévoués à La gloire des Monarques, et je confesse que c'est dans bossuet que j'ai pris Les pensées et Les expressions dont je me suis servi, et qu'on peut voir dans son sermon pour Le P. dimanche de L'Avent.

Les principes que je suis, dans mon administration, sont ceux de La douceur et de La modération, Conformément à L'esprit de La religion ; mais dans un diocèse composé d'éléments si divers, et ou une secte hardie ose attaquer Sa Majesté elle-même en La représentant dans un libelle dont j'ai envoyé un exemplaire à Votre excellence, comme voulant amalgamer toutes Les religions, et n'en faire qu'une seule, en supprimant dans La religion catholique, Les dogmes Les plus essentiels, est-il étonnant qu'on cherche à inculper un évêque, qui s'efforce de dissiper de pareilles calomnies. Mais je me borne à dire que tous Les gens de bien viennent de me donner un témoignage éclattant de Leur estime dans La dernière assemblée électorale, ou peu s'en est fallu qu'ils n'aient réussi à me présenter pour Le Sénat, ayant réuni 57 voix au 1er scrutin et 67 au 2^{d}.

Je prie Votre excellence, d'agréer L'hommage de ma haute considération.

† M. N., évêque de Montpellier.
Aumônier de Sa Majesté.

Qu'avait donc dit l'évêque, pour l'obliger à une défense aussi catégorique ? Je dois à l'obligeance de M. J. Berthelé, l'éminent archiviste de l'Hérault, auquel j'en adresse tous mes remerciements, d'avoir pu connaître, avec le mandement, le passage incriminé par le ministre de l'empereur. Ce

Digitized by Google

mandement a pour titre : *Mandement de monseigneur l'Evêque de Montpellier, qui ordonne qu'un* TE DEUM *sera chanté le trois décembre, jour de l'anniversaire du couronnement de Sa Majesté, en action de grâces de la paix conclue entre Sa Majesté l'Empereur et Roi et l'Empereur d'Autriche.* (Chez Jean Martel aîné, imprimeur libraire de Mgr l'Evêque, an 1809).

C'est à la page 3, que se trouve le texte singulièrement brûlant, où le ministre crut trouver une critique de l'amour trop peu refréné de Napoléon pour la guerre. Comme Louis XIV, Napoléon pensait peut-être qu'il aimait trop la guerre ; sa police préférait en tout cas que personne ne fut tout haut de son avis.

Voici ce texte :

Le premier objet qui doit exciter dans nos cœurs les sentiments de la plus vive reconnaissance, c'est la paix que le Ciel nous accorde, et qui est de tous les biens le plus désirable. La guerre n'est-elle pas, en effet, le premier et le plus grand des fléaux ? Hélas ! elle porte partout le carnage et la désolation, et ne laisse après elle que les larmes, le désespoir et la mort. Des provinces ravagées, des villes pillées et réduites en cendres, des nations vaincues, chargées de chaînes et traînées à la suite du char des vainqueurs : voilà les tristes monumens des triomphes, et les suites funestes des combats et des victoires. Célébrer de pareils triomphes, c'est donc célébrer la ruine des nations et la désolation publique..... Cette grande vérité, le Héros qui nous gouverne se plaît lui-même à la reconnaître et à la proclamer dans la lettre qu'il vient de nous adresser. *Si nous avons été souvent touchés*, nous dit-il, *des maux qui pesaient sur cette loyale et bonne nation autrichienne, c'est pour nous un nouveau motif de bénir la providence qui nous a permis de tenir éloignée de nos états, la guerre, le premier et le plus grand des fléaux.* Bénissons donc le ciel, N. T. C. F., d'avoir écarté de nous ce fléau terrible, et conjurons-le de rendre la paix qu'il vient de nous accorder, constante et universelle.

L'évêque dit dans sa lettre qu'il a emprunté à Bossuet lui-même autant qu'à la lettre de l'empereur, les considérations sur la guerre qui lui furent vraisemblablement reprochées. Il indique comme référence le sermon pour le premier dimanche de l'Avent. Bossuet en a prononcés plusieurs ; sous

Digitized by Google

ce titre, je les ai parcourus sans trouver dans aucun, rien qui se rapporte à la guerre et à ses funestes effets.

Qu'il me suffise donc de signaler cette lettre et la partie du mandement de l'évêque M. N. Fournier qui y donnna lieu. Ce sera une petite addition au solide travail de l'abbé Saurel ; elle montrera aussi à quelle surveillance minutieuse et jalouse était soumis le haut clergé de l'empire, par les ministres de Napoléon.

E. Grave.

Digitized by Google

DEUX LETTRES DE RICHELET

Ces deux lettres, adressées à l'abbé Nicaise, font partie de la portion de sa correspondance conservée à la Bibliothèque nationale (mss. fr. 9359) (1). Nous les croyons inédites.

Richelet connut Nicaise pendant qu'il était à Dijon précepteur du fils du président de Courtivron.

De ces lettres, la première et la moins intéressante est presque illisible, surtout vers la fin, la seconde n'est pas datée (27 avril...) Nous ne croyons pas pouvoir la situer avec précision. Cependant, d'après le contenu, nous la placerions pendant la préparation de la deuxième édition du *Dictionnaire françois*, parue en 1681. En effet Richelet dit qu'il a augmenté son livre d'un bon tiers, et l'on sait que la deuxième édition du *Dictionnaire* diffère grandement de la première; Richelet dit enfin qu'il projette une grammaire, et il en fit paraître une en 1694, cinq ans environ après la date supposée par nous. Ce sont là des conjectures, nous l'avouons facilement.

Nous publions ces lettres surtout parce que la deuxième contient un fait curieux : Richelet dit « je viens de chez un maréchal. » Or il est admis dans les livres de seconde main que tous les dictionnaires de la langue au XVII^e^ siècle rejettent les termes techniques (le *Dictionnaire* de Thomas Corneille leur étant réservé), et que Richelet en particulier se montre le plus sévère. La phrase de la lettre publiée ici ne permet-elle pas au contraire de dire avec M. Brunot : « la sévérité des puristes a été moins grande qu'on ne le croit généralement (2). » Malheureusement la fin de la phrase de

(1) Nous publierons d'autres lettres à Nicaise tirées des mss. fr. 9359-9363 (Bayle, les Arnauld, Huet, Ménage, Saumaise le fils.)

(2) *Histoire de la langue et de la littérature française* (XVII^e^ siècle, tome II, p. 772).

Digitized by Google

M. Brunot « et qu'ils ne le croyaient d'ailleurs » est contredite par Richelet lui-même.

D'ailleurs André Renaud (*Manière de parler la langue françoise*, p. 451) ne reproche-t-il pas à Richelet de mettre dans son *Dictionnaire* des mots « que l'usage ne paroit pas tout à fait approuver », et Renaud ne donne-t-il pas à ce propos une liste de mots presque tous techniques.

Louis THOMAS.

I

A Paris, ce 26 avril 1667.

MONSIEUR,

Les deux gentilshommes qui vous rendront ce billet sont des personnes de qualité d'Angleterre. L'oncle de l'un de ces Messieurs est évesque de Londres (1), et l'autre est un Lord tres-illustre. S'ils ont dessein de voir quelque chose à Dijon, aiez s'il vous plaist, Monsieur, la bonté de leur marquer ce qu'il y a de curieux dans votre ville, et de me faire la grâce de leur faciliter les moiens de contenter leur curiosité. Je prendrai sur mon compte ce que vous ferez pour eux : et l'honnêteté que je suis sûr que vous leur témoignerez m'obligera d'estre toute ma vie avec un particulier ressentiment.

Monsieur,

Votre très humble
et très obéissant serviteur,

RICHELET.

Soufrez Monsieur que j'assure ici Monsieur (2), conseiller au parlement et du May (3) de nos très humbles souvenirs et de mon profond respect.

J'achève mots
avec impatience et de parler sur ces mots (4)

(1) Gams (*Series episcoporum*) nous indique qu'il n'y eût pas d'évêché à Londres de 1569 à 1688. Mais Richelet parle peut-être d'un évêque anglican ? Nous n'avons pas su trouver de listes d'évêques anglicans.

(2) Nom propre de 4 ou 5 lettres illisible.

(3) Pierre Dumay (1627-1711), conseiller au parlement de Dijon, poète latin et français, grand ami de Richelet.

(4) Phrase presque entièrement illisible.

Digitized by Google

et je vous promets à vous Monsieur et à Mr (1) des exemplaires du Dictionnaire (2) au cas qu'on le réimprime de mon vivant. Ce qui se fera dans un an à moins que le dur (3) et quelques uns de ses confrères ne me fassent enlever mes papiers.

SUSCRIPTION : *A Monsieur*
Monsieur l'Abbé Nicaise,
Chanoine de la Sainte
Chapelle de Dijon.
A Dijon [cachet].

II

Je reçois, mon tres-cher et trés illustre Monsieur, votre lettre : et j'y fais réponse aussi-tôt. Je vous remercie, mais sincèrement, et humblement, de l'honneur de votre souvenir: et de la nouvelle que vous me donnez de la continüation de la bienveillance de Monsieur de Mineure (4) pour moi. Aidez-moi, Monsieur, je vous en conjure, à conserver un titre qui m'est si précieux et qui me donne tant de gloire. Encouragez toujours, s'il vous plaist, Monsieur de Mimeure, à me favoriser de son apui auprès de Monseigneur Le Chancelier pour ce misérable dictionnaire que j'ai augmenté de plus d'un bon tiers. A cette heure que je vous parle, je viens de chez un maréchal pour voir ses outils, et la manière dont il pare le pié et atache le fer au pié des chevaux qu'il ferre... Si Dieu me donne un peu plus de santé que je n'en ai, j'espère faire une grammaire française à la manière de Sanctius (5). Cela est un peu difficile : mais de quoi ne vient-on point à bout quand on se porte bien ; et qu'on a un peu de courage ? Je

(1) Nom propre de 5 ou 6 lettres illisible.
(2) Il s'agit du *Dictionnaire des rimes*, dont la première édition parut vers 1660, la deuxième en 1667.
(3) Mot de 6 ou 7 lettres illisible.
(4) Le marquis de Mimeure était de Dijon, ce qui explique sa bienveillance pour Richelet, ses relations avec Nicaise ; d'autre part comme membre de l'Académie, il pouvait agir auprès de la Compagnie et du Chancelier.
(5) Sanchez, dit Sanctius, professeur espagnol en possession d'une si bonne méthode qu'il se flattait d'enseigner le latin en 8 mois, le grec en 20 jours. Sa grammaire latine fit sa réputation, mais Richelet parle sans doute de sa *Minerve*, son meilleur ouvrage, où il expose la syntaxe latine.

Digitized by Google

suis et serai jusqu'à la fin, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

RICHELET.

A Paris, ce 27me avril.

Ne me donnez point s'il vous plaît, Monsieur, le titre de professeur : car, ma foi, je ne sors pas de mon logis et n'enseigne personne au monde (1).

SUSCRIPTION : *A Monsieur*
Monsieur l'abbé Nicaise,
A Dijon [cachet].

(1) Richelet avait été professeur ; monté en grade et passé grammairien, il voulait oublier ses défauts et surtout les faire oublier.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE DES REVUES

ET RECUEILS ARCHÉOLOGIQUES DE FRANCE

Pendant l'année 1911

ILE-DE-FRANCE

Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais (Fontainebleau), 3e et 4e trimestres, 1910.

Stein. — *Documents inédits sur le prieuré de Villemoutiers et la vicomté de Fessard.* M. Stein publie 15 documents extraits des Archives du Loiret, XIIe-XIVe siècles, et complète les monographies consacrées antérieurement à ces localités ; p. 334-358.

Comité archéologique de Senlis ; Comptes-rendus et Mémoires, 1909-1910, t. II.

Caix de Saint-Aymour (Cte de). — *Saint Rieul en Basse-Normandie.* L'auteur, après avoir constaté le culte de saint Rieul à Eraines près de Falaise, accepte l'opinion de Du Saussay (*Martyrologium Gallicanum*, 1638), du Propre de Séez, et de M. l'abbé Blin, vicaire général de Séez ; et, écartant les réserves des Bollandistes, en vient à cette conclusion qu'un Regulus fut le second apôtre de Séez, et ne doit pas être confondu avec saint Rieul de Senlis, pas plus que saint Front ermite et saint Brice solitaire avec leurs homonymes de Périgueux et de Tours ; p. 201-206.

Comité archéologique, historique et scientifique de Noyon ; Comptes-rendus et Mémoires, XXII, 1900.

Baudoux (Augustin). — *Les évêques de Noyon* (suite). Baudouin de Bologne (1148-1167), Baudouin III (1167-1175), Renaud (1175-1187), Etienne de Nemours (1188-1221), Gérard

Digitized by Google

de Bazoches (1221-1228), Nicolas de Roye (1228-1240), Pierre Ier Charlot (1240-1249). M. B. consacre des notices d'après les documents d'archives et les travaux publiés antérieurement, aux 57e-63e évêques de Noyon ; p. 1-120.

Gallois (l'abbé). — *Dom Innocent Le Masson.* Biographie du célèbre chartreux noyonnais : enfance ; entrée en religion ; priorat du Mont Renaud et de la Grande Chartreuse ; discussion avec l'abbé de Rancé ; luttes contre le quiétisme, le jansénisme, le gallicanisme et le rigorisme ; bibliographie par dom *Autore* ; portrait et plans ; p. 121-213.

Poupardin (R.). — *Quatre chartes anciennes d'évêques de Noyon, provenant de la collection Philipps.* Elles émanent de l'évêque Rabeuf (Ratbodus), 1086 et de l'évêque Simon de Vermandois, 1124, 1137, 1144, et sont tirées des recueils de Cheltenham qui ont fait retour à la B. Nationale en 1908 ; p. 214-222.

Bry (E.). — *S. E. le cardinal Lecot.* Né à Montescourt-Lizerolles près Saint-Quentin, en 1831, le futur cardinal fut secrétaire du Comité archéologique de Noyon, 1858-1865 ; son éloge, avec portraits, trouve place tout naturellement dans cette publication ; p. 229-241.

Ponthieux (A.). — *Guillaume Bouille, doyen du Chapitre de Noyon* (1447-1476). Ce savant ecclésiastique, qui avait été élevé à la dignité de Recteur de l'Université de Paris en 1439, prit une part active au procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc et à la lutte de l'Université contre les Ordres mendiants ; p. 242-249.

Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise, 1910.

Tambour. — *L'abbé Guillemeteau*, ancien curé de Jean de Biarge (Charente), arrêté à Versailles en 1793 ; p. 185-200.

Chouet. — *Le temporel de la maison royale de Saint-Cyr*, 1686-1730. M. Ch. a utilisé les nombreux documents des Archives de Seine-et-Oise : lettres patentes en originaux et en copies, arrêts du Conseil d'Etat, actes notariés, inventaires de titres, registres du Conseil extérieur de la maison, dossiers de procès, livres de comptabilité, et surtout deux recueils de l'ancienne bibliothèque du grand séminaire de Versailles, aujourd'hui à la bibliothèque municipale : Mémoires de Saint-Cyr (2 vol.), Lettres édifiantes de Madame de Maintenon (7 vol.) ; il a enfin étendu ses recherches aux Archives natio-

Digitized by Google

nales, aux Archives du Ministère des Affaires étrangères et à la Bibliothèque nationale. Il montre les phases du développement de cette œuvre d'éducation à Montmorency. à Rueil (1682), à Noisy, enfin à Saint-Cyr; il insiste particulièrement sur la construction par Mansard et sur les négociations avec Rome pour l'union de la manse abbatiale de Saint-Denis à la maison de Saint-Louis, 1686-1692; p 241-280.

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, Beauvais, 1910, t. XXI, 1re partie.

Pihan. — *Tombeaux de Ressons-l'Abbaye en* 1674. M. l'abbé P. publie une copie du XIXe siècle d'un ms. du XVIIe siècle, appartenant au grand séminaire de Nancy et dévolu aujourd'hui à la ville de Nancy. C'est un mémoire rédigé en 1674, pour une réédition des *Annales* du P. Hugo, abbé d'Estival; ce document a l'avantage d'être plus complet que la description que l'on trouve dans le *Voyage littéraire* de dom Durand et de dom Martène (1713); il ne se rapporte pas à Ressons (Meuse), mais à Ressons-l'Abbaye (Oise), où se trouvait un couvent de Prémontrés avec sépultures seigneuriales des d'Aumont, de 1300 à 1526. Il fournit des précisions biographiques et héraldiques et une description consciencieuse de monuments détruits, à l'exception d'un seul, avant la reconstruction de l'église en 1704; p. 274-293.

Griselle. — *Relation d'un échappé aux massacres du 2 septembre* 1792. M. Gr., qui a toujours la main heureuse, exhume des Archives de la Société académique de l'Oise (t. CL de la collection Renet, consacré à la Révolution) six pages signées T.; il n'a pas de peine à établir que l'auteur est Jean-Louis Trubert, curé d'Houdainville, et que la rédaction définitive de ces souvenirs doit être placée vers 1820-1829. Trubert fut poursuivi et arrêté pour n'avoir pas voulu rétracter la réserve ajoutée par lui au serment constitutionnel. Enfermé à Saint-Germain-des-Prés avec 30 autres, ils apprirent à 5 heures le commencement des massacres, le vénérable curé de Saint-Jean en Grève, M. Royer, âgé de 80 ans, récita les prières des agonisants; vers une heure du matin, Trubert réussit à escalader une fenêtre de la pièce contiguë à l'abbatiale et se dissimula sous l'orgue; il put sortir sur la rue Sainte-Marguerite, avec M. Godard, grand vicaire de Toulouse,

Digitized by Google

par les soins de Manuel ; une heure après, tous ses compagnons étaient martyrisés ; p. 493-514.

ORLÉANAIS

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, 1910, t X.

JOHANNET. — *Note sur un manuscrit du* XV^e^ *siècle relatif à Jeanne d'Arc* [addition au Breviarium historiale, B. Vat. 3957 ; texte et traduction] ; p. 203-217.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, 3^e^ et 4^e^ trim., 1910, n° 198, t. XV.

BAILLET. — *Note sur l'usage de commencer l'année au premier janvier, à Orléans, dès* 1556 ; d'après un registre de Saint-Laurent des Orgerils, ce mode est adopté 8 ans avant l'ordonnance qui l'impose ; p. 485-487.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, IX, 1909.

BAILLET (Aug.). — *Les Capucins d'Orléans* : fondation de l'église de Saint-Jean d'Orléans, Henri IV et Marie de Médicis, 22 avril 1602 ; p. 138-152.

CAGNIEUL (A.). — Rapport sur ce mémoire ; p. 152-156.

Société archéologique d'Eure-et-Loir (Chartres). Cinquantenaire, I, (1910).

On a déjà signalé quelques-uns des travaux, publiés à l'occasion du Cinquantenaire de cette Société, célébré en 1906 ; il importe cependant d'énumérer au moins ceux qui avaient échappé à une première enquête.

FARCY (L. de). — *Trois anciennes broderies du Trésor des Chartres :* chape (de opere anglicano), parement donné par Jean duc de Berry en 1406 (broderie relevée, de Florence), parement offert par François Bohier, évêque de Saint-Malo, en 1556 (or nué). Ces trois pièces sont perdues ; p. 77-83.

SAINSOT (l'abbé). — *Les évêques de Chartres pendant le* XIX^e^ *siècle.* N.N.S.S. de Lubersac (1780), de Latil (1816), Clausel de Montal (1824), Regnault (1853), Lagrange (1889), Mollien (1894). Ces notices avaient été publiées antérieurement dans « *L'Episcopat Français ;* » p. 114-125.

Digitized by Google

ARMANCOURT (Comte d'). — Chartres : *notes héraldiques et généalogiques*. M. d'A. décrit près de 350 armoiries, aperçues par lui à Chartres, en parcourant « les rues, les églises et les cimetières, les bibliothèques, les musées et quelques collections particulières », il en donne le dessin, et les accompagne de notes généalogiques ; ces documents lui ont permis de jeter un jour tout nouveau sur de nombreux points d'histoire locale, tels que les donateurs des vitraux, les possesseurs de livres et manuscrits, les alliances des familles ; p. 126-419.

Société archéologique d'Eure-et-Loir (Chartres) : *Cinquantenaire*, II, 1-95 ; 1911.

JUSSELIN (Maurice), archiviste départemental. — *Statistique archéologique d'Eure-et-Loir :* liste des *monuments historiques* ou mégalithiques, *meubles et immeubles*, classés à la date du 31 décembre 1910, avec références bibliographiques, table et notice sur les lois et décrets relatifs à la conservation des monuments historiques. On saura gré au jeune et actif archiviste d'Eure-et-Loir, déjà connu pour ses excellents travaux sur le moyen-âge et en particulier sur les notes tironiennes et les diplômes, d'avoir mis au jour cette notice claire et substantielle. Il expose les tâtonnements de la législation sur la matière depuis 1793 jusqu'à 1905 ; peut-être aurait-il dû indiquer que le zèle de la conservation est né moins de l'initiative révolutionnaire que de l'indignation publique contre le vandalisme des sans-culottes ; la justice et le bon goût s'accordent pour conseiller la modestie, au point de vue du sentiment artistique, à ces « ancêtres » qui ont dilapidé le trésor d'une civilisation origine et gardienne de tant de merveilles ; M. Jusselin n'ignore pas ces détails. Après l'historique de la question, il donne le texte et les principes de la loi de 1905 ; et il expose les modifications et additions proposées par le projet Maurice Faure (11 nov. 1910) relativement à la demande de classement, à l'intervention provoquant la demande, au classement favorisé par l'expropriation, aux effets de la proposition de classement, au classement lui-même et, ses effets, à l'enrichissement des monuments classés, à l'affichage, à la visite des monuments classés, aux vente, don et échange, à l'exportation, à l'expropriation et à l'alignement, aux projets de travaux, restauration ou

Digitized by Google

réparation, à la participation de l'Etat, aux sanctions pénales, au déclassement, enfin aux fouilles. L'auteur montre ensuite les variations des listes de classement et travaux de statistique, et celles de la jurisprudence sur la détermination de ce qui constitue les immeubles par destination. Tout cela est fort bien, mais les classements résultent d'une intervention intermittente et mal concertée de l'Etat, de la Société historique locale, et de l'autorité diocésaine ; des pertes irréparables, et des lacunes considérables en sont la conséquence ; l'erreur initiale réside apparemment dans l'esprit tracassier des gouvernants et dans la force d'inertie des gouvernés de France. On a toujours manqué de tact dans l'application. Le principe du classement, si on l'exagère, devient facilement une limitation acheminant au transfert de la propriété, les catholiques l'ont senti ; les particuliers ne le supporteraient pas. Appliqué avec prudence et largeur d'esprit, en dehors de toute préoccupation politique, il constituerait un terrain d'entente et un bienfait public. Pour cela il faudrait toujours tenir compte des droits des réels propriétaires et non des fantaisies de la faction dominante. M. Jusselin ne dit rien d'analogue ; mais il est bien permis à d'autres de considérer la question de plus haut, et de déplorer que le mouvement nous soit présenté comme ayant ses racines dans la Révolution ; précisément on l'eut fait acceptable en confiant le classement aux Académies, et non à la bureaucratie, sous réserve de conserver sur place. — L'exposé juridique forme le tiers du travail ; les pages qui suivent sont autrement utiles et définitives par les renseignements signalétiques d'objets classés et par les excellentes notes bibliographiques qu'elles contiennent. On a suivi l'ordre alphabétique des localités, un index supplémentaire groupe les objets et personnages cités au moyen de renvois ; un historien, étranger à la région, peut ainsi connaître avec quelque précision la désignation et l'époque d'un objet, le lieu de conservation, la date de classement et les références. La Vierge du Pilier, signalée p. 41 comme étant en pierre, est en bois de poirier. Il ne faudrait pas conclure cependant que tous les classements utiles ont été effectués, je constate au contraire l'omission de quantité d'objets de valeur conservés dans d'humbles églises de campagne (par exemple : cinq cloches du XVI^e^ siècle et une dizaine de peintures signées, des XVII^e^-XIX^e^ siècles). Il est à remarquer qu'on

Digitized by Google

a obtenu le déclassement de plusieurs châteaux et d'un certain nombre de monuments mégalithiques.

Procès-verbaux de la Société archéologique d'Eure-et-Loir (Chartres), XII (1905-1909), publiés en 1910.

MAYEUX (A.). — *L'ange-méridien de la cathédrale de Chartres.* De l'examen technique de cette statue qui figure à l'angle sud-ouest du vieux clocher, il semble bien résulter que l'on est en présence d'Elie, placé avant le XIX^e^ siècle, dans la partie droite du portail royal, XII^e^ siècle (trumeau de gauche); les ailes et le cadran sont des additions récentes ; p. 208-211.

Bulletin de la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Etampes et du Hurepoix, 2^e^ livr., 1910.

GUIOT. — *Les cantons du district de Corbeil* (S.-et-O.), *en* 1790 (suite et fin), 1^re^ partie et *ex-libris* ; p. 77-132.

COCHIN (Claude). — *Un épisode de la légation du cardinal Chigi en France* (1664) ; allusion à l'hospitalité reçue à Soisy chez le président de Bailleul ; p. 133-137.

PERCHE

Documents sur la province de Perche, octobre 1910, fasc. LXXXII.

CHARENCEY (Comte de). — *Histoire de la Grande Trappe*, t. II, p. 33-48. Ce fascicule contient : plusieurs additions, relatives aux portraits de l'abbé *Rancé* : toile de Rigault conservée à l'abbaye de Soligny (copie), tableau appartenant à l'hôpital de Carpentras et déposé au Musée (probablement l'original, établi pour le duc de Saint-Simon et donné par Malachie d'Inguimbert) ; une *bibliographie de dom Gervaise*, d'après Fisquet ; des notes sur le débat concernant les *études monastiques* et sur la *mortalité à la Trappe* au temps de Rancé 1674-1700, avec liste de 55 religieux et 37 convers morts à la Trappe de 1790 à 1798, d'après le Père M.-L. Serrant.

Société historique et archéologique de l'Orne (Alençon), XXIX, 4^e^ bull. ; octobre 1910.

DENIS (Dom). — *Les Bénédictins de Saint-Maur originaires de l'ancien diocèse de Séez.* L'auteur a extrait des dossiers de

Digitized by Google

la matricule des 8.752 religieux quelques noms qui seront utiles aux érudits qui s'intéressent à l'histoire littéraire et aux généalogies provinciales. Les documents dans lesquels il a puisé sont les trois registres de Solesmes provenant de Conches, les documents des Archives Nationales (L 816, nº 1) et de la Bibliothèque Nationale (lat. 9802, 12794 à 12797), l'Histoire ms. de la Congrégation de Saint-Maur par dom Martène et dom Fortet (Solesmes), la Vie des justes par dom Martène (B. Nat., fr. 17671). Il en a tiré 43 notices pour des profès de 1620 à 1669, et il annonce une suite ; p. 523-536.

DUVAL (Louis). — Léopold *Delisle* : ses travaux sur *Ordéric Vital*, moine de Saint-Evroul. A l'occasion de la mort du regretté savant et du projet d'élever un monument à l'historien du XIe siècle, M. D. analyse les travaux de l'éminent médiéviste et retrace l'historique des manuscrits d'Ordéric Vital ; p. 537-584.

CHAMPAGNE

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne (Auxerre), 63e vol., 1909.

CESTRE. — *Le plan d'études de dom Rosman*, principal du collège d'Auxerre, p. 225-249.

Bulletin de la Société archéologique de Sens, 1910, t. XXV.

CHARTRAIRE (L'abbé). — *Les droits et prérogatives des archevêques de Sens dans la chapelle du château de Fontainebleau.* Un manuscrit du XVIIIe siècle résume ce conflit de juridiction survenu entre le grand aumônier de la Cour et l'archevêque de Sens, comme il existait déjà entre l'archevêque de Paris et le soi disant « évêque de la Cour ». On n'a pas oublié le bouillant de Henri Gondrin soufflétant sa nièce et diocésaine la marquise de Montespan et la rancœur de Louis XIV. Le cardinal de Luynes fit établir un dossier de preuves ; la copie est de 1766 ; p. 1-22.

CHARTRAIRE (L'abbé). — *Deux projets de reconstruction du grand portail de la cathédrale de Sens au XVIIIe siècle.* L'érudit senonais met en évidence les méfaits de l'opinion de cette époque qui condamne le style ogival ; et il nous donne,

Digitized by Google

avec deux excellentes phototypies des projets Soufflot-le-Romain conservés au Musée de Sens, l'historique de ce qui fut réalisé d'autre part, et de ce qu'on n'eut pas le temps d'accomplir en 1789. La Révolution fit pis encore en quelques jours ; p. 23-45.

Roy (Maurice.) — *Jehan Cousin père, sculpteur : la statue de l'amiral Chabot et le jubé de la chapelle de Pagny.* D'actes notariés dans lesquels Jehan Cousin est qualifié en 1545 de « Me painctre et tailleur d'ymaiges » et traite en 1543 avec le cardinal de Givry, M. R. infère qu'il est vraisemblable d'attribuer à cet artiste le jubé de la chapelle du château de Pagny, 1538 (actuellement à Paris, galerie de M. E. Foulc) ; p. 46-56.

Poiget et Perrin (Joseph). — *Le poème « Eructavit » : deux récentes publications sur ce poème sénonais.* Cette paraphrase, en vers français du XIIe siècle, sur le Ps. XLIV, est dédiée à la comtesse de Champagne, à qui elle aurait été présentée à Sens en 1185. Elle vient de faire l'objet de deux thèses doctorat en philosophie à l'Université de Chicago. Pour M. George-Fitch Mac-Kibben l'auteur serait un bénédictin de Saint-Pierre-le-Vif ; pour M. Atkinson Jenkins l'auteur serait Adam de Perseigne cistercien probablement à Pontigny ; p. 116-126.

Bulletin de la Société d'études d'Avallon, 1909 (publié en 1910).

Villetard (L'abbé).— *Deux manuscrits liturgiques conservés à Avallon.* L'auteur complète son étude donnée en 1898 sur un *Missel plénier de Langres*, de 1619 (bibl. municipale d'Avallon), et fournit une notice sur un *Psautier-Hymnaire*, du XIIIe siècle (conservé à la bibl. de la Société d'études d'Avallon) ; p. 15-30.

Pissier (L'abbé). — *Recherches sur l'histoire de Tharoiseau* (seigneurie, paroisse, village) ; p. 35-148.

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, 1er janv. 1911, n° 84, t. VI.

Jacquin (A.-M.), O. P. — *Une chaire de théologie au couvent des Frères Prêcheurs de Langres*, 1664-1735. Le P. J. publie 9 documents de 1664 à 1689, extraits des archives départementales (Chaumont) et des archives générales des Frères

Digitized by Google

Prêcheurs (Rome), et relatifs à cette chaire supprimée en 1735 par Mgr de Montmorin comme suspecte de jansénisme; p. 275-286.

ANJOU

Anjou historique (L'), XI (2, 3, 4), sept. 1910-févr. 1911.

GRIMAULT (E.). — Mgr Freppel : *la maison de saint René*, fondée en 1873 au Pouliguen; p. 113-128.

UZUREAU (F.). — L'ordre de *Fontevrault*, avec notes sur les maisons qui subsistaient au XVIII[e] siècle, p. 129-135 ; — M. Leroyer de La Dauversière (1597-1659), fondateur des *Hospitalières de Saint-Joseph*, en 1636, p. 141-144 ; — Jeanne de La Noue (1666-1736), fondatrice des *Sœurs de Sainte-Anne*, à Saumur en 1704, p. 146-151 ; — Le *clergé* de Torfou et de Saint-Macaire en Mauges pendant la *Révolution*, p. 170-175; — Le *cardinal Régnier* (1794-1881), archevêque de Reims, né dans une paroisse de l'arr. de Baugé, p. 175-178; — Le clergé angevin depuis 1802 : *les curés inamovibles* ; liste de 192 titulaires, p. 178-193; — Sacre et installation de *Mgr Angebault*, évêque d'Angers (1842), p. 201-207 ; — *La vraie Croix de Saint-Laud*, p. 225-227 ; — M. Urbain Loir-*Mongazon* (1761-839), fondateur du Petit Séminaire (1800), p. 227-234 ; — Les *religieuses* hospitalières *de Beaufort* pendant la Révolution, d'après les relations de l'une d'entre elles, p. 243-271.

Les 27 *vicaires généraux* du diocèse *d'Angers* depuis 1802, notes biographiques, p. 276-286; — M. *Bachelot*, curé de Saint-Serge d'Angers, surnommé le Vincent de Paul (1839-1898), p. 292-295; — La Congrégation des *Sœurs de Saint-François* à Angers, fondée en 1873, p. 305-306; — Bulle d'érection de l'*Université Catholique* d'Angers (14 août 1877), p. 309-316; — (Les *expulsions*) 4 nov. 1880, p. 316-336.

GRIMAULT (E.). — La *chaire* de la cathédrale et M. *Choyer*, ecclésiastique, sculpteur et donateur (1871), p. 337-350.

UZUREAU (F.). — Les *doyens du chapitre* de la cathédrale, liste (IX[e]-XX[e] siècles), p. 365-368 ; — Mgr *Montault des Isles*, évêque d'Angers (1755-1839), p. 368-375; — La dernière religieuse de *Fontevrault* : Elisabeth Guy-ô-Thro (1764-1854), p. 381-384; — M. *Breton*, curé de la cathédrale (1768-1837), p. 385-390; — M. Christaud, curé de la Madeleine (1810-1881), p. 410-413.

Digitized by Google

LORRAINE

Bulletin mensuel de la Société d'archéologie lorraine et du Musée Lorrain, (Nancy), 1910, 59e vol., IIe série, t. X.

Pfister. — *Un traité sur la maladie du cardinal Charles de Lorraine.* Sous ce titre l'érudit nancéen analyse un imprimé qui contient des lettres du médecin J. De Lorme; p. 8-10.

Chatton (E. de). — *L'église de Domèvre près Haraucourt*; p. 11-15.

Mémoires de la Société d'arçhéologie lorraine et du Musée historique lorrain (Nancy), 1910, 10e vol., IVe sér., t. LX.

Idoux (Abbé M.-C.). — *Le prieuré de Bonneval et les ermitages de Chèvreroche.* Historique de la thébaïde vosgienne du XIIe au XVIIIe siècle, avec série des prieurs d'Hérival (plus complète que les listes qui furent mises au jour par le P. Hugo, dom Calmet, et les auteurs du *Gallia christiana*) et photogravures; p. 107-218.

Des Robert (Edmond). — *Recherches sur l'origine du nom d'Arc.* «...La simple allusion d'une signification nobiliaire, donnée à la particule au XIVe ou au XVe siècle, sans l'adjonction de qualificatifs *ad hoc*, ou même le simple fait de trouver au nom d'Arc une forme nobiliaire, indiquent une certaine ignorance des règles qui présidaient au moyen-âge à la formation des noms de personnes ..; roturiers, bourgeois des villes ou manants des campagnes portaient, selon un usage qui se conserva assez longtemps dans le clergé tant régulier que séculier, un prénom, et y ajoutaient le nom du lieu de leur résidence ou de leur origine. Bien fréquemment aussi, le prénom était suivi d'un surnom, et la plupart du temps c'est de ces surnoms que dérivent les noms de famille portés de nos jours. » L'auteur publie 14 chartes des Archives de Meurthe-et-Moselle; extraites de la layette de Pont-Domaines, t. II, du fonds de l'abbaye de Clairlieu, et, pour la plupart, du fonds du monastère ducal des dames prêcheresses ou dominicaines de Nancy. Ces documents contiennent plusieurs d'Arc, roturiers, et nobles de la famille d'Essey; ils ne permettent pas d'établir une parenté entre les personnages ni d'affirmer avec une certitude absolue que le lieu d'origine soit Art-sur-

Digitized by Google

Meurthe ; mais ils révèlent un certain Loys d'Arc (XIVe siècle), et fournissent d'intéressantes précisions sur les habitants d'Art-sur-Meurthe au XIVe siècle sur la famille d'Essey, puis d'Arc et même sur le couvent des dames prêcheresses ; p. 219-264.

PFISTER (Christian). — *Le cardinal de Granvelle à Nancy.* (mars 1564). Après son départ de Bruxelles, le conseiller impopulaire de Philippe II traversa la Lorraine pour se rendre en Bourgogne. Une relation de ce voyage, omise par Ch. Weiss (*Papiers... de Granvelle*), existe à la Bibliothèque de Besançon ; M. Pfister la publie. Le cardinal avait pour secrétaire Juste-Lipse ; p. 297-314.

LIMOUSIN

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, (Limoges), 1910, 1re livr., t. LX.

IMBERT. — [*Vaulry*, 1790-1795]. Sous le titre « Une Commune de la Haute-Vienne pendant la période révolutionnaire », M. Albert Maurat-Ballange publie les registres de délibérations de cette municipalité et d'une Société Populaire, œuvre de l'ex-curé devenu agent national et président. On y lit en particulier une description de la fête de la Raison. En 1803 (27 mai), Imbert fut rétabli dans ses fonctions sacerdotales à Vaulry ; il mourut en octobre : curé et maire ; p. 1-63.

LEROUX (Alfred). — *La légende de Saint Martial dans la littérature et l'art ancien.* L'auteur indique les positions dès le début : « Il y aurait grande présomption de notre part à reprendre ici la question de saint Martial, après le savant mémoire publié par M. l'abbé Duchesne dans les *Annales du Midi* (1892), si nous n'avions ce faible mérite de signaler quelques textes qu'il n'a pu connaître ; de prendre en considération, pour établir le développement chronologique de la légende, la glorification du saint au VIe siècle ; de proposer l'explication d'une anomalie dans les prétendues *Epitres* de saint Martial ; de montrer la source commune d'où dérivent les deux *Vies* de saint Martial écrites au moyen-âge ; d'expliquer les traces des *cursus ryhthmicus* constatées dans la *Vita antiquior ;* d'apprécier le rôle d'Adémar de Chabannes d'une manière moins sommaire que l'ont fait les historiens qui se

Digitized by Google

sont occupés de lui ; de montrer qu'il y eut un troisième stade dans le développement de la légende et de dire en quoi il consiste ; enfin d'introduire dans la chronologie des faits et des écrits du XIe siècle relatifs à la question de l'apostolat plus de précision et de logique qu'on n'en avait mis jusqu'ici. Pour le surplus, nous prenons la question au point où l'ont amenée MM. Duchesne et Charles de Lasteyrie. » M. Leroux ne donne ici pour le moment que la première partie de son travail ; p. 64-85.

Lecler (Le chanoine). — *Histoire de l'abbaye de Grandmont.* (suite) : François de Tantal (1631), Georges Barny (1635), Antoine de Chavaroche (1654), Alexandre Frémon (1678), Henri de La Marche de Parnac (1687), René-Pierre de La Guérinière (1716), Raymond Garat (1744) ; p. 86-162.

Petit (A.). — *François de Rincon, abbé de Bénévent* (1540-1552), *et ses tentatives de réforme.* — Sept années d'efforts de Rincon joints à ceux du chapitre cathédral et de ses vicaires, de l'officialité de Limoges, du parlement de Bordeaux et de ses juges-commissaires, ne réussirent pas à commencer la réformation des chanoines réguliers de Bénévent ; l'échec eut cependant un résultat, il disposa les successeurs des intéressés à accepter de s'amender en 1609 ; p. 218-280.

Langlois.

Digitized by Google

DOCUMENTS

relatifs aux rapports de la France avec la Landgrave de Hesse-Cassel, conservés à la bibliothèque de Lyon (1636-1640).

Deux lettres de Louis XIII. — Une lettre du P. Joseph.

La collection Morin-Pons conservée à la Bibliothèque de Lyon renferme quelques documents qui concernent les relations de la landgrave de Hesse-Cassel (1) avec la France.

Nous publions les trois plus importants, savoir deux lettres de Louis XIII et une du P. Joseph, la célèbre Éminence Grise.

La première lettre du roi est datée de Chantilly (13 avril 1636). Elle avait pour but d'accréditer auprès de la landgrave le marquis de Saint-Chamond (2), ambassadeur extraordi-

(1) Amélie-Élisabeth de Hanau, la femme de Guillaume V (1627-1637). Celui-ci, allié de Gustave-Adolphe depuis 1631, fut battu par les Impériaux et mourut en Frise, à Leer. Elle prit la tutelle de ses six enfants, « s'allia à la France et à la Suède, eut une armée de 20,000 hommes ». Non seulement, elle reconquit ses États, mais encore elle obtint à la paix « l'abbaye de Hersfeld et une partie du comté de Schaumburg » ; la Hesse-Darmstadt lui rendit le nord du Comté de Katzenelnbogen, Schmalkalden, et la moitié de la Hesse supérieure (Marbourg). En 1650, elle cessa de gouverner l'État, et le règne personnel de son fils, Guillaume VI, commença. Celui-ci dura jusqu'en 1663. A cette occasion, elle établit le principe de primogéniture. Son gouvernement fut donc très important pour l'État (Voir la *Grande Encyclopédie*, t. XX, page 35 (1re colonne), Hesse-Cassel).

(2) Melchior Mitte de Chevrières-Miolans, marquis de Saint-Chamond ou Saint-Chaumont, à la fois général et diplomate. Il naquit vers 1586 et mourut le 10 septembre 1649. Son père Jacques Mitte, comte de Miolans et seigneur de Chevrières, avait été lieutenant général au gouvernement de Lyonnais. Sa mère s'appelait Gabrielle de Saint-Chamond. C'est lui qui signa avec Oxenstiern le traité de Wismar (20 mars 1636). Envoyé

Digitized by Google

naire en Allemagne ou, si celui-ci ne pouvait aller la voir, le baron de Rorte. En terminant, il lui rappelle que ses bonnes intentions sont conformes à ce que La Boderie lui a toujours fait connaitre.

La lettre suivante, écrite de Senlis, le 12 septembre 1636, par le P. Joseph à M. de la Boderie, résident de France près le landgrave de Hesse à Cassel, est de beaucoup la plus intéressante de la série. Il lui annonce une réponse du surintendant Bouthillier à ses dernières lettres. Parlant de l'armée ennemie entrée en Picardie (1), il s'exprime en ces termes : J' « espere que ceux qui sont entrés en la Picardie en sortiront avec confusion et qu'on pourroit bien les visiter dans leur païs ». Puis il passe à l'armée des Impériaux entrée en Franche-Comté : « Monsieur le Cardinal de La Vallete et Monsieur La Rue de Veymard », dit-il, « sont dans la Franche-Comte avec une puissante armée qui se grossira tous les jours, et si le roy de Hongrie (2) et le general Gallas (3) y entrera, ils ne les marchanderont pas ». Il y a un passage de ce document qui est un peu énigmatique : « On a envoyé et envoye a present a Monsieur de Saint-Chamond les ordres necessaires pour satisfaire raisonnablement a 31 que, s'il fait de sa part ce qu'il pourra, avec les autres de dela, j'espere que les choses yront bien ».

La lettre de Louis XIII, envoyée le 9 novembre 1640, de Saint-Germain-en-Laye, au comte d'Eberstein (4), avait pour but de le féliciter d'avoir été placé par la landgrave de Hesse

comme ambassadeur extraordinaire en Allemagne, il signa le 21 octobre 1636 un traité unissant le landgrave de Hesse à la France et à la Suède. — Voir sur lui la *Grande Encyclopédie*, t. XXIX, p. 109 (2e col.), l'article du comte H(orric) de B(eaucaire) — et aux Archives des Affaires étrangères pour la Correspondance, les t. XII et XIV des affaires d'Allemagne.

(1) Allusion à l'invasion de la Picardie par le cardinal-infant don Fernando, gouverneur des Pays-Bas, et par Jean de Wœrth. Corbie fut prise (le 15 août). Mais le maréchal de la Force reprit cette ville, à l'aide d'une imposante armée, que n'attendit pas l'ennemi (Voir Jean Mariéjol : *Histoire de France depuis les origines jusqu'à la Révolution* [publiée sous la direction d'Ernest Lavisse, *tome sixième*, II, pet. in-4° (Hachette, 1905), p. 342).

(2) Le futur Ferdinand III.

(3) On sait que le duc de Lorraine et Gallas prirent Dijon, mais échouèrent à Saint-Jean-de-Losne et retraversèrent le Rhin, vers le 3 novembre (Voir Mariéjol, *ibid.*, t. VI, — 2e partie, p. 343.

(4) Voir au mot Eberstein, le t. XV de la *Grande Encyclopédie*, p. 230. Il y eut deux seigneuries d'Eberstein, une dans le Rhon, en Franconie, — et une en Souabe, sur les confins de Bade et de Wurttemberg, dans la

Digitized by Google

au commandement de ses armées et de celles du landgrave, son fils, et de lui annoncer une démarche du sire de La Boderie chargé de les lui confirmer oralement.

Louis CAILLET.

1636 — 13 avril — Chantilly. — *Lettre de Louis XIII, roi de France, à [la Landgrave de Hesse-Cassel] la priant de croire ce que lui dira le marquis de St-Chamond, son ambassadeur extraordinaire en Allemagne, ou, à son défaut, s'il ne peut aller la voir, le baron de Rorte.*

(Bibliothèque municipale de Lyon, collection de chartes léguée par M. Henry Morin-Pons, en cours de classement et d'inventaire).

Sur papier.

Ma cousine, sçachant que vous avés *tousjours* (1) demeuré constante dans les bons || sentiments et intentions que vous avez fait parastre cy devant pour le || bien public jay bien voulu vous tesmoigner par celle cy le gré || que je vous en sçay et la part que jy prens et ay chargé le sieur || Marquis de Saint Chamond (2) mon ambassadeur extraordinaire en Allemagne de || vous faire entendre que les miennes sont tousjours telles que || mes amis et alliés peuven attendre de moy ; vous le croirés donc || en ce qu'il vous dira de ma part ou, si les affaires que je luy || ay commises par dela pour le dit bien public l'empeschent de || pouvoir aller jusques a vous, jay commandé au baron de Rorte || de vous aller jenner pour cet effet ; sur quoy je vous prie de || prendre la creance entiere au dit sieur Marquis de Saint Chamond, en || son absence au dit baron de Rorte et de vous asseurer de la || continuation de mon affection en vostre endroit ainsy que La Boderie || la vous doibt avoir tousjours representé ; de quoy me remect

Forêt-Noire. — Le célèbre comte Ernest-Albrecht (1605-1676) appartenait à la famille de Franconie.

La landgrave avait cherché à se réconcilier avec l'Empereur ; mais le 22 août 1639, elle avait renoué son alliance avec la France. (V. Mariejol, *ibid.*, p. 347).

(1) En surcharge. Nous ne changeons rien à l'orthographe et à la ponctuation de ce document.

(2) A la fin, on lit ces mots auxquels renvoie un signe : *Le sieur marquis de Saint Chamond, chevallier de mes ordres, conseiller en nos || conseils, nostre lieutenant general en nos armées et nostre ambassadeur extraordinaire en || Allemagne.* ||

Digitized by Google

ant || a mon dit ambassadeur ou au dit sire de Rorte, je ne vous feray cestre || lectre plus longue que pour prier Dieu qu'il vous aye ma cousine || en sa saincte garde. Escrit a Chantilly (1) le 13 d'apvril 1636 || .

LOUIS ||

BOUTHILLIER ||

1636 — 12 septembre — Senlis. — *Lettre du P. Joseph à Monsieur de La Boderie, résidant près du landgrave* [*de Hesse*], *à Cassel, lui accusant réception de ses dépêches de juillet et d'août, lui annonçant une réponse de M. Bouthillier, le surintendant, suivant les ordres de qui d'Andilly a pris des mesures pour son entretien, lui donnant bon espoir au sujet de la prochaine évacuation de la Picardie par les ennemis et lui déclarant que le roi de Hongrie et Gallas trouveront en Franche-Comté une forte armée commandée par le cardinal de La Valette et la Rue de Voymard.*

(Bibl. mun. de Lyon, coll. de chartes léguée par M. Henry Morin-Pons).

(*Sur papier. — Au dos du 2e folio, cachet de cire rouge.*)

A Monsieur. || Monsieur de La Boderie resident || pres de S. A. Monseigneur le landgrave || , a Cassel. || (*Au dos du 2e folio*).

[*Fol.* 1 r°] MONSIEUR ||

J'ay receu par vostre fourrier vos depesches || de juillet et d'aoust qui sont arrivez bien || a propos. M. Bouthillier vous respond || amplement, et on a envoyé et envoye a present || a Monsieur de Saint Chamond les ordres necessaires pour || satisfaire raisonnablement a 31 (2) que, s'il fait || de sa part ce qu'il pourra, avec les autres de dela, || j'espere que les choses yront bien ; de ceste part. || on fait de grands efforts ; dedans peu, l'on en verra || d'heureux [*Fol.* 1 v°] effects et espere que

(1 Chantilly (Oise ; arr. de Senlis ; cant. de Creil).

(2) Nous avons demandé à M. Fagniez, le savant auteur de l'ouvrage sur *Richelieu et le Père Joseph*, de nous dire s'il savait à qui on fait allusion par ce chiffre 31. Mais il n'a pas trouvé ce renseignement dans ses notes. Nous le remercions néanmoins très viviment, car c'est une excuse pour nous de l'ignorer.

Digitized by Google

ceux qui || sont entrés en la Picardie en sortiront avec || confusion et qu'on pourroit bien les visiter || dans leur païs. Monsieur le cardinal de la Vallete || et Monsieur La Rue de Veymard sont dans la Franche || Comté avec une puissante armée qui se || grossira tous les jours, et si le roy de Hongrie || et le general Gallas y entrera, ils ne les || marchanderont pas. ||

M. Bouthillier, le surintendant, a fait deslivrer || a M. d'Andilly des ordonnances pour vostre entretien jusqu'a || la fin de l'année derniere. Je presseray que l'on || vous contante pour la presente. Je suis veritablement || Vostre tres humble serviteur. ||

De Senlis (1), ce 12 septembre ||.

Monsieur || le secretaire vous salue || tres humblement. ||

(*Au dos*) Le R. P. Joseph || du 12me septembre || 1636. ||

1640 — 9 novembre — Saint-Germain-en-Laye. — *Lettre de Louis XIII, roi de France, au comte d'Eberstein, en Franconie, le félicitant d'avoir été appelé par la landgrave de Hesse au commandement de ses armées et de celles du landgrave, son fils, et lui annonçant l'envoi auprès de lui du sieur La Boderie, porteur de la presente.*

(Bibl. mun. de Lyon; coll. de chartes leguée par M. Henry Morin-Pons, en cours de classement et d'inventaire).

Sur papier.

Lettre *de creance* (2) du roy || a Monsieur le Comte d'Eberstein ||, en France, sur le sieur de La Boderie ||.

Monsieur le Comte d'Eberstein, j'ay esté fort || aise d'apprendre que ma cousine la Landgrave || de Hesse vous aye donné le commandement et la || conduitte de ses armées ; elles s[o]nt en t[re]s || bonnes mains et je ne doubte point que vous || ne les employez utilement pour le bien de || la cause commune et celuy des affaires || de mon cousin le Landgrave, son filz; c'est || ce que j'ay subjet de croire sur le rapport || que l'on m'a faict des bonnes qualités qui || sont en vostre personne digne de la confiance || que ma dite cousine a prise, en vous, vous || donnant cet employ. La part que je prens || a ses

(1) Senlis, ch.-l. d'arr. de l'Oise.
(2) Mot effacé.

Digitized by Google

interestz pour l'affection que j'ay pour || elle et pour mon dit cousin me convie a vous || tesmoigner que je tiendray le service que vous || luy rendrez, comme ci c'estoit a moy mesme || et pour preuve de cela, j'ay commandé au || sieur de La Boderie de vous donner une || marque du gré que je vous en sçauroy et de || vous assurer de ma bonne volonté en vostre || endroit, me remettant dont a luy je prie || Dieu qu'il vous aye, Monsieur le Comte || d'Heberstein, en sa saincte garde.

Escrit a Saint || Germain en Laye (1), le IX^me^ novembre 1640. ||

LOUIS. ||

BOUTHILLIER. ||

(*Au dos*) Lettre du roy a Monsieur le || Comte d'Eberstein en || France sur le sieur || de La Boderie ||, du 9^me^ novembre || 1640. ||

Louis CAILLET.

(1) Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise; ch.-l. de cant. de l'arr. de Versailles).

Digitized by Google

NOMENCLATURE

des Ouvrages de Peinture, Sculpture, Architecture, Gravure, Lithographie, se rapportant à l'HISTOIRE DE PARIS et qui ont été exposés depuis l'année 1673 *jusqu'à nos jours, dressée d'après les Livrets officiels.*

LVI^e LIVRET

Exposition au Musée Royal, le 1^er^ mai 1831.

(Suite)

Peinture.

DUMONT (A.), 32, rue du Dragon.

2212 Buste en marbre de M. Guérin.

FESSARD, 14, rue du Pot-de-Fer-Saint-Sulpice.

2218 Modèle du bas-relief en marbre du tombeau de M^me^ de Chemmiot, au Père-Lachaise.

2220 Buste de feu M. Nicodami, professeur de musique au Conservatoire.

2221 Buste de feu M. le baron Fourrier, membre de l'Académie française.

2222 Buste de feu M. le marquis Amelot de Guépéan, évêque.

FEYENS, 61, rue de Vaugirard.

2226 Louis-Philippe I^er^, roi des Français, buste en marbre.

FOYATIER, 14, rue de Madame.

2231 Buste en plâtre du Roi.

Digitized by Google

[1831]

GREVENICH, 20, rue M. le Prince.

2236 Episode des journées de juillet.
Un combattant charge son fusil en jetant un regard sur son camarade qui tombe blessé à côté de lui.

GUICHARD.

2237 Buste en marbre de M. Mignon, fait après son décès.

GUILLOT, chez M. Micheli, 14, rue de Voltaire.

2239 Buste de Benjamin Constant, en plâtre.

JACQUOT, 12, rue de Madame.

2241 Statue colossale en plâtre du Roi.
2243 Buste du général Ruty.

MATTE, 61, rue du faubourg Saint-Martin.

2250 Buste en marbre de Guy de la Brosse.

MOLCHNECHT, 5, rue de Courty.

2260 Buste du Roi, en bronze.

PETITOT, 7, rue de l'Est.

2262 L'Abondance, statue allégorique, destinée au palais de la Bourse.

RAMUS, 30, rue Mazarine.

2263 Buste en plâtre de M. le comte de Forbin, directeur général des Musées.

ROBINET, 23, rue de Beaune.

2266 Buste en plâtre de Vauquelin fait depuis sa mort.
2267 Buste en plâtre de feu Morel, graveur.

ROMAGNETI, 18 *bis*, rue de Paradis-Poissonnière.

2270 Buste de M. de Lavalette.

Gravure

BERTRAND (N.), 4, place du Louvre.

2293 Portrait de Napoléon, d'après L. David, en 1812.

Digitized by Google

[1831]

BIET et NORMAND, 13, rue Grange-aux-Belles.

2295 Souvenirs du musée des Monuments français.
Collection de quarante dessins perspectifs gravés au trait, représentant les principaux points de vue sous lesquels on a pu considérer tous les monumens réunis dans ce musée.

BLANCHARD, 59, quai des Augustins.

2296 Ninon offrant sa bibliothèque au jeune Voltaire, d'après M. Steuben.

BOVY, 7, rue de Grenelle Saint-Honoré.

Cadre de médailles représentant :
2301 Deux portraits de S. M. Louis Philippe Ier.

BRENET, 13, cour de la Sainte-Chapelle.

2303 Médaille : Fin du règne de Napoléon.
Le coin de cette médaille appartient à l'auteur.

DEVILLIERS, 24, rue de la Montagne Sainte-Geneviève.

2322 Portrait de M. Pierre Vignon, architecte de la Madeleine.

GIRARD (F.), 3, rue Furstemberg.

2339 Portrait de Talma, d'après M. le baron Gérard.

JAZET, 7, rue de Lancry.

2353 S. M. Louis-Philippe Ier passant en revue la garde nationale au Champ-de-Mars, le 29 août 1830.

JOHANNOT (T,), 36, grande rue Verte.

2357 Portrait du général Foy, d'après M. le baron Gérard.

MICHAUT, 49, rue du Temple.

2373 Un cadre de médailles et d'épreuves de celles couronnées aux concours.
L'avènement de S. M. Louis Philippe Ier avec cette légende : Louis Philippe d'Orléans acceptant la couronne, réunit les partis.

Digitized by Google

[1831]

Le timbre sec de l'état-major général de la garde nationale de Paris, dont le type, emblème de la France régénérée, est un coq qui vient de combattre pour ressaisir la liberté.

NORMAND fils aîné, 36, rue des Noyers.

2377 Un cadre renfermant les gravures de l'arc de triomphe du Carrousel dans son état primitif, en 1806, exécuté sur les dessins et sous la direction de MM. Percier et Fontaine.

2378 Deux intérieurs du Louvre au temps de Henri II. Ils font partie de l'ouvrage de M. le Comte de Clarac.

PIGEOT, 6, place St-Etienne-du-Mont.

2381 Piron, à la porte d'Auteuil, prenant pour lui les hommages adressés à la Vierge ; d'après Mlle Ribault.

PRUDHOMME, 9, rue Childebert.

2386 Scène de la Saint-Barthélemy.
Le jeune Caumont de la Force, laissé pour mort sous les cadavres de ses parens, se découvre au marqueur de jeu de paume du Verdelet qui le sauve à l'entrée de la nuit.

RUHIERRE, 27, rue du faubourg Saint-Jacques.

2397 Portrait de M. le baron Larrey, d'après Girodet.

TARDIEU (A.), 7, rue Taranne.

2408 Portrait en pied de Barras, ex-directeur.

THIOLLET, 3, place Saint-Thomas-d'Aquin.

2413 Choix de maisons, édifices et monumens publics de Paris et de ses environs, construits dans le cours de 1820 à 1830.

TIOLIER, hôtel des Monnaies.

2416 Un cadre renfermant les sceaux de France, des empreintes, des monnaies et jetons.

Digitized by Google

[1831]

VALLARDI, 15, quai Malaquais.

2417 Vues de Paris, gravées par MM. Durand et Hamilton.

2418 Vues des cimetières de Paris, gravées par les mêmes.

Lithographie.

ARNOUT, 4, rue Clément, marché Saint-Germain.

2422 Vue du chevet de Notre-Dame de Paris et de l'Archevêché.
Pont de la Cité, vu du port aux Tuiles.
Fontaine de la place de l'Ecole.
Entrée du pont d'Iéna.

AUBRY, 16, rue Saint-Joseph.

2423. Vue intérieure de la Bourse de Paris.

BAZIN (C.), 214, rue Saint-Antoine.

2435 Napoléon, d'après M. Gérard.

2436 Portrait de l'amiral Duperré.

CATRUFO, 19, rue de la Ferme des Mathurins.

2443 Vue prise dans le quartier Notre-Dame.

DELAPORTE (H.), 4, rue de l'Abbaye-St-G.

2450 Sujets de la révolution de Juillet, lithographiés par M. V. Adam.

DEROY, 2, rue du Harlay.

2451 Le quai du Louvre.
Le Petit Gentilly.

ENGELMANN, 1, cité Bergère, faubourg Montmartre.

2456 Portrait équestre de S. M. Louis-Philippe, roi des Français, par M. Marin-Lavigne, d'après un tableau de M. Ladurner.

2457 Idem de S. A. R. le duc d'Orléans, par M. Maurin.

Digitized by Google

[1831]

2458 Portrait de Napoléon en 1815, par M. Marin-Lavigne, d'après Horace Vernet.

GRÉVEDON, 41, rue du Faub. Poissonnière.

2475 Portrait de M. de Nanteuil, d'après feu Pagnest.

JACOB (N. H.).

2479 Portrait de M. le baron Pasquier, d'après M. Rouillard.

2481 Un œil-de-bœuf de la cour du Louvre, d'après M. David, de l'Institut.

JAIME, chez M. Hoart, 9, rue de Provence.

2483 Vue de Paris, prise du pont d'Austerlitz.

NOEL (L.), 5, rue des Beaux-Arts.

2506 Marguerite de Valois, femme de Henri IV, sauve la vie à un protestant; scène de la Saint-Barthélemy. Au point du jour et comme le roi de Navarre venait de sortir, un de ses gentilshommes, poursuivi par des archers, se réfugie dans la chambre à coucher de la reine. Marguerite, effrayée, se jette en bas de son lit, lui fait un rempart de son corps et parvient à le sauver.

(Mémoires de la reine Marguerite).

Architecture.

BONNEVIE, 58, rue Saint-Louis, au Marais.

2536 Plans, coupes et élévation d'un projet de salle d'opéra pour Paris.

2537 Tombeau de M. Damesme, architecte, exécuté au Père-Lachaise.

LUSSON, 13, rue des Saints-Pères.

2543 Plan en relief des embellissemens de la place de la Concorde, adopté par le Conseil municipal de la Ville de Paris.

Digitized by Google

[1831]

2544 Modèle d'une fontaine pour les embellissemens de la place de la Concorde.

Le soubassement octogone de cette fontaine est orné de huit bas-reliefs couronnés par quatre fleuves et huit monstres marins jetant de l'eau.

La première vasque est soutenue par un ornement imité de la lanterne de Démosthènes, la seconde par quatre naïades.

VAN CLÉAMPUTTE, 17, terrain Belle-Chasse.

2545 Plan général d'un projet d'embellissement de la place de la Concorde.

Aux quatre angles de la place s'élèveraient des fontaines consacrées aux Mérovingiens, aux Carlovingiens, aux Capétiens et aux rois constitutionnels qui commencent une nouvelle race.

Les statues qui accompagnent chacune des fontaines représenteraient les hommes qui ont illustré la France sous chacune des quatre races, dans la guerre, la politique, les sciences et les arts.

Le monument du centre serait consacré au souvenir des grandes journées de juillet 1830.

2546 Vue générale du projet.

2547 Vue d'une des fontaines d'angle.

2548 Vue d'un autre projet pour l'arrangement des fontaines d'angle.

VASSEROT, 7, rue Boucherat.

2549 Plan, coupe et élévation d'un projet de jardin public sur l'emplacement de l'ancien archevêché et reconstruction d'un archevêché sur le lieu qu'occupaient les anciennes écuries.

Digitized by Google

(1831)

SUPPLÉMENT

Peinture.

BOULANGER (L.), 7, rue de l'Est.

2553 Départ du Roi pour l'Hôtel de Ville.

DUBOIS (Fᵉ et Et.), 35, rue Louis-le-Grand.

2566 Distribution des drapeaux au Champ-de-Mars lors de la première revue de la Garde Nationale de Paris, le 29 août 1830.

(Appartient au Roi).

MOYA (Fréd.), 20, Coquenard.

2600 Vue extérieure de Notre-Dame de Paris.

2601 Vue intérieure de la même église.

PINCHON, 28, rue des Deux-Portes-Sᵗ-Sauveur.

2604 La marchande de gâteaux de Nanterre.

SCHEFFER aîné (A.), 5 *bis*, rue de la Rochefoucault.

2611 Portrait équestre du Roi.

2612 La reine Anne d'Autriche.

Elle répond au coadjuteur (depuis Cardinal de Retz) qui réclamait la liberté des parlementaires arrêtés, qu'elle étranglerait Broussel de ses propres mains, plutôt que de le rendre à la liberté (1648).

(Palais-Royal).

2618 Portrait de M. le prince de Talleyrand.

2619 Portrait de M. Dupont de l'Eure.

STEUBEN, 30, rue Hautefeuille.

2621 Mirabeau à l'Assemblée Constituante; esquisse.

Le grand maître des cérémonies signifiant aux membres de l'assemblée de se retirer : « Allez « dire à votre maître, lui répond Mirabeau, que « nous sommes ici par la volonté du peuple et « que nous n'en sortirons que par la force des « bayonnettes. »

(A suivre).

Lucien GILLET.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Société nationale des Antiquaires de France. — *Séance du 3 janvier 1912.* — M. Michon, président sortant, clôt l'année 1911 en rendant compte des événements qui ont intéressé la Société.

M. Lataye prend la présidence pour 1912.

M. Jadart fait une communication sur les anciens cadrans champenois.

Séance du 10 janvier 1912. — M. le Commandant Lefevre des Noëttes continue la série de ses communications sur l'attelage antique. Il montre que toutes les représentations que l'on en a données sont entièrement fausses, le collier antique s'appuyait sur la gorge et ne pouvait servir à la traction.

M. Toutain signale une communication de M. Bruston qui confirme son appréciation de l'origine syrienne de Jupiter Thurmasgadis (de Tour Mosgad mont de l'adoration.)

M. Mayeux présente deux sceaux inédits.

M. Roman lit un mémoire important sur l'usage des bulles de plomb et des sceaux de cire, les derniers scellent des actes personnels, les bulles de plomb des actes de juridiction. L'usage des bulles est venu de la Cour de Rome et s'est répandu dans le sud-est de la France, principalement pendant les XIII^e^ et XIV^e^ siècles.

M. Monceaux communique un poids byzantin en verre avec une inscription et divers objets envoyés par le P. Delattre.

Séance du 17 janvier 1912. — M. Germain Bapst communique à la Société la copie d'un contrat qui prouve que la construction du château de Vallery doit être attribuée à Pierre Lescot.

M. Roy ajoute à son tour à la communication de M. Bapst des remarques importantes. Il a retrouvé des actes relatifs aux travaux des entrepreneurs qui prouvent que le château du maréchal de Saint-André n'était pas terminé en 1564.

M. Prou communique la photographie d'un meuble qui appartient à un propriétaire voisin du château et qui est vraisemblablement une épave du mobilier du maréchal de Saint-André.

M. Bonnet étudie les peintures qui décorent les arcades du cloître de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers qu'il attribue au XII^e^ siècle.

Digitized by Google

M. Durand-Gréville présente une série de photographies de portraits qu'il attribue à Hugo von der Goes.

Séance du 24 janvier 1912. — M. Serbat communique à la Société deux inscriptions funéraires sur lames de plomb qui relatent deux cérémonies de la réclusion datant du IIe siècle. Ces documents sont très rares. Il y avait une abbaye de recluses à Rouen. Deux d'entre elles émigrent vers l'abbaye de Saint-Amand en 1078 et 1124. C'est ce que relatent ces pièces qui signalent Sophonius II, patriarche de Jérusalem.

M. Max Prinet fait une communication sur le suffixe *ing* introduit dans des noms de lieu.

M. Monceaux communique des inscriptions de plombs trouvés à Carthage. Il fait remarquer la présence de la croix latine qui apparut au VIe siècle en Afrique.

Séance du 31 janvier 1912. — M. Paul Dupuis, agrégé de l'Université, fait une communication sur Jean Goujon. Il fait remarquer que l'on possède dans un manuscrit contemporain le récit de l'entrée de Henri II à Paris en 1549 et des nombreux travaux qu'exécuta à cette occasion Jean Goujon comme architecte et maitre de peintrerie. Il signale sa collaboration avec l'humaniste Jean Martin.

M. Chénon lit une notice biographique dans laquelle il met en relief les travaux et la vie de M. d'Arbois de Jubainville auquel il a succédé comme membre résidant de la Société.

M. Héron de Villefosse communique des photographies de menhir prises par M. Dechelette.

Séance du 7 février 1912. — M. A. Boinet décrit les portails méridionaux des cathédrales de Meaux et de Paris, montre leur ressemblance et prouve qu'ils datent l'un et l'autre de la fin du XIIIe siècle.

M. Lefebvre des Noëttes donne de nouveaux détails sur le harnachement dans l'antiquité, spécialement en Egypte.

M. Deshoulières décrit le portail de l'église de Vereaux (Cher) dont les pieds droits sont formés par des statues colonnes du XIIe siècle.

M. P. Monceaux communique plusieurs plombs de bulles découverts à Carthage par le R. P. Delattre.

Séance du 14 Février 1912. — M. Adr. Blanchet communique une belle statuette de Mercure qui, outre les attributs ordinaires, porte une corne d'abondance et un croissant. C'est un type rare certainement créé en Gaule. Il démontre que ce petit monument est celui qui fut trouvé à Maubeuge en faisant des retranchements à l'époque de la bataille de Ramillies (1706), le bronze passa ensuite dans plusieurs collections célèbres du XVIIIe siècle.

M. M. Prou communique un sarcophage récemment découvert

Digitized by Google

à Nantes aux environs de la cathédrale, le sarcophage est décoré à l'une de ses extrémités de plusieurs croix. Il rapproche ce sarcophage d'autres sarcophages analogues trouvés à Provins, à Paris, ailleurs encore et explique par des rapprochements avec les monnaies mérovingiennes plusieurs détails de la forme et de la décoration de ces croix.

M. Roy lit une communication sur la sainte Chapelle du Bois de Vincennes à laquelle Philibert de l'Orme travailla au XVI^e^ siècle.

Séance du 21 Février 1912. — M. de Mély communique plusieurs gravures du Museum Scriverii (1650) et du Recueil de portraits (1778) qui accompagne l'Histoire de France de Velly.

M. Roy termine la lecture de son mémoire sur l'achèvement de la sainte Chapelle de Vincennes. Il étudie l'origine des fameux vitraux du chœur attribués autrefois à Jean Cousin et en réalité commandés par Philibert de l'Orme au maître vitrier Nicolas Beaurain le 15 avril 1551.

M. Marquet de Vasselot présente une plaque en émail de Limoges du XVI^e^ siècle figurant une scène de l'Enéide.

M. Serbat étudie un bas-relief de l'église de Rouvres (Calvados) qui doit dater de la fin du XIII^e^ siècle.

Séance du 28 Février 1912. — M. le Comte Durrieu lit une note de M. Louis de Farcy sur les tapisseries de l'Apocalypse de la cathédrale d'Angers, il y ajoute quelques observations personnelles.

M. A. Boinet fait connaître le nom du maître d'œuvres de la cathédrale de Bourges à la fin du XIII^e^ siècle, nommé Michel, cité en 1295, et auquel on peut attribuer les deux porches latéraux si gracieux de ce monument ainsi que la partie inférieure du portail central de la façade occidentale.

M. Pallu de Lessert communique, de la part de M. le D^r^ Carton, une inscription récemment découverte en Tunisie près des ruines de la ville antique de Thibar.

M. O. Monceaux étudie une inscription chrétienne trouvée en Tunisie et qui lui a été communiquée par M. A. Merlin, directeur du service des Antiquités de Tunis.

M. Lefèvre communique une note de M. Legrand sur divers objets trouvés à Melun sur l'emplacement d'un cimetière gallo-romain et mérovingien.

M. de Mély identifie deux portraits du Musée Impérial de Vienne représentant Maximilien et Charles le Téméraire peints par Rubens. Le premier est la copie d'un tableau de Jean Van Eyck qui était au commencement du XVII^e^ siècle dans le Musée de Scriverius à Leyde. Il représente Philippe le Bon duc de Bourgogne dont les rabots sont sur la cuirasse. Le second est Charles le Té-

Digitized by Google

méraire faussement attribué à Jean Van Eyck par le graveur du tableau de Scriverius. C'est probablement une copie interprétée du tableau de Rogier Van de Weyden de la collection de Marguerite d'Autriche (1).

Séance du 6 Mars 1912. — M. G. Schlumberger est élu membre honoraire de la Société en remplacement de M. Aug. Longnon.

MM. Bilson et Cantarelli sont élus correspondants étrangers honoraires, le premier en Angleterre, le second en Italie.

M. le comte de Charencey, à propos de la divinité étrusque nommée Vanth ou Vanthia, propose d'identifier ce nom au grec Thanatos. Ce serait donc la mort personnifiée. La transformation du Th en V n'est pas un fait inconnu en linguistique.

M. Lefèvre-Pontalis lit un mémoire intitulé *Le prétendu style de transition*. Dans ce mémoire il montre que ce style n'a point existé.

M. Héron de Villefosse lit une note sur un sanglier de bronze trouvé près de Fribourg en Suisse.

M. le Dr Guebhard présente la photographie d'une statuette trouvée en Syrie et représentant un cavalier galate.

Séance du 13 Mars 1912. — M. Marquet de Vasselot présente un marteau en bronze doré de la Renaissance italienne récemment acquis par le Musée du Louvre. Ce marteau porte le nom et les armoiries du cardinal Jean Borgia qui mourut en 1503. Jean Borgia était le neveu du pape Alexandre VI. Cet objet paraît avoir figuré dans les cérémonies du Jubilé célébré à Rome en 1499.

Mgr Batiffol donne quelques détails sur le règlement des séances des plus anciens conciles africains, il note que les délibérations de ce concile se tenaient dans la forme habituelle des délibérations du sénat romain.

Séance du 20 Mars 1912. — M. Buttin démontre que la prétendue armure de Jeanne d'Arc, représentée sur une dalle qui existe à Saint-Denis, est un faux. La dalle de Saint-Denis a été copiée sur plusieurs monuments postérieurs, en particulier du XVIe siècle. Cette communication a donné lieu à un échange d'observations entre MM. G. Bapst, le comte Durrieu, Vitry et Mayeux.

M. le comte de Charencey propose la traduction d'une inscription étrusque du musée du Louvre.

M. E. Michon lit une communication de M. E. Petit sur un des portraits de Girard de Vienne et de ses enfants (XVIe siècle).

M. Monceaux signale deux bulles de plomb qui lui ont été communiquées par le R. P. Delattre; l'un de ces plombs provient de Sicile.

(1) Ce travail paraîtra incessamment, avec de nombreuses illustrations, dans la *Revue archéologique*.

Digitized by Google

Séance du 27 mars 1912. — M. Buttin entretient la Société de l'armure dite de Philibert-Emmanuel.

M. le Comte de Charancey fait une communication sur les noms de nombre en étrusque, particulièrement sur le nombre 1.

— La soixante-dix-neuvième session du *Congrès archéologique de France,* dirigé par la Société française d'archéologie, se tiendra à Angoulême, sous la présidence de M. Eugène Lefèvre-Pontalis, du 17 au 25 juin prochain. Des excursions auront lieu à :

1° Plassac, Blanzac, Roullet ; — 2° Saint-Amant-de-Boixe, Melle, Aulnay-de-Saintonge ; — 3° Saintes, Rioux, Retaud ; — 4° Mouthiers, Montmoreau, Saint-Emilion ; — 5° Saint-Michel, Trois-Palis, La Couronne, La Rochefoucauld ; — 6° Poitiers ; — 7° Charroux, Civray, Ruffec, Verteuil, Lichères ; — 8° Bourg-Charente, Pons, Avy, Marignac, Chadenac, Echebrune.

— **Loi** *relative à la conservation des monuments et objets ayant un intérêt historique et artistique.*

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — Lorsque l'administration des beaux-arts estime que la conservation ou la sécurité d'un objet classé appartenant à un département, à une commune ou à un établissement public est mise en péril, et que la collectivité propriétaire ne veut ou ne peut pas prendre immédiatement les mesures jugées nécessaires par l'administration pour remédier à cet état de choses, le ministre des beaux-arts peut ordonner d'urgence, par arrêté motivé, aux frais de son administration, les mesures conservatoires utiles, et même, en cas de nécessité dûment démontrée, le transfert provisoire de l'objet dans un trésor de cathédrale, s'il est affecté au culte, et, s'il ne l'est pas, dans un musée ou autre lieu public national, départemental ou communal offrant les garanties de sécurité voulues, et autant que possible situé dans le voisinage de l'emplacement primitif.

Dans un délai de trois mois à compter de ce transfert provisoire, les conditions nécessaires pour la garde et la conservation de l'objet dans son emplacement primitif devront être déterminées par une commission réunie par la convocation du préfet et composée : 1° du préfet, président de droit ; 2° d'un délégué du ministre des beaux-arts ; 3° de l'archiviste départemental ; 4° de l'architecte des monuments historiques du département ; 5° d'un président ou secrétaire de société régionale, historique, archéologique ou artistique désigné à cet effet pour une durée de trois ans par arrêté du ministre des beaux-arts ; 6° du maire de la commune ; 7° du conseiller général du canton.

Digitized by Google

La collectivité propriétaire pourra, à toute époque, obtenir la réintégration de l'objet dans son emplacement primitif, si elle justifie que les conditions exigées y sont désormais réalisées.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 16 février 1912.

A. FALLIÈRES.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,
GUIST'HAU.

Le ministre de l'intérieur,
T. STEEG.

RENSEIGNEMENTS

Livres nouveaux.

BAYE (Baron de). — *Smolensk, ses origines, l'épopée de Somlensk en 1812, d'après des documents inédits.* Ouvrage orné de 24 gravures. Paris, Perrin et Cie, 1912, in-8° de 296 pages.

L'auteur, comme on le sait, a été nommé par le Comité du Musée russe des souvenirs de l'année 1812, correspondant français chargé de rechercher en France ce qui pouvait constituer la section française; et son livre est une sorte de préface à la célébration du centenaire de cette époque.

Dans la première partie, l'auteur étudie les origines de la ville fondée par les Krevitchi, peuple slave qui s'était établi sur le plateau de Valdaï, elle date du IXe siècle ; devenue fort importante au XIIe siècle, elle y atteint son apogée.

Puis viennent les guerres entre la Lithuanie et la Russie, le célèbre siège de 1609-1611, qui livre la ville aux Polonais. Définitivement russe en 1654, elle suit les destinées de l'empire moscovite jusqu'en 1812.

La deuxième partie du livre est consacrée à l'épopée de Smolensk, aux premières opérations, à la jonction des deux principales armées russes en vue d'arrêter la marche des troupes françaises, à la bataille de Smolensk, et enfin à la retraite de notre armée en octobre et novembre 1812. Le récit de ces épisodes est des plus intéressants à suivre dans ses moindres détails.

De nombreuses pièces justificatives terminent le volume, qui sera, je n'en doute pas, dans les mains de tous ceux qui voudront prendre part aux magnifiques fêtes organisées par la Russie pour le mois de septembre prochain. E. M.

Le Gérant : Honoré CHAMPION.

Abbeville. — Imprimerie F. Paillart.

Digitized by Google

LE CLUB DES CORDELIERS

PENDANT LA CRISE DE VARENNES

et le Massacre du Champ de Mars

(Suite)

IV

Le communiqué de l' « Ami des Citoyens »

Les ménagements que témoignèrent les juges aux prévenus ne leur épargnèrent pas les vives attaques de certains journaux patriotes. J'ai relaté la plupart de ces attaques dans mon recueil précédent (pp. 220 et suiv.). L'une d'elles tout au moins fut pour le tribunal inattendue. Ce fut celle qui émanait de Tallien et de son journal-affiche, *L'Ami des Citoyens*. Ici les juges furent quelque peu victimes de leur complaisance et de leur naïveté.

Sous la signature de J. L. Tallien, l'*Ami des Citoyens* publia dans son n° 3 du 14 aoust 1791 un article intitulé Variétés, dont voici les passages essentiels (1) :

Tous les bons citoyens ont gémi sur l'égarement de ceux de leurs frères qui, entraînés ou par des suggestions perfides ou par l'exaltation d'un patriotisme inconsidéré, ont provoqué la malheureuse catastrophe du 17 juillet au champ de la fédération.

Le tribunal du 6e arrondissement a informé sur les délits de cette journée, il vient de demander à l'Assemblée nationale de pouvoir étendre cette information *à des faits anté-*

(1) Les quatre premiers numéros du journal de Tallien manquent à la Bibliothèque nationale. Les exemplaires conservés dans les papiers de Verrières sont donc précieux.

Digitized by Google

rieurs, et il y a été autorisé (1). Puisse cette extension de pouvoir n'avoir pas de suites funestes ! Puissent les craintes de M. *Biauzat*, qui a combattu ce décret, ne pas se réaliser !

Déjà ce tribunal a, dans cette affaire, décrété de prise de corps un grand nombre de citoyens. Plusieurs ont été arrêtés il y a quelques jours ; les autres ont pris la fuite.

On a déployé un grand appareil militaire pour ces arrestations, il étoit inutile. Tous les Français savent que dans un pays libre *tout citoyen* appelé ou *saisi en vertu de la loi doit obéir à l'instant et qu'il se rend coupable par la résistance...*

Nous sommes pleins de confiance dans les magistrats qui composent le tribunal chargé de poursuivre l'affaire du 17, mais il est de notre devoir, comme sentinelle vigilante du peuple, de les prévenir que l'on a conçu des inquiétudes sur ces arrestations multipliées et nocturnes. La publicité de la procédure, ce grand bienfait de la Constitution, nous fera, il est vrai, connaître quels sont les crimes de ces accusés.

Cependant, pour détourner en ce moment les soupçons et les calomnies, ne seroit-il pas possible de lui faire connoitre les motifs des arrestations nombreuses qui ont eu lieu depuis quelque temps ? La haute cour nationale d'Orléans ne répondit aux calomnies répandues contre elle qu'en publiant le journal de ses opérations.

Nous attendons du patriotisme de l'accusateur public du tribunal du 6e arrondissement qu'il ne refusera pas cette communication à ses concitoyens. Nous offrons même d'en publier le résultat dans notre journal, parce que, jaloux de maintenir la tranquillité publique, nous ferons tous les sacrifices qui dépendront de nous pour y parvenir.....

(Arch. nat., F7 4625).

Les juges se laissèrent prendre à l'habile invitation de Tallien qui renfermait un piège. Dans leur empressement à prouver leur bonne foi et à dissiper les doutes du journaliste, ils lui envoyèrent un extrait de la procédure, véritable communiqué qui devait paraître dans les colonnes de son journal. Le communiqué fut rédigé par le juge Mutel, mais signé de l'accusateur public et envoyé par celui-ci à Tallien dans cette lettre que Tallien s'empressa de communiquer ensuite aux accusés :

(1) Par décret du 8 août. Voir mon livre, pp. 210-211.

Digitized by Google

Lettre de M. l'accusateur public du 6e arrondissement au rédacteur de l' « Ami des Citoyens ».

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous envoier le précis des informations dans l'affaire du Champ de Mars.

Je vous prie d'observer que dans cette affaire MM. Brune, Momoro et St-Félix sont les seuls qui ont été arrêtés,

Que la force publique n'a été mise en mouvement que d'après des considérations très importantes, qu'il n'y a eu de commandé qu'un détachement de 400 hommes et un piquet de cavalerie.

Si on informe contre l'*Ami* et l'*Orateur du Peuple*, on informe aussi contre l'*Ami du Roi*, *Sulleau*, qui est en prison, et l'auteur de la *Gazette de la cour et de la ville*, et les poursuites dirigées contre les écrivains ne frappent que sur les passages où ils invitent au *meurtre*, à l'*assassinat* et positivement à la *désobéissance à la loi*.

Voilà la vérité qu'il importe de faire connaître au public.

Des juges choisis par le peuple n'ont et ne peuvent avoir d'autre intérêt que de deffendre les véritables droits du peuple, ils le trahiroient s'ils pouvoient favoriser des desseins dont le succès occasionneroit la guerre civile, la guerre étrangère, les plus grands malheurs.

Leur devoir le plus sacré est de rallier tous les citoiens autour de la loi.

C'est l'objet de votre journal et ce sera toujours celui des vœux les plus ardens des bons citoiens.

Je suis avec la plus sincère estime,

Monsieur,

votre affectionné concitoien,

L. A. BERNARD,

accusateur public du 6e arrondissement,

Ce 16 aoust 1791.

(Arch. nat., F7 4625).

Tallien publia le communiqué du tribunal dans son n° 4, daté du 21 aoust 1791. Il ne le publia pas entièrement. Il en supprima les dernières lignes qui résumaient la déposition de Brune. Brune

Digitized by Google

avait mis en cause Robespierre, La Clos et Royer à propos de leur rôle à la séance des jacobins du 15 juillet. Tallien ne tenait pas à découvrir les chefs jacobins. Il fit suivre le communiqué de ces réflexions que les juges trouvèrent amères :

Il ne nous reste pas assez d'espace pour publier les réflexions nombreuses et affligeantes que ces pièces nous ont fait naître. Nous ne pouvons cependant nous empêcher de témoigner notre surprise de la poursuite dirigée contre les pétitionnaires. Il n'est donc plus permis de se plaindre et de réclamer?... Le secret de la Coalition est découvert. Ce ne sont pas les seuls auteurs des assassinats commis dans la journée du 17 qu'on veut faire punir, ce sont les rédacteurs et les signataires d'une pétition renfermant le vœu de citoyens libres. Nous le demandons, en quoi consiste donc le droit de pétition si ceux qui en usent dans les formes prescrites par la Loi sont poursuivis comme criminels?

Tallien, on le voit, conservait encore quelque mesure dans l'expression de son blâme. Mais Camille Desmoulins et Santerre s'emparèrent du malheureux communiqué qui renfermait quelques inexactitudes pour couvrir de boue le maladroit accusateur public qui dut dévorer les outrages en silence (1).

(1) Voir mon livre, pp. 220 et 221.

Digitized by Google

V

La défense de Verrières

L'addition d'information et les interrogatoires des accusés se terminèrent à la fin d'août. Le 30 août, l'accusateur public Bernard déposa ses conclusions. Les avocats des accusés se présentèrent devant le tribunal pour les combattre. Un débat s'engagea qui dura deux jours. Les papiers de Verrières nous ont conservé le début du discours que prononça Poussepin.

Discours du s^r^ Poussepin le jour de Règlement à l'extraordinaire.

MM.

Il est cruel pour des citoyens qui sont environnés de l'opinion et de l'estime publiques d'être dénoncés comme des factieux, comme des conspirateurs, comme des hommes avides de sang et d'être forcé de se deffendre lorsqu'il n'existe d'autre grief contre eux que celui d'avoir eu une opinion et d'avoir osé l'exprimer.

Mais, MM., la liberté de penser n'est-elle pas un droit qui appartient à tous les hommes? La communication des idées qui a pour but et pour objet le bonheur commun, peut-elle être un forfait qui doit être expié par l'incarcération? N'est-ce pas une obligation à tous les membres qui forment une société de contribuer de tous leurs moyens à l'édifice du salut public?

S'il est vrai que tous ceux qu'on s'est permis d'inculper ont donné des preuves de leur attachement aux principes et qu'ils en ont été constamment les plus fidèles observateurs, de quel œil, MM., devez-vous voir les calomniateurs qui ont cherché à se rendre suspects, et qui se sont fait un jeu de surprendre votre religion en leur supposant des intentions qu'ils n'ont jamais eues? Comment envisagerez-vous les humiliations et les désagréments qu'on leur a fait

Digitized by Google

éprouver? Si le public en a été indigné, il ne m'est pas permis de vous dissimuler MM., que j'ai apperçu le même sentiment dans M. le Commissaire que vous avez chargé de l'instruction de la procédure dirigée contre eux (1). Si l'intégrité dont ce magistrat a donné dans tous les temps des preuves pouvoit être un éloge qui ne fut commun à chacun de vous, je me ferois un devoir de le citer comme un modèle à suivre, mais, MM., je ne lui ferai pas un mérite d'une qualité rare que vous avez tous en partage, mais il est d'autres titres qui le rendent recommandable (2). . . . . .

. . . . . .

(Arch. nat., F^7 4623).

Verrières avait fait demander au tribunal par son défenseur Chévéry l'autorisation de présenter lui-même sa défense. Le tribunal lui refusa ce droit « dans la crainte sans doute, a-t-il dit, qu'il ne traitât devant le peuple avec son énergie ordinaire la fameuse question : *Y a-t-il lieu à accusation ou non?*, ce qui eût été faire le procès à l'accusateur public et au tribunal lui-même d'avoir décrété trop complaisamment ». Le discours, que devait prononcer Verrières, est resté dans ses papiers. C'est un morceau plein de force et de logique. Le passage, où il rappelait que l'accusateur public Bernard avait fait partie du club des Cordeliers et avait refusé quelques jours après la mort du Roy de porter plainte contre un arrêté du club déjà dénoncé par le département, ce passage piquant n'aurait pas manqué de faire sur l'auditoire une vive sensation.

Discours de Verrières pour sa défense.

La plainte présente deux objets :

1° Il y a une conspiration ;

2° La pétition est criminelle.

Y a-t-il preuve de *la conspiration?* Sur près de 80 témoins entendus, encore aucune preuve. C'est cependant ce qu'il faloit prouver, c'est ce qu'il paroissoit si facile de prouver, puisque pour s'être ainsy expliqué sur le fait d'une conspiration, il falloit déja en avoir de grandes indices. Il est donc plus que probable qu'il n'y a point de conspiration.

(1) Ce commissaire était le juge Mutel dont on a vu plus haut la bienveillance pour les accusés.

(2) Le manuscrit s'arrête là.

Digitized by Google

La Pétition est le seul objet de l'information, c'est-à-dire le seul sur lequel les témoins ayent déposé, et le crime particulier de chacun de nous accusés est le plus ou moins de part que chacun y a eu.

Mais, avant qu'il y ait des coupables, il convient d'établir un délit, nous sommes traités en coupables, où est donc notre délit ? d'avoir concouru ou à la rédaction, ou à la signature de cette Pétition, soit en invitant à la signer, soit en la signant.

Mais pour que cette signature fut *criminelle*, pour que ceux qui y ont eû part soient coupables,

Il faudroit que cette *Pétition* fut réconnue légalement être un délit... qu'il eut été prononcé sur les *principes et l'expression, sur le motif et les effets de cet acte.*

Mais rien de tout cela n'a précédé les décrets et l'instruction criminelle.

M. l'Accusateur public devoit se procurer une copie en forme de la Pétition, la déposer, la dénoncer au tribunal ; le tribunal, l'ayant bien examiné et jugé de la nécessité de poursuivre cet acte illégal, eut reçu la plainte... La pétition y eût été jointe, elle eut formé le corps de délit et on eut informé.

Mais, sans ce préalable, sans qu'il y ait un délit constant, on rend plainte, on informe, il pleut des décrets à tort et à travers et, avouons-le à la gloire du tribunal, les juges n'ont pas lancé des décrets contre tous ceux que les conclusions indiquoient.

Cette preuve de modération et de sagesse de la part du tribunal n'est pas la seule dans l'instruction de la procédure qui mérite les éloges du public.

Ainsy, après beaucoup de mal, beaucoup d'éclat, beaucoup de terreur, et l'appareil d'un grand forfait, il est encore douteux, s'il y avoit lieu à accusation, si la pétition est un délit, si les signataires ou ceux qui y ont concouru sont coupables ?

Les fonctions d'accusateur public ne sont plus comme était celle du Procureur du Roy : l'accusateur public n'agit plus et ne doit plus agir que par l'*intérêt de la société.* La Pétition étoit-elle contraire au bien public, devoit-elle, pouvoit-elle compromettre le salut de l'Etat ? Sans cette haute considération, le ministère public dut être, surtout en matière politique, singulièrement circonspect, ne point faire de fausse

Digitized by Google

démarche et donner lieu à des reproches au moins de trop de facilité.

Ainsy la grande, la seule question dans les circonstances est de voir s'il y a lieu d'accusation dans la *Pétition*, dans tout ce qui a pu en préparer la lecture, la discusssion et la signature,

Et encore qu'il y ait lieu à accusation, déterminer en quoy et comment chacun des accusés a eû part à ce délit,

1° Prouver que la Pétition n'étoit point criminelle ;

2° Que ceux qui y ont concouru ne sont point coupables ;

3° Et dans tous les cas analyser quel rapport ma conduite a eû avec cette Pétition du dimanche.

Discutter l'ensemble de mes temoins et tirer la conséquence.

1° Qu'il n'y a pas lieu à accusation ;

2° Qu'il n'y avoit pas lieu à décret de prise de corps contre moy.

Une *Pétition* ne signiffie rien en elle-même :

elle est une demande adressée à une autorité reconnue.

Qui *demande* assure qu'il ne peut pas tout ce qu'il veut.

Qui *demande* propose et peut ne pas obtenir.

Qui *demande* résigne sa volonté à la volonté de celuy auquel il porte son vœu.

Voilà ce que c'est qu'une *Pétition !*

Ainsy concluoit tout homme sensé. La Pétition, dont il s'agit, n'a donc aucun caractère illégal, dans son essence.

L'objet, le motif, les principes, l'expression de cette *Pétition* étoient-ils dangereux ? portoient-ils atteinte à quelque décret ? Les effets pouvoient-ils anéantir la Constitution ? Pouvoient-ils troubler l'ordre public ou violer le respect dû à l'Assemblée nationale ?

Cette *Pétition* avoit pour objet de demander à l'Assemblée nationale de prononcer sur le sort du Roy, de déclarer s'il *seroit en cause* ou non. Les citoyens avoient-ils le droit de faire une *Pétition* ? Ouy, avoient-ils intérêt de faire celle dont il s'agit ? Ouy.

Deux espèces de délits résultoient de l'évènement du 21 juin :

1° La fuite ou l'enlèvement du Roy et à cet égard l'Assemblée nationale elle-même avoit annoncé aux 82 départemens ce délit et le danger que la Nation couroit.

Digitized by Google

2° La protestation la plus formelle du Roy contre la Constitution.

Ce second délit avoit également été dénoncé aux 82 départemens.

Le 21, le soir, celuy de Paris avoit affiché par toute la capitale son opinion et fixé par conséquent celle de tous les citoyens, sur ce double délit :

Citoyens,

La Nation a été trahie, le premier fonctionnaire de l'Etat s'est rendu parjure...

L'opinion publique sur le Roy s'est formée aussitôt et s'est formée irrévocablement, puisque le département luy même avoit caracterisé solennellement et avoit cru devoir le faire, tous les effets de la fuite du Roy, tous ses torts envers la Nation, tout son délit ou plutôt son crime envers la Constitution, il avoit trahi la Nation, il s'étoit parjuré de son serment au maintien de la Constitution.

Tout ce qui avoit suivi son arrestation à Varennes, son retour à Paris, sa rentrée aux Thuileries, l'état d'arrestation que l'Assemblée avoit ordonné pour luy, son fils, la reine, étoit sans doute une *peine*, et toute peine suppose un délit, donc il y avoit un délit.

Cet état d'arrestation avoit été suivi d'une suspension de fait de toute autorité... autre espèce de *Peine*, bien plus grande encore et qui suppose une autre espèce de délit bien plus grave... disons-le, un crime.

Il s'agit cependant *(sic)*.

La Nation voit, connoit toutes ces punitions infligées au Roy par l'Assemblée nationale...

Il ne s'agissoit point d'examiner s'il en avoit le droit. Personne n'en doutoit, ne fut-ce que *provisoirement*.

Mais il falloit enfin, pour légitimer aux yeux de tout le monde, ces deux *punitions*, il falloit à la fin déterminer les *délits*, il falloit déterminer la durée de ces punitions?

Il falloit donc enfin établir un délit, puisqu'il y avoit un coupable, apprécier ce délit... l'analyser et fixer le corps réel.

Le premier étoit la fuite... elle étoit constante, mais le Roy avoit été engagé par des ennemis de l'Etat à cette démarche inconséquente et, le 15, décret lui désignant ces coupables... Décrété : Bouillé et autres...

Digitized by Google

Une Pétition, dont on n'a point même encore la véritable rédaction, une pétition que l'organe de la vindicte publique en la dénonçant à la sévérité des loix comme un crime, n'a pas même joint à la Plainte, quoiqu'elle eût dû être la première pièce de la procédure comme formant le corps de délit;

Cette Pétition a été présentée aux yeux de toute la capitale comme un prétexte, comme un motif pour former un rassemblement dangereux, dont les effets devaient anéantir la Constitution, produire la guerre civile, amener la guerre étrangère et nécessiter la banqueroute.

On a sonné l'alarme contre tous les patriotes, dans l'un de ces délires de l'imagination que l'esprit de parti exalte, on les a annoncés non seulement comme *factieux* mais comme *conspirateurs*, on a conjuré contre eux l'opinion des personnes faibles ou prévenues... des échos mercenaires ont prolongé au loin cette calomnie en multipliant ses effets. Cette Pétition est devenue bientôt le crime de tous ceux qui avaient montré du patriotisme... ils ont été dévoués à la proscription... on m'a honoré, MM., en me mettant au nombre des amis de la liberté, en me choisissant comme un de ceux qui devaient expier par une peine éclatante un trop grand zèle pour la Constitution... L'anathème lancé sur moy étoit mérité, je l'avoue... Bien des *iniquités* m'avoient préparé et assuré la préférence d'être *saisi*, *lié*, *conduit* hors du camp et *couvert de tout l'opprobre* de la famille.

Le plan de guerre que l'on avait décidé contre les patriotes pour asservir la liberté publique et individuelle, pour anéantir la liberté de la presse et celle des opinions : le plan de cette guerre fut combiné avec autant d'adresse que de perfidie.

La Pétition en fut le prétexte politique; les principaux moteurs se cachèrent derrière la toile et mirent en avant comme d'usage quelques agens cupides et ambitieux. La circonstance était préparée de loin. L'organe que l'on emprunta pour faire la déclaration publique de cette guerre, pour en développer avec l'appareil le plus formidable tous les préparatifs, cet organe, avouons-le, fut aussy coupable d'une trop grande faiblesse pour les *moteurs secrets* de cette proscription que d'un trop facile abandon au sentiment de la vengeance et au cri de l'amour-propre ulcéré. En effet, M., l'accusateur public, moins occupé à recueillir la vérité des faits, à analyser les détails des événemens, à les comparer,

Digitized by Google

à les approfondir dans toutes les variations des circonstances ; au lieu de balancer ce qui peut être faux avec ce qui n'est que vraisemblable ; au lieu de s'investir d'une sainte défiance contre les erreurs, les faux rapports, les suggestions, les méchancetés ; au lieu de ne rien donner au hasard, rien aux circonstances, M., l'accusateur public n'a pris aucune des sages mesures que la prudence, que la raison et les principes sacrés de l'équité prescrivoient dans une entreprise aussi délicate, surtout lorsque ny la maturité de l'âge, ny la grande expérience des affaires publiques, n'offroient en luy, dans une cause aussy majeure, aucun garant des suites funestes qui pourroient résulter d'une telle entreprise.

Et si, à cette observation générale, nous joignons encore celle non moins précieuse, de la personnalité des victimes contre lesquels, en rédigeant sa plainte, il se complaisoit à invoquer toutes les foudres de la justice et ceux sur la tête desquels il tenoit suspendu le glaive de l'exécuteur des dernières volontés de la Loy ; si on se rappelle que tous étoient ses concitoyens de section, ses rivaux aux suffrages des élections, ses frères d'armes au bataillon, ses camarades dans la carrière de la Révolution, quelques-uns ses amis, plusieurs les partisans de quelques vertus mises en avant, que dis-je, quand on saura qu'il étoit lui-même membre du club des Cordeliers, de cette société à laquelle peu de temps auparavant il s'honoroit luy même d'appartenir, de cette société contre laquelle il avoit refusé quelques jours après le départ du Roy, de dénoncer en ce même tribunal un arrêté que le directoire du département avoit proscrit et dénoncé à toute la sévérité du tribunal (1) ; M. Bernard refusa de prêter son ministère à cette dénonciation, en disant qu'il tenoit à estime d'être membre du Club des Cordeliers, et qu'il ne seroit jamais le dénonciateur d'aucun acte qui en émaneroit d'autant plus qu'il ne trouvoit point l'objet ny l'expression de cet arrêté au dela des mesures des droits de l'homme, etc. Voilà certainement le caractère d'un homme estimable, d'un citoyen pénétré des vrais principes, voilà de la *Vertu*, alors ! alors ! *mais depuis...*

Le 18, la plainte est adressée au tribunal et l'accusateur

(1) Sur cet arrêté et sur la dénonciation du département, voir mon livre, pp. 51 et 52.

Digitized by Google

public y déclare que cette plainte rendue *contre des quidams prévenus d'avoir occasionné la veille une émeute au Champ de Mars et d'avoir insulté la municipalité et la garde nationale en fonctions, soit en jettant des pierres, soit par d'autres provocations, à luy dénoncés par la notoriété publique et le rapport fait par M. le Maire à l'assemblée nationale ce jourd'hui, n'a point d'autre dénonciateur.*

Cette déclaration n'annonce pour délit qu'une *émeute au Champ de Mars*; il n'est pas question de *pétition*, de rassemblement criminel, de conspiration, et, ce qui feroit présumer que cette grande et foudroyante plainte n'a été rédigée que depuis et sans doute sur le modèle des mémoires ou d'après les principes qui ont dicté à Louis XIV la déclaration de la *guerre des Cévennes* contre les protestans.

En effet, il suffit de la lecture pour être convaincu. Dans quel arsenal cette pièce a été fabriquée? Quelles matières y ont été employées? Quelles mains ont pris plaisir à la perfectionner. Un grand cliquetis de mots et d'expressions banales. Le mot *La Loy, La Loy* prodigué dans chaque phrase, ce mot insignifiant, qui est devenu dans tant de bouches le simbole de la profession de foy des ennemis de la Loy et de la Liberté, ces termes parasites Liberté, faction, conspirateurs; avec les quels on a tant de fois égaré le peuple, voilà ce qu'offre d'un coté le manifeste ou plainte du 18 juillet: d'un autre, fiel, amertume, imposture, perfidie, erreur combinée, calomnie, mensonge, une servile et rampante éloquence, une fade et basse déclamation, partout une teinte forte de la plus partiale méchanceté.

Voilà en masse ce que laisse à l'esprit, au cœur, la lecture de cette plainte... mais à l'âme c'est un tout autre sentiment. Vous l'avez éprouvé, MM., déjà plus d'une fois et toujours une nouvelle indignation publique a été le fruit de cette lecture.

Ce sentiment, MM., a fait place à un autre plus calme, celuy de l'examen le plus profond et le plus impartial du motif de l'accusation, de son objet et de ses effets.

Une *Pétition* à signer au Champ de Mars, une *réunion de citoyens*, le dimanche d'après la fête de la Fédération, tout cela a passé pour prétexte d'une conjuration; des sommes distribuées par les agens des rois voisins, des correspondances avec l'Etranger, des complots contre l'assemblée nationale,

Digitized by Google

contre le maire, le général, toute la garde nationale, voilà l'ensemble de l'objet de cette grande et terrible conspiration... on savoit bien qu'il n'en existoit pas, mais il étoit utile que de faire croire qu'il y en avoit une. La vraisemblance étoit facile à établir au lieu du vray et les esprits en reçurent avec avidité les premières impressions... tout étoit assorti avec un air de Probabilité, que l'erreur étoit inévitable et une fois que l'on a saisi une opinion, il est bien difficile d'en revenir. On n'aime point à avoir été trompé. Il faut bien de la vertu pour avouer son erreur, pour la réparer... on avoit calculé l'effet et l'avantage de cette prévention et elle ne pouvoit manquer de faire fortune.

Mais la passion rarement sait se contenir dans l'exercice de ses moyens... toujours dans l'illusion de la moyenne, on s'égare et on se perd en abusant de ses ressources.

C'est ce que cette occasion nous prouve. La liste des proscrits ou *décrétés* fut à peine connue que l'on y reconnut au choix des victimes l'esprit qui avait dirigé cet anathème... on vit dans l'ombre du greffe criminel la main qui lançait les foudres... on ne douta plus à la Passion de quelle divinité on vouloit sacrifier en *égorgeant avec le glaive de la Loy* des citoyens dont tout le crime étoit d'avoir eû toujours la même foy, les mêmes principes et de s'être toujours tenus attachés à l'arbre de la liberté ; quels noms en effet offre cette liste ? Les noms de tous ceux qui ont eû le plus d'ennemis... et c'est en dire assez. Le citoyen qui a le plus montré de courage, de force et de constance, disons-le, de talent et d'énergie, celui-là a le plus d'*envieux* et de *jaloux*, outre la haine des méchans par état et par besoin... (1)

(Arch. nat., F^{7} 4623).

Outre la minute de ce discours, il existe dans les papiers Verrières d'autres brouillons où l'avocat avait jeté en hâte des idées et des arguments pour sa défense. Nous les donnons ci-après, car aucun ne nous a paru négligeable.

Dans celui qui suit, Verrières, avec beaucoup de vraisemblance, faisait retomber sur le Directoire du département de Paris et sur l'Assemblée nationale elle-même, la responsabilité de l'agitation patriotique et républicaine.

(1) Le manuscrit s'arrête là.

Digitized by Google

Brouillons de Verrières pour sa défense,
nº 1.

Arrêté du département — du 21 au 22 juin — affiché — *La nation a été trahie. Le premier fonctionnaire s'est rendu parjure à sa foy...*

Le 23 — Là cette affiche — à côté copie à la main, sur un petit placard des 4 vers de *Brutus François*, etc. (1)

Expression du même sentiment sur un même fait, l'une en en prose, l'autre en vers.

Premier germe de l'opinion publique que cet arrêté du Directoire. . L'opinion s'est élancée ; elle a pû, elle a dû alors même innocemment se porter à des excès...

Les sociétés patriotiques ont pû alors être impunément les échos du Directoire.

Roy traître à la Nation,
Roy parjure à sa foy,
Traître en fuyant,
Parjure en protestant,

Délit réel. Présenté au peuple sous deux rapports également sensibles;

De là, liberté au peuple de préjuger, de raisonner sur ce délit, sur le cas coupable qui luy a été désigné par le Directoire luy-même,

Si cela est raisonnable, cela n'est point factieux.

De là, tout ce qu'il restoit encore au peuple de ce vieux respect pour la royauté, pour la personne du Roy, pour Louis XVI et sa famille, tout a été anéanti et Louis XVI n'a plus été aux yeux du Peuple qu'un traître à la Nation, qu'un parjure à sa foy... et que signiffie un Roy des Français, Louis XVI, dénoncé aux citoyens du département au *Bon peuple* de la capitale comme un traître et un parjure, etc.?

Il est tems que le sommeil des fonctions royales cesse et que la confiance publique puisse renaître. Si tout va bien pendant ce sommeil, pourquoy les troubles ?

(1) Voir dans mon livre, p. 50, la reproduction du placard des Cordeliers.

Digitized by Google

Si cela va mal ? Bien coupable est donc celuy qui l'abuse et qui l'a endormi...

Il n'est donc plus libre et pourquoi ?...

Du... juin, décret de l'Assemblée nationale, qui ordonne un serment provisoire et général.

Le Provisoire en ce cas emportoit le fonds, le provisoire en fait d'opinion est irréparable et difamatoire.

Le serment décrété est : *Je jure d'être fidèle à la Nation et à la Loi.*

Ainsy, l'Assemblée elle-même, d'accord avec le directoire [du département de Paris], a prononcé la peine d'un délit dénoncé par le directoire.

Quoy, le Roy est donc déclaré violable, il l'est par l'un et l'autre... Louis XVI est donc comme un simple citoyen... etc. !

Cette opinion suit nécessairement de l'expression de ce serment, serment qui a *été ordonné aux troupes de ligne et à la marine*, et pour l'exécution duquel des commissaires députés ont été nommés sur le champ et ont été le recevoir.

Depuis, l'Assemblée a voulu rétrograder ainsy que le Directoire, en apprenant que le Roy étoit arrêté — mais ces deux corps avaient été trop vite, etc.

L'opinion publique ! Barnave : *Un bourdonnement excité par quelques écrivains peut-être salariés.* Ces écrivains étoient ses amis.

Arrestation. Décret. *Nul homme*, etc. Les formes sont violées. Il suffit d'être inscrit sur une liste de proscription ou accusé par des gens à gages pour être jetté dans les cachots.

De *Rioles*, libre et moy prisonnier (1).

Nul ne peut être puni, etc...

Où est la loy qui déclare que quiconque énonceroit son opinion sur les décrets de l'Assemblée seroit réputé criminel... ?

Le crime du Champ-de-Mars ne vient point des arrêtés des clubs, car il a été préparé par l'affiche du directoire.

Les Poignards aux Thuileries.

J'ay près de 41 ans, il y en a près de 24 que je suis en guerre ouverte avec l'opinion publique et les injures personnelles... je n'ay fait qu'en rire.

(1) Trouard de Riolles, arrêté comme contre-révolutionnaire en juillet 1770 à Bourgoin, avait été acquitté par la haute cour d'Orléans en août 1791.

Digitized by Google

Lors de la Révolution, j'ai eû à combattre ma difformité, la prévention et les sarcasmes des aristocrates et mes facultés, mon zèle, avec quelques talens à la chose publique.

Il m'est agréable, même en ce moment que je suis sacrifié par les aristocrates, d'être dévoué par leur cabale à l'opinion publique sous le même nom qu'ils me donnoient lors de la Révolution.

Lorsque je pourvoyois à l'approvisionnement de Paris (1), ils me ridiculisoient sous le nom de *général Jacquot;* et en ce moment toujours aussi pur, aussy sincère patriote, j'achevoi ma carrière dans ce sentier dangereux ; ils me persécutent, ils m'ont fait arrêter et me dévouent à la haine publique, encore sous le nom de *général Jacquot*, tout me prouve dans les circonstances que je pourrois en être fâché ou regretter de l'avoir fait.

La fièvre révolutionnaire.

25 juin. *Décret qui suspend l'exercice des fonctions royales et des fonctions exécutives entre les mains du Roy.*

Confirmé par le décret de samedy 16, du 16 juillet.

N° 712 (2). Il ordonne que l'effet du décret *cy dessus subsistera jusqu'à ce que la charte constitutionnelle ait été présentée au Roy et acceptée par Luy.*

Motion de M. de Lafayette sur le sommeil Royal (3).

Reproche du deffaut de *cette adresse aux françois* (4) le vendredy. Promesse et rendue illusoire, le samedy par M.

Regrets qu'elle n'ait point eu lieu ; elle eut sans doute prévenu la pétition et son objet.

N° 712. Assemblée nationale.

Le 15 juillet, dénonciation du s^r^ *Laurisset* sur des manœuvres relatives au Roy.

On vouloit, il étoit d'une haute politique d'engager les citoyens l'un contre l'autre.

(1) Verrières avait été en effet chargé d'une mission à Chevreuse pour l'approvisionnement de Paris. Voir mon article *Une candidature de Fabre d'Eglantine*, dans les Annales Révolutionnaires. Octobre 1911.

(2) Verrières renvoie au n° du *Procès-verbal* de la Constituante qui renferme les décrets qu'il invoque.

(3) A la séance du 5 août 1791, Lafayette avait demandé que « le sommeil des fonctions royales cessât ».

(4) Le 16 juillet l'Assemblée avait décidé de faire une adresse aux Français.

Digitized by Google

N° 712. Le mot *factieux*, *étranger*, terme bannal et de *conventions*.

Lundy 18 juillet.

Décret contre les séditieux, etc.

Bon pour Marat, Fréron, etc.

N° 718. Suleau.

(Arch. nat., F⁷ 4623).

Brouillon de Verrières pour sa défense, n° 2.

La pétition est-elle un acte attentatoire au respect, à la soumission due aux décrets, à la Constitution ?

En ce cas, comment l'Assemblée est-elle, a-t-elle été indifférente à la protestation publiée des 290 membres (1) : protestation réellement destructive de la Constitution et le symbole de la contre-Révolution ?

La Pétition n'est qu'une demande, une remontrance au Corps législatif, qui peut y faire droit ou la rejeter ? Les protestations individuelles des 290 ne sont-elles pas plus dangereuses contre la Constitution ?

La plainte contre nous appelle une *signature criminelle*, celle des pétitionnaires.

Et celle des 290 est non seulement imprimée, mais loin d'être un crime, un titre glorieux pour les 290 signataires.

Et les 290 sont nos ennemis déclarés. On les connaît assez pour que je craigne d'être démenti ?

(Arch. nat., F⁷ 4623).

Autre brouillon, n° 3, du 17 août 1791.

Il s'est évadé cette nuit 11 prisonniers de la Conciergerie qui ont pratiqué une sortie au dehors.

Toute la chambrée eût pu se procurer la liberté par la même porte, mais les s^rs *Le Gris*, m^d frippier cimetière des Innocens; le s^r *Marchand*, commis au bureau de la Grande-Porte ; le s^r *Tole*, m^d fruitier, rue S^t-Germain-l'Auxerrois, tous trois détenus depuis longtemps à la paille *pour des motions au*

(1) Il s'agit de la protestation du côté droit contre la suspension du roi.

Digitized by Google

sujet du Champ-de-Mars ont refusé leur liberté, et, innocens, ils ont préféré d'être jugés. Voilà les mauvais citoyens, les factieux, que l'on incarcère, que l'on renferme avec les criminels !

Avec eux était aussi le s[r] *Pomel*, blanchisseur au Gros-Caillou, rue de la Vierge, qui a partagé la vertu de l'innocence et a voulu aussi être jugé. Le s[r] Pomel ainsy que les s[rs] *Richard l'aîné* blanchisseur, *Richard jeune* nourrisseur de bestiaux, *Barbotte*, voiturier et *Brossard*, déchireur de betteraves, tous citoyens du Gros-Caillou, et arrêtés comme bons patriotes pour avoir défait les ennemis de la Révolution, pris part à la mort ou au supplice de deux hommes dont le Peuple indigné a fait justice, le dimanche matin au Gros-Caillou.

Si le s[r] *Pomel* eut été coupable, il eut fuy, il ne l'a pas fait, pouvant le faire. Quelle glorieuse prévention à son égard et combien cela doit faire présumer avantageusement de ses co-accusés !

(Arch. nat., F[7] 4623).

Brouillon n° 4.

Pourquoi souvent chez Le Gendre ?

C'est que Le Gendre voyait souvent Lameth, Barnave, etc.

Que cette liaison dont il m'instruisoit étoit le thermomètre de mon patriotisme.

M. L. F. [Lafayette] doit son élévation au club des Cordeliers.

(Arch. nat., F[7] 4623).

Brouillon n° 5.

Certes, si le décret avait été rendu par des *Compétens*, si la protestation n'eut point été l'un des objets de ce décret, je le déclare, l'obéissance étoit aveugle.

L'Assemblée avoit parû négliger cette observation des protestans sur la compétence.

Voilà ce qui irritoit.

La Pétition tendoit à faire revenir l'Assemblée sur cette négligence et forcer ainsy par l'opinion publique les protes-

Digitized by Google

tans ou à se désister de leurs protestations ou à se récuser (1).

Au moins la manifestation d'un vœu réclamatif faite par le Peuple de Paris, ce *Bon peuple.*

République.

La définition de *Rousseau* convient à la monarchie constituée par les représentans, c'est un Etat où la souveraineté appartient au Peuple qui, par ses représentans, concourt à la formation des loix, mais où leur exécution est confiée au pouvoir d'un seul.

(Arch. nat., F⁷ 4625).

(A suivre.)

Albert MATHIEZ.

(1) La pétition rédigée sur l'Autel de la Patrie le jour du massacre du Champ-de-Mars déclarait que le décret qui ayait mis Louis XVI hors de cause était « nul dans la forme et dans le fond, nul dans le fond parce qu'il est contraire au vœu du souverain, nul dans la forme parce qu'il est porté par 290 individus sans probité », les 290 protestaires du côté droit. Voir mon livre, pp. 135-136.

Digitized by Google

LE CAPITAINE PUFFENEY

(1772-1848)

SOUVENIRS D'UN GROGNARD

Fils de simples cultivateurs franc-comtois, le capitaine Pierre-François Puffeney naquit aux Planches, près d'Arbois, le 6 décembre 1772. Il n'avait pas vingt ans quand il s'enrôla comme volontaire au 2e bataillon du Jura, pour voler, comme on disait alors, à la défense de la Patrie. D'une bravoure éprouvée, le grenadier Puffeney se fit remarquer de ses chefs, et après treize campagnes de guerre dans lesquelles il reçut cinq blessures, il emporta à la baïonnette, peut-on dire, le grade de sous-lieutenant.

La biographie de ce valeureux soldat se trouve en entier dans un cahier où il a consigné ses souvenirs et que nous avons retrouvé au milieu de papiers de famille. Le vieux grognard, sans souci de la postérité, se raconte à lui-même les scènes auxquelles il a assisté, soit comme acteur, soit comme témoin oculaire, dans l'épopée guerrière qui a clos le dernier siècle et ouvert le nôtre.

Ses récits militaires n'ont, sans doute, ni l'importance, ni le piquant ou le pittoresque de mémoires tels que ceux du capitaine Coignet ou même du colonel Pion des Loches, un Franc-Comtois aussi ; mais ils ne sont pas, croyons-nous, dénués d'intérêt. Ils offriront également plus d'un enseignement : ils montreront à la génération actuelle que la victoire n'est pas aux gros bataillons, mais à ceux pour qui la discipline, l'abnégation, le dévoûment et l'amour de la Patrie sont les premières vertus du soldat. Puissent-ils, en même temps,

Digitized by Google

faire naître dans les cœurs de nos jeunes compatriotes la foi dans l'avenir ; car,

Où le père a passé, passera bien l'enfant !

Julien FEUVRIER.

Mon dessein n'est pas, en prenant la plume, d'écrire en détail l'histoire de ma vie militaire; je me borne à rassembler les notes que j'ai conservées, de manière à pouvoir, dans ma retraite, me retracer facilement et exactement les principaux traits de ma carrière de soldat.

Sans plus long préambule, j'entame mon sujet.

Je m'enrôlai volontairement pour voler à la défense de la Patrie, et je fus incorporé dans le 2e bataillon des volontaires 6 août 1791. Le 6 octobre suivant, j'y étais grenadier (1).

La première campagne à laquelle je pris part fut celle de 1792 à l'armée du Rhin. Au début de la campagne, mon bataillon était campé au fort de Landau, mais ne fut pas, jusqu'à la prise de Spire, mêlé aux petites affaires qui eurent lieu aux environs de cette place.

Le général Biron commandait en chef l'armée française qui s'étendait de Bâle jusqu'à la frontière aux environs de Landau; il avait sous ses ordres Custine, Victor de Broglie et Kellermann.

Vers la fin du mois de septembre, Custine, à la tête de 18.000 hommes, s'étant mis en marche sur Spire, s'en empara le 30; il fit prisonnière la garnison, forte de 4.000 hommes, commandée par le colonel Winckelmann.

Après la prise de Spire, Custine, avec 24.000 hommes, s'avança sur Mayence et obligea cette place importante à capituler. Le baron de Gimmnich, qui y commandait, aurait pu faire une longue résistance, mais il fut tellement intimidé par le contenu d'une lettre que lui écrivit le général français, qu'il consentit à capituler sans même essayer un commencement de défense.

(1) Ce bataillon avait pour lieutenant-colonel commandant, Bougauld et pour lieutenant-colonel en second Jean-Pierre Travot, né à Poligny en 1767. Celui-ci servit plus tard sous Hoche en Vendée, fit prisonnier Charette, procéda au désarmement des Vendéens, fut fait général de division en 1805, puis baron de l'Empire. Condamné à mort sous la Restauration, il perdit la raison et mourut au fort de Ham en 1836. (J. F.).

Digitized by Google

Les 2 et 6 janvier 1793, furent livrés deux combats au village d'Hochheim, en avant de Mayence, sur la rive droite du Rhin. Le dernier de ces combats fut très meurtrier aux Français, qui furent obligés de battre en retraite et d'abandonner le village après une défense opiniâtre. Les troupes françaises étaient commandées par les généraux Houchard et Sédillot, sous la direction de Custine. Les 5e et 6e régiments des grenadiers réunis de l'armée du Rhin s'y distinguèrent d'une façon particulière. Je faisais partie de la 6e compagnie du 2e bataillon du premier de ces régiments.

Le 18 mars, le général en chef, avec 18.000 hommes, quitta Mayence pour se diriger sur Coblentz. Le 20, il livra le combat de Stromberg qui n'eut aucun résultat.

Le 27 mars, combat de Bergen. Le général Newinger y fut fait prisonnier par les Prussiens. Les Français furent contraints de rétrograder, avec une perte de deux pièces de canon et d'une centaine de grenadiers du bataillon dont je faisais partie. Ce ne fut qu'en se frayant un passage à la baïonnette que le reste du bataillon parvint à sortir de la mauvaise position que le général Newinger lui avait assignée dès le commencement de l'engagement.

Le 30 mars, combat d'Oberflesheim. Nos troupes, commandées par les généraux Custine et Houchard, y déployèrent la plus grande valeur. Les bonnes dispositions prises par ces deux chefs, jointes au courage et à la bravoure des troupes, obligèrent l'ennemi à la retraite, quoique celui-ci fût bien supérieur en nombre. Notre artillerie légère surtout y fit des prodiges d'intrépidité.

A la suite de ce combat, le général Custine fit connaître à son armée, par un ordre du jour, que la brave armée de la Belgique venait d'être obligée de se retirer sur la frontière du Nord, mais il ne dit rien de la défection de Dumouriez qui la commandait. Il annonçait en même temps que, par l'effet de la retraite de l'armée du Nord, il était lui-même contraint d'effectuer la sienne jusqu'aux lignes de Wissembourg, en laissant une bonne garnison dans Mayence, pour conserver cette place à la République. On sait que ni Custine ni ses successeurs ne parvinrent à porter secours à cette garnison assiégée, qui fut obligée de capituler après un blocus de près de quatre mois, cinquante-deux jours de bombardement et malgré la valeur inouïe des assiégés.

Digitized by Google

L'armée française, après avoir effectué sa retraite, s'établit en avant et en arrière de la Lauter, de façon à pouvoir défendre la frontière des Vosges au Rhin.

Le 6 mai, l'armée du Rhin reprit son mouvement offensif. Le général Landermont, successeur de Houchard au commandement de l'avant-garde, ayant en sous-ordre le général Sérizia, avec les 5e et 6e régiments de grenadiers réunis et quelques régiments de cavalerie légère, se porta vers le village de Rixheim (1), sur la route de Kandel à Landau, où se trouvait l'avant-garde ennemie. Le combat resta indécis.

Le 17, autre combat de Rixheim. Les troupes étaient sous le commandement de Custine. Ce fait d'armes, beaucoup plus important que celui du 6, aurait sans doute amené une grande bataille sans la déroute complète dans laquelle se mit un bataillon des volontaires du Haut-Rhin, frappé de terreur panique. Cet incident malheureux décida le général en chef à donner l'ordre de la retraite.

Le 29 juin, combat au Petit-Landau. Il fut sans importance pour nous, et ne fut considéré que comme une forte reconnaissance. Le détachement qui prit part à l'engagement se composait de quelques bataillons de grenadiers et quelques escadrons de cavalerie légère avec une douzaine de pièces de canon.

Sur ces entrefaites, le commandement de l'armée du Rhin fut confié au général Beauharnais, en remplacement de Custine, envoyé à l'armée du Nord.

Le nouveau général voulut signaler son arrivée par un coup d'éclat. Il fit attaquer l'ennemi sur toute la ligne le 19 juillet. Il obtint d'abord des succès marqués. Il s'empara des principales positions occupées par les Prussiens, et, le 20, il emportait de vive force l'important poste de la montagne Sainte-Anne, à quelques lieues en avant de Landau. Mais ayant appris, le 22, que la brave garnison de Mayence venait de capituler et que l'armée prussienne qui en faisait le siège s'acheminait pour renforcer celle qu'il avait en face de lui, il crut prudent de faire cesser l'offensive et de se retirer de nouveau sur les lignes de Wissembourg.

Les 6, 12 et 19 août, eurent lieu divers engagements entre

(1) Il n'existe pas de localité de ce nom entre Wissembourg et Landau. Il s'agit probablement de Herxheim, à 8 km. sud-est de Landau (J. F.).

Digitized by Google

Landau et Wissembourg. Ils n'eurent d'autre résultat que de faire entrer quelques convois de vivres dans la place de Landau, bloquée depuis la retraite de notre armée.

Le 22 août, les alliés attaquèrent toute la ligne française, depuis les montagnes au-dessus de Wissembourg jusqu'au Rhin. La lutte fut très vive, surtout aux villages de Kandel et de Frockenfeld. Les Autrichiens s'emparèrent d'abord de ces deux villages, mais ils en furent délogés ensuite avec des pertes sérieuses.

Le 27 août, nouvelle attaque par les Prussiens et les Autrichiens, de Deux-Ponts jusqu'au Rhin. Malgré leur supériorité numérique, ils ne purent forcer nos lignes, ce qui fut d'un bon augure ; car on put prévoir ce que deviendrait l'armée française lorsqu'elle serait commandée par des chefs plus habiles et plus dignes de sa confiance.

Le lendemain, 28 août, je fus nommé caporal dans mon bataillon.

Le 13 septembre, combat de Barbelroth, village entre Landau et Wissembourg. Les Autrichiens nous y attaquèrent avec beaucoup de vigueur, mais sans succès marquant. Je faillis être tué par un éclat d'obus qui, sans me faire aucun mal, emporta une partie de l'une des cornes de mon chapeau. C'est à la suite de ce combat que j'ai mangé du cheval pour la première fois, plutôt par curiosité que par besoin.

Le 22 vendémiaire an ii de la République française (13 octobre 1793), bataille de Bergzabern. Mon bataillon, qui se trouvait à l'arrière-garde, fut un de ceux qui soutinrent la retraite dans cette journée, qui ne fut qu'un combat continuel de la pointe du jour à la nuit. Au commencement de l'action, un boulet vint étendre un camarade raide mort à mes côtés. Vers quatre heures du soir, un éclat d'obus coupa le collet de l'habit d'un autre grenadier, mon voisin, qui en fut quitte pour cette avarie à son uniforme. Dans cette bataille, les armées alliées étaient commandées par le général Wurmser. L'ineptie de nos généraux entraîna la déroute complète de l'armée française et mit la patrie à deux doigts de sa perte. Des représentants du peuple aux armées adressèrent aux soldats une proclamation ordonnant à tous ceux qui se sentiraient capables de maîtriser la victoire de se présenter à eux, mais menaçant en même temps de la colère du peuple tous ceux

Digitized by Google

qui oseraient se charger d'un fardeau au-dessus de leurs forces. C'est alors que Hoche, Jourdan et Pichegru furent élevés aux premiers grades. Pichegru se fit remarquer à l'armée du Rhin, dont il eut le commandement, en rétablissant la discipline et en ne marchant à l'ennemi qu'après s'être assuré que ses ordres seraient ponctuellement et promptement exécutés.

Le 5 brumaire an ii (26 octobre), combat de la Wantzenau, à deux lieues en avant de Strasbourg. Notre avant-garde, postée en partie dans ce village, y fut attaquée un peu avant le jour par des forces supérieures en nombre qui la forcèrent à abandonner ses positions après des pertes considérables. Le 75e régiment d'infanterie de ligne, le 12e bataillon des volontaires du Jura et un bataillon des volontaires du Doubs se laissèrent surprendre, et furent cause que le 2e bataillon de grenadiers, le mien, qui occupait le centre du village, fut obligé de se frayer un passage à la baïonnette pour pouvoir effectuer sa retraite. Cette opération nous coûta beaucoup de monde. Par suite de notre mouvement rétrograde, une pièce de canon se trouvait presque entourée par la cavalerie ennemie et allait infailliblement tomber en son pouvoir. Notre courageux commandant et quelques grenadiers, au nombre desquels je me trouvais, n'hésitèrent pas à dégager la pièce des mains de l'ennemi. Notre digne officier reçut un coup de sabre au bras droit, et j'en reçus un également qui ne fit qu'effleurer le collet de mon habit et tomber un pain de munition placé sur mon sac.

Je courus un bien plus grand danger un instant après. La plus grande partie du bataillon se jeta dans l'Ill pour gagner la presqu'île formée par cette rivière et le Rhin en cet endroit, tandis que le commandant et ceux qui avaient sauvé la pièce longèrent la rive gauche de l'Ill pour atteindre un petit pont à quelques centaines de pas plus haut. Nous pûmes ainsi atteindre la presqu'île du Rhin sans nous mouiller, mais non sans avoir eu à soutenir une nouvelle charge de la cavalerie ennemie qui essayait de nous barrer le passage. Abrités derrière la digue d'encaissement de la rivière, nous fîmes sur elle un feu assez nourri pour l'arrêter et la forcer à nous laisser passer. Il est bon de remarquer que nous avions tous ici le plus grand intérêt à ne pas nous laisser prendre par le corps de cavaliers qui nous attaquait avec tant d'opi-

Digitized by Google

niâtreté, attendu que nous le savions tout entier composé d'emigrés, qui, à cette époque, ne faisaient pas de prisonniers.

J'ai, en outre, assisté à tous les combats qui eurent lieu sur la fin de 1793 pour débloquer Landau, notamment à la reprise des lignes de Wissembourg, le 6 nivôse an ii (26 décembre), à la suite des opérations des généraux Hoche et Pichegru, qui avaient combiné leurs mouvements pour arriver ensemble sur la Lauter.

Le bataillon dont je faisais partie n'étant composé que de compagnies de grenadiers, dont les corps respectifs faisaient partie de l'ancienne garnison de Mayence, dirigée sur la Vendée après la capitulation, ces compagnies, lorsque Landau fut débloqué, reçurent l'ordre de rejoindre leurs corps. La mienne se mit en route vers le milieu de nivôse an ii (janvier 1794), de sorte que nous traversâmes la France au plus fort de la Terreur, alors que les passions déchaînées couvraient le pays d'échafauds.

La bataille du Mans était livrée, et les Vendéens avaient repassé la Loire, lorsque nous arrivâmes à l'armée de l'Ouest. Pendant les huit mois qui suivirent, je n'ai assisté qu'à quelques petits combats, parmi lesquels ceux de Chemillé, de Chaudron, de Vihiers et de Coron furent les plus importants. C'est à Chemillé que je vis pour la première fois les tristes effets de l'indiscipline dans l'armée républicaine de l'Ouest et le peu de capacité des généraux. Ce furent là les causes des meurtrières défaites de Chemillé et de Chaudron bien plus que la valeur des Vendéens, qui cependant montrèrent beaucoup de courage.

Quoique la guerre de Vendée ne fût point terminée, nous fûmes acheminés sur l'armée des Pyrénées-Occidentales, où nous arrivâmes dans les premiers jours de vendémiaire an iii (septembre 1794).

Le 25 du même mois (16 octobre), les Espagnols furent attaqués et complètement défaits à la Burguette. Les Français étaient commandés par le général Moncey, l'ennemi par le duc d'Ossuna. Ce combat, auquel on a donné le nom de bataille de Blancpignon, fut très meurtrier pour les Espagnols, qui laissèrent, en outre, entre nos mains 1.500 prisonniers et 50 pièces de canon. La fonderie d'Orbaizeta, estimée à plus de trente millions de francs, fut détruite. Enfin les Français

Digitized by Google

abattirent une pyramide que l'orgueil espagnol avait élevée en mémoire de la victoire remportée par cette nation sur les troupes de Charlemagne.

Le 5 frimaire (25 novembre), combat de Navas, où les Espagnols, au nombre de 5.000, furent battus par le général Marbot avec 3.000 hommes. L'ennemi perdit 600 hommes. Le 3e bataillon de l'Hérault s'y distingua particulièrement en défendant sa position pendant plus de six heures contre près de 4.000 hommes de l'armée espagnole. Ce fait d'armes fut le dernier de la campagne de 1794 à l'armée des Pyrénées-Occidentales.

Dans cette campagne, le bataillon des grenadiers réunis de l'armée des Pyrénées-Occidentales, auquel j'appartenais, était commandé par le brave la Tour-d'Auvergne, tué plus tard au combat de Neubourg (1).

L'hiver de 1794 à 1795 fut des plus terribles par le froid excessif qui régna et la quantité de neige qui tomba dans les Pyrénées. Quoique notre armée n'eût aucun combat à soutenir pendant cette âpre saison, elle n'en souffrit pas moins pendant cinq mois. Je ne puis mieux le prouver qu'en faisant remarquer qu'elle comptait près de 60.000 hommes sous les armes à la fin de la campagne de 1794 et qu'il en restait à peine 30.000 au 1er mai 1795. Presque tous ceux qui manquaient à l'appel étaient morts de privations. Pour donner une idée de l'énergie déployée par ceux qui résistèrent au climat et aux privations, qu'il suffise de dire que dans l'armée entière, chaque homme, pendant quatre mois, ne reçut par jour qu'un quart de pain de munition, et pendant plus de quinze jours que deux onces de riz ; on buvait l'eau glacée des torrents et l'on avait pour chaussures des sabots. La postérité refusera peut-être de croire ceci, quoique ce soit de la plus exacte vérité.

Le 20 floréal an iii (9 mai), prise de la montagne des Marquerches, où le général Marbot enleva aux Espagnols leur camp et tous leurs effets de campement. L'ennemi, surpris par nous, fit peu de résistance, et les deux parties y perdirent peu de monde.

Le 11 messidor (19 juin), défaite des Espagnols à Engaliges et Vergara par les généraux Villote et Merle.

(1) Les grenadiers de la Tour-d'Auvergne s'illustrèrent par leurs exploits sous le nom de *Colonne infernale* (J. F.).

Digitized by Google

Les seules affaires qui méritent encore d'être signalées jusqu'à la fin de la campagne de 1795 sont le combat de Lecumberri, la prise de la montagne de la Trinité, celle d'Irumzun et du col d'Albergy.

La paix de Bâle étant venue mettre fin aux hostilités entre la France et l'Espagne, mon corps fut dirigé sur l'Italie. A Toulouse, le général Pérignon nous retint une quinzaine de jours pour désarmer les compagnons de Jéhu et du Soleil qui exerçaient un véritable brigandage autour de cette ville. A Rodez, à Nîmes et à Marseille, nous fûmes chargés d'une semblable mission.

C'est à Marseille que je vis pour la première fois le général Bonaparte. Après avoir passé en revue la garnison, il forma un bataillon de toutes les compagnies de grenadiers qui se trouvaient dans la ville et le fit partir pour l'armée d'Italie, dont il allait prendre le commandement. On connaît la situation précaire de cette armée, lorsque Bonaparte se mit à sa tête, ainsi que la proclamation restée célèbre qu'il lui adressa et que je n'ai jamais oubliée.

Au printemps de l'an iv, commença la campagne qui débuta par la victoire de Montenotte, les 22 et 23 germinal (11 et 12 avril 1796). Les 45,000 Autrichiens de Beaulieu et les 25,000 Sardes du général Colli furent complètement battus. Deux mille prisonniers, des drapeaux et des canons furent le prix de ces deux journées.

La bataille de Millesimo dura également deux jours (25 et 26 germinal).

Dans ces quatre jours de combat, tous les militaires de l'armée française firent des prodiges de valeur. Le chef de brigade Rampon s'y distingua particulièrement. La défense de la redoute de Monte-Legino lui avait été confiée; cette redoute ayant été cernée par l'ennemi, il fit jurer à ses soldats de mourir plutôt que de se rendre.

Après la journée de Dego (27 germinal), les Austro-Sardes étaient séparés; Beaulieu alla couvrir Milan et Acqui, Colli, Turin et Ceva.

Le 30 germinal (19 avril), les Autrichiens reprennent Dego, mais ils en sont chassés aussitôt par nos bataillons. Le résultat de cette brillante affaire appartient à l'adjudant général Lannasse, mort général de division à Alexandrie d'Egypte.

Digitized by Google

Lannes, qui s'y fait remarquer par le général Bonaparte, est nommé chef de brigade.

Le 3 floréal (22 avril), prise de Cherasco. Bonaparte y établit son quartier-général et adressa à son armée une proclamation pour lui rendre compte, pour ainsi dire, de ses glorieux travaux.

Le 18 floréal (7 mai), passage du Pô, ou combat de Fombio, où Lannes se distingua de nouveau par sa bravoure.

Le 21 floréal (10 mai), passage du pont de Lodi. C'est à Lodi que Bonaparte reçut de ses soldats le titre de *Petit caporal*.

On a toujours pensé que ce fut le commandant Dupat, du 5e bataillon des grenadiers réunis, qui passa le premier sur le pont de Lodi. Je ne puis assurer ce fait, quoique je fusse alors de ce bataillon, et voici pourquoi. Je faisais partie de la 4e compagnie, et comme nous traversions en colonne serrée et au pas de course, je ne pouvais voir ce qui se passait en tête de mon bataillon qui faisait tête de colonne. Je dois ajouter que notre commandant était d'une bravoure et d'une intrépidité telles, que je le crois bien capable de cette action d'éclat.

La bataille de Lodi est une des plus mémorables de cette belle campagne par la valeur que déployèrent les généraux, les officiers de tous grades et les soldats, ainsi que par l'impétuosité avec laquelle ils emportèrent le passage du pont défendu par plus de 30,000 Autrichiens, quatre régiments de cavalerie du roi de Naples, et trente pièces de canon.

Le 24 floréal (13 mai), combat meurtrier devant Pizzighitone, à la suite duquel l'armée française pénétra dans la place, après en avoir enfoncé les portes à coups de canon.

Le 26 floréal (15 mai), entrée de l'armée française à Milan.

Le 11 prairial (30 mai), passage du Mincio, qui donna lieu à la bataille de Borghetto.

Du 11 au 15 prairial (30 mai au 3 juin), il y eut plusieurs petits combats, tous à l'avantage de l'armée française.

Le 11 thermidor (29 juillet), bataille de Salo, et le 16 (3 août), bataille de Lonato. L'intrépide Masséna, qui occupait la ville, fut, malgré ses efforts, obligé d'abandonner cette position aux Autrichiens de Quasdanowich ; mais Bonaparte, accouru à son secours, enfonça l'ennemi et reprit Lonato.

Le 18 thermidor (5 août), bataille de Castiglione. Les géné-

Digitized by Google

raux Masséna, Augereau, Serrurier, Guyeux, les adjudants généraux Verdier et Vignolle s'y distinguèrent particulièrement. Junot, aide-de-camp du général Bonaparte, chargea l'ennemi à la tête des guides. Dans cette charge, il reçut cinq coups de sabre, mais tua six hommes de sa main, et força un colonel autrichien blessé par lui de se rendre.

Le général Valette, qui avait abandonné le pont de Castiglione dans la journée du 17 thermidor, fut destitué de son commandement et envoyé sur les derrières de l'armée.

Dans les trois affaires de Salo, Lonato et Castiglione, nous fîmes plus de 15,000 prisonniers, et l'armée autrichienne perdit la plus grande partie de son artillerie et de ses bagages.

Le 19 thermidor (6 août), le chef de brigade Suchet, à la tête de la 18e demi-brigade, mit les Autrichiens en déroute, leur prit dix pièces de canon, et délivra la place de Peschiera, où le général Guillaume se trouvait bloqué avec 400 hommes seulement.

Le 24 thermidor (11 août), combat de la Corona et reprise de toute la ligne du Mincio, qui avait été abandonnée quelques jours avant la bataille de Castiglione.

Le 7 fructidor (24 août), défaite des Autrichiens à Borgo-Forte et Governolo.

Le 17 fructidor (3 septembre), combat de Saravalle, et le 18 fructidor, batailles de Roveredo et de Calliano, qui firent tomber la ville de Trente en notre pouvoir le lendemain. Ces deux batailles sont de celles où les Français montrèrent combien ils étaient supérieurs à leurs adversaires. Le général Dubois fut tué à la tête du 1er régiment de hussards. Le 8e bataillon des grenadiers, où j'étais, fut chargé de rendre les honneurs funèbres à ce brave, qui fut enterré à Alla, grand village à environ deux lieues de Roveredo sur la route de Vérone. Ce général fut vivement regretté du général en chef et de toute l'armée

Le 21 fructidor (7 septembre), combats de Primolano et de Cevalo. Les Autrichiens, malgré une défense opiniâtre, et bien qu'ils fussent retranchés, ne purent tenir contre l'impétuosité de nos troupes. Plus de 4.000 d'entre eux et 12 pièces de canon tombèrent en notre pouvoir.

Le 22 fructidor (8 septembre), bataille de Bassano. Les Français prirent à l'ennemi trois pièces de canon, et firent 5,000 prisonniers, parmi lesquels un grand nombre d'officiers

Digitized by Google

supérieurs. Comme à Lodi, les troupes françaises, en colonne serrée et au pas de course, emportèrent le pont de la Brenta. A trois heures après midi, la bataille était gagnée, et l'armée autrichienne coupée de ses communications avec les Etats héréditaires. A la suite de cette journée mémorable, Lannes, qui avait fait des prodiges de valeur, fut élevé au grade de général de brigade.

Dans la nuit du 24 au 25 fructidor (10 au 11 septembre), passage de l'Adige, près de Ronco. Je faillis être tué dans la journée du 25, par un boulet de canon, qui vint tomber dans la terre du talus d'encaissement de la rivière, à environ un pied au-dessous de moi, dans la direction du milieu du corps.

Le 26 fructidor (12 septembre), combat de Cerea, où mon bataillon se distingua. Comme j'eus moi-même occasion de m'y faire remarquer par le général Victor et plusieurs officiers, je crois devoir entrer ici dans quelques détails.

L'avant-garde de notre armée tenant tête à l'armée autrichienne, concentrée pour effectuer sa retraite sur Mantoue, était obligée de rétrograder. Bonaparte accourut au secours de son avant-garde culbutée, mais faillit être fait prisonnier. Il ne dut probablement son salut qu'à la vigoureuse résistance du 8e bataillon de grenadiers. Celui-ci dut à son tour suivre le mouvement de retraite de nos troupes. Dans ce mouvement, une pièce de canon était tombée dans un fossé et avait été abandonnée. A mon appel, plusieurs d'entre mes camarades accoururent, nous parvînmes en quelques minutes, malgré les balles, à la relever et à la remettre entre les mains du commandant de l'artillerie attaché à la brigade du général Victor. Ce général, qui se trouvait en ce moment avec le commandant, me félicita de ma conduite et m'assura qu'il ne dépendrait pas de lui que je ne fusse récompensé. Mais comme, deux jours après, il fut blessé ainsi que moi, je n'eus d'autre récompense que la satisfaction d'avoir bien rempli mon devoir de soldat et une gratification de 240 francs pour les deux chevaux attelés à la pièce de canon, lesquels furent considérés par le commandant comme une prise sur l'ennemi, et à ce titre payés 120 francs par tête.

Le 28 fructidor (14 septembre), combat de Saint-Georges devant Mantoue. Cette affaire fut l'une des plus meurtrières de la campagne. La division Masséna, à laquelle appartenait

Digitized by Google

mon bataillon, surprit l'ennemi dans son camp, et, avec l'impétuosité habituelle à nos troupes, l'avant-garde voulut poursuivre les Autrichiens sans s'inquiéter de leur nombre. Elle fut ramenée presqu'en désordre malgré les efforts de Masséna, et nous aurions eu à déplorer un échec sans l'arrivée du 8e bataillon de grenadiers, de la 32e demi-brigade d'infanterie de ligne et du 20e régiment de dragons.

Je reçus dans ce combat deux blessures graves, l'une au côté droit et l'autre à la main droite. Le général Victor, ayant été blessé également, ne put, ainsi que je l'ai dit, remplir la promesse qu'il m'avait faite à Cerea.

Le 22 brumaire an v (12 novembre), à peine guéri de mes blessures, je rejoignis mon bataillon à Caldiero. J'y arrivai le jour même où les divisions Masséna et Augereau s'y trouvaient engagées avec la plus grande partie de l'armée autrichienne, commandée par Alvinzi et Provera. Ces derniers s'attribuèrent la victoire, mais ils s'aperçurent, quelques jours après, que notre retraite n'avait été qu'une ruse de guerre.

Les 25, 26 et 27 brumaire (15, 16 et 17 novembre), bataille d'Arcole. Les péripéties de ces trois glorieuses journées sont présentes à toutes les mémoires ; il est inutile de les rapporter ici.

Du 22 au 27 brumaire, l'ennemi perdit plus de 25,000 hommes tués, blessés ou fait prisonniers.

Le 25 nivôse (14 janvier 1797), bataille de Rivoli. Elle est l'une des plus mémorables victoires remportées par l'immortelle armée d'Italie. Les militaires français qui y prirent part y déployèrent un courage et une valeur presque inouïs jusque-là dans les annales de la guerre. L'armée autrichienne, forte de 40,000 hommes, composée en partie de la plus belle jeunesse de Vienne et de la Hongrie, fut complètement défaite par une armée moitié moins nombreuse. 13,000 prisonniers et 20 pièces de canon tombèrent entre nos mains.

Dans la nuit du 26 au 27 nivôse (15 au 16 janvier), combat d'Anghiari sur l'Adige, entre Legnago et Arcole. Les Autrichiens de Provera forcèrent nos avant-postes et jetèrent un pont sur la rivière ; mais à la pointe du jour, la division Augereau s'empara du pont et, par cette belle manœuvre, coupa la retraite de l'ennemi qui se dirigeait sur Mantoue.

C'est à Anghiari qu'eut lieu un combat singulier entre un

Digitized by Google

officier du 20e régiment de dragons et un officier supérieur de la cavalerie autrichienne. A l'exemple des anciens Romains, le Français vainqueur s'empara des armes de son adversaire pour servir de trophée à sa victoire.

Le 27 nivôse (16 janvier), bataille de la Favorite. Provera, après avoir passé l'Adige, se dirigeait sur Mantoue pour tenter de débloquer cette place ; mais Augereau, après avoir détruit le pont d'Anghiari et fait prisonnières les troupes que l'ennemi y avait laissées, sans perdre de temps se mit à la poursuite de son adversaire, et l'atteignit à Saint-Georges, où il était déjà aux prises avec les vainqueurs de Rivoli, qui venaient au secours des assiégeants. Provera et toute sa division, composée en grande partie de volontaires de Vienne auxquels l'impératrice avait remis un drapeau brodé de ses mains, furent pris. L'artillerie et les bagages de cette partie de l'armée ennemie eurent le même sort.

Toutes ces batailles et ces combats amenèrent enfin la capitulation de Mantoue. Nos troupes entrèrent dans cette place le 15 pluviôse (3 février) et y trouvèrent 500 pièces de canon et 60 drapeaux ou étendards, que le général Augereau fut chargé de porter à Paris.

Le même jour, défaite des troupes du pape sur le Senio, au pont de Castel-Bologneri, à environ une lieue et demie de Faenza. En moins d'une heure, les Français mirent en déroute complète l'armée papale sans presque faire usage de leurs armes. Nos troupes étaient commandées par le général Victor, qui venait d'être nommé général de division, en récompense de sa conduite dans les affaires où il s'était trouvé depuis l'entrée en Italie des armées de la République. Le cardinal Ruffo et le général Colli étaient à la tête des troupes papales, qui se sauvèrent en désordre en abandonnant la ville de Faenza, que nous occupâmes le même jour.

En entrant dans cette ville, comme je serrais de près un cavalier du pape, celui-ci me lâcha un coup de pistolet, dont la balle m'atteignit sous l'aisselle gauche. J'aurais pu tuer mon adversaire, mais j'en voulais à sa monture plutôt qu'à sa vie ; aussi, dans la crainte d'abattre le cheval ou tout au moins de lui faire du mal, je ne tirai pas, et quoique blessé, je continuai à poursuivre le cavalier, dans l'espoir de le faire prisonnier tout monté et équipé. Il ne pouvait manquer de tomber en mon pouvoir dans le cul-de-sac où il avait été

Digitized by Google

forcé de s'enfiler, c'est pourquoi, se voyant bloqué sans espoir de m'échapper il se rendit de bonne grâce en m'offrant une quinzaine de francs qu'il avait dans une bourse en cuir. Je la lui rendis après en avoir examiné le contenu, mais je m'emparai du cheval, dont j'obtins 120 francs. Cela fut plus profitable pour moi que la vengeance que j'aurais pu, en le tuant, tirer de celui qui m'avait blessé ; je dois avouer cependant que le cavalier romain dut la vie plutôt au désir que j'avais de posséder son cheval sain et sauf qu'à tout autre motif.

Le 9 février (21 pluviôse), prise de la ville d'Ancône. Les troupes du pape y montrèrent peu de courage, et leurs chefs, une grande ineptie. Nos soldats étaient tellement indignés de la conduite des uns et des autres, qu'ils disaient que pour leur faire la guerre ils n'avaient pas besoin de cartouches, que leurs baïonnettes suffisaient, et même qu'on pouvait les vaincre en se présentant devant eux l'arme au bras.

Le 10 février (22 pluviôse), entrée des troupes françaises à Lorette. Le général Bonaparte s'empara de la statue de la Vierge qui y était vénérée depuis des siècles et l'envoya au Directoire.

L'avant-garde de notre armée avait atteint Foligno lorsque le traité de Tolentino, signé le 19 février (1er ventôse), vint arrêter sa marche et ses succès.

Après la paix de Tolentino, mon corps d'armée reçut l'ordre de se rendre à Livourne, en passant par Assise, Perrugia, Siena et Pise. Arrivé à Livourne, je dus entrer à l'hôpital pour y faire soigner la blessure que j'avais reçue à Faenza.

Comme je n'avais pas voulu quitter ma compagnie, les fatigues de la campagne que nous venions de faire avaient fait enfler mon bras et la gangrène s'était introduite dans la plaie. Il ne fut rien moins question que de me faire l'amputation du membre blessé. Un religieux de l'hôpital m'avertit de la décision prise à mon égard par les esculapes dudit hôpital, et me dit en même temps que si je voulais me confier à lui, il promettait de me faire désenfler le bras dans trois ou quatre jours, et de faire disparaître en même temps tous les signes de gangrène qui paraissaient dans ma blessure. Cet homme me parut de si bonne foi que je suivis ses conseils sans hésiter, et dès le jour même, je me mis entre ses mains,

Digitized by Google

sans souffrir d'être soigné par d'autres que par lui. Il réalisa de point en point ce qu'il m'avait promis ; car, au bout de quinze jours, je fus tout à fait guéri et je pus, après avoir remercié mon bon religieux de ses soins, sortir de l'hôpital sans y laisser mon bras ou peut-être mon corps en entier.

Pendant que j'étais retenu à Livourne, le corps auquel j'appartenais s'était embarqué pour Bastia, et je fus le rejoindre. La gangrène ayant attaqué quelques nerfs de mon bras et fait diminuer une partie de sa grosseur et de ses forces, mon capitaine, quelques jours après mon arrivée, obtint que je fusse envoyé aux eaux de Digne pour faciliter mon entière guérison. Je m'embarquai pour la France le 23 juin (5 messidor an v), et j'arrivai à Digne le 10 juillet (22 messidor). J'y fis deux saisons dans la même année ; la seconde prit fin le 4 septembre 1797 (18 fructidor).

Le petit bâtiment qui me transporta de Livourne en Corse fit naufrage au cap Corse. Ce ne fut que par un miracle de la Providence que le navire ne fut pas perdu corps et biens. Nous ne dûmes notre salut qu'à une felouque napolitaine qui, par un heureux hasard, se trouvait à notre portée au moment du naufrage et dont l'équipage vint à notre secours.

Je n'en avais pas fini avec les dangers avant mon retour en France. En m'embarquant pour me rendre à Digne, je tombai à la mer, et je ne fus sauvé de ce nouveau péril que par la promptitude avec laquelle un marin du navire me repêcha au moyen d'un crochet en fer, qu'en terme de marine on appelle *gaffe*.

Je quittai les eaux de Digne en même temps qu'un sergent de ma compagnie. Nous fûmes dirigés sur Toulon, où nous devions nous embarquer pour la Corse. Arrivés dans ce port, le commissaire des guerres, Laigle, changea notre destination et nous donna une feuille de route pour Aix, où était une partie de la demi-brigade du Jura et de l'Hérault, à laquelle nous appartenions réellement. Nous partîmes donc de Toulon pour Aix, où nous arrivâmes deux jours après, non sans avoir fait une rencontre assez désagréable. Deux heures environ avant d'arriver à destination, nous fûmes arrêtés par une bande de Chouans qui nous injurièrent et nous menacèrent, sans cependant en venir aux voies de fait. Ils ne nous cachèrent pas, en termes peu mesurés, que s'ils

Digitized by Google

étaient certains que nous eussions fait partie de l'armée d'Italie, ils ne nous laisseraient pas passer ainsi. Un honnête paysan qui faisait route avec nous depuis Roquevaire nous avait avertis que dans le cas où nous serions rencontrés par une des bandes qui parcouraient alors la Provence, il ne fallait pas nous donner comme venant de l'armée d'Italie, ce que nous nous gardâmes de faire. Dès notre arrivée à Aix, nous fîmes notre rapport au commandant de place. Un détachement fut immédiatement envoyé à la poursuite des Chouans, mais rentra sans avoir rien capturé.

Après quelques jours de repos à Aix, nous fûmes de nouveau renvoyés à Toulon pour faire partie de la 80e demi-brigade d'infanterie de ligne, organisée avec la 13e demi-brigade et quelques bataillons de volontaires qui se trouvaient dans cette place.

La 80e demi-brigade formée, ma compagnie et la 2e de grenadiers furent envoyées à Tende, où elles restèrent jusqu'au 1er mai 1798 (floréal an vi). Nous passâmes donc l'hiver de 1797 à 1798 dans ce mauvais cantonnement, que nous quittâmes pour nous rendre à Gênes et nous y embarquer à destination de l'Egypte. A notre arrivée dans cette ville, le convoi auquel nous devions appartenir était depuis plusieurs jours allé rejoindre celui qui était parti de Toulon avec le général en chef Bonaparte. Après deux mois d'attente, à la suite de sollicitations réitérées des officiers et grenadiers des deux compagnies auprès du représentant de la France près la république de Gênes, nous obtînmes enfin de prendre place à bord d'un bâtiment qui devait nous transporter en Egypte. A la hauteur de Malte nous apprîmes le désastre d'Aboukir. Le commandant du navire crut prudent de ne pas aller plus loin et rétrograda sur l'île de Corse, où nous débarquâmes après quelques jours d'une navigation assez heureuse.

Au bout de quinze mois de séjour à Bastia, des troubles s'étant produits dans le canton de Fiumorbo, nous fîmes partie de la colonne envoyée pour les réprimer. Nous trouvâmes tous les habitants du pays en armes. Un premier engagement eut lieu au village de Prunelli, le 26 fructidor an vii (13 septembre 1799), et un second, le lendemain, au village d'Isolaccio. Ce dernier combat fut très vif et dura plus de six heures. J'y reçus une blessure à la cheville du pied droit ; mais en même temps, j'eus le bonheur, quoique

Digitized by Google

blessé, de contribuer à sauver la vie à M. Bouland, mon capitaine. Ce brave et digne officier, ayant reçu, à côté de moi, un coup de feu qui lui traversa la mâchoire supérieure et l'étendit à terre, j'ordonnai à quatre grenadiers de le relever et de ne plus le quitter. Nous étions alors à la poursuite de l'ennemi. Mais bientôt les rebelles, favorisés par la nature du terrain, couvert de broussailles, nous assaillirent de toutes parts. Comme il était impossible de les atteindre et de juger de leur nombre, nous fûmes obligés de rétrograder sous un feu meurtrier. C'est dans ce mouvement de retraite que ma compagnie perdit le plus de monde : elle eut dix grenadiers hors de combat. Cette compagnie eût, sans aucun doute, perdu beaucoup moins d'hommes, si elle n'avait tenu à sauver son capitaine. Ses grenadiers lui étaient tellement attachés qu'ils se seraient fait tuer jusqu'au dernier, plutôt que de l'abandonner. Moi-même, quoique blessé, je restai constamment à l'arrière-garde pour faire le coup de feu. Dans ce mouvement de retraite d'Isolaccio à la plaine d'Aleria, les grenadiers du capitaine Bouland, formant l'arrière-garde de la colonne, tinrent tête à l'ennemi jusqu'à ce que ce dernier ait été mis dans l'impossibilité de la poursuivre.

Jusqu'en prairial an viii (juin 1800), il ne se passa rien de bien remarquable en Corse, sinon le débarquement, à Ajaccio, du général Bonaparte revenant d'Egypte, le 15 fructidor an vii. Son arrivée eut un retentissement extraordinaire dans toute la Corse.

Pendant une autre expédition que nous fîmes au Fiumorbo en juin 1800, il se passa un fait qui fort heureusement ne se produit pas souvent parmi les troupes françaises, où la discipline est toujours parfaitement observée.

Il y avait plus de huit mois que les troupes de Corse n'avaient reçu leur solde, et, depuis quelque temps déjà, elles murmuraient de se voir sans autres ressources que le pain et la viande de la ration journalière. Elles n'attendaient pour réclamer leur solde arriérée que le moment où elles seraient réunies en assez grand nombre. Le lendemain de la jonction d'environ trois mille hommes dans la plaine d'Aleria, et en face même de l'ennemi, les compagnies des divers corps se concertèrent pour l'exécution de leur projet. Afin de ne pas laisser le champ libre aux rebelles, elles arrêtèrent que les

Digitized by Google

compagnies du centre resteraient pour contenir l'adversaire, tandis que celles des grenadiers, sans chefs (afin que la responsabilité de l'affaire ne pût retomber sur eux), formeraient une colonne qui se rendrait à Corte auprès du commissaire du gouvernement, Salicetti, arrivé de France avec le général Cervoni. Ceux-ci, disait-on, venus pour préparer une expédition contre la Sardaigne, apportaient de l'argent pour solder l'arriéré des troupes. La colonne des grenadiers, quoiqu'elle manquât d'officiers et qu'elle eût plus de dix lieues à faire pour arriver à Corte, ne commit aucun désordre, tant les soldats tenaient à ce que leur démarche ne fût pas mal interprétée. Il avait été arrêté avant le départ, que le premier d'entre eux qui se permettrait une dégradation dans une propriété ou une vexation envers l'habitant, serait fusillé sur-le-champ. Les chefs militaires et le commissaire du gouvernement ne considérèrent pas moins cet acte comme une atteinte grave à la discipline, et ils s'empressèrent de prendre des mesures pour empêcher les réclamants d'entrer en ville, de peur que la mutinerie ne gagnât les troupes qui s'y trouvaient. Le général Cervoni, le commissaire Salicetti et le général Hambert, commandant supérieur en Corse, déployèrent en cette circonstance autant de fermeté que de prudence. Ils déterminèrent les grenadiers à retourner au poste qu'ils avaient abandonné, en promettant à ces braves de tout oublier s'ils rentraient dans le devoir. La colonne de grenadiers revint à la plaine d'Aleria, où elle se réunit aux autres troupes, sans avoir commis, pas plus qu'à l'aller, la moindre déprédation. Ainsi finit cette escapade, que le souvenir d'une discipline juste et sévère, et le respect de chefs prudents et courageux suffirent à faire avorter.

Lorsque tout fut rentré dans l'ordre, les troupes d'Aleria furent dirigées sur divers cantonnements. Ma compagnie et celle de la même demi-brigade qui était en Corse, reçurent l'ordre de se rendre à Cervione, petite ville à dix lieues de Bastia. Peu après notre arrivée mourut M. Lussac, qui avait, dans le commandement du détachement, remplacé le capitaine Bouland, rentré en France pour faire soigner sa blessure.

Nos deux compagnies de grenadiers se trouvaient, par cette mort, pour ainsi dire abandonnées. Elles n'avaient plus qu'un lieutenant et un sous-lieutenant, braves au combat, il est vrai,

Digitized by Google

mais peu capables d'être à la tête des deux belles et bonnes compagnies dont les circontances venaient de leur donner le commandement. Sous-officiers et grenadiers se déterminèrent à exposer leur situation au général Hambert, en le priant de vouloir bien leur donner ordre de rejoindre leur demi-brigade, qui était alors à l'armée des Grisons.

Entre l'envoi de cette supplique et la réponse, je reçus l'ordre d'aller, avec douze grenadiers, dans les montagnes, à une quinzaine de lieues, pour faire rentrer les contributions arriérées. A peine arrivé dans le canton qui m'avait été indiqué, je fus avisé que les compagnies de grenadiers allaient s'embarquer à Bastia. On m'enjoignait de faire toute diligence pour les rejoindre dans cette ville, et on me donnait avis que quatre grenadiers avec des mulets pour porter nos sacs nous attendraient à Cervione. Nous partîmes en toute hâte. Parvenus à environ quatre lieues de Bastia, à une ferme appelée l'Arena, mes grenadiers étaient si fatigués que je crus devoir leur faire prendre un repos de quelques heures. Nous nous remîmes en route vers deux heures du matin. A deux cents pas plus loin, je m'aperçus que j'avais oublié une jolie petite gourde corse à laquelle je tenais beaucoup, et je me rappelai en même temps l'avoir déposée dans l'embrasure d'une fenêtre de la ferme. Je recommandai à mes hommes de continuer leur marche au petit pas en attendant que je les eusse rejoints, puis je me hâtai de rétrograder et de revenir aussi promptement. A peu près à l'endroit où j'avais quitté mon détachement, je fus couché en joue par quatre bandits. Ils s'approchèrent en même temps de moi, me mirent un pistolet et des poignards sur la poitrine, en me demandant où j'allais et d'où je venais. Sur ma réponse, l'un d'eux me dit: « Nous te laisserons poursuivre ta route, mais donne-nous ton fusil, sinon tu es mort. — Puisque vous êtes les plus forts, répondis-je sans hésiter, il me faut vous le donner; mais quand bien même vous me tueriez, ce crime ne vous serait d'aucune utilité, puisque je me rends à Bastia pour m'y embarquer et quitter la Corse sans doute pour toujours. » Après ce court dialogue, l'homme au pistolet me dit en saisissant mon fusil : « Donne-moi ton fusil, va-t'en bien vite et ne reparais pas dans ce pays. » Je ne me fis pas répéter deux fois cette injonction si impérative et je décampai au plus vite, car, dans ma situation, il n'y avait pas à délibérer et encore

Digitized by Google

moins à parlementer avec ces bandits. Je crus qu'au moment où je m'éloignerais, ils ne manqueraient pas de faire feu sur moi, mais mes pressentiments ne se vérifièrent pas, et je me tirai de leurs mains sans autre accident que la perte de mon fusil. J'ai toujours pensé, qu'en cette circonstance, je dus la vie à la franchise de ma réponse et à l'observation que je leur fis de l'inutilité d'un crime sur ma personne. On peut croire aussi que les bandits, ayant vu passer mon détachement, n'osèrent faire feu, de crainte que les grenadiers, éloignés de trois cents pas au plus, ne fussent retournés sur leurs pas. J'étais fâché de laisser mon arme entre leurs mains, et je puis assurer que, s'ils n'avaient été que deux, je n'aurais pas balancé à en abattre un d'abord et à me débattre ensuite avec l'autre. Pour finir, je dois ajouter que, malgré le calme apparent que j'avais montré en face de ces bandits, je n'en étais pas moins très agité intérieurement, et j'ai toujours considéré cet événement comme la cause de la maladie que j'ai faite à mon retour en France.

Après avoir débarqué à Toulon, nous fîmes route pour Marseille, où nous séjournâmes environ trois mois. A notre arrivée, nous eûmes le bonheur d'y trouver notre brave et digne capitaine Bouland, tout à fait remis de sa blessure du Fiumorbo. Il obtint de nous faire habiller de pied en cap, ce dont nous avions le plus grand besoin, car il y avait plus de deux ans que nous n'avions reçu aucun effet d'habillement.

Nous arrivâmes à l'armée des Grisons dans les premiers jours de pluviôse an ix (fin janvier 1801), et le 21, je fus nommé sergent. Nous arrivions trop tard pour participer aux opérations les plus remarquables de cette armée ; nous ne fîmes que de très fortes marches et contre-marches dans les montagnes entre le Splugen et Trente. Bien que cette campagne des Grisons n'offre pas une suite de combats mémorables, elle n'en fut pas moins glorieuse pour Macdonald et son armée, car celle-ci eut, sous un climat âpre, à franchir des passages encombrés de neige, tels que le Simplon, le Splugen, le mont Tonal, au milieu des plus grandes privations.

Après la paix de Lunéville, nous quittâmes nos cantonnements pour nous rendre à Chambéry, en passant par le mont Tonal, Bergame, Milan, Turin et le mont Cenis. C'est à notre passage à Turin que j'appris la mort de mon père et celle de l'un de mes cousins, qui était dans l'artillerie. En m'annon-

Digitized by Google

çant la mort de mon père, mes parents m'engageaient à solliciter une permission pour aller arranger des affaires de famille. Je ne pus obtenir qu'en fructidor un congé de sept mois, à l'expiration duquel je rejoignis à Chambéry.

A peine arrivé dans cette ville, le corps auquel j'appartenais dut aller tenir garnison à Wissembourg. Nous y restâmes du 15 messidor an x (4 juillet 1802), jusqu'au 14 prairial an xi (3 juin 1803). Dans cet intervalle, un bataillon et toutes les compagnies de grenadiers de notre demi-brigade s'étaient rendus à Bâle, afin de se joindre aux troupes de Ney, envoyé en Helvétie pour y apaiser des troubles.

De Wissembourg nous fûmes envoyés à Mayence, où, en vertu d'une nouvelle organisation, la 80e demi-brigade devint le 34e régiment d'infanterie de ligne. Nous fûmes ensuite dirigés sur le camp de Boulogne, où nous arrivâmes en ventôse an xii (mars 1804).

Etant au camp de Boulogne, je fus assez souvent embarqué sur la flottille où chaque régiment, suivant son effectif, fournissait un détachement de deux à trois cents hommes. J'eus plusieurs fois l'occasion de me faire remarquer en allant en rade, car si nos bateaux plats ne pouvaient aller affronter l'escadre anglaise, composée de bâtiments de haut bord, mouillés à environ une lieue et demie, nous n'en résistions pas moins avec vigueur lorsque les Anglais venaient nous attaquer.

Le 5 fructidor an xiii (23 août 1805), je fus nommé sergent-major dans mon régiment.

C'est dans le temps que l'armée française, rassemblée aux camps de Boulogne, Montreuil et Dunkerque, se préparait à une descente en Angleterre, que le premier consul fut proclamé empereur sous le nom de Napoléon Ier, et que les armées autrichiennes, soudoyées par les Anglais, envahissaient la Bavière sans déclaration de guerre.

Napoléon s'empressa de porter son armée des côtes de l'Océan à la rencontre des Autrichiens. Nous quittâmes nos camps le 8 fructidor an xiii (26 août), et après dix jours de marche, nous arrivâmes à Spire, où nous traversâmes le Rhin sur un pont de bateaux. D'autres corps passaient en même temps ce fleuve à Strasbourg, à Mannheim et à Mayence.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

NOMENCLATURE

des Ouvrages de Peinture, Sculpture, Architecture, Gravure, Lithographie, se rapportant à l'HISTOIRE DE PARIS et qui ont été exposes depuis l'année 1673 *jusqu'à nos jours, dressée d'après les Livrets officiels.*

LVIe LIVRET

Exposition au Musée Royal des Arts le 1er mai 1831.

(Suite)

PREMIER SUPPLÉMENT

Sculpture.

Bosic neveu, 77, rue Saint-André-des-Arts.

2628 Buste en marbre de Bougainville.

Bra (T.), 85, rue de Seine-Saint-Germain.

2629 Buste du Roi.

2630 Buste de la Reine.

Caillouete, 8, rue Cassette.

2631 Buste du Roi.

Dantan jeune, 31, rue Saint-Lazare.

2633 Buste en plâtre de Mad. Malibran-Garcia

2634 Buste en plâtre de M. Lablache.

Digitized by Google

[1831]

DESBŒUFS, 4, rue de la Bienfaisance.

2636 Bas-relief en plâtre du concours définitif du fronton de la Madeleine.

DESPREZ (L.), 3, rue de l'Abbaye.

2638 Buste de Girodet.

DROZ (J.), 35, rue Notre-Dame-des-Champs.

2639 Buste en marbre de feu J.-P. Droz, conservateur de la monnaie des médailles.

ELSHŒCHT fils, 47, rue Mazarine.

2640 Buste en marbre de M. Andrieux, de l'Académie française.

ESPERCIEUX, 14, rue du Regard.

2643 Buste de M. Lemercier, de l'Académie française ; marbre des Pyrénées.

FOYATIER, 14, rue Madame.

2644 La prudence; modèle d'une statue à exécuter en marbre pour la Chambre des députés.

GAYRARD père, au palais des Beaux-Arts.

2646 Buste en marbre français du roi Louis-Philippe.
2647 Buste en marbre français du cardinal de Richelieu.

GAYRARD fils, 12, rue des Marais-Saint-Germain.

2649 Buste en marbre du Roi.
2650 Buste en plâtre de M. Michelot, artiste du théâtre Français.

Lithographie.

GARNIER (H.), 15, quai des Augustins.

2665 Portrait de M. le comte Alexandre de Laborde.

WEBER, 178, rue du Faubourg Saint-Denis.

2666 Mort de Henri IV, d'après Benazech.

Digitized by Google

[1831]

Architecture.

DESTOUCHES, 20, rue de Tournon.

2667 Plan en relief des embellissemens de la place de la Concorde, exécuté d'après le sujet dont la commission chargée de juger le concours a fait choix pour la disposition générale de la place.
(Ce projet a été commandé par M. le Préfet de la Seine en 1829).

2668 Plan géométral du même projet.

2e *SUPPLÉMENT*

ARROWSMITH, rue des Marais, au Diorama.

2674 Intérieur de l'Eglise de Charonne près de Paris.

BEAUME, 28, rue du faubourg Poissonnière.

2683 Clément Marot et la reine Marguerite de Navarre. Il déclare son amour par le rondeau qui commence par ce vers :

Tant seulement ton amour je demande.

Marguerite le reçut avec une bonté qu'elle témoigna par des paroles gracieuses, et sa tendresse se déclara par un baiser.

BRUNE, 8, rue des Beaux-Arts.

2691 Vue de masures, prise d'une croisée de l'Ecole Polytechnique et supposées dans un autre site.

CANELLA, 24, rue Coquenard.

2692 Vue du Pont Neuf, prise d'une maison du quai de l'Ecole. (Appartient à M. Jomard).

2693 Vue du Louvre, prise de l'Hôtel de la Monnaie.

DELAYE, 56, rue du faubourg Saint-Denis.

2722 Scène du carnaval en 1830.

Digitized by Google

[1831]

GASSIES, 4, passage Breda, rue des Martyrs.

2751 La dissolution du Tribunat.

En 1807, l'empereur après un sénatus-consulte, envoya trois conseillers d'Etat annoncer que le Tribunat était dissous. (Histoire du Palais-Royal). (Palais-Royal).

Les personnages sont portraits.

2752 La garde nationale bivouaquant dans la cour du Louvre pendant le procès des Ministres. (23 décembre 1830).

LEPAULLE, 38, rue des Petites-Ecuries.

2785 Portrait de Mademoiselle Grevedon.

2786 Portrait de M. Dantan.

TREZEL, 21, rue des Maçons-Sorbonne.

2871 Le 28 juillet 1830.

Sculpture

DANTAN jeune, 31, rue Saint-Lazare.

2892 Buste de M. Horace Vernet.

2893 Buste de M. le Docteur Le Breton.

ELSHOECHT fils, 47, rue Mazarine.

2896 Buste en marbre de Lesueur.

2897 Buste en plâtre de M. le Docteur Leseble.

2898 Buste en plâtre de M. Arago.

GAYRARD fils, 12, rue des Marais S^{t}-G.

2902 Buste en marbre de M. Mennechet.

LEMOYNE (P.), 10, rue des Moulins.

2908 Buste en marbre du Poussin.

2909 Buste en marbre de Massillon. (M. des T. P.).

PIGALLE, 17, rue du faubourg Montmartre.

2910 Buste en plâtre du Roi.

2911 Statue en plâtre de Mirabeau.

Digitized by Google

[1831]

ROMAGNESI, 18 bis, rue du Paradis-Poissonnière.

2912 Buste en plâtre de feue Madame la Comtesse de Genlis.

RUDE, 66, rue d'Enfer.

2913 Buste en marbre de David.

Architecture

CHATILLON, 4, rue du faubourg Montmartre.

2924 Marché des Patriarches situé à Paris, rue d'Orléans-Saint-Marcel, exécuté en 1830.

3e *SUPPLÉMENT*

Peinture

AUDRY, 1, rue de la Barrière Poissonnière.

2926 Vue des fonds de Clichy, prise à Montmartre, d'après nature.

BELL, 9, quai Malaquais.

2929 Portrait de Madame Saint-Romain (miniature).

BELLOC, 19, cour du Commerce.

2930 Portrait de M. Garnier, artiste lithographe.

FORT (S.), 5, rue Neuve Saint-Roch.

2959 Vue de Paris, prise de l'île Louviers, effet du soir ; aquarelle.

LAVAUD (Mme).

2972 Portrait de M*** grand maître des cérémonies de l'Ordre des Templiers.

LECOMTE (H.), 10, rue Chantereine.

2973 Combat de la rue de Rohan.
(Appartient à M. Jazet).

Digitized by Google

[1831]

SENTIES, 102, rue de Vaugirard.

2986 Scène du 29 juillet 1830.

Un ex-brigadier de la garde impériale, suivi d'une foule de braves, attaqua les Tuileries et contribua par sa valeur, la justesse de son coup d'œil, la précision de ses ordres à la victoire qui assura toutes celles de la veille.

Pendant qu'il maintenait la discipline, désignait les postes et organisait sa troupe, la garde royale essaya de s'ouvrir un passage sur le Carrousel par la rue de Rohan ; le brigadier marche à l'ennemi, l'attaque, le repousse et tombe de cheval frappé à mort d'une blessure au cœur. Ce héros populaire fut porté en triomphe par ses camarades dans la salle du Trône et sur le trône même, où il expira.

Sculpture

GAYRARD fils, 12, rue des Marais St-G.

2998 Portrait de M. Monrose, médaillon en plâtre.

Gravure

GIRARD, 3, rue de Furstemberg, abbaye St-G.

3002 Portrait de Mlle Sontag, d'après M. P. Delaroche.

TURNER, à Londres.

3004 Portrait de Madame Malibran, d'après M. Decaisne, gravé à la manière noire.

4e *SUPPLÉMENT*

Peinture

CHAPONNIÈRE, 3, rue Neuve Saint-Georges.

3016 Dessin à la sépia : François Ier chez l'imprimeur Robert Etienne.

Digitized by Google

[1831]

COUDER, 2, rue de Bréda, près celle des Martyrs.

3019 Portrait en pied du Roi.

GIRAUD, 38, rue de l'Odéon.

3026 Portrait de M. Bigand, dessin aux trois crayons.

LEMERCIER, 8, rue de Vaugirard.

3036 Moulin de la Cage, à Saint-Ouen, soleil couchant.

5e *SUPPLÉMENT*

Peinture

BOURGEOIS (A.), 3, quai Malaquais.

3053 Prise de l'Hôtel de Ville.

BRÉMOND, 9, rue du Cimetière Saint-André.

3054 Scène du 29 juillet.

Le peuple, vainqueur d'une opiniâtre et coupable résistance de la part de la Garde Royale et des Suisses, après s'être emparé des Tuileries, se dirige vers l'Hôtel de Ville, et, formé en cortège, porte en triomphe, aux cris de : Vive la Charte ! vive la liberté ! l'une des nombreuses victimes de cette horrible, mais immortelle journée.

GAUME (Mme M.), 29, quai d'Anjou.

3063 Portraits de MM. Charles Nodier et Alphonse Lamartine ; camées sur porcelaine.

HAUDEBOURT-LESCOT (Mme), 19, rue de Larochefoucault.

3072 Portrait de M. Auber.

SAINT-OMER (Mlle), 17, rue du Cherche-Midi.

3089 Portrait de M. le Chevalier Lemaire.

TASSAERT.

3093 Une scène de juillet 1830.

Digitized by Google

[1831]

Sculpture

ELSHOECHT fils, 47, rue Mazarine.

3100 Buste en marbre de M. le baron Ch. Dupin.

GAYRARD père, au Palais des Beaux-Arts.

3101 Buste en marbre de M. Bergevin.

GRAND fils, 8, rue Jean-Tison.

3102 Le génie de la Liberté terrassant le Despotisme.
Ce groupe, esquisse en plâtre, est décoré de bas-reliefs représentant l'entrée du duc d'Orléans à Paris, et une barricade.

ROGAT (E.).

3104 Un cadre contenant une médaille de Napoléon.

Lithographie

VIGNERON, 38, rue Rochechouart.

3107 Le président Lepoitevin.

6e *SUPPLÉMENT*

Peinture

BELLANGÉ, 8 *ter*, rue de Furstemberg.

3110 Le 29 juillet 1830.
L'instant représenté est celui où les Suisses évacuent le Louvre, qui est aussitôt envahi par le peuple.

BOUCHER (L.), 30, rue St-Guillaume.

3112 Mlle Marie Boucot, héroïne de Juillet.
Cette héroïne, après avoir improvisé une ambulance aux Petits-Pères, allait chercher les blessés au milieu des combattans, et les protégeait au risque de ses propres jours. Elle est représentée au moment où elle accompagne un blessé pendant l'attaque du Louvre.

Digitized by Google

[1831]

FLEURY (R.).

3122 Portrait en pied de S. A. R. Mgr le Duc d'Aumale.

THOMAS (N.), 66, rue d'Enfer.

3155 Portrait de M. Jean Duseigneur.

VERNET (H.).

3158 Portrait de M^lle^ Vernet.

Sculpture

BRA (T.), 85, rue de Seine Saint-Germain et 16, rue de l'Ouest.

3166 Buste en marbre de Benjamin Constant.

LEMAIRE, 12, rue des Fossés Saint-Germain-des-Prés.

3168 Modèle du fronton qui doit être exécuté pour la façade principale de la Madeleine.
La dimension de cet ouvrage n'en ayant pas permis le transport, il sera exposé dans l'atelier de l'artiste, à la Madeleine, du 10 au 15 août, de 11 *heures* à 4 *heures*.

Gravure

FAUCHERY, 47, quai de l'Horloge.

3175 Portrait de M. de Ferrère.

PEUVRIER, 9, rue des Petits-Augustins.

3180 Deux médailles, dont une en argent offre l'effigie du roi, et l'autre en bronze est relative aux mémorables journées des 27, 28 et 29 juillet.

7^e^ *SUPPLEMENT* (*manuscrit*)

Peinture

CHAMPMARTIN.

3184 Portrait en pied du docteur de Crussol.

Digitized by Google

[1831]

DEROCHE.

3191 Portrait de Benjamin Constant.

FLEURY-ROBERT.

3195 Portrait en pied de S. A. R. le Duc d'Aumale.

GOGET.

3199 Portrait en buste de Benjamin Constant.

SIGNOL.

3207 Scène du 27 juillet 1830.

VERNET (Horace).

3209 Camille Desmoulins haranguant le peuple.

NOTA

Salon de 1831. — 7e supplément.

Bien que notre publication soit limitée à l'Histoire de Paris, nous avons pensé intéresser nos lecteurs en leur donnant intégralement le 7e supplément, absolument inédit, du salon de 1831 ; en effet, l'exposition a été ouverte le 1er mai et les ouvrages qui y ont été admis jusqu'à la clôture (1er juin). Dans ces conditions, il était impossible d'avoir un catalogue complet, c'est ce qui explique l'impression successive des six suppléments qui sont fort rares. Le septième supplément est resté à l'état de manuscrit ; ce document unique, qui provient de la bibliothèque de M. Jouslin de la Salle, auteur dramatique et ancien administrateur général de la Comédie Française, appartient aujourd'hui à M. Mareuse, directeur de la *Correspondance historique*. La description du n° 3197 manque, elle a été rognée lors de la reliure de l'exemplaire.

L. G.

BOYS.

3183 Une aquarelle.

Digitized by Google

[1831]

CHAMPMARTIN.

3184 Portrait en pied du duc de Crussol.

CHAPONNIÈRE.

3185 Un fumeur, dessin à la sépia.

DANVIN.

3186 Paysage historique, sujet tiré de la vie de Duguesclin.

DEBAY (Mme).

3187 La visite du médecin.

DECAISNE.

3188 Un enfant endormi.

DEDREUX (A.).

3189 Etude de cheval.

DELABERGE.

3190 Paysage. Arrivée de la diligence de Caen.

DEROCHE.

3191 Portrait de Benjamin Constant.

DUBUISSON.

3192 Déroute du pont de Bothwell.

DUPRÉ.

3193 Portrait de Michel Foultho, prince de Moldavie.
3194 Vue d'un cimetière en Egypte.

FLEURY (Robert).

3195 Portrait en pied de S. A. R. le duc d'Aumale.

GARNEREY (Hippolyte).

3196 Vue prise au Hâvre.
3197 . . . . . .

GÉRARD-SÉGUIN.

3193 Héloïse sur le cercueil d'Abélard, au Paraclet dont elle était abbesse.

Digitized by Google

[1831]

GOYET.

3199 Portrait en buste de Benjamin Constant.

GRANET.

3200 Le rachat des captifs à la prise d'Alger.

HAUDEBOURG (Mme).

3201 Portrait de M. Belloni.
3202 Portrait en pied de femme.

MAUZAISSE.

3203 Le Christ mort et Marie.

MIRBEL (Mme de).

3204 Portrait d'homme, miniature.

ROQUEPLAN.

3205 Le bal du Palais-Royal.

RUMILLY (Mme).

3206 Portrait d'homme.

SIGNOL.

3207 Scène du 27 juillet 1830.

TANNEUR.

3208 Vue de la rade de Toulon.

VERNET (Horace).

3209 Camille Desmoulins haranguant le peuple.

ZIEGLER.

3210. Henri de Navarre, Marguerite de Valois et Turenne.

ELSHOECHT.

3211 Buste en plâtre de M. Goniet.

Digitized by Google

LVII^e LIVRET

Exposition au Musée Royal, le 1^er^ mars 1833

Peinture.

AIFFRE, 15, quai Saint-Michel.

6 Portrait de l'auteur.

BADENIER, 40, rue Meslay.

75 * Vue perspective de l'intérieur de l'église de la Madeleine, d'après les plans et dessins de feu Vignon ; aquarelle.

BEAUJOUAN, 15, rue des Petits-Augustins.

121 * Le prince de Condé venant trouver Mademoiselle de Montpensier pour la remercier.

J'ai perdu, lui dit-il, tous mes amis : le duc de Nemours, le duc de Larochefoucauld et Clinchamp sont blessés à mort. En disant ceci, il ne put retenir ses larmes.

Mademoiselle, mieux informée, lui dit qu'elle avait eu des nouvelles des uns et des autres, et qu'il n'y avait pas de danger pour leur vie.

(REBOULET.)

BERNY D'OUVILLE, 45, rue de la Chaussée-d'Antin.

150 Portrait de M. Boulanger-Kunzé, professeur de chant.

BÉZARD, 14, rue de Larochefoucauld.

163 Scène de la révolution de 1830, au Louvre.

BORDES, 21, rue Saint-Marc-Feydeau.

218 Portrait de la Reine ; dessin d'après M. Hersent.

BOUHOT, 44, rue de Saintonge.

234 * Vue intérieure du porche de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois.

Digitized by Google

[1833]

BOULANGER (L.), 15, rue Guénégaud.

241 Assassinat de Louis d'Orléans par le duc de Bourgogne, rue Barbette.

(C. et T. P.).

BOURDET, 1, grande rue Taranne.

252 * Assassinat de Henri III par Jacques Clément.

BOYENVAL, 84, rue du Faubourg-Saint-Martin.

275 Vue du pont des Arts ; aquarelle.
276 L'hôtel de Sens, à Paris ; aquarelle.
277 La rue Bailleul, à Paris ; aquarelle.

CAIZAC, 4, rue de la Paix.

328 Vue du pont de la place Louis XV et du corps-législatif; aquarelle.

CARON, 3, rue Ribouté.

342 Galerie de Madame la comtesse d'Osmond, aquarelle.

CHABRILLAC, 45, rue du Four-Saint-Germain.

367 Portrait de M. Léon du Sautoy.

CHAMPMARTIN, 58, rue de la Ville-l'Evêque.

374 Portrait en pied de M. le maréchal comte Clausel.

(M. d. R.).

376 Portrait en pied de M. le baron Portal.

CLERGET MELLING (M^me^), 5, rue de Condé.

407 Vue de l'hôtel de Cluny.

CONTANT, 14, rue de Laborde.

462 Moulin à vent ; étude faite à Montmartre.

COURT, 14, rue de Madame.

483 Boissy-d'Anglas saluant la tête de Féraud.

Le 1^er^ prairial an III (20 mai 1795), la convention nationale fut attaquée par une troupe de furieux dont le cri de ralliement était : *du pain et la constitution de* 93 ! Le député Féraud, après avoir vainement tenté de repousser les assaillans, fut tué

Digitized by Google

[1833]

par derrière d'un coup de pistolet, comme il s'élançait à la tribune pour secourir le président, dont la vie était menacée. Son cadavre fut mutilé; sa tête, séparée du tronc, placée au bout d'une pique, fut rapportée quelques instants après et élevée en face de Boissy-d'Anglas, qui occupait alors le fauteuil. Au milieu des vociférations de la horde furieuse qui l'entoure, et dont les coutelas et les pistolets menacent sa poitrine, il garde toute sa fermeté, et voulant rendre un hommage à son infortuné collègue, il se lève et se découvre avec respect devant cette tête sanglante.

487 Portrait en pied de M. l'amiral baron Duperré. (M. d. R.).

COURTIN, 7, quai Saint-Michel.

498 Vue de la démolition de l'ancienne église de Saint-Benoît.

CUNY, 8 *ter*, rue Furstenberg.

508 Henri III et Jacques Clément,
J. Clément, introduit dans la chambre de Henri III.

CURTY, 6, rue des Quatre-Vents.

510 * Vues de la halle au poisson et au beurre, et du marché des Innocens.

CYPIERRE (DE), 10, boulevard Montmartre.

513 Portrait de M. le docteur Delacroix.

DABOS, 58, rue Meslay.

514 * Portrait de Mirabeau.
Il est représenté tirant de son portefeuille l'adresse au roi Louis XVI.

DAGNAN, 7, passage Saulnier.

520 Vue de Paris, prise du port aux blés; effet du matin.

521 Autre vue de Paris, prise du quai de Gèvres; effet du soir.

Digitized by Google

[1833]

DARDEL, 39, quai de la Tournelle.

544 Intérieur de teinturier, pris de l'église Sainte-Marine, à Paris.

DE BAY (A.), 37 *bis*, rue Notre-Dame-des-Champs.

576 Enrôlemens volontaires sur la place du Palais-Royal, en juillet 1792, lorsque la patrie fut déclarée en danger.

(Palais-Royal.)

DECAISNE, 30, rue Saint-Lazare.

598 Portrait de S. A. R. Mgr le duc d'Orléans en costume de colonel de hussards.

(C. et T. P.).

600 Mademoiselle de Montpensier écrivant ses mémoires ; portrait historique.

(Ce portrait appartient au Roi).

601 Portrait de M. Victor Schœlcher.

602 Portrait de Madame Damoreau-Cinti.

DE CHATILLON, 11, rue Cadet.

612 Scène de la Saint-Barthélemy.

Les sires de Montbrisson et de Boulainvilliers, après s'être défendus vaillamment, tombent sous les coups des assassins.

DE COURCELLE, 47, rue du Faubourg-Saint-Martin.

616 Portrait de M. Berr, professeur de musique au Conservatoire.

618 Portrait de l'auteur et de sa famille.

627 Louis XIV et Mademoiselle Mancini.

Louis XIV, cédant aux conseils de sa mère, consentit à l'éloignement de la nièce du cardinal Mazarin. Au moment de leur séparation, le roi ne pouvant contenir sa douleur, Hortense Mancini lui dit : « Vous êtes roi, vous pleurez, et je pars. »

(Mémoires de Madame DE MOTTEVILLE).

629 Portrait de M. Antonin Moine.

DELAMOTTE.

639 Vue prise à Auteuil.

Digitized by Google

[1833]

DELAVAL, 16, rue de Courcelles, faubourg du Roule.

646 Portrait de M. le vice-amiral Willaumez.

DROMART, 9, rue Grange-aux-Belles, chez M. Cogniet.

700 Vue des salles des antiques, prise de la salle de Pan.

DUBOIS DRAHONET, 9, rue de Labruyère.

712 Costumes militaires de l'armée française et de la garde nationale de Paris.

DUSSAUCE, 19, cour du Commerce, faubourg Saint-Germain.

815 Vue du quai des Orfèvres ; effet de lune.

816 Vue de la tour de l'Horloge du Palais ; effet de lune.

DUVAL-LE-CAMUS, 7, rue du Coq-Saint-Honoré.

825 Portrait de M. Dupin aîné, dans son cabinet à la Chambre des Députés.

EGASSE, 153, rue de l'Université, Gros-Caillou.

841 Portrait de l'auteur.

FLEURY (R.), 40, rue Saint-Lazare.

930 Scène de la Saint-Barthélemi.
Brion, gouverneur du prince de Conti, est massacré dans les bras de son élève.
(*Histoire de Paris*, par DULAURE).

GAILLARD (M^me^, née de BEAUREPAIRE), 3, rue du Grand-Chantier.

999 Miniatures, *même numéro*.
M. de Belleyme.
M^me^ de Belleyme.

FRAPART (M^me^), 9, rue Coq-Héron.

995 * Louis XV et Madame Dubarry.
Madame Dubarry, désirant le renvoi des ministres Choiseul et Praslin, se plaisait à faire sauter, devant le roi, des oranges, en disant : Saute, Choiseul ; saute, Praslin. Elle obtint, par cette plaisanterie réitérée, le changement des deux ministres.

Digitized by Google

[1833]

GARNEREY père (F.-J.), 24, rue Neuve-des-Mathurins.

1016 * Portique de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois.
Les figures, costumes de Louis XIII, représentent le viatique sortant de l'église pour être administré à un malade.

GARNIER (A.), 11, rue Saint-Severin.

1021 Vue prise près de la manufacture des Gobelins.

GAUME (M^lle), 7, rue Poultier, Ile Saint-Louis.

1031 Portrait de Madame Malibran, d'après Decaisne.

GAVARD, inventeur du Diagraphe, 37, rue Neuve des Petits-Champs.

1036 Les ponts des Arts et du Louvre, d'après M. Champin.
1037 Intérieur de la cour du Louvre.
1038 Vue prise de l'appartement du gouverneur de l'Ecole Polytechnique.
(Ces vues sont dessinées avec le Diagraphe).

GÉRARD (M^lle C.), 8 *ter*, rue Furstemberg.

1048 Portrait de M. le duc François de Larochefoucauld.
1049 Portrait de la fille de Madame la marquise de Castel-Bajac.
1050 Portrait de M. L. Berthier.

GIGOUX, 55, rue Saint-André-des-Arts.

1059 Henri IV, écrivant des vers sur le missel de Gabrielle d'Estrées.
Il s'était déguisé en meunier pour traverser l'armée de la Ligue.

GOSSE aîné, 76, rue de Paris, à Belleville.

1095 * Intérieur de l'église Sainte-Geneviève, en juin 1830.
1097 * Intérieur de l'église Saint-Médard, à Paris, prise des bas-côtés.

GOSSE (N.), 7, rue de Lancry.

1098 S. M. la Reine des Français visitant les blessés de juillet, à l'ambulance de la Bourse, le 25 août 1830.

Digitized by Google

[1833]

Après les mémorables journées de juillet, la Reine, accompagnée de S. A. R. Madame Adelaïde, du prince de Joinville et des princesses Louise et Marie, vient visiter l'ambulance établie à la Bourse dès le premier jour des combats, et prodigue aux blessés et aux personnes qui leur ont donné leurs soins, des secours et des consolations.

NOTA. — Tous les personnages, ainsi que tous les détails de ce tableau, sont historiques.

1089 Portrait du colonel Castres, commandant militaire du château des Tuileries.

GOYET (E.), 3, rue de l'Abbaye.

1114 Le chancelier Voysin et Louis XIV.

Louis XIV, sur le refus du chancelier Voysin d'apposer les sceaux à des lettres de grâce qu'il veut accorder à un grand criminel, contrairement aux lois du royaume, scelle lui-même les lettres ; mais au moment où il veut remettre les sceaux au chancelier : « Ils sont pollués, répond le digne magistrat, je ne les reprends plus. »

GUÉRARD, 21, rue Bourtibourg.

1177 Vue du château de Neuilly, sépia (Appartient au Roi).

GUÉRIN (P.), 4, rue du Mont-Thabor.

1179 Portrait en pied de M. l'amiral comte Truguet. (M. D. R.).

HAZÉ, 86, rue de Grenelle-Saint-Germain.

1223 Vue de la salle des armures, au musée d'artillerie.

HIMELY, 33, rue de l'Odéon.

1245 Vue de Paris, prise de l'Observatoire; aquarelle.

1246 Vue de Paris, prise des hauteurs de Chaillot; aquarelle.

1247 Vue de la fontaine des Innocents ; aquarelle.

1248 Vue de la barrière de Passy ; aquarelle.

Digitized by Google

[1833]

JACOTTET, 37, rue de Bellefonds.

1285 * Vue d'une partie de Notre-Dame et de l'ancien archevêché de Paris ; effet d'automne.

JEANRON, 12, rue de Breda.

1300 Une scène de Paris.
(Appartient à M. le docteur Thierry).

JOHANNOT (A.), 23 *bis*, rue du Rocher.

1305 Annonce de la victoire d'Hastenbeck.
En 1751, le duc d'Orléans se trouvait à l'armée, où son courage et son habileté décidèrent de la victoire d'Hastenbeck.
Aussitôt que la duchesse reçoit cette bonne nouvelle, elle s'avance sur son balcon, au Palais-Royal, et lit la dépêche à la foule assemblée, qui la salue de ses acclamations.
(Palais-Royal).

LABASTIDE, 6, rue Ménilmontant.

1394 Revue du Roi, le 30 octobre 1830.
(Appartient à M. Girardin).

LAFAIT, 40, rue Saint-Lazare.

1401 Paysage, étude de Montmartre.
(Appartient à M. Archdéacon).

1403 Vue de l'église Notre-Dame.

LAMI (Eugène), 17, rue des Marais Saint-Germain.

1416 Un bal aux Tuileries : aquarelle.
(Appartient à M. le comte Demidoff)

LANGLOIS (J.-M.), 36, rue de l'Ouest.

1420 Portrait en pied du maréchal Ney.
(M. d. R.)

LARIVIÈRE, 1, rue de Labruyère.

1438 Portrait de M. le maréchal comte Gérard.
(M. d. R.)

Digitized by Google

[1833]

LECOMTE (P.), 16, rue de Bussy.

1502 Réunion de grenadiers de la 10e légion de la garde nationale de Paris, au Champs-de-Mars.
(Toutes les têtes sont portraits).

LÉCURIEUX, 17, rue des Beaux-Arts.

1513 Portrait de Mme Baron.
1515 Id. de Mme Robert.
1516 Id. de Mme Lereuil.

LEFORT, 56, Vieille-rue-du-Temple.

1529 Vue prise dans l'église de Saint-Séverin, à Paris.

LEGENDRE, 38, rue de la Chaussée-d'Antin.

1535 Cathérine de Médicis méditant dans son oratoire sur la Saint-Barthélemy.

LEMOINE (Benoît), 68, rue du Four-Saint-Germain.

1545 Intérieur du bureau de M. Fontaine au Palais-Royal ; aquarelles.

LENOIR.

1546 Projet d'un musée historique, formé par la réunion du palais des Thermes et de l'hôtel de Cluny ; aquarelle.

LÉPAULLE, 27, rue des Martyrs.

1555 Portrait en pied de M. Dupin, président de la Chambre des députés.
1558 Portrait de Mlle Amigo, artiste au théâtre Italien, dans *Il Pirato*.
1559 Portrait de M. Paulin.
1560 Portrait de M. Poncelet, avocat à la Cour Royale.
1561 Portrait de M. le baron Léonel de Rothschild.

LESUEUR, 4, boulevard Saint-Denis.

1602 Vue de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, côté de la rue des Prêtres.

MARLET, au palais de l'Institut.

1671 Distribution des soupes économiques, sujet pris à la halle.

Digitized by Google

[1833]

1672 Une nuit de la garde nationale de Paris.

1676 Portrait du docteur Renauldin, médecin consultant du Roi.

1677 Portrait de M. Tartenson, colonel de la 12e légion de la garde nationale.

MARTINET, 38 *bis*, boulevard Montparnasse.

1688 Le Roi passant la revue de la garde nationale, sur les boulevards, lors de l'anniversaire des journées de juillet ; aquarelle.

MEZZARA (Mme), 4, rue Neuve-Saint-Paul.

1725 Portrait de M. Manuel, d'après M. Drolling.

MILLET, 9, boulevard Saint-Denis.

1731 Un cadre de miniatures contenant entre autres portraits ceux de :
Mme la princesse de Wagram ;
Mme la comtesse d'Hautpoul, née Wagram ;
M. Panis, député de la Seine ; aquarelle :
Du fils de l'auteur ;
Mme de la Chapelle.

MONDELET, 120, rue du Bac.

1741 Intérieur de l'Eglise royale des Invalides.

MONTVOISIN (R.-Q.), 31, rue de l'Odéon.

1752 Louis XIV et Mlle de Lavallière.

Pour abréger l'ennui des longues séances que Mlle de Lavallière était obligée de donner au peintre, Louis XIV s'asseyait à ses pieds, et lui chantait quelques airs tendres et amoureux. Un jour le peintre abrégea la séance ; le comte de Saint-Aignan n'arriva pas, ou du moins il arriva trop tard...

(*Mémoires* de Mlle de Lavallière).

MORLOT, 11, rue Godot-de-Mauroy.

1765 Portrait de Napoléon, d'après Robert Lefebvre ; porcelaine.

Digitized by Google

[1833]

MOYA, 27, rue des Martyrs.

1774 Un cadre contenant plusieurs tableaux, qui représentent : la Sainte-Chapelle au Palais de Justice ; l'Hôtel de Sens, à Paris.

PASSOT, 25 et 27, marché Saint-Honoré.

1849 Un cadre de miniatures et aquarelles, parmi lesquelles on remarque :

1° M. Dubufe, peintre d'histoire ;

2° Mlle Julie Grisi, artiste du théâtre italien ;

3° M. Jousselin, économe du Musée ;

4° M. Léon Devaux, auditeur au Conseil d'Etat;

5° M. Roche, membre de l'Académie de Médecine ;

6° M. Sanson, chirurgien-adjoint à l'Hôtel-Dieu.

PERROT, 5, rue des Petits-Augustins.

1887 Vue du château des Tuileries, prise de la rue de Rivoli.

PETIT (B.), 26, rue de Latour-d'Auvergne.

1890 L'église Saint-Séverin, à Paris.

PIERRON, 123, rue Saint-Honoré.

1908 Vue de la rivière des Gobelins, prise sur le boulevard de l'Hôpital ; aquarelle.

1910 Vue prise sur le quai de l'Hôpital; idem.

PINGRET, 281, rue Saint-Honoré.

1924 Portrait de M. de Flahaut.

PRIEUR, 7, rue des Petites-Ecuries.

1945 Vue prise à la Villette.

RANG (Mme).

1963 Portrait de l'auteur.

Digitized by Google

[1833]

RANSONNETTE, 8, rue du Figuier-Saint-Paul.

1965 Vue prise dans Paris.

(Appartient à M. S...)

1966 Vues prises à Bercy, même numéro.

RAUCH, 34, rue de Cléry.

1970 Etude de l'arcade de Saint-Cloud, sous laquelle on aperçoit, à l'horizon, une partie de Paris.

REMY, 130, rue Vieille-du-Temple.

1986 Etude faite sur la rivière des Gobelins.

RENAUD, 56, rue Saint-Louis, au Marais.

1988 Portrait de Napoléon, d'après Muneret ; sur émail.

ROBERT (F. Mlle), 113, rue de l'Université.

2033 Portrait de Mme Ch. Nodier ; dessin.
2034 Id. de Mme Cécile Cottin ; id.

ROUARGUE, 9, quai Saint-Michel.

2070 Eglise Saint-Leu de Paris ; aquarelle.

ROUGET, 38, rue Richelieu.

2078 Abjuration de Henri IV.

Pendant les déplorables circonstances de 1593, qui troublaient la France, Henri se présenta devant l'archevêque de Bourges, à Saint-Denis, pour embrasser la religion chrétienne.

Le peuple entendit avec un transport de joie les serments de son roi ; la ligue fut anéantie, et Henri IV régna en père sur la France.

ROUILLARD, 11, rue de l'Abbaye.

2084 Portrait de M. le comte Verhuell, amiral, pair de France.

RUBIO, 48, rue de Seine-Saint-Germain.

2103 L'invalide flaneur.

RUHTER, 3, rue des Poitevins.

2109 Portrait du fils du prince Eugène Beauharnais.

Digitized by Google

[1833]

SAINT, 4, rue Neuve-de-Luxembourg.

2116 Portrait du Roi ; miniature.

SAINT-OMER (Mme), 8 *bis*, rue Furstemberg.

2126 Portrait de M. Eusèbe Salverte, député.

SAUVAGEOT (Mme), 1, rue Bourbon-le-Château.

2144 Portrait de Jean-Antoine, marquis de Mirabeau, d'après un croquis du XVIIe siècle.

SCHEFFER aîné, 7, rue Chaptal.

2157 Portrait en pied du maréchal comte de Lobau, en uniforme de commandant en chef de la garde nationale.

SCHEFFER (H.), 7, rue Chaptal.

2161 Portrait de M. Armand Carrel.

SERVIÈRES (Mme), au palais des Beaux-Arts.

2186 Portrait de Mlle Caroline Paillet.

SIGALON, 56, rue du Faubourg-Saint-Denis.

2191 Portrait de feu M. Schœlcher père.

SOUCHON, 6, rue des Orfèvres.

2198 Portrait de M. le Curé de Notre-Dame-de-Lorette.

THÉVENIN (C.), 16, rue du Faubourg-du-Temple.

2248 Portrait de M. Justin-Ouvrié, peintre de paysage.

THIERRY, 10, rue Saint-Germain-des-Prés.

2257 * Vue du pont Saint-Michel, à Paris, 1780.

THOMAS (N.), 63, rue d'Enfer.

2258 Portrait de M. Petrus-Borel.

TROIVAUX, 25, rue Sainte-Anne.

2287 Un cadre de miniature renfermant :
1° S. M. le Roi des Français ;

Digitized by Google

[1833]

2e M. le lieutenant-général comte Pajol, pair de France.

TROUVÉ (Mlle), 43, rue Hauteville.

2288 Portrait de Lekain, d'après Lenoir; sur porcelaine.

2289 Portrait de M. Eugène et de la belle Féronnière, d'après Léonard de Vinci ; sur porcelaine.

VAUCHELET, 19, rue Charlot.

2346 Portrait en pied de M. R..., pair de France, doyen des maires de Paris.

VAUZELLE, 37, quai des Augustins.

2351 Vue extérieure de Saint-Germain-l'Auxerrois;

2352 Vue de l'Hôtel de Ville et d'une partie de la place de Grève ;

VERNET (Hce).

2356 Le duc d'Orléans se rendant à l'Hôtel de Ville, le 31 juillet 1830.

2357 Portrait en pied du Roi.

2358 Portrait de M. le maréchal comte Molitor.
(M. d. R.)

2360 Portrait de Mme Fould.

2361 Portrait de M. le marquis de Latour-Maubourg.

VIARDOT (L.), 1, rue Neuve-Saint-Georges.

2382 Portrait de Mme de Souza.

2383 Portrait de M. Charles Ledru.

VILLERET, passage Levert, à Belleville.

2407 Vue de l'église Notre-Dame, à Paris ; aquarelle.
(Appartiennent à M. Duhamel).

VOULLEMIER (Mlle), 33, rue Louis-le-Grand.

2420 Le prince de Ligne, chez J.-J. Rousseau.
(*Mémoires du prince de Ligne,* chapitre : « Mes deux conversations avec J.-J. Rousseau », tome II, page 148).

Digitized by Google

[1833]

WATTIER, 80, quai de la Grève.

2437 1831, anniversaire de juillet.
Au milieu de la nuit, des ouvriers viennent réciter, devant le portique du Panthéon, des chants nationaux en l'honneur de leurs camarades morts pour la liberté.

Sculpture.

ALLIER, 6, impasse Saint-Dominique-d'Enfer.

2451 Buste en plâtre de M. Odilon Barrot, membre de la chambre des députés.

BARRE (A.), 14, rue des Marais-Saint-Germain.

2455 Buste en plâtre de feu le comte de Sèze.

BRA, 85, rue de Seine-Saint-Germain.

2470 Benjamin Constant.
Statue modèle en plâtre, exécutée sur le programme de la commission chargée de l'exécution du monument voté par souscription, pour consacrer la mémoire de Benjamin Constant.

BRION, 45, rue Neuve-des-Mathurins.

2475 Buste en marbre de Lamothe-Piquet.
(M. d. R.)

CHAPONNIÈRE (J.-E.), 11, rue de l'Abbaye.

2482 Buste en marbre de M. Dureau de Lamalle, membre de l'Institut.

2483 Petite statue en bronze de M. Pradier, statuaire, membre de l'Institut.

2484 Petite statue en plâtre de M. Tiolier, graveur général des monnaies.

2485 Petite statue en plâtre de M^lle Juliette, artiste dramatique.

DANTAN jeune, 31, rue Saint-Lazare.

2494 Pierre Lescot ; buste en marbre.
(M. d. R.)

Digitized by Google

[1833]

2495 Petite statue en bronze de M. le baron Schikler.
2497 Buste en plâtre de M. Rossini.
2498 — de feu Hérold.
2499 — de M. Paganini.
2500 — de Mlle Julie Grisi.
2501 — de Mlle Cornélie Falcon.
2502 — de M. Chérubini.
2503 — de M. Auber.
2504 — de M. Casimir Delavigne.
2505 — de M. Victor Hugo.
2506 — de M. C. Sauvageot.

DUMONT (A.) 34, rue du Cherche-Midi, et 32, rue de l'Ouest.

2524 La Justice.
(Cette statue a été exécutée en marbre pour la Chambres des députés).
(C. et T. P.)

DUSEIGNEUR, 16, rue de l'Ouest.

2527 Buste de M. Victor Hugo.
2528 Buste de M. P.-L. Jacob, bibliophile.

DUTHOIT, 31, quai de Valmy.

2531 Buste en plâtre de M. Fontana, publiciste.

ELSHOECHT.

2532 Buste en marbre de M. Grawer, architecte.

ESPERCIEUX, 34, rue Cassette.

2538 Buste de Mme Lemercier; marbre des Pyrénées.

ÉTEX, 11, rue de Sèvres.

2540 Portrait de M. Albert Lenoir; médaillon en bronze.

FAUGINET, 35, rue de Lille.

2543 Buste de S. A. R. le duc de Nemours; plâtre.

FESSARD, 14, rue du Pot-de-Fer-Saint-Sulpice.

2549 La ville de Mâcon, modèle pour l'arc de triomphe de l'Etoile.
(C. et T. P.)

Digitized by Google

[1833]

GAYRARD fils, 5, rue Jacob.

2581 Buste en plâtre de M. Ligier.
2582 — de M. Beauvallet.
2583 — de M. Philippe.
2584 — de M. Dormeuil.
2585 — de M. Ad. Nourrit.
2586 — de M. Bernard-Léon.
2587 — de Mme Duchemin.
2588 — de M. Renoux.

GÉRARD, 56 *bis*, rue d'Enfer.

2590 La Religion ; statue en plâtre.
2591 Saint-Pierre ; statue en plâtre.
2592 Saint-Paul ; statue en plâtre.
Ces trois figures sont destinées à être placées sur le fronton de l'église de la Madeleine.
(C. et T. P.)
2593 La ville de Tours.
Cette ville, capitale de la Touraine, surnommée le jardin de la France, est représentée avec les attributs de la fertilité agricole.
2594 La ville de Limoges.
Cette ville, capitale du Limousin est figurée sous les traits de l'industrie commerciale.
Ces deux statues doivent orner l'arc de triomphe de l'Etoile.
(C. et T. P.)

GOIS, au palais des Beaux-Arts.

2595 Buste de feu le duc de Bourbon, prince de Condé ; marbre.

GUERSANT, 28, quai de Valmy.

2602 La ville de Chartres ; modèle pour l'Arc-de-Triomphe de l'Etoile.
2604 Statue colossale équestre de Louis-Philippe ; bas-relief en plâtre.

GUILLET, 54, rue de Bondy.

2605 Buste en plâtre de M. Lisfran, chirurgien en chef de l'hôpital de la Pitié.

Digitized by Google

[1833]

2606 Buste de M. Lepeintre aîné, artiste du théâtre du Palais-Royal.

GUILLOIS, 11, rue de la Marche, au Marais.

2608 La ville de Nevers ; statue modèle en plâtre, pour la décoration de l'Arc de Triomphe de l'Etoile.

LEQUIEN, 8, rue Basse-Saint-Pierre.

2618 La ville d'Amiens ; modèle pour l'Arc de Triomphe de l'Etoile.

(C. et T. P.)

LÉVÈQUE (E.), 10, rue Coquenard.

2624 Buste en plâtre de M. Guyon, élève du Conservatoire.

MARIN, 95, rue de Seine-Saint-Germain.

2627 La ville de Saint-Quentin ; modèle pour l'Arc de Triomphe de l'Etoile.

(C. et T. P.)

MATTE, 61, rue du Faubourg-Saint-Martin.

2628 La ville de Bourges ; modèle pour l'Arc de Triomphe de l'Etoile.

(C. et T. P.)

MOLCHNEHT (D.), 7, rue de Courty.

2635 La ville d'Aix ; modèle pour l'Arc de Triomphe de l'Etoile.

(C. et T. P.)

PREAULT (A.), boulevard Bourbon, place de la Bastille.

2648 Buste en plâtre de Gabriel Laviron.

ROGAT, 13, rue d'Anjou-Dauphine.

2651 Cadres contenant plusieurs portraits et les modèles de Gohier et de Rouget de Lisle, d'après les médaillons de M. David.

THÉRASSE, 19, rue des Saints-Pères.

2654 Buste en marbre de Claude Perrault.

(M. d. R.)

Digitized by Google

[1833]

TRIQUETI (DE), 19, rue du Bouloy.

2658 La ville de Paris personnifiée sous la figure de la Charité, secourant les victimes du choléra, qu'elle couvre de ses vêtements ; sujet allégorique.

Architecture.

CHARPENTIER (T.), 5 *bis*, rue de Larochefoucault.

2665 Projet de suppression de l'Hôtel-Dieu, d'embellissement et d'assainissement du quartier de la Cité.

DUQUESNEY, 1, rue de Babylone.

2670 Projet de décoration de la place de la Concorde, régularisée au moyen de la construction d'une terrasse, côté des Champs-Elysées, parallèle à celle du jardin des Tuileries ; dessins, *même numéro*.

FERY, 71, rue du Faubourg-Saint-Martin.

2674 Monument pour la place de la Bastille.

GIRARD (A.), 2 *bis*, rue Notre-Dame-des-Champs.

2677 Projet relatif à l'église Saint-Germain-l'Auxerrois.

GLAUDIEU, 28, rue de Cléry.

2678 Projet d'un hôtel des invalides civils ; plan et coupe de ce monument, *même numéro*.

GUEDÉ, 4, rue des Moulins.

2680 Plan, coupes, élévation et vues perspectives d'un projet d'Hôtel-Dieu à construire sur les hauteurs de Chaillot, en face du pont d'Iéna.

HERVIER, 43, rue du Four-Saint-Germain.

2681 Monument allégorique à ériger à la charte constitutionnelle de 1830.

Il a pour but l'achèvement en bronze de l'éléphant colossal de la place de la Bastille.

Digitized by Google

[1833]

HOREAU, 16, rue Taranne.

2683 Nouveau système d'égouts proposé à la ville de Paris.

2684 Projet d'élargissement et de restauration du Pont-Royal ; d'une place publique à l'entrée de la rue du Bac, et de l'élévation d'un monolythe égyptien.

2685 Projet de porcherie, pour Paris.

LASSUS, 14, rue des Canettes.

2687 Palais des Tuileries, tel qu'il fut projeté et en partie exécuté en 1564, par Philibert Delorme, pour Catherine de Médicis.

1° Plan du palais projeté ;

2° Façade de tout l'édifice du côté du jardin ; façade dont la partie du milieu, jusqu'aux premiers pavillons, a été exécutée par Delorme, et le reste supposé comme il est probable qu'il devait l'exécuter;

3° Grand détail du pavillon du milieu et des corps de bâtiments adhérens ;

4° Vue perspective de cette façade.

LUSSON, 13, rue des Saints-Pères.

2691 Projet de fontaines pour la ville de Paris, *même numéro.*

MARCELLIN (A.).

2692 Projet de monument dédié aux héros de juillet.

ROLLAND et LEVICOMTE, 41, rue d'Argenteuil.

2694 Projets de maisons communes, ou nouvelles mairies, pour Paris, *même numéro.*

TURENNE, 148, rue Saint-Denis.

2704 Projet en relief d'un monument national à élever sur la place de la Bastille, et destiné à consacrer l'établissement et la défense du gouvernement constitutionnel en France.

Digitized by Google

[1833]

VAN-CLÉEMPUTT (L.), 11, rue du Bac, passage Sainte-Marie.

2709 Modèle d'un tombeau, érigé au Père-Lachaise, à la mémoire de M. Lebrun, duc de Plaisance.

Gravure.

BERTONNIER, 10, rue des Grés.

2719 Portrait des MM. Cuvier et Latreille, d'après les dessins de l'auteur.

CAQUÉ, Hôtel des Monnaies.

2732 Portrait de M. Dubois, employé à la Monnaie.
2734 Portrait de Louis XVI.
2735 Portrait de Louis XIII.

FAUCHERY, 47, quai de l'Horloge.

2753 Voltaire à la Bastille, d'après M. Devéria.
2756 M^lle^ de Clermont, d'après feu Desenne.

FORSTER, 277, rue Saint-Jacques.

2759 François I^er^ et Charles-Quint visitant l'église Saint-Denis, d'après M. le baron Gros.

GATTEAUX, 35, rue de Lille.

2762 Portrait de S. M. Louis-Philippe (modèle et médaille).

GIRARD (F.), 5, rue Mignon.

2764 Portrait en pied de S. M. Louis Philippe, d'après M. Hersent.
2765 Portrait de M. A. de Lamartine, d'après M. le baron Gérard.

GIRAUD (E.), 38, rue de l'Odéon.

2767 Portrait de Jean Richardot, d'après Rubens.

LEFEVRE (A.), 15, quai Saint-Michel.

2779 Portrait de Casimir-Périer, d'après M. Hersent.

Digitized by Google

[1833]

LORICHON, 55, quai de l'Horloge.

2788 Portrait en pied de feu M. Dambray, d'après le dessin de M. Dupré.

MONTAGNY, 11, rue des Juifs.

2793 Grand modèle en bronze d'une médaille de 26 lignes de diamètre, représentant :
D'un côté, — S. M. Louis-Philippe Ier ;
De l'autre, — La France conduite par son génie de gloire et de prospérité ; la révolution de juillet 1830, et l'avènement au trône du Roi des Français.

2794 Un cadre de clichés de médailles, représentant :
Même médaille que ci-dessus :
Timbre de la société libre des beaux-arts, d'après le dessin de M. Hittorff.
Jeton de la société libre des beaux-arts.
Jeton pour le commerce de charbon de bois de la ville de Paris.
Médaille de prix accordés par le Gouvernement, à l'effigie du Roi.

NORMAND fils aîné, 36, rue des Noyers.

2803 Chapelle de la rue d'Anjou.
Cette gravure fait partie de l'ouvrage des monuments funéraires des cimetières de Paris.

VATINELLE, 40, rue des Vieux-Augustins.

2826 Un cadre renfermant :
1° Le portrait de S. M. Louis-Philippe, médaille;
2° Le modèle et l'épreuve de la médaille offerte par la ville de Paris aux personnes qui se sont dévouées lors de l'invasion du choléra.

(A suivre).

Lucien GILLET.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Société nationale des Antiquaires de France. — *Séance du 3 avril 1912.* — M. Audollent fait une communication sur une inscription funéraire découverte à Vichy, mais relative à une famille de Béziers, d'où l'inscription est venue en passant par Clermont-Ferrand.

M. Bapst fait une communication relative aux origines du Musée d'Artillerie fondé en l'an II et constitué peu à peu par différentes provenances, Chantilly, Turin et l'Autriche.

Séance du 10 avril 1912. — M. Pasquier, archiviste de la Haute-Garonne, signale l'existence d'un manuscrit de Toulouse dans lequel un contrat passé en 1499 ajoute un nom, celui de Flor Danet, à la liste des enlumineurs que nous connaissons et ajoute, détail curieux, que son travail était loué pour dix écus par an.

M. Demaison fait une communication sur des vases gaulois trouvés dans un cimetière gallo-romain à Sun, aux environs de Reims et d'une époque un peu antérieure à la conquête romaine. On a trouvé au même endroit des monnaies des Remi.

M. de Villefosse communique un tesson de poterie trouvé à Fourvière, ainsi que beaucoup d'autres, par M. Fabien ; ils sont ornés de sujets mythologiques légendaires et obscènes.

Séance du 17 avril 1912. — Le Président adresse les félicitations de la Société à MM. de Lasteyrie, l'abbé Thédenat, Lefèvre-Pontalis, Jadart, Paul Lacombe et Merlin pour leurs promotions dans la Légion d'honneur.

M. Espinas lit une importante notice biographique sur M. Léopold Delisle auquel il a succédé comme membre résidant.

M. Toutain tire des conclusions précises de l'ensemble des recherches de M. Cagnat, du Capitaine Lebeuf, du Commandant Donau et de M. Martroye qui permettent de reconnaître diverses stations appelées Turres sur les limites de la mer ou du désert algérien, stations dont plusieurs sont indiquées dans l'Itinéraire Antonin et qui peuvent être assimilées à des bordjs fortifiés.

Séance du 24 avril 1912. — M. Espinas continue la lecture de son

Digitized by Google

important travail sur la vie et les travaux de Léopold Delisle.

M. Chapot lit une communication sur l'origine des trompes et des pendentifs de coupole. Il rappelle que le tumulus royal de Panticapée, en Russie méridionale, présente déjà un type de pendentif par assise de pierres en encorbellement lequel a pu être imaginé en Mésopotanie.

M. Serbat lit un travail qui fait ressortir la haute antiquité de l'église de Norrey-en-Auge (Calvados). Les bases primitives, les colonnes en fût renflé, les chapiteaux décorés de feuillages démesurés font de cette église, analogue à Saint-Pierre de Jumièges, un spécimen caractéristique de l'art au début du XI^e^ siècle en Normandie. L'influence lombarde ne s'y affirme pas.

Séance du 1^er^ mai 1912. — L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre résidant en remplacement de M. Schlumberger, élu membre honoraire.

M. Max Prinet est élu.

M. Ravaisson-Mollien fait une communication sur un voyage de Léonard de Vinci à Naples, en 1491, dont il a trouvé des témoignages.

Séance du 8 mai 1912. — M. le Colonel Rivett-Carnac, aide de camp de Sa Majesté Britannique, associé correspondant étranger, assiste à la séance. M. le président Lafaye lui souhaite la bienvenue.

M. P. Monceaux communique au nom de M. Bordeau plusieurs sceaux byzantins dont il donne la lecture et l'interprétation.

M. Aubert présente des photographies de la façade datée de 1407 de la maison dite de Nicolas Flamel, rue de Montmorency, à Paris, sur laquelle on a récemment découvert des bas-reliefs à personnages et des inscriptions gravées et il reconstitue l'état ancien de cette maison.

M. Marquet de Vasselot présente une assiette creuse de fabrique espagnole, récemment donnée au Musée du Louvre par M. de Osma.

Séance du 15 mai 1912. — M. Mowat, membre honoraire, envoie une communication sur l'origine des prénoms des seconds Flaviens et indique un texte relatant la destruction systématique des pièces d'or commémorant les victoires de Constantin le Grand par Licinius.

M. Maurice fait remarquer que c'est un cas particulier de la lutte qui se produisit entre les empereurs d'Orient et d'Occident aux points de vue économique, politique et religieux de 318 à 324.

M. Blanchet signale la récente mise à jour d'une partie de l'aqueduc romain de Lutèce à L'Hay.

M. Héron de Villefosse est allé également examiner l'état de ces

Digitized by Google

fouilles dans la propriété de M. Gravereaux et signale les photographies prises des ruines par M. le Dr Capitan.

Séance du 22 mai 1912. — M. Deshoulières fait une communication sur des fragments du temple païen de Mars encastrés dans l'église de Montmartre et sur l'église carolingienne qui a existé sur le même emplacement. Un texte du livre des Miracles de Saint Denis prouve que cette église était couverte en oseraie, torchis et plâtre.

M. le Comte Durrieu signale la présence dans un bréviaire des ducs de Bourgogne, conservé au Musée Britannique, de miniatures présentant des rapports avec les peintures des Très riches heures du duc de Berry conservées à Chantilly.

M. Monceaux communique des inscriptions chrétiennes d'Afrique envoyées par M. Merlin.

M. Lesort discute l'authenticité de chartes relatives à l'abbaye de Saint-Mihiel.

M. Chenon identifie un personnage, Hugues de Bouville, tué à la bataille de Mons en Puelle en 1304.

Séance du 29 mai 1912. — M. Prinet critique la définition des armes parlantes du *Dictionnaire de l'Académie* et conclut que ces armes sont celles qui, par un élément quelconque, rappellent le nom du porteur. Ce n'est pas toujours la figure principale, car une figure secondaire ou même la couleur du champ, peut rappeler ce nom.

M. Marquet de Vasselot a retrouvé l'origine d'un beau plat de faïence de Gubbio qui est au Louvre. Ce plat porte les armoiries d'un seigneur italien, Aurelio Fregoso (1581), seigneur qui a été attaché au service des rois de France.

M. Michon parle du voyage d'un savant danois, Etsrup, en Normandie en 1819, qui vient d'être publié par le petit-fils de l'auteur. Ce voyage contient d'intéressants détails sur les ruines romaines de Vieux et de Lillebonne à cette époque.

Séance du 5 juin 1912. — M. Monceaux communique des inscriptions relevées sur des sceaux en plomb en Tunisie et fait connaître le nom d'un stratège de Numidie Ceranos.

M. Serbat montre que les documents relatifs à l'origine de la cathédrale d'Angoulême ont été mal interprétés et que la cathédrale a dû être achevée au milieu du XIIe siècle.

M. Pallu de Lessert communique une inscription trouvée par MM. Merlin et Poinsot relative aux thermes de Teboursouk qui donne les noms du municipe Thibursiceusum.

M. Battifol interprète le sens du mot retrubitio comme récompense éternelle dans les inscriptions funéraires chrétiennes à propos d'une inscription publiée par M. Manuchi.

Digitized by Google

M. le commandant Lefevre des Noettes continue son importante histoire du harnachement du cheval et des transports dans l'antiquité.

M. de Villefosse communique la photographie d'un vase sur lequel se déroule une scène agreste (Sylvain protégeant son troupeau) et une inscription qui est une dédicace à Sylvain.

Séance du 12 juin 1912. — M. Pallu de Lessert continue la lecture du 11e mémoire de MM. Merlin et Poinsot sur une inscription importante de Teboursouk et constate que des noms de dieux ont été l'origine des épithètes de Siberum et Frugiferum appliquées au Municipium Thibursicensium.

M. le Commandant Lefevre des Noettes communique des photographies de petits monuments représentant des chars élamites trouvés par M. de Morgan dans les fouilles de Suse et montre que les attelages assyriens étaient toujours de deux, trois et quatre chevaux.

M. Monceaux communique une inscription chrétienne de Cherchell, copiée par M. Cagnat lors de son dernier voyage en Algérie.

Séance du 19 juin 1912. — M. Buttin communique des photographies d'une armure de Henri II qui se trouve dans l'armerie de Wartburg et qui fournit avec les armures du même prince du Musée d'artillerie et du Louvre une trilogie remarquable.

M. Prinet entretient la Société des symboles et des attributs traditionnels qui rappellent les noms des saints dans les armes parlantes des familles qui portent ces noms au Moyen âge: Bourdons et coquilles de Saint-Jacques, Agnus Dei de Saint-Jean-Baptiste, croix en X de Saint-André, en T de Saint-Antoine, etc.

M. Dimier signale un portrait d'Anne de Parthenay de la main de Pierre Bertrand qui était un amateur comme tant d'autres au XVIe siècle.

M. le baron du Teil signale l'estimation qui se trouve dans une charte conservée à Bruges d'un célèbre retable de l'église de Dantzig représentant le Jugement dernier. Ce retable avait été saisi par un corsaire dans une galère des Médicis qui l'enlevait en 1473. Il fut estimé 350 florins.

M. de Mely rappelle qu'il a été question dans les dernières séances de la Société de l'Histoire de Paris d'un livre d'heures conservé aujourd'hui à Blair en Ecosse qui aurait appartenu à Anne de Bretagne. Cette attribution ne résulte que d'une inscription trouvée au XVIIe siècle par le bibliothécaire du comte de Béthune.

Séance du 26 juin 1912. — M. Dimier, associé correspondant,

Digitized by Google

fournit le commentaire d'un tableau conservé dans l'église de Tréport en Brie, œuvre de Mathieu Beaubrun, mort en 1597 et qui fut concierge du château de Monceaux.

M. E. Lefevre étudie une peinture de la fin du XIII^e^ siècle ou du début du XIV^e^, laquelle orne le tympan du petit portail méridional de l'église de Notre-Dame d'Etampes. Cette peinture représente la Vierge et l'Enfant, deux saintes patronnes et deux donatrices qui ne sauraient être que des princesses de la Maison de France.

M. Paul Monceaux communique les monogrammes relevés sur des plombs bulles de l'époque byzantine trouvés à Carthage par le P. Delattre, on y lit le nom d'un patrice.

Le Gérant : Honoré CHAMPION.

Abbeville. — Imprimerie F. Paillart.

Digitized by Google

LÉONOR MÉRIMÉE

AVANT-PROPOS

VUE DU VILLAGE DE BROGLIE.

Au milieu du joli petit bourg de Broglie, si coquettement étalé sur les bords de la Charentonne, deux monuments consacrent la mémoire de deux enfants du pays.

*Sur l'un on lit le nom d'*Augustin Fresnel. *L'éminent physicien que ses admirables conceptions sur la théorie de la lumière ont conduit aux applications les plus fécondes et les plus utiles, tient le premier rang dans le monde savant. Il est regardé comme l'émule de Newton. C'est une de nos gloires nationales.*

L'autre est dédié à Léonor Mérimée. *Peintre, érudit, écrivain, il fut maître de dessin à l'Ecole Polytechnique, secrétaire perpétuel de l'Ecole des Beaux-Arts, membre de la Société*

Digitized by Google

d'Encouragement pour l'Industrie nationale. Artiste de talent, préoccupé de recherches scientifiques, auteur d'un ouvrage très apprécié et demeuré classique, chargé de multiples fonctions artistiques et administratives, il a été réputé en son temps. Plus tard sa réputation a été éclipsée par la renommée de son fils, l'immortel auteur de Carmen *et de* Colomba. *Aujourd'hui il est à peu près oublié. Ce n'est pas juste ! Son œuvre picturale, peu considérable, mais très estimable est d'un bon peintre de l'ancienne école. Ses travaux, ses recherches sur les moyens de perfectionner les procédés matériels de la peinture, lui assignent une place honorable parmi ceux qui se sont préoccupés surtout de la technique de l'art. La diversité de ses aptitudes, l'étendue et la variété de ses connaissances, la distinction de son esprit, lui donnent une physionomie originale qu'il nous a paru intéressant de chercher à faire revivre.*

Arago a consacré à Fresnel une de ces étincelantes notices dans lesquelles il excellait, avec une incomparable maîtrise, à mêler à la vie des savants des aperçus merveilleux sur toutes les branches du savoir. Peut-être la mémoire de Mérimée pourra-t-elle se contenter d'un biographe obscur ? Toutefois, ce qu'on sait de son attention vigilante à suivre le mouvement artistique contemporain, du soin avec lequel il se tenait au courant de toutes les découvertes de la science applicables aux arts industriels, les documents peu connus ou inédits que nous avons recueillis sur son compte, les renseignements divers que d'heureuses recherches nous ont permis de rassembler sur lui, sur les siens, sur son entourage, enfin l'attrait de cette fine et curieuse figure, aujourd'hui trop effacée, nous ont enhardi à présenter au public les pages qui vont suivre.

Digitized by Google

I

Léonor Mérimée peintre.

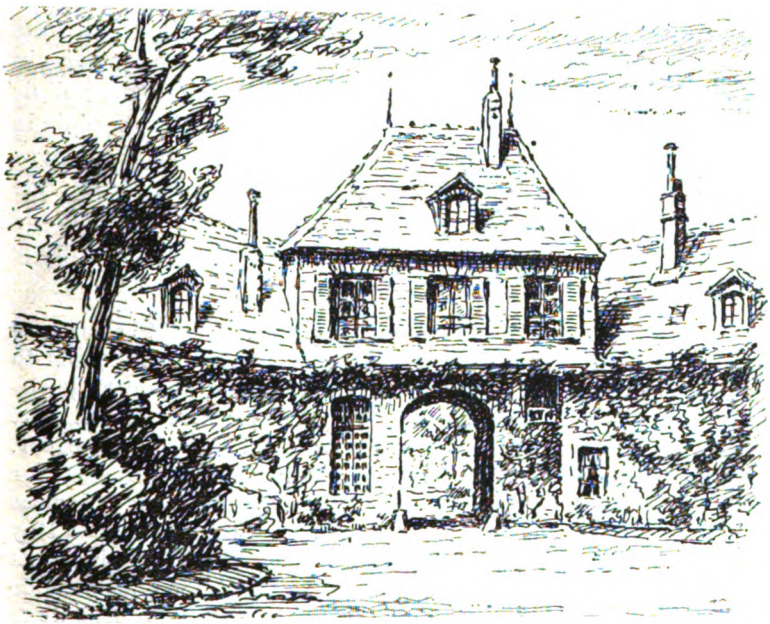

Le pavillon Mérimée au chateau de Broglie.

Jean-François-Léonor Mérimée naquit à Broglie le 16 septembre 1757. Son père, François Mérimée, avocat au parlement de Rouen, auteur d'un *Traité des Fiefs et droits féodaux de la Normandie* (1), était un homme fort distingué. Il entretenait les meilleures relations avec toutes les familles du pays d'Ouche. Depuis que la baronnie de Ferrières avait été érigée en duché en faveur du Maréchal de Broglie, il remplissait auprès de lui les fonctions d'intendant. On montre encore

(1) Mss. Petit in-8° de 455 pages acheté en 1891 par les archives de la Seine-Inférieure.

Digitized by Google

aujourd'hui le pavillon, appelé *Pavillon Mérimée*, qui lui avait été réservé, en raison de l'importance de ses fonctions, dans le nouveau château construit sur l'emplacement de l'ancienne forteresse de Chambrais dont les vieilles tours disparaissent à présent sous leur manteau de lierre. De son mariage avec Louise Tillard, il eut quatre enfants (1), deux fils Charles et Léonor, deux filles Victoire et Augustine. Tous les quatre furent tenus sur les fonds baptismaux par des membres de la famille de Broglie, suivant la coutume consacrée pour tous les nouveaux-nés de ses serviteurs. Léonor eut pour parrain le comte de Broglie, alors ambassadeur auprès du roi de Pologne, représenté par l'abbé Léonor Lefournier, curé de la paroisse, qui donna à l'enfant son propre prénom. Il eut pour marraine la comtesse de Revel, belle-sœur du Maréchal, que représenta la femme du bailli. Voici la copie de l'acte de baptême relevé sur les registres de l'état-civil de la commune de Broglie (2):

Cejourd'huy dix huit de septembre an susdit a été baptisé par nous prêtre vicaire de Broglie, un fils né le seize du dit mois du légitime mariage de maître François Mérimée, avocat au parlement et de Marie Louise Tillard de cette paroisse, lequel a été nommé Jean François Léonord par maître Léonord Lefournier, curé de ce lieu, représentant le très haut et très puissant seigneur messire François Charles conte de Broglie, brigadier des armées du Roy, chevalier des ordres de sa majesté, Embassadeur du Roy très chrétien auprès du Roy et de la république de Pologne Et par Madame Françoise Louise de Nollet de Malhouë, épouse de maître Robert Chamvel, bailly de la haute justice et duché de ce lieu, représentant haute et puissante dame, madame Anastasie Jeanne Thérèze Savalette épouse de haut et puissant seigneur messire François de Broglie conte de Revel, aussi brigadier des armées du Roy, Colonel du régiment de Poitou-infanterie. Les dits seigneur conte de Broglie et dame de Revel ses parrain et marraine représentez comme dessus,

Doué des dispositions les plus heureuses pour les arts, les lettres et les sciences, Léonor Mérimée fit d'excellentes études au collège de Caen. Il s'occupa d'abord de littérature et de linguistique ; puis, cédant à une irrésistible vocation pour

(1) Voir Appendice. Tableau généalogique de la famille Mérimée.
(2) L'acte de baptême de Léonor Mérimée a été signalé pour la première fois par M. Veuclin, imprimeur à Bernay.

Digitized by Google

la peinture, il se détermina à venir à Paris. En 1778, il entra à l'Ecole de l'Académie dans l'atelier de Doyen, le maître de David, qui lui donna ses premières leçons. Il passa ensuite dans l'atelier de Vincent, dont il devint bientôt le meilleur élève. Pajou, Meynier, Thévenin, travaillaient avec lui. Le 31 mars 1787 il se présenta pour la première fois au concours pour le prix de Rome en même temps que Lethiers, Vicar Messier, Reatu, La Barrière et Fabre. Il avait alors trente ans. Depuis quelques années l'Académie de peinture assignait pour thèmes de ses concours des sujets tirés de l'histoire grecque ou de l'histoire romaine; mais cette année-là elle était revenue à un sujet biblique : *Nabuchodonosor fait tuer tous les enfants de Sedecias*. Ce fut Xavier Fabre, élève de David, à peine âgé de vingt ans, qui remporta le premier prix, Mérimée eut le second. L'année suivante, il concourut de nouveau ; le sujet donné le 26 avril 1788 était *La mort de Tatius, le collègue de Romulus ;* il n'obtint que la troisième place; Etienne Garnier eut le premier prix et Girodet le second. Alors il abandonna la lutte et partit pour la Hollande étudier les vieux maîtres flamands qu'à cette époque on connaissait à peine. Au cours de ce voyage, il fut particulièrement frappé de l'importance que les primitifs attachaient aux procédés matériels d'exécution et du merveilleux état de conservation de la plupart de leurs tableaux. Dès ce moment il commença des recherches sur les origines de la peinture à l'huile et ces recherches furent le point de départ des travaux qui devaient l'occuper toute sa vie.

De la Hollande il passa en Italie. Vers la fin de l'année 1788 il arriva à Rome, chaleureusement recommandé par Vincent. Sur la prière du Surintendant des Beaux-Arts et sur les sollicitations du Maréchal de Broglie (1), Ménageot mit immédiatement à sa disposition un des logements vacants du Palais Mancini. « Ce jeune homme me paraît fort honnête « et fort intéressant » écrivait peu de jours après le Directeur de l'Académie de France à d'Angivillers, « je suis fâché qu'il ait « une mauvaise poitrine et je crains bien que ce climat *ici* ne lui réussisse pas (2) ». Mérimée, quoiqu'ayant passé la tren-

(1) Correspondance des Directeurs de l'Académie de France à Rome. Lettres des 5 et 15 Janvier 1789.

(2) Correspondance des Directeurs de l'Académie de France à Rome. Lettre du 10 Décembre 1788.

Digitized by Google

taine, était, en effet, d'apparence fort chétive, tellement que ses camarades le désignèrent tout de suite sous le nom de *liscacio fracido* (1). Il n'en parvint pas moins, et presque sans infirmité, jusqu'à la plus extrême vieillesse.

Sa première année se passa presque tout entière à la galerie du Carrache au Palais Farnèse. Il y travailla à côté de Fabre, arrivé l'année précédente et signalé déjà par un succès avec son tableau *Jacob ramenant Lia chez Laban.* Gounod, le père de l'illustre musicien, externe aussi à l'Académie, Garnier et quelques autres y venaient avec lui. Ses relations avec tous les artistes externes ou pensionnaires prirent là bien vite un caractère d'intimité. Celles avec Fabre, son rival heureux du Concours, y furent le début d'une amitié solide qui ne devait finir qu'avec leur vie.

En 1790, il termina son premier tableau : *La découverte des Restes de Milon de Crotone* (H 435 L 360). En voici le sujet. Des chasseurs, dans un bois, apercevant des ossements dissimulés par un arbre demi brisé, descendent de leurs montures et reconnaissent au squelette dont la main est prise dans le tronc la fin malheureuse du célèbre athlète, six fois vainqueur aux Jeux Olympiques. Ce tableau, d'un effet imposant malgré la banalité des attitudes, fut envoyé à Paris par Menageot qui signala l'expression des figures, le sentiment de la couleur et la sûreté avec laquelle le paysage avait été étudié (2). La Société des *Amis des Arts* en fit l'acquisition au Salon. Merimée, en fut remis beaucoup plus tard en possession ; il fit alors quelques changements au paysage. « Mon fils aurait voulu que je changeasse un peu « le ton des draperies » dit-il à Fabre dans une lettre qu'il lui adressa le 13 août 1834 « mais cela me ménerait trop loin. « Je n'ai plus les yeux assez bons pour entreprendre de mettre « la main aux figures. Ce qui faisait désirer qu'elles fussent « retouchées pour la couleur, c'est que j'ai fait pour quelqu'un « qui me l'a demandé une esquisse du sujet ; la composition « est changée et l'esquisse est d'une bien meilleure couleur « que le tableau qui a le ton blafard de l'époque. Quand bien « même j'aurais de bons yeux pour faire une bonne retouche « je ne la ferais pas. J'aime mieux avoir un échantillon non

(1) Lettre de Mérimée à Fabre, du 13 août 1834.
(2) Correspondance des Directeurs de l'Académie de France. Lettre du 28 Juillet 1790.

Digitized by Google

Digitized by Google

L. Mérimée. Gravé par Berwick.

L'Innocence nourrissant un serpent.

(Musée de Montpellier)

Digitized by Google

« altéré de mes premières études ». L'échantillon malheureusement a été détruit dans l'incendie de la maison de son fils le 23 mai 1871 et l'on ignore ce qu'est devenue l'esquisse dont il est question dans la lettre que nous venons de citer. Le tableau fut gravé au trait par Normand et la gravure reproduite au tome XIV des *Annales de Landon*. Nous donnons ici cette gravure; elle permet de juger des qualités du tableau. On voit qu'il était composé comme un véritable bas-relief romain.

L'année suivante (1791), Mérimée envoya de Rome un tableau de genre : *L'Innocence nourrissant un serpent*. Il représentait une jeune fille à demi-nue, ayant relevé ses vêtements pour contenir des fleurs qu'elle vient de cueillir et les présentant d'une main assurée, presque caressante au serpent dressé dans le feuillage. On en loua l'idée ingénieuse, le dessin correct, la touche habile, le coloris brillant et harmonieux. Seul, le critique des *Petites Affiches*, dans un article signé D***, citoyen patriote et véridique, blâma l'expression donnée à l'*Innocence* qui ressemblait, d'après lui, plutôt à un jeune homme qu'à une jeune fille. Auprès du public, la charmante composition eut un grand succès par son caractère allégorique et par sa note sentimentale à la mode.

M. Augustin Filon en parle dans son livre si intéressant sur *Prosper Mérimée et ses Amis*, dont il vient de donner une nouvelle édition remaniée. « Le peintre, dit-il, avait-il « voulu montrer, en retournant la scène de la *Genèse*, la « femme perdue par la pitié bien plus que par l'orgueil, ou « l'éternelle fascination que le Vice et la *Pureté* exercent l'un « sur l'autre? Y avait-il là-dessous une philosophie diabolique, « une pointe de sadisme latent, ou simplement l'allégorisme « un peu forcé dont ce temps faisait ses délices, entre une « bataille et un échafaud ? Quoiqu'il en soit, le sujet plut par « sa bizarrerie et par une sorte de préciosité naïve dans l'exé- « cution ». L'éminent critique regarde ce tableau comme le chef d'œuvre du peintre ; mais les raisons sur lesquelles il asseoit son jugement ne sont assurément pas celles qui détermineraient le jugement des artistes. Prosper Mérimée qui avait appris de son père à juger d'une œuvre de peintre d'après les qualités propres à la peinture, sans s'occuper du sujet, donna à l'*Innocence* la place d'honneur dans la chambre à coucher de son appartement de la rue de Lille et il se

Digitized by Google

proposait de la léguer au Musée du Louvre. La toile a été détruite, avec toutes ses collections, en 1871 ; mais le graveur Berwick en avait fait un superbe burin dont nous donnons ici la reproduction.

Après ces deux envois Léonor Mérimée fut salué comme l'un des Elèves qui soutenait le mieux l'honneur de l'Ecole. *La découverte des restes de Milon de Crotone* et l'*Innocence* menaçaient, au dire des aristarques d'alors, « d'exciter même l'émulation des maîtres ». Elles le classèrent en première ligne parmi les peintres d'histoire et de genre.

L'année 1792 fut une année de troubles, d'inquiétudes et de craintes pour les hôtes du Palais Mancini. Depuis le commencement de la Révolution ils étaient l'objet d'avanies continuelles. En manifestant publiquement leurs opinions sous l'œil du gouvernement pontifical ils avaient ameuté contre eux la population romaine. Les pensionnaires, les peintres et les architectes venus pour étudier les Beaux-Arts, les maîtres de français, les ouvriers, tous les individus prenant le nom d'artistes qui se réunissaient à l'Académie étaient exécrés. A la nouvelle du massacre des Suisses et, quelques semaines après, de la Princesse de Lamballe et des prêtres, ce fut dans la ville pontificale une explosion de colères. Les Suisses du Pape parlèrent de mettre le feu au Palais et de massacrer les pensionnaires. Le séjour de Rome n'était plus sûr pour eux. Ménageot, qu'ils avaient mis en quarantaine, parce qu'il ne partageait pas leurs opinions, leur avait conseillé de partir et la plupart s'étaient enfuis à Naples. Le 12 Janvier 1793 il n'en restait plus que quatre à l'Académie : Mérimée, Girodet, Laffite et Pequignot, quand arriva la dépêche du ministre Monge enjoignant aux consuls d'enlever au-dessus de leur porte les écussons aux armes des Bourbon et de les remplacer par un tableau représentant la République tant au Consulat qu'à l'Académie. Basseville, notre chargé d'affaires qui remplissait alors les fonctions de Directeur à la place de Ménageot relevé de son emploi à cause de sa conduite contre-révolutionnaire, commanda à ces artistes de peindre les écussons dans la journée. Ce fut Mérimée qui reçut l'ordre. On garde au Ministère des affaires étrangères la lettre qu'il adressa de Florence le 25 Janvier suivant au Ministre Lebrun (1).

(1) Cette lettre de Mérimée a été reproduite dans le tome XVI, page 236, de *la Correspondance des Directeurs de l'Académie de France.*

Digitized by Google

L. Mérimée. Gravé par Normand.

DÉCOUVERTE DES RESTES DE MILON DE CROTONE.

Digitized by Google

Digitized by Google

C'est la relation la plus complète et la plus impartiale des événements. Il lui fallut rassembler ses camarades sans perdre un instant et peindre dans l'espace de la journée les armes de la République pour les placer la nuit suivante sur la porte de la maison du Consul. On lut devant lui les dépêches qui contenaient l'ordre. Il courut avertir Girodet et Laffitte et revint dire à Basseville qu'ils étaient en besogne. Pequignot arriva ensuite. Les quatre peintres réunis dans une chambre d'où l'on ne pouvait entendre le bruit du dehors, avaient encore le pinceau à la main quand la foule furieuse envahit le Palais brisant les portes, les vitres, les fenêtres et les statues. « Alors, écrit-il, nous sortons tous et, apercevant « dans le grand escalier des soldats qui chassaient les auteurs « de ce désordre, nous nous présentons avec confiance en leur « disant que nous étions français et habitants de la maison ; « mais cette explication ne servit qu'à les animer contre nous et « nous faillîmes d'en être assommés. Enfin nous échappâmes « comme nous pûmes, meurtris de coups et nous nous sau- « vâmes chacun de notre côté ». Un de ses camarades fut poursuivi à coups de pavés. Girodet, qui avait été spécialement désigné aux exécuteurs ne leur échappa qu'à grand'peine ; la maison dans laquelle on le croyait caché fut dévastée et il ne fut en sûreté qu'après avoir traversé, à pied, presque nu, les Marais Pontins (1). Mérimée courut d'abord chez Basseville dont il s'était gagné la confiance en lui procurant, à son arrivée à Rome, des renseignements sur les mœurs et le caractère du peuple romain. Il voulait prendre de ses nouvelles et l'avertir de ce qui venait d'arriver ; mais il trouva sa maison entourée d'une foule de furieux. Alors il se réfugia dans la demeure d'amis sûrs qui lui étaient dévoués depuis longtemps. Les uns disent qu'il fut sauvé par une dame romaine qui lui portait le plus vif intérêt. La chose est possible car il était très répandu dans la société de Rome et il y eut plusieurs aventures. Des fenêtres de la maison dans laquelle il s'était réfugié, il vit traîner par les cheveux le malheureux Basseville à demi-nu, couvert de sang, n'ayant plus que des lambeaux d'uniforme dont le peuple se disputait les morceaux. « A cette vue, dit-il, on me porta sur un lit et « mes hôtes me prodiguèrent les soins les plus généreux avec

(1). Correspondance de Girodet-Trioson.

Digitized by Google

« un zèle que je ne puis exprimer ». Et sa relation de l'émeute préparée et conduite, affirmait-il, par la Cour Pontificale, se terminait par ce vœu adressé à notre ministre : « J'ignore citoyen Ministre quel parti prendra la République française pour punir le plus horrible des attentats, mais quel qu'il soit, j'espère que mes Concitoyens respecteront l'humble toit qui m'a servi d'asile ».

Après ces événements, le séjour de la Capitale des Arts resta, comme on sait, interdit aux artistes ; ils n'y revinrent qu'en 1801 sous le Consulat. Mérimée y fut détenu pendant quelque temps dans les prisons. Il avait failli être la victime des fanatiques ; il avait perdu le peu de meubles qu'il possédait et une partie de ses études. Avant de partir, il sut encore se rendre utile à ses compagnons d'infortune par sa correspondance avec le Ministre d'Espagne et avec d'autres personnages. Il parvint ainsi à en mettre plusieurs à l'abri des dangers qui se renouvelaient à chaque instant. Le témoignage en fut apporté deux ans plus tard au Directoire par le député Dufourny dans son rapport sur l'indemnité de trois cent mille livres, stipulée à l'article 18 du traité de Tolentino, rapport à la suite duquel une part de 3000 livres fut allouée à Merimée (1).

Arrivé à Florence, le 20 janvier, il y retrouva, Gérard, Meynier, Lafitte et quelques autres artistes qui s'y étaient réfugiés. Il y vécut avec eux misérablement jusqu'au moment où le gouvernement put leur faire allouer la solde de trente piastres d'Espagne comme à ceux qui avaient gagné Naples. La Convention ayant pris ensuite des mesures pour assurer le rapatriement des artistes il rentra en France vers le milieu de l'année 1793.

Quand il arriva à Paris, l'Ancienne Académie n'existait plus. La *Commune des Arts,* composée en grande partie des artistes enrolés sous la bannière de David, venait d'être détruite à son tour, à cause de son caractère trop académique. C'était *La Société Populaire et Républicaine des Arts* qui avait la charge de la conservation des monuments et de la culture des arts. Ouverte à tous, mais mêlée à la politique, cette société saisit l'occasion de manifester ses sentiments républicains en accueillant avec empressement les artistes arrivés

(1) Rapport du 22 messidor an V reproduit au tome 17, page 90 de *La Correspondance de Directeurs de de l'Académie de France.*

Digitized by Google

Digitized by Google

L. Mérimée. Musée de Montpellier.

VERTUMNE ET POMONE.

Digitized by Google

d'Italie « qui avaient abandonné les repaires du despotisme « pour venir partager avec leurs frères les dangers de la Révo- « lution ». Dans l'une de ses séances du mois de vendémiaire an II, elle décida que l'on mettrait à leur disposition les appartements du Palais du Louvre qui, d'après elle, auraient dû être réservés « au mérite et à la vertu » et que des artistes avaient occupés jusqu'alors « pour le scandale et l'effroi des arts (1) ». Mérimée vint alors habiter le Louvre tandis que Fabre, dénoncé comme *aristocrate-contrerévolutionnaire* pour être demeuré à Naples, était déclaré incapable de remplir aucun emploi dans la République. Au Louvre il retrouva Garnier, Gounod, son ami Gérard dont le neveu, Evariste Fragonard, appelé *Fanfan* par sa tante, venait d'exposer à douze ans pour la première fois et devait faire son portrait vingt-cinq ans plus tard. Il s'y lia avec Valenciennes, le paysagiste salué comme l'émule du Poussin, avec Demarne admiré pour l'universalité de son talent, avec Meynier, l'ami de Denon que sa prédilection pour les sujets aimables allait mettre à la mode sous le Consulat, avec Lemire l'Elève de Regnault récemment couronné, avec Neveu le Vice-Président de la Société des Arts dont l'amitié devait être particulièrement utile à sa carrière.

Au commencement de l'année 1795 il se mit tout entier à la peinture. En artiste digne ce nom, il entendait maintenant travailler et produire. Pour les grandes expositions qu'on préparait, il avait fait choix de sujets mythologiques pittoresques. Toute son attention s'appliqua à les traiter d'une manière conforme aux traditions des grands peintres du XVIII^e^ siècle, en tenant compte en même temps des pratiques sévères de David.

Au Salon de l'an IV il exposa une *Bacchante jouant avec un petit satyre*, tableau de boudoir, aux chairs couleur de rose, qui lui valut une médaille de sixième classe.

Au salon de l'an VI, il envoya *Vertumne et Pomone*. Ce tableau, sur lequel s'exerça la critique du *Journal de Paris* (2), a été détruit comme tous les autres dans l'incendie de la rue de Lille, heureusement Mérimée en avait fait pour son ami Fabre une réduction que celui-ci donna en 1825 au musée de Montpellier. Nous reproduisons cette petite toile : H. 0,37

(1) Rapport sur ce qui s'est passé au Museum Central des Arts depuis le mois de Vendémiaire an II, B^es^ N^lles^ Mss. n° 9192, tome 1^er^, p. 191.
(2) Numéro du 18 Vendémiaire an VIII.

Digitized by Google

L. 0,29) dont Prosper Mérimée s'amusa un jour à faire une copie, au cours d'un de ses voyages dans le midi de la France. Dans un bois, au pied d'une statue drapée, Vertumne, assis à côté de Pomone, entoure de ses bras la déesse qui résiste à peine. Devant elle un panier de fruits renversé. Sur le sol un masque et un bâton de voyage. L'artiste a choisi le moment où Vertumne a déposé le masque qu'il avait pris pour trouver accès auprès de Pomone et se fait connaître à elle. Si la composition n'est pas exactement conforme au récit de la Fable, elle est du moins d'une grande clarté et elle donne de suite et nettement la compréhension du sujet. Le soin apporté à rendre les détails, l'expression de sévérité de la statue, l'arrangement du paysage dénotent, comme l'a fait remarquer Nagler, une main habile à cacher les erreurs de l'ancienne école sous la pratique des principes nouveaux. L'œuvre témoigne d'un grand sentiment de la couleur et d'une parfaite justesse de modelé. Elle rappelle un peu la manière de Prudhon.

En l'an VIII il exposa deux toiles charmantes : *Vénus blessée en touchant les flèches de l'Amour*, et *Daphnis et Chloé dans la Grotte de Philetas*. La dernière aurait figuré, paraît-il, dans la galerie Camille Raspail. A voir l'éclat des chairs du pâtre et de la bergère demi-nue, le fond de paysage aperçu de la grotte et surtout le bas-relief près duquel est assis le vieillard Philetas, M. Maurice Tourneux assure qu'on serait tenté de l'attribuer plutôt à un petit neveu de Fragonard qu'à un Elève de Vincent (1).

Le tableau dans lequel il a développé peut-être le plus de talent est celui qui lui fut commandé en 1802 pour la salle de Diane du Musée Napoléon à l'époque où le gouvernement faisait exécuter les décorations du Palais du Louvre. Cette grande composition couvre l'un des pendentifs hémicirculaires de la première salle des *Antiques*. Elle représente *Diane rendant à Aricie Hippolyte rappelé à la vie par Esculape*. La scène se passe dans un paysage parfaitement adapté au sujet. Diane, chastement vêtue, est descendue de son char attelé de deux biches dont les gracieuses silhouettes se détachent sur le feuillage ; d'un geste noble quoiqu'un peu théâtral, elle montre Hippolyte qu'Esculape vient de ressus-

(1) Maurice Tourneux, *Prosper Mérimée, ses portraits, ses dessins, sa bibliothèque*.

Digitized by Google

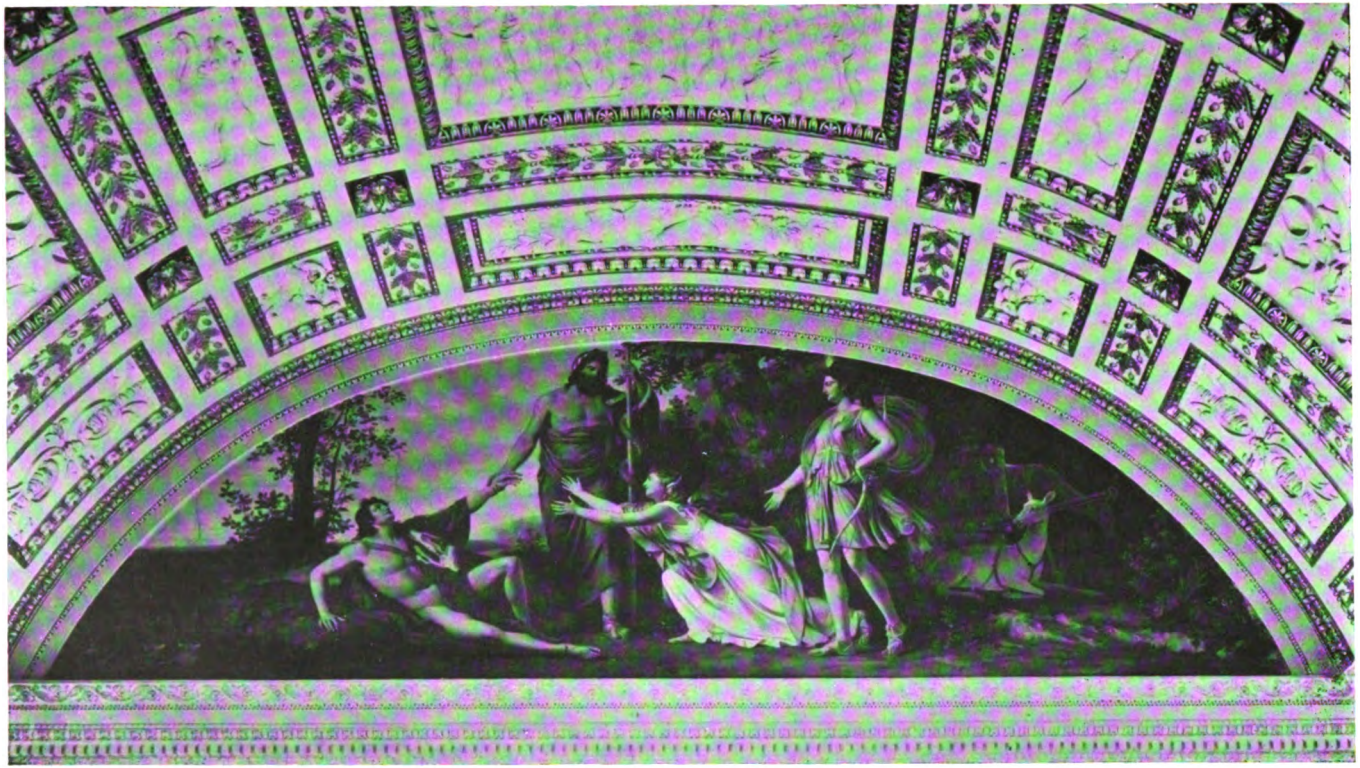

L. Mérimée. Musée du Louvre.

DIANE REND A ARICIE HIPPOLYTE RESSUSCITÉ PAR ESCULAPE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

L. Mérimée.

LA FAMILLE LEBŒUF.

Digitized by Google

citer. Aricie, dans une attitude touchante et par un mouvement d'une justesse heureuse, implore la déesse en même temps qu'elle lui témoigne sa reconnaissance. L'œuvre, dans son ensemble, manque d'originalité ; elle n'est remarquable ni par la composition ni par l'interprétation ; mais elle témoigne des qualités de métier les plus sérieuses. Par le dispositif général, l'expression des personnages, la distribution des lumières, le choix des colorations, elle est des plus honorables. Elle tient dignement sa place vis-à-vis de celle de Garnier qui occupe le pendentif opposé dans la même salle et à côté de toutes celles qui décorent la galerie des *antiques*.

Comme tous les élèves de David, Mérimée excellait dans le portrait. On va pouvoir en juger par ceux que nous reproduisons ici.

La Famille Lebœuf, fut peinte durant l'été de l'année 1797. Cette toile délicieuse, de grandes dimensions, présente très gracieusement groupés, tous les membres d'une famille réunie dans le jardin de la maison de campagne que son chef possédait à Bagneux. Au centre, M. Alexandre Jean Lebœuf (1), industriel amateur de tableaux, se tient debout. A sa gauche est assise Madame Lebœuf faisant jouer une toute petite fille debout sur un banc (2). Au pied de celle-ci, son aînée, une fillette de trois ans, tient la poupée avec gravité. Cette fillette est la future épouse de M. Taillandier, avoué à Paris, le père de M. Saint-René Taillandier. A droite de M. Lebœuf, sa sœur, une gracieuse jeune femme, se tient debout.

C'est peut-être, de toutes les œuvres de Mérimée, celle qui dénote l'exécution la plus habile. On y remarque la persistance avec laquelle il cherche dans la statuaire des motifs de décoration ; mais on ne peut que louer l'heureuse idée qu'il a eue de les mêler au paysage et on ne saurait trop admirer certains détails de la composition tels que les jolies mains de la jeune femme et la charmante petite voiture jouet de l'enfant.

Le tableau a été signalé pour la première fois par M. Lucien

(1) M. Lebœuf mourut le 13 frimaire an VII. Il avait épousé Germaine-Sophie Boullanger qui mourut en 1843.

(2) Cette petite fille, alors âgée d'un an, épousa plus tard le capitaine Sallantin, aide de camp du général Bac-Lelu.

Digitized by Google

Pinvert (1). Il appartient à M. Gabriel Saint-René Taillandier qui a bien voulu nous autoriser à le reproduire (2).

Le portrait de *Talma*, en habit de ville, buste de trois quarts à droite (H 0,42 L 0,25), est au foyer des travestissements de la Comédie française. Il porte à sa partie inférieure cette inscription : « M. Talma, premier pensionnaire du théâtre « français, dessiné d'après nature en l'an VIII par M. Mérimée, « professeur de dessin à l'Ecole Centrale du Panthéon. » Talma était alors âgé de trente-deux ans. Enthousiaste de la Révolution, mis en évidence par la création des rôles superbes de Charles IX et d'Henri VIII des Tragédies de Chenier, il était déjà célèbre. Mérimée, son ami intime, était un habitué des *Soupers de Julie* (3) où se réunissaient les artistes et les hommes les plus en vue. C'est lui le premier peintre qui se soit essayé à reproduire le masque césarien du grand tragédien. Le portrait, dessiné à la pierre d'Italie, modelé assez durement et plutôt comme une statue, rappelle la manière de Guérin. Il est particulièrement intéressant par la fidélité avec laquelle y sont rendues la régularité des traits, l'expression des yeux aux regards tendres, la beauté du front, la mobilité même d'une physionomie capable d'exprimer toutes les passions.

Le portrait d'*Etienne de Wailly* (4), le premier proviseur du Lycée Henri IV est de l'époque impériale.

Mérimée avait connu de Wailly élève à l'Ecole Polytechnique en 1794 à l'époque de la fondation et, dix ans plus tard, au commencement de l'Empire, il l'avait vu prendre la direction de l'Ecole Centrale du Panthéon devenue le Lycée Napoléon. Il fit son portrait en grand uniforme de Proviseur. Nous le reproduisons ici d'après la gravure que l'on conserve au Lycée.

La belle copie du portrait du *Poussin* qui orne aujourd'hui la salle des délibérations de l'Ecole des Beaux-Arts, a été faite par Mérimée au mois de mars 1799. Elle a été, bien

(1) Lucien Pinvert *Sur Mérimée*.

(2) Nous devons aussi des remerciements à M. Mirot, des Archives Nationales, allié à la famille Taillandier, qui a mis gracieusement à notre disposition la photographie du tableau.

(3) Talma avait épousé Julie Carreau, femme aimable et de haute raison.

(4) Etienne-Augustin de Wailly, né en 1770, mourut en 1821.

Digitized by Google

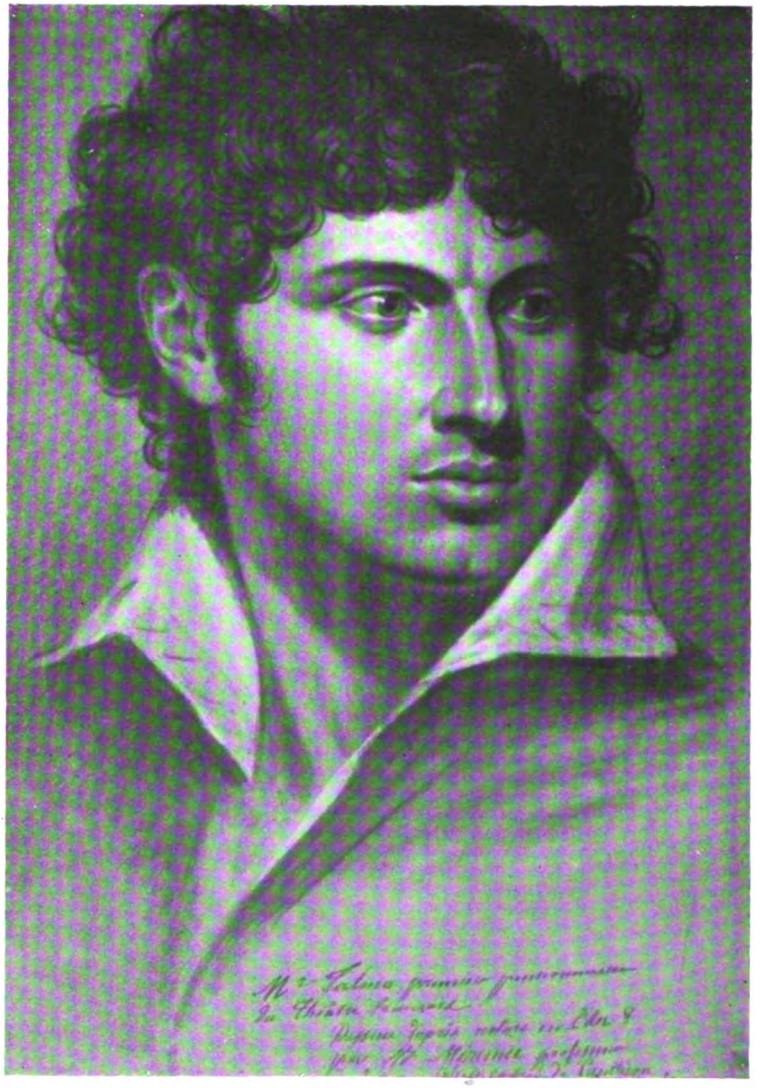

L. Mérimée. A la Comédie française.

PORTRAIT DE TALMA.

Digitized by Google

Digitized by Google

L. Mérimée.

PORTRAIT D'ÉTIENNE DE WAILLY.

Digitized by Google

Digitized by Google

longtemps après, léguée par lui à l'Ecole dont il était le secrétaire perpétuel. En l'an X, lorsqu'il fut question pour la première fois d'élever un monument à l'illustre maître français, il avait mis cette copie à la disposition de l'architecte Harou qui venait d'être chargé par le Gouvernement de faire toutes les démarches nécessaires pour assurer le succès de la souscription nationale. Harou, second grand prix de Rome au concours de 1788, était son compatriote et son camarade d'enfance. « Puisses-tu, mon cher ami, réussir dans ta sainte « entreprise ! », lui écrivait-il, en souhaitant que sa copie put être employée bientôt ; mais il ne se faisait pas d'illusion sur le succès car il ajoutait dans sa lettre « nos Français d'aujourd'hui ne sont guère patriotes ». Et en effet le projet conçu et proposé par Harou (1), pendant le temps qu'il était administrateur du département de l'Eure, resta exposé dans la salle de l'Institut mais il ne fut pas exécuté (2). On sait qu'il a été remis sur l'eau en 1811, puis une fois encore en 1817 et qu'il a abouti seulement en 1848. Le nom de Prosper Mérimée a figuré alors parmi les promoteurs de la glorification du Poussin.

Signalons enfin la réduction du *Bélisaire* de Gérard que Mérimée fit pour la gravure dans les premiers temps de son retour d'Italie. Cette réduction de l'œuvre la plus empreinte de mélancolie et la plus populaire de son ami dont le talent était, à cette époque déjà, dans tout son éclat resta longtemps exposée dans la galerie Sommariva.

Telle est l'œuvre de Mérimée. Elle est strictement classique. Elle a toutes les qualités et tous les défauts de l'Ecole de la fin du XVIII^e^ siècle, en insurrection depuis Vien et Lagrenée et surtout depuis David contre la fadeur des scènes

(1) Harou, Jean-Baptiste, dit le *Romain*, né en 1761 à Champeaux, près Bernay, mort à Caen le 13 janvier 1822, fut nommé administrateur du département de l'Eure le 9 brumaire an VII et installé le 27 brumaire suivant ; il était encore en fonctions à la fin de frimaire an VIII.

La lettre qu'il écrivit de Paris le 18 messidor an X, au Préfet de l'Eure pour l'informer que le Ministre l'avait chargé des démarches est conservée aux Archives départementales de l'Eure.

(2) L'exécution du projet de Sacellum conçu par Harou souleva, dès le début, les plus graves difficultés. Mérimée lui avait promis son concours et celui de Talma.

La correspondance échangée à ce sujet entre Mérimée et Harou est entre les mains de M. Danjou, professeur à la Faculté des Lettres de Caen. Elle a été signalée pour la première fois le 3 juin 1894 par M. Veuclin, imprimeur à Bernay, dans une communication faite lors de la célébration du centenaire du Poussin ; elle est restée inédite.

Digitized by Google

sensuelles de Boucher et de Fragonard, sensible seulement à la beauté des statues et des bas-reliefs antiques. Comme tous les peintres de ce temps Mérimée a choisi ses sujets dans la mythologie ou l'histoire grecque. Ses figures ont le port des statues grecques ; les plis de leurs draperies rappellent les bronzes antiques. Il a emprunté à l'art ancien ses paysages composés, ses banalités allégoriques. En même temps il n'a pu s'empêcher de céder au goût du jour pour le sentimentalisme. Lui aussi s'est piqué d'amour de la nature ; de là sa préciosité. Mais il avait le culte de la forme, du dessin sévère, de la correction des contours, de l'exacte répartition des ombres et des lumières Il aimait la peinture soignée et finie. Si, chez lui, la composition reste souvent sèche et froide, son pinceau a toujours beaucoup de fini et d'éclat, l'exécution a quelque chose de souple et de nuancé qui rappelle celle de Prudhon et ses harmonies d'ensemble.

Chose singulière, c'est une erreur commune à tous ceux qui ont parlé de Leonor Mérimée de voir en lui un artiste très ordinaire, une sorte d'amateur sans originalité. M. Augustin Filon lui-même, dans son dernier livre dont nous avons parlé plus haut, dit : « En somme, c'était un médiocre « distingué, un homme intelligent qui avait seulement tort « de peindre, un curieux d'art plutôt qu'un artiste ». D'autre part on le loue volontiers comme chimiste alors que ses études, nous le verrons tout à l'heure, ont porté seulement sur quelques questions spéciales de chimie. Ce serait plutôt en cette science, dont il n'eut jamais que des connaissances assez superficielles, qu'il aurait été un amateur ! Ne faudrait-il pas penser que ses biographes connaissaient mal son œuvre ? Elle est, à la vérité, peu considérable, dispersée et, depuis longtemps, en grande partie détruite. Mais ce qui nous en reste suffit pour le juger. C'était un peintre de talent et l'on doit seulement regretter que sa production n'ait pas été plus considérable.

Pourquoi ne le fut-elle pas ? Selon M. Filon il se serait rendu justice, « s'apercevant le premier de sa médiocrité, « chose bien particulière et bien rare ! » C'est encore une erreur et une injustice. Tout autres sont les raisons qui ont obligé Mérimée de délaisser ses pinceaux vers l'âge de quarante ans et de cesser, à partir de l'année 1802, d'exposer aux salons bisannuels pour se contenter de travailler, en manière

Digitized by Google

de distraction, à des esquisses d'après Raphael et d'après Rubens.

La vérité est, qu'à cette époque il venait de se marier, qu'il allait bientôt être père, qu'il était sans aucune fortune et qu'il fut heureux d'accepter, des mains de puissants protecteurs, la charge de fonctions artistiques et administratives. Ces fonctions multiples et les leçons de dessin qu'il donnait à l'Ecole Polytechnique et dans des pensionnats, ne lui laissèrent bientôt plus de loisirs pour étudier la peinture. Il s'en est expliqué lui-même dans une lettre qu'il écrivit plus tard à son ami Fabre : « Je suis constamment occupé et ne fais point de peinture », lui dit-il, ajoutant modestement : « il n'y « a pas de mal à ça, comme je n'ai pas d'ambition, je ne suis « pas mécontent de mon sort (1) ». A partir de 1815 il abandonna tout à fait la peinture.

(1) Lettre à Fabre du 16 janvier 1821.

Digitized by Google

II

Léonor Mérimée fonctionnaire.

A l'Ecole Polytechnique, Mérimée remplissait les fonctions de maître de dessin depuis les premiers jours de l'année 1795. Il devait sa nomination à Neveu (1) qu'il avait vu autrefois dans l'atelier de Bounieu, qu'il avait rencontré plus tard à Rome et retrouvé au Louvre comme nous avons dit. Artiste et lettré, doué d'une facilité extraordinaire d'élocution, Neveu s'était distingué de bonne heure parmi les jeunes gens courant la même carrière. Revenu à Paris en 1790, après le voyage traditionnel en Italie, il avait embrassé avec ardeur les idées de la Révolution. Au commencement de l'année 1794, il discourait, à la *Société Républicaine des Arts* dont il était Vice-Président, sur les moyens de faire fleurir les arts, de les encourager et de leur imprimer un mouvement *révolutionnaire*. Monge et Hassenfratz, ses collègues au Jury de l'année précédente, le firent désigner pour les fonctions d'*Instituteur de Dessin* à *Ecole Centrale des Travaux Publics* créée par la Convention Nationale. Quelques mois plus tard, le Comité de Salut Public, désireux de mettre la nouvelle institution en activité dans le plus bref délai

(1) Neveu François-Marie, né à Paris le 8 décembre 1756, mort à Paris le 7 août 1808.

Digitized by Google

possible, l'ayant chargé de rassembler sur le champ les objets nécessaires à l'étude du dessin, il réquisitionna dans les anciennes Académies, dans les dépôts nationaux dans les Hôtels particuliers, tous les dessins qui pouvaient servir de modèle (1) et il alla ensuite chercher les plus habiles artistes pour en exécuter d'autres. Vingt-cinq dessinateurs choisis parmi les meilleurs Elèves de David, entre autres Valenciennes, Demarne, Dunouy, Bidault, Bourgeois et quelques autres, furent ainsi appelés par lui à travailler à la Maison *Pommeuse*, au coin de la rue de Bourgogne et de la rue de l'Université, dans laquelle Monge avait installé l'Ecole préparatoire. Mérimée fut du nombre de ces dessinateurs et, le 1er nivôse an III, lorsque s'ouvrirent les cours de l'Ecole qui allait s'appeler, un an plus tard, l'*Ecole Polytechnique*, Neveu se l'adjoignit, avec Jean Bosio (le frère ami du célèbre sculpteur) et les deux frères Joseph et Antoine Lemire, pour donner l'enseignement pratique sous sa direction.

Maître adjoint de dessin, il venait tous les soirs à la leçon. La séance durait trois heures à la lumière des « quinquets ». Elle se tenait dans les salles nouvellement aménagées au-dessus des grandes écuries du Palais-Bourbon. L'*Instituteur* s'était réservé d'exposer dans un cours public les principes théoriques des différents arts en se conformant au système de pédagogie artistique autrefois suivi à l'Académie de peinture. Ses adjoints passaient derrière les Elèves, corrigeaient leurs dessins et donnaient à chacun des explications et des conseils. Mérimée s'attachait surtout à rendre les futurs ingénieurs attentifs aux formes ; il leur montrait comment on peut les saisir dans l'ensemble et dans les détails, et arriver à représenter tous les objets de la nature. En l'absence du professeur, c'était lui qui dirigeait l'enseignement. Lorsque Neveu fut envoyé en Bavière à la suite de l'armée de Moreau en 1800

(1) C'est ainsi que l'Ecole Polytechnique possède aujourd'hui une admirable collection de dessins de Nicolas Cochin, de Fragonard, d'Hubert Robert, de Lepaon, de Desprez, de David et de quelques autres maitres du XVIIIe siècle. Ces dessins, qui ont servi de modèles aux Elèves à l'époque de la fondation de l'institution, ont heureusement été conservés et sont exposés depuis quelques années dans la Salle d'Honneur. Ils ont été très habilement reproduits en fac-simile dans l'ouvrage que nous avons récemment publié sous ce titre : *Trente Dessins de Maitres du XVIIIe siècle conservés à l'Ecole Polytechnique, avec une introduction et des notes*, par G. Pinet, bibliothécaire de l'Ecole. Paris, chez André Marty, éditeur, 20, rue Bertrand.

Digitized by Google

pour rapporter les objets d'art ou de science qui pouvaient orner nos musées ou servir à nos Ecoles, ainsi que Guyton-Morveau avait fait en Belgique et Monge en Italie, il le suppléa pendant toute la durée de sa mission. A sa mort, au mois d'Août 1808, il semblait désigné pour le remplacer. Un moment on crut qu'il serait nommé professeur ; mais Vincent et Regnault de l'ancienne Académie, Menageot l'ex-Directeur de l'Académie de France à Rome, l'architecte Baltard, s'étant mis sur les rangs, il retira bien vite sa candidature. Ce fut Vincent qu'on nomma. On sait quel éclat firent rejaillir sur la chaire de l'Ecole la situation prépondérante de ce grand artiste, l'admiration générale excitée par ses dernières œuvres, son érudition littéraire, la facilité remarquable avec laquelle il exposait la théorie et l'histoire de son art. Mérimée fut heureux de rester le collaborateur de son ancien maître. Une affection sincère, bienveillante de la part de l'un, respectueuse de la part de l'autre, les unissait. En voici une preuve : comme Vincent avait un jour conçu des doutes sur un portrait de Raphael acheté par lui au Palais Altoritti, Mérimée pria Picot de dessiner la tête de Raphael qui est dans l'Ecole d'Athènes à côté de celle du Pérugin et de la lui envoyer. La copie lui fut apportée par un jeune artiste arrivant de Rome, mais il la reçut lorsque Vincent était à l'agonie. « Mon maître aurait eu une satisfaction de « plus, si elle fut arrivée à temps », écrivit-il à Fabre (1), exprimant ainsi, d'une manière vraiment touchante, le chagrin que ce retard lui avait causé.

Le professeur et son adjoint restèrent en fonction tous les deux jusqu'à la fin de l'Empire. En 1814, Mérimée craignit un moment de perdre sa place. A la première rentrée des Bourbons la réaction menaçait. Il disparut pendant quelque temps, si bien que ses neveux s'inquiétèrent. On lit en effet dans une lettre d'Augustin Fresnel (2) à son frère datée de Nyons le 3 novembre 1814 : « Dis-moi donc ce qu'est devenu notre oncle ; il y a plus d'un mois que je lui ai envoyé un gros mémoire de mes rêveries et il ne m'a pas répondu. » L'orage passé, il reparut. Mais ses craintes n'étaient que trop justifiées. Après les Cent jours commença l'épuration générale des

(1) Lettre à Fabre du 4 novembre 1816.
(2) Lettre insérée dans l'édition des œuvres d'Augustin Fresnel publiée par l'Académie des Sciences.

Digitized by Google

fonctionnaires de toutes les administrations. L'Ecole Polytechnique fut l'un des premiers établissements frappés. Des professeurs, des agents furent renvoyés. Arago faillit être éloigné à cause de ses opinions politiques. Mérimée fut destitué.

Le coup lui fut très sensible. Six ans plus tard il en ressentait encore de l'amertume. « J'ai été un peu froissé en 1815, « écrivait-il à son ami Fabre, un homme qui possédait une « place de mille écus d'appointements devait être dénoncé, je « le fus. Je perdis ma place de professeur à l'Ecole Polytech- « nique (1) ». Il y avait professé pendant vingt ans avec le plus grand zèle et le plus complet dévouement.

(1) Lettre à Fabre du 22 novembre 1821.

Digitized by Google

A l'Ecole des Beaux-Arts Mérimée a rempli pendant trente ans les fonctions de Secrétaire perpétuel. Cette Ecole fut formée, comme on sait, de la réunion des anciennes Ecoles de peinture, de sculpture et d'architecture qui étaient placées jadis sous la direction des *Officiers* de l'Académie. Son premier secrétaire perpétuel, Antoine Renou, peintre écrivain, poète et auteur dramatique à la fois, se dévoua à sa reconstitution depuis l'année 1793 et en fut véritablement l'âme jusqu'en 1806 (1). Quand l'âge commença à l'atteindre, on décida de lui donner un adjoint mais qui ne recevrait aucun traitement. Mérimée, sur la recommandation de Lucien Bonaparte, fut désigné pour cet emploi et nommé par le Ministre Chaptal, au milieu de l'année 1804 (thermidor an XII). La faveur le suivait depuis son retour d'Italie. Dans maintes occasions d'ailleurs il avait su faire apprécier son talent, son aptitude aux choses d'art en général, son goût fin et délicat. En 1795, à un moment où il était question d'échange de tableaux entre le Muséum Français et la Galerie de Florence, Ginguenné l'avait désigné, comme celui qui gardait le souvenir le plus frais des richesses d'art italien, pour faire partie du Jury

(1) Jouin Henri, *Antoine Renou, Premier Sercétaire perpétuel de l'Ecole des Beaux-Arts*, Paris, 1905, in-8°. Renou eut d'abord le titre de Surveillant des Ecoles du Louvre et ne prit le titre de Secrétaire perpétuel qu'en 1804.

Digitized by Google

d'artistes chargé d'examiner les propositions (1). L'année suivante, lorsqu'on reprit les Concours fondés par Latour et Caylus, on l'avait choisi, avec un nombre de peintres égal à celui des professeurs de l'Ecole, pour juger des œuvres présentées. Le jour de la mort de Renou (2), le 13 décembre 1806, l'assemblée des professeurs, sur le rapport de Champagny, le présenta à l'unanimité pour lui succéder et, le 24 janvier 1807, le Ministre le nomma Secrétaire perpétuel.

De tous les postes qu'il fut appelé à occuper, celui-là lui plaisait par-dessus tous. Grâce à la protection du duc Decazes dont il était connu « de longue main » ainsi que nous l'apprend une de ses lettres à Fabre, il eut la chance de le conserver sous le Gouvernement de la Restauration et il le garda jusqu'à la fin de sa vie. Ses fonctions étaient à peu près les mêmes que celle du Directeur actuel ; elles comportaient la direction et l'administration de l'Ecole sous le contrôle de l'assemblée des professeurs, comme à l'origine des Académies royales. Trente ans il s'en acquitta avec un admirable dévouement. Durant toute cette longue période, il prit à tous les travaux la part la plus active, il assura la marche de l'enseignement, et il fut, lui aussi, l'âme de l'institution.

Depuis sa fondation l'Ecole des Beaux-Arts campait au Palais du Louvre où les tableaux et les statues arrivés de tous les musées de l'Europe lui disputaient la place. En 1802 on avait décidé déjà de lui faire évacuer ce palais qu'on voulait achever et en 1804 un décret impérial avait affecté à ses services l'ancien collège des *Quatre-Nations* ; mais, en 1805, le transfert n'était pas encore commencé. Mérimée prit possession de ses fonctions au moment où l'on allait démolir les salles qu'elle occupait. Il obtint, à la suite de démarches pressantes, l'ordre de procéder à la translation et, par sa diligence, par ses mesures habiles, l'Ecole fut réorganisée dans les bâtiments du collège, sans occasionner de trouble, sans nécessiter d'interruption dans les études comme le redoutaient les professeurs.

Au Palais-Mazarin, qui prit alors le nom de *Palais des Beaux-Arts*, il prononça le 23 février 1809, à la première dis-

(1) On parlait d'échanger les tableaux de *St-Gervais et de St-Protais* contre une toile d'André del Sarto.

(2) Renou était né en 1731.

Digitized by Google

tribution des médailles, un remarquable discours sur les progrès des arts du dessin. S'adressant aux jeunes artistes, en présence du Ministre de l'Intérieur, du chef de bureau des Beaux-Arts, et de la députation de l'Institut, il leur dit : « Le dessin pris dans son acception la plus générale est la « source commune d'où découlent les trois arts qui sont « l'objet de vos études. Le peintre et le statuaire y puisent le « talent d'imiter avec précision ce que la nature produit de « plus capable de nous émouvoir. L'architecte y trouve le « moyen de concevoir le plan d'un édifice et de revêtir cet « édifice des formes extérieures qui annoncent sa destina- « tion. Le peintre et le sculpteur ont le même but; mais cha- « cun d'eux emploie des moyens différents qui ne conviennent « qu'à lui... » Il traça ensuite devant eux une rapide esquisse de l'histoire de ces trois arts différents par leur génie mais entre lesquels le dessin, leur origine commune a établi des rapports si intimes que leur destinée a été la même dans tous les temps, qu'ils sont parvenus ensemble au plus haut point de la perfection, qu'ils ont marché en même temps à leur déclin : « Leur décadence, dit-il, n'est jamais de longue durée. « Après un sommeil plus ou moins long, ils se réveillent, se « régénèrent par l'imitation de la nature et des anciens et ce « retour à la vie est le résultat d'une meilleure direction « donnée aux études. » Et il termina par de sages conseils destinés à prémunir leur jeunesse contre les impatiences de l'ambition et contre l'aveuglement de la vanité.

Cependant, aux Quatre-Nations, l'installation de l'Ecole n'était que provisoire. Elle venait à peine d'être terminée que l'Institut, à l'étroit dans les bâtiments de l'aile droite, de la façade et de la rotonde, réclama tous les locaux de l'aile opposée à la bibliothèque. L'évacuation de ces locaux fut résolue et l'on se mit à la recherche d'un emplacement convenable. Plusieurs projets de translation furent étudiés. Un moment il fut question d'installer l'Ecole dans l'Hôtel de Larochefoucauld, rue de Seine. On parle aussi de construire un bâtiment sur le terrain du quai d'Orsay ou sur celui des Invalides. Puis, comme il arrive toujours, le provisoire se prolongea et les choses restèrent en l'état jusqu'en 1816. Cette année-là parut l'ordonnance royale datée du 18 décembre, qui affectait à l'Ecole des Beaux-Arts l'ancien couvent des *Petits-Augustins* dans lequel Alexandre Lenoir avait organisé, sous la

Digitized by Google

Révolution, le *Musée des Monuments français*. Il fallut encore approprier ces locaux à leur nouvelle destination. Leur aménagement demanda beaucoup de temps. Dans le principe on voulut jeter bas toutes les vieilles masures du couvent et élever sur leur emplacement une Ecole neuve. Les plans furent arrêtés, les travaux commencèrent ; mais on les exécuta mollement et les crédits alloués passèrent surtout en restauration de débris. Des changements furent ensuite apportés à la direction des travaux. On crut devoir les confier aux professeurs mêmes de l'Ecole, à Vaudoyer d'abord, ensuite à Debret. Il en résulta de grands retards et les constructions, comme on sait, s'achevèrent seulement sous le règne de Louis-Philippe.

Quelles préoccupations, quels soucis, pendant tout ce temps pour le secrétaire perpétuel ! Il faut qu'il soit constamment sur les lieux, que son action s'exerce de tous les côtés à la fois. Nous le voyons s'employer à ménager la susceptibilité des architectes, à presser les locataires récalcitrants d'évacuer les locaux qu'ils occupent, à arrêter les dispositions à prendre pour le transfert, à indiquer les moyens d'exécution les plus prompts et les plus faciles, à faire exécuter enfin toutes les opérations de la translation et de l'installation nouvelle conformément au plan général approuvé par le Ministre. Ce n'est pas tout encore ! Il doit mettre en vigueur le nouveau règlement d'organisation qui remplace le statut de l'ancienne Académie de peinture par lequel l'Ecole a continué d'être régie depuis sa fondation. Une commission de professeurs a arrêté ce plan d'organisation (1) ; mais il est nécessaire que le Secrétaire y fasse apporter des modifications pour en assurer l'exécution plus exacte. L'activité, le zèle, la science de Mérimée suffirent à toutes les tâches. Les rapports qu'il adressa au ministre de l'intérieur eurent particulièrement pour objet d'appeler son attention sur l'état précaire de l'enseignement et de solliciter les moyens dont jusqu'alors on l'avait privé.

Le 8 février 1819, à la suite de la discussion approfondie à

(1) Le plan d'organisotion de l'Ecole des Beaux-Arts arrêté en 1817 a été suivi sans changement appréciable jusqu'en 1863. A cette date un décret impérial enleva la direction de l'Ecole à l'Assemblée des Professeurs et la donna à un Directeur nommé pour cinq ans et assisté d'un Conseil Supérieur d'enseignement.

Digitized by Google

laquelle prirent part tous les professeurs de la section de peinture, il lui exposa les avantages qu'il y aurait à fonder pour cette section une chaire d'Histoire et d'antiquités. « La « simple connaissance d'une action susceptible d'être repré- « sentée par le moyen de son art ne suffit pas à l'artiste », écrivit-il au Secrétaire Général Amaury Duval, « il faut « encore qu'il puisse caractériser convenablement ses person- « nages, le lieu de la scène ; il faut donc qu'il possède les « connaissances qui composent ce qu'on appelle la science « du costume, science encore à faire, du moins telle qu'elle « devrait l'être pour le besoin des peintres et des sta- « tuaires (1). » Et il montrait combien il serait avantageux pour les Elèves de trouver au sein de l'Ecole des notions indispensables difficiles à acquérir et éparses dans beaucoup de livres. Ce vœu de Mérimée a reçu satisfaction beaucoup plus tard, longtemps après sa mort, par la création d'une chaire d'Histoire de l'art et d'esthétique.

Le 4 février de l'année suivante, déplorant la négligence qu'apportaient la plupart des Elèves de la Section d'Architecture à l'étude de la construction pour s'adonner exclusivement au dessin et à la composition, il écrivait au ministre : « Il est arrivé de là que plusieurs des jeunes architectes qui « ont obtenu les plus brillants succès à l'Ecole sont, même à « leur retour d'Italie, si peu instruits en construction qu'on « pourrait à peine leur confier la construction du moindre « édifice ». Il indiquait ensuite la cause de leur négligence pour une science que ces jeunes gens savaient bien leur être indispensable. « Le but vers lequel ils tendent à l'Ecole, disait-il, « est le grand prix. On ne les juge pas au Concours sur leur « science théorique mais uniquement sur leur talent en com- « position. Ils doivent donc, dans leur intérêt, suivre la route « la plus courte et s'attacher de préférence à l'étude la plus « nécessaire pour arriver à leur but. » Il montrait enfin comment il serait possible, sans faire de changement sensible dans le régime, de déterminer les Elèves à ne négliger aucune des parties nécessaires à l'exercice de leur art. « Il suffirait, « assurait-il d'introduire dans les réglements cette condition « qu'aucun Elève ne pourrait être admis à concourir sans avoir « prouvé qu'il était suffisamment instruit dans la théorie et

(1) Voir cette lettre tout entière à l'Appendice.

Digitized by Google

« dans la pratique de la construction (1). » Sa proposition n'a pas été entendue ; mais le mal signalé par lui subsiste aujourd'hui tout entier et les plus distingués de nos architectes, s'ils n'acceptent pas entièrement ses reproches peut-être un peu sévères, s'accordent à reconnaître que le Règlement du Concours pour le grand prix devrait être modifié d'après ses vues.

Sur la fin de la carrière administrative de Mérimée les documents font à peu près défaut ou, du moins, nos recherches n'ont pas réussi à les faire retrouver. Nous aurions voulu retracer son rôle alors que l'Ecole des Beaux-Arts réorganisée suivait sa marche normale et régulière, parler des mesures intérieures dont il fut l'inspirateur, des discussions auxquelles il prit part au Conseil de l'Ecole, de sa correspondance avec le Ministre, avec les administrations, avec les artistes, de ses discours aux distributions solennelles des récompenses, de ses rapports quotidiens avec les professeurs, de ses Causeries familières et de ses exhortations paternelles aux Elèves, montrer enfin jusqu'au dernier jour ses efforts incessants, son action, son influence. Il nous faut confesser le regret de laisser cette étude incomplète.

On connaît une partie de sa correspondance avec Guérin qui fut Directeur de l'Académie de France à Rome de 1823 à 1829. Six des lettres qu'il lui adressa ont été publiées (2). Elles traitent presque toutes de questions intéressant les Beaux-Arts. Dans l'une il lui parle des ornements moulés sur un fragment de la Corniche du Temple de *La Concorde* qu'on venait d'exposer à Paris. Dans une autre il lui envoie la liste des Directeurs et des pensionnaires de l'Académie et, à propos de ceux-ci, il lui fait remarquer, qu'à l'origine surtout, les seconds prix étaient envoyés à Rome. Les deux artistes ressentaient l'un pour l'autre une sympathie naturelle. Ils avaient été les Elèves de Vincent et ils étaient restés tous les deux des admirateurs passionnés de l'antique.

Ses relations avec Ingres ont été des plus affectueuses. Lorsque l'illustre maître vint en 1829 professer à l'Ecole des Beaux-Arts, Mérimée, son aîné de bien des années, qui avait applaudi à son triomphe après *le Vœu de Louis XIII*, eut pour

(1) Archives de l'Ecole des Beaux-Arts.

(2) Ces lettres de Mérimée à Guérin portent les dates des 12 janvier et 31 décembre 1826, des 13 août et 19 novembre 1827, des 8 et 31 janvier 1828.

Digitized by Google

lui les attentions les plus délicates. Ingres, dans l'ivresse du succès, ne l'oublia jamais. De Rome il écrivait aux frères Balze le 10 mai 1836 : « Ayez la bonté de nous rappeler au « souvenir de M. et Mme Mérimée ; nous ne parlons jamais « d'eux qu'avec tendresse et reconnaissance pour toutes les « bontés qu'ils ont eues pour nous. » Et le 2 février 1839 longtemps après la mort de Mérimée, il écrivait à Dumont qui l'avait remplacé comme secrétaire perpétuel : « Que de « ravages, que de soustractions a fait le temps depuis deux « ans en commençant par le bon Mérimée. Sa pauvre veuve, « nous n'en avons aucune nouvelle. Veuillez bien nous rap- « peler à son bon souvenir (1). » Avant de partir pour la Villa Médicis il avait tenu à laisser à son ami un souvenir durable de son affection et de sa gratitude et il avait dessiné de lui un petit portrait à la mine de plomb. Ce portrait a été précieusement conservé. Légué par Léonor Mérimée à son neveu et filleul Léonor Fresnel, inspecteur général des Ponts et Chaussées, il appartient aujourd'hui à Madame Rérolle, dont la tante Madame Régnier était amie intime de Madame Mérimée. Nous avons admiré dans sa maison de Saint-Cheron ce chef-d'œuvre de la précision du dessin. Une excellente héliogravure en a été faite il y a quelques années par M. Henri Jouin, le savant secrétaire de l'Ecole des Beaux-Arts, qui s'était proposé à ce moment de publier une histoire des secrétaires perpétuels. Combien le lecteur doit regretter qu'il n'ait pas donné suite à son projet ! Il a mis cette héliogravure à notre disposition; nous lui en exprimons notre vive reconnaissance. Grâce à lui, nous avons pu reproduire ici le merveilleux portrait dans lequel, avec un art infini, Ingres a rendu en quelques traits la bonhomie souriante, caractère essentiel de la physionomie de Léonor Mérimée (2).

La Correspondance de l'abbé Requien conservée à Avignon, qui n'a pas encore été publiée, renferme trois lettres de Léonor Mérimée. Nous avons obtenu des administrateurs du Musée Calvet l'autorisation de les reproduire (3). L'une de ces lettres, datée du 13 février 1835, est relative à un grand projet d'Ecole d'Architecture qu'il avait conçu. Elle prouve

(1) *Ingres d'après sa Correspondance* par Boyer d'Agen.

(2) Le portrait porte, au dos du cadre, écrit de la main de Mérimée. « *après moi à Léonor Fresnel* ».

(3) Voir ces trois lettres à l'Appendice.

Digitized by Google

qu'à cette date, Mérimée, âgé de soixante-dix-huit ans, se préoccupait encore des moyens d'améliorer l'enseignement de l'Ecole des Beaux-Arts. Convaincu de la nécessité d'établir près de la section d'architecture un conseil de perfectionnement analogue en quelque sorte à celui qu'il avait vu fonctionner à l'Ecole Polytechnique, il avait, peu de temps auparavant, proposé la création de ce conseil à l'assemblée des professeurs ; mais sa proposition avait rencontré une opposition qu'il lui avait été impossible de vaincre. C'est alors qu'il conçut e projet de ne faire qu'une seule corporation des Ponts et Chaussées et des Architectes, projet dont on trouve la trace dans la lettre curieuse adressée à l'abbé Requien. « Il n'existe pas » lui dit-il « un seul architecte parmi les ingé-« nieurs et nous avons peu d'architectes qui pourraient cons-« truire un pont. Toutefois nous trouverions plutôt des archi-« tectes qui dirigeraient les travaux de la construction la plus « difficile que nous trouverions un ingénieur capable de faire « un petit casier de Prince ayant le sens commun. Dans mon « projet j'affirmerais que les Elèves se classeraient naturel-« lement, les uns parmi les dessinateurs, les autres parmi les « constructeurs. Il n'y manquerait qu'une chose c'est la possi-« bilité d'exécution ». Ce projet n'était pas sans analogie avec celui qu'on avait présenté en 1820 dans le but de recevoir à l'Ecole des Beaux-Arts un certain nombre de Polytechniciens qui seraient appelés à occuper dans les départements la place des architectes chargés des travaux soumis à la surveillance du gouvernement. Il faut peut être y voir l'origine d'un autre projet que le ministre mit à l'étude dans le courant de cette même année 1835, auquel il ne fut pas donné suite et qui consistait à créer un Corps d'Architectes des villes recrutés à l'Ecole Polytechnique.

En 1836, l'année même de sa mort, Mérimée eut encore à s'occuper des travaux d'achèvement du Palais de l'Ecole des Beaux-Arts. La démolition d'une partie des bâtiments de l'ancien cloître des Petits-Augustins, décidée depuis trois ans, venait d'être ordonnée. Elle devait entraîner la disparition du logement occupé par le Secrétaire perpétuel. Au moment où les travaux allaient commencer il écrivit au Ministre de l'Intérieur une lettre dont un passage mérite tout particulièrement d'être retenu :

« Dans deux ans seulement » disait-il, « la portion de bâti-

Digitized by Google

« ments qu'on va démolir sera reconstruite et contiendra les « bureaux du Secrétariat et le logement du Secrétaire. A l'âge « que j'ai, je n'ai pas assurément l'espérance de l'occuper ; « mais je n'en désire pas moins que mon successeur y soit « commodément et, au premier rang des avantages dont il « me paraît convenable de le faire jouir, je place un atelier « bien éclairé. C'est dans cette intention, bien désintéressée « de ma part, que je désire avoir communication des projets « de M. Duban. »

On voit par cette lettre datée du 18 février 1836 et conservée aux Archives de l'Ecole des Beaux-Arts, qu'à l'âge de soixante-dix-neuf ans, alors qu'il ressentait déjà les atteintes du mal qui devait l'emporter, qu'il était menacé d'avoir à déménager à bref délai (1), il se préoccupait uniquement des moyens d'assurer, le mieux possible, l'exécution des travaux confiés à sa surveillance. Cependant le personnel de l'Ecole s'émut de sa situation. Une pétition fut adressée au Ministre des Travaux Publics pour qu'une somme de cinq cents francs lui fut allouée à titre d'indemnité de déplacement, en raison, exposaient ses Collègues, « du grand âge, de l'extrême modi- « cité du traitement et du défaut de fortune de cet artiste « vénérable ! » Démarche vraiment touchante, toute à l'honneur de ceux qui l'inspirèrent et de celui qui en fut l'objet. Que pourrait-il être ajouté à ces preuves de zèle et de désintéressement du fonctionnaire, à ces témoignages de l'estime et de la sympathie générale, dont il était entouré.

(1) Mérimée avait arrêté pour le 15 avril suivant un logement situé rue des Marais dont le prix était de 1.450 fr.

Digitized by Google

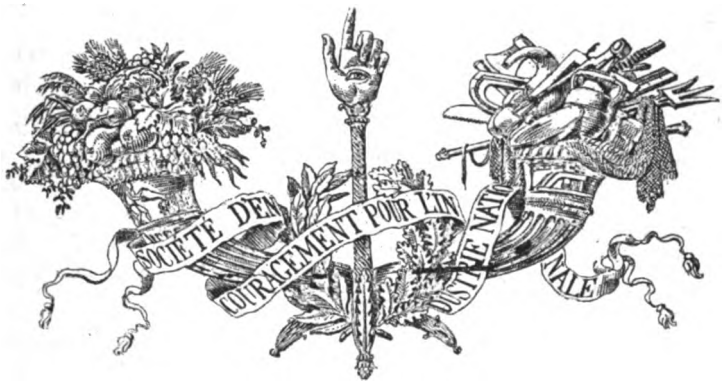

A la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale, il fut le plus assidu, le plus zélé, le plus dévoué de tous les membres pendant trente trois ans. Bien que son nom ne figure pas sur la liste des savants et des industriels qui assistèrent à la première réunion de la société, le 12 vendemiaire an X, on n'en doit pas moins le regarder comme un de ses fondateurs, au même titre que les savants de l'Ecole Polytechnique avec lesquels il travaillait depuis plusieurs années et les représentants des sociétés savantes qui vinrent offrir le concours de leurs lumières à la société naissante. Quelques mois plus tard il faisait, en effet, partie de son comité des Arts chimiques à côté de Berthollet, de Fourcroy, de Guyton-Morveau et de Vauquelin et il était nommé, en même temps que Vincent, membre du Jury chargé de distribuer les récompenses aux manufacturiers et aux artistes (11 fructidor, an X). Bientôt, ce comité ayant décidé de publier un *Bulletin* dans le but d'encourager les recherches, les essais, les tentatives, de propager les découvertes existantes, de provoquer les découvertes nouvelles, de faire une histoire raisonnée et progressive des arts chimiques, on le chargea d'en diriger et d'en surveiller la rédaction. C'est en cette qualité qu'il rédigea une foule de rapports spéciaux sur les sujets les plus divers : la fabrication du blanc de céruse, le tissage des châles de cachemire, le collage du papier, les procédés de fabrication de l'acier, la préparation des produits de teinture, la coutellerie, la préparation des cuirs odorants de Russie, des peaux chagrinées, des encres de chine, etc., etc. Il s'attacha, dans ces rapports, à présenter les observations qu'il avait été à

Digitized by Google

même de faire, en participant aux opérations des Jurys, sous une forme qui permit de rendre profitable à l'avenir les leçons de la pratique et particulièrement d'utiliser pour les arts toutes les découvertes de l'industrie.

Ainsi en 1805, quand Grégoire d'Aix mit sous les yeux du Comité les échantillons de velours imitant la peinture fabriqués par lui à l'Hôtel Vaucanson, conjointement avec Conté et Mollard, il signala l'importance d'une découverte qui permettait à un ouvrier ordinaire de tisser en quelques heures une peinture exigeant jusqu'alors beaucoup plus de temps et la main d'un habile artiste. De toutes les fabrications de tissus où l'on se promettait d'imiter les effets de la peinture c'était celle qui, pour des objets délicats, lui paraissait approcher le plus de la perfection. L'inventeur connaissait à fond les divers moyens de machines à tisser, de plus, il était instruit des procédés de la peinture et il savait assez bien peindre pour pouvoir juger de l'exactitude de l'imitation. Son succès fournissait, aux yeux de Mérimée, la preuve de la nécessité de réunir les arts et les sciences exactes pour favoriser les progrès de l'industrie. Il détermina le ministre de l'Intérieur à recommander chaudement à l'Empereur l'intéressante découverte et il fit obtenir à Grégoire la commande d'un ameublement pour les châteaux impériaux et pour les palais de nos ambassadeurs à l'étranger (1).

La même année il constatait l'insuccès des tentatives faites depuis quatre ans pour porter les manufactures de blanc de plomb au point de perfectionnement où étaient arrivées depuis longtemps celles de Hongrie et il l'attribuait moins aux difficultés de fabrication de ce produit qu'aux circonstances générales qui retardaient momentanément la prospérité du commerce.

Le 7 novembre 1810, à la suite du concours organisé par la Société dans le but d'encourager la gravure en taille de relief, il attira l'attention sur un art fort prisé au XVI^e^ siècle, discrédité alors, mais qui ne devait pas tarder à reprendre en France, à l'époque romantique, un vigoureux essor. « Au « milieu du mouvement général qui a ramené les arts du « dessin dans une meilleure route, disait-il, nos graveurs en

(1) Extrait du *Moniteur* du 17 janvier 1806 reproduit dans la Notice biographique consacrée à Mérimée par Lacroix.

Digitized by Google

« bois étaient restés seuls fort en arrière, ils ne s'exerçaient « qu'à découper, ils étaient incapables de dessiner eux-mêmes « les traits qu'ils avaient à découper ; aussi a-t-on cherché à « provoquer la découverte d'un moyen qui facilitât la gravure « en taille de relief au point qu'un graveur en taille douce « pût l'exécuter sans un long apprentissage. » Il expliqua qu'en choisissant ce sujet de concours la Société d'Encouragement ne s'était pas proposé, à la vérité, de procurer à la typographie un nouveau moyen d'orner les éditions de luxe avec des vignettes car toutes parfaites que celles-ci puissent être, disait-il, elles sont cependant bien inférieures aux belles estampes en taille douce. Parmi les concurrents dont les efforts avaient abouti à réaliser des perfectionnements différents, il fit décerner le prix à Duplat qui avait fourni aussi des renseignements très importants sur les procédés de la gravure anglaise et qui, en outre, avait présenté de fort belles planches pour l'édition des Fables de La Fontaine entreprise par Lenoir.

Nous ne saurions assurément pas analyser ici tous ces Mémoires rédigés par Mérimée. On les trouvera dans les procès-verbaux des séances de la Société d'Encouragement. Ils sont remplis d'indications utiles, d'observations précieuses. L'un, qui traite des papiers de végétaux fabriqués à Lucques, nous renseigne sur les procédés de fabrication du papier avec les diverses substances végétales, sur les qualités à obtenir, sur la solidité que doivent posséder les papiers suivant leur destination (28 septembre 1808). Un autre, dont la manufacture de rasoirs établie à Thiers est l'objet, fait ressortir que l'industriel de ce pays est parvenu à donner à l'un des ouvrages de coutellerie les plus difficiles à fabriquer un degré de perfection jusqu'alors inconnu et que, par la modicité des prix, il a procuré à notre commerce les moyens de soutenir la concurrence avec les fabriques étrangères. Toutes les questions qu'il traite, il les étudie, les approfondit ; souvent il a recours à l'expérience afin d'asseoir son jugement. Doit-il, par exemple, donner son avis sur des lampes à double courant d'air, en forme de roues, que l'inventeur Bordier de Versoix a nommées *lampes astrales*, parce qu'elles sont destinées à éclairer de haut en bas, il les emporte à l'Ecole Polytechnique, il les installe dans l'une des salles d'études et dans la salle de dessin et, secondé par Guyton-Morveau, il les

Digitized by Google

compare avec d'autres lampes (26 octobre 1808). Il en envoie même à son beau-frère d'Avallon avec une explication du mécanisme. Veut-il se rendre compte de la valeur d'un noir d'impression pour la gravure en taille douce que présente un sieur Jouglas, il se rend chez l'inventeur, assiste à la préparation des matières charbonneuses, emporte chez lui la pâte liquide pour la faire sécher et l'examiner attentivement, fait essayer le noir à la Calcographie du Louvre et l'ayant trouvé aussi beau que celui de Francfort, il conclut en demandant que le prix soit décerné à l'inventeur (7 décembre 1808). S'agit-il d'apprécier les cuirs odorants qu'il désirerait voir employer par la Bibliothèque royale, à la place du maroquin, pour la reliure des beaux ouvrages, il assiste à l'apprêt de ces cuirs imitant ceux de la Russie qu'on prépare dans la grande fabrique nouvellement installée rue de Lourcine par Duval-Duval.

Tout ce qui intéresse les Beaux-Arts excite particulièrement son attention, bien que la Société d'Encouragement n'ait point à s'occuper de ces questions. Ainsi lorsque Brunn-Neegard, amateur passionné, possesseur d'une très belle collection de dessins, dont les communications importantes sur l'état des arts en Danemark avaient vivement intéressé déjà la Société, vient offrir au Comité son *Voyage pittoresque dans le nord de l'Italie*, Mérimée tient à rendre compte de cet ouvrage. Il montre à ses collègues les dessins exécutés par Naudet de tous les sites visités, de tous les objets qui ont attiré l'attention du voyageur et il fait passer sous leurs yeux les gravures dans lesquelles Debucourt a porté l'imitation si loin, que l'œil le plus exercé, assure-t-il, pouvait être trompé et les prendre pour des originaux. Une pareille œuvre lui semble propre à répandre et à épurer le goût. Les mêmes considérations l'amènent à présenter à l'assemblée générale des membres de la Société des impressions sur porcelaine et des collections de gravures lithographiques, les unes offertes par Engelmann, les autres par le comte de Lasteyrie.

Les questions de métier, elles aussi, le préoccupent. Ainsi, la fréquence des accidents qui arrivent aux graveurs dans la préparation de leurs planches n'a rien qui le surprenne. « Elle tient, dit-il, à ce qu'ils ont la sottise de les faire vernir « par des ouvriers spéciaux alors qu'on ne devrait sur ces « choses s'en rapporter à personne ! » Mais il voudrait leur

Digitized by Google

éviter tous ces accidents. Il tâche alors d'obtenir des renseignements sur les procédés employés par les graveurs anglais. Il prie un de ses amis de Londres de lui dire s'il est bien exact que ceux-ci aient trouvé le moyen de mettre très promptement en harmonie une planche gravée en faisant remordre par l'eau forte les parties qu'ils veulent rendre plus vigoureuses et en bouchant plus ou moins avec un vernis les tailles qu'ils veulent affaiblir.

Il s'occupait sans cesse de recherches et d'études. Il essaya une foule de procédés nouveaux pour la fabrication du papier. Lacroix, dans la notice qu'il lui a consacrée dans le dictionnaire de Didot, dit qu'il avait inventé un papier à gargousses fabriqué avec des rognures de peau qu'on adopta dans la marine militaire. Il se faisait envoyer d'Avallon, par un de ses beaux-frères, des échantillons de pierres lithographiques dont le grain ressemblait à celles qu'on tirait d'Allemagne. Il demandait à l'autre, qui était propriétaire de charbonnières en Saône-et Loire des renseignements sur la pierre de Crisnon et il s'inquiétait de savoir si les petites veines de cette pierre d'un grain très fin étaient horizontales et formaient des divisions dans la pierre parce que cela épargnerait la peine de les scier sur l'épaisseur (1). Il avait pris un brevet pour un perfectionnement ajouté au mécanisme de la harpe (2). Nous le verrons tout à l'heure fabriquer lui-même des vernis et préparer des couleurs d'un éclat indélébile et d'une durée presque éternelle.

A la suite de ces rapports, qui formeraient des volumes, il se félicitait de voir de nombreuses manufactures s'élever pour assurer à la France l'approvisionnement des matières qu'elle tirait auparavant du dehors. Il admirait les efforts et les résultats du génie et il glorifiait la Société d'Encouragement d'avoir, par sa sollicitude pour le progrès, fait naître des découvertes nouvelles.

En 1817 il fut envoyé à Londres par le duc Decazes pour étudier l'état de l'industrie en Angleterre. Il en revint avec un travail qui servit au ministre pour proposer au roi

(1) Nous avons sous les yeux les lettres adressées à ses beaux-frères Paul et François Moreau que leur arrière-neveu, M. Schmitt, nous a communiquées.

(2) Ce brevet, pris le 11 juin 1818, est inscrit au Catalogue des Brevets de l'année 1825 sous le numéro 898.

Digitized by Google

Louis XVIII le rétablissement de l'exposition des produits de l'industrie nationale. L'exposition s'ouvrit deux ans après. Costaz fut le président du Jury et Mérimée le secrétaire. La distribution des récompenses eut lieu dans une des salles du Palais du Louvre le 25 septembre 1819. Il existe à la manufacture de Sèvres une grande toile d'Alexandre-Evariste Fragonard qui représente la cérémonie. Au centre de la composition, Louis XVIII, debout sur une estrade, vêtu d'une robe bleue fleurdelysée, portant un long manteau d'hermine flottant et le collier du Saint-Esprit, tient de la main gauche son chapeau à plumes blanches et de la main droite une décoration. A gauche le comte Decazes, ministre, secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur, tient à la main la liste des récompenses demandées par le Jury pour les exposants qui s'avancent derrière lui. A droite, le comte d'Artois se tient debout à côté d'un dignitaire de l'Eglise. Des industriels drapés dans leurs manteaux, des représentants de l'industrie métallurgique, s'avancent sur la droite et sur la gauche de la scène centrale. On reconnait parmi eux Oberkampf, le célèbre manufacturier de Jouy, le chimiste d'Arcet, le constructeur Bréguet, l'horloger Wagner, l'éditeur Firmin Didot. Tous les portraits ont été traités avec beaucoup de soin par le peintre qui s'est attaché à obtenir la ressemblance. Au milieu de cette toile haute de 0 m. 30 seulement et large de 1 m. 85, Leonor Mérimée est assis, écrivant près d'un bureau au bas de l'estrade royale. Ses fonctions de secrétaire du Jury central l'avaient occupé plusieurs mois pendant lesquels le ministre de l'Intérieur avait dû l'autoriser à suspendre son service à l'Ecole des Beaux-Arts. Au commencement de l'année 1820, il remit au président un travail qui servit à rédiger le rapport général sur les résultats de l'exposition. Quelques jours après, une ordonnance royale portant la date du 17 janvier 1820, lui décernait la croix de chevalier de la Légion d'honneur en récompense de ses services.

(*A suivre.*)

G. PINET.

Digitized by Google

Alex. Fragonard. Musée de Sèvres.

L. Mérimée, secrétaire du Jury de l'Exposition de 1819.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE CLUB DES CORDELIERS

PENDANT LA CRISE DE VARENNES

et le Massacre du Champ de Mars

(Suite)

VI

Les Confrontations

Par son jugement du 31 aoust 1791, qui avait terminé l'addition d'information (1), le tribunal avait décidé, sur les conclusions de l'accusateur public, que « les témoins ouïs ès informations *seraient* récollés sur leurs dépositions et confrontés aux accusés et que les dits accusés *seraient* récollés sur leurs interrogatoires et affrontés l'un à l'autre en ce que besoin sera ». Le tribunal procéda effectivement à ces récollements et confrontations dans la première quinzaine du mois de septembre.

Les papiers de Verrières nous ont conservé le texte des confrontations dont il fut l'objet avec les témoins qui l'avaient accusé. Ce texte forme un cahier de seize feuillets, dont huit seulement sont écrits, précédé du titre suivant : « Mes Récollemens et confrontations ». (Arch. nat., F⁷ 4623.)

Confrontation de Hulin avec Verrières

[Mardi 6 septembre 1791]

Hulin, 16ᵉ témoin, a persisté et dit reconnoître l'accusé.

Le sʳ Verrières a dit avoir reproche et pour reproche que le témoin est non seulement susceptible de ressentiment contre l'accusé, mais qu'il [en] eut souvent manifesté les dispo-

(1) Voir ce jugement dans mon livre, p. 374.

Digitized by Google

sitions pour avoir porté la parole au tribunal de police dans le courant de janvier dernier lors de l'affaire des mouchards, dans laquelle le s[r] Hulin capitaine des chasseurs à l'École militaire est intervenu ainsi que d'autres se plaignant avec lui d'avoir été dénoncé comme mouchard, ainsi qu'il est porté dans la sentence du 18 décembre dernier, rendue audit tribunal, sur laquelle contestation est intervenue une autre sentence du 10 janvier suivant, dont appel encore indécis a été fait le 18 suivant.

Le témoin, répondant aux reproches, a dit que les papiers publiques *(sic)* et notamment l'*Ami du peuple* l'avoit mis dans ses feuilles comme homme très suspect et s'est servi du terme de mouchard et notamment a appris que les inculpations faites par le s[r] Mara *(sic)*, dit l'ami du peuple, venoient de plusieurs mécontens qui n'ont pas eu le bonheur d'être placé dans la Révolution, ignorant pourquoi tenoient séance dans un endroit dit La Boule Blanche faubourg S[t]-Antoine (1), qu'il s'est transporté à la séance composée environ de 400 personnes, ses anciens camarades d'armes, et a demandé si véritablement les inculpations faites contre lui dans le journal de Marat venoient d'eux, à quoi ils ont répondu qu'à la vérité on avoit cherché à tromper leur patriotisme sur son compte et, après plusieurs débats, qu'il leur a répondu qu'il ne quitteroit pas la salle sans avoir une preuve justificative de ce que Marat avance contre lui. M. Santerre président dudit Commité est survenu, et, après lui avoir exposé lesd. raisons et d'une voix unanime, tous ses compagnons d'armes de la Bastille ont dit qu'ils n'avoient rien à lui reprocher et qu'il s'étoit conduit pendant tout le temps de la Révolution en brave et digne militaire, qu'il a demandé acte de ce qu'il a avancé et qu'il en a reçu un certificat du bureau de l'Assemblée, à la suitte de la justice à lui rendue par ses camarades d'armes qui lui ont apporté de la bierre et l'ont embrassé, que dans tous les cas il est prêt à prouver qu'il n'est ni espion, ni mouchard, et qu'il en donnera des preuves et n'a plus voulu répondre aux reproches.

A dit que c'étoit de l'accusé présent dont il a entendu parler par sa déposition sous la désignation de Verrières auquel il soutient sa déposition véritable.

(1) Voir mon livre, p. 19, note 4.

Digitized by Google

L'accusé a dit qu'il persiste dans les moyens et motifs de reproches contre led. témoin qui sont restés entiers et auxquels le témoin n'a pas répondu.

Et l'accusé nous a requis d'interpeller le témoin de déclarer de quel droit, par quelle autorité et en vertu de quel ordre et pour quel délit il déclare qu'il vouloit l'arrêter, lui et le sr Tournay, et que, s'ils ne l'ont pas fait, c'est qu'ils n'étoient pas en force.

Le témoin répondit que voyant le sr Verrières courant à cheval et appellant les ouvriers pour se rendre au Champ de Mars, il avoit d'abord donné quelqu'inquiétude sur son compte mais que ses inquiétudes ont redoublé lorsqu'il lui a entendu dire : on vous attend au Champ de Mars, à differents citoyens : on veut compromettre votre liberté; qu'il s'est retourné, qu'il a vu le sr Verrières redoublant le pas et récidivant les mêmes paroles à tous les passants, gagner le côté du bord de l'eau; que le voyant fort éloigné de lui et, après lui avoir entendu répéter les paroles cy-dessus, il a redoublé de vitesse et s'est transporté au Champ de Mars pour voir si véritablement tout ce que M. Verrières annonçoit sur son passage étoit la vérité, qu'il a vu avec grand étonnement un grand attroupement assez considérable pour lui prouver que ce qu'il avoit avancé étoit vrai, n'étant pas en force suffisante pour dissiper un attroupement qu'il a cru contre la loi, il s'est retiré et en a donné avis à M. le Maire.

Nous a encorre requis le témoin de déclarer s'il est entré dans le Champ de Mars, jusqu'à quelle distance de l'autel de la patrie, ou s'il n'a pas examiné ce qu'il dit dessus la contre-allée.

Le témoin a dit qu'il s'est avancé dans le Champ de Mars par la grille ditte des Moulins et qu'il est entré par le passage en face de l'Ecole Militaire, qu'il s'est avancé près de deux cents pas et qu'il a vu un attroupement autour de l'autel de la patrie assez considérable pour prouver ce qu'annonçoit M. Verrières précédemment ; observe que le lieutenant M. Tournay est entré dans l'École au moment ou il faisoit ses observations ; ajoute qu'il lui a été impossible d'entendre ni même de distinguer les personnes y rassemblées.

Interpellé de déclarer quelle heure il pouvoit être lorsqu'il étoit au Champ de Mars et si dans le grouppe, du côté du Gros Caillou, il n'a pas remarqué ou ouï dire, alors ou depuis,

Digitized by Google

qu'il y avoit deux officiers de la garde nationale à cheval, dont l'un plus grand et l'autre plus petit :

A répondu : entre 2 heures et 2 heures 1/2, et qu'il n'a apperçu alors personne à cheval dans le Champ de la Fédération, mais que le matin, vers les 9 heures, un officier de la garde nationale s'y étoit présenté à cheval et qu'il avoit été repoussé à coup de pierres et force menaces, que le poste ditte la Grille des Moulins avoit cherché à protéger l'évasion de ce dernier, crainte de plus grand malheur.

Interpellé le témoin de déclarer de quelle taille, de quel poil étoit le cheval de l'accusé s'il étoit courte queu et sans oreil.

A répondu qu'il lui a été impossible, par la vivacité dont le s[r] Verrières alloit et occupé des ouvriers qui parloient au s[r] Verrières en courant, si son cheval avoit courte queu et oreil, mais que le cheval lui a paru noir, de plus que des détails aussi minutieux de la part de l'accusé lui empêchent d'y répondre d'après ce qu'il a dit cy dessus.

Interpellé l'accusé de répondre s'il étoit en habit bourgeois ou en uniforme et quel sorte d'uniforme ?

A répondu que, comme la demande de l'accusé, sur son habillement qui doit être regardé comme nécessaire et qu'elle n'entre pas dans les détails minutieux cy dessus, que le s[r] Verrières étoit en redingotte bleu, lui paroissant être celle des officiers de la garde nationale.

Interpellé le témoin s'il n'a pas été à Genève, s'il n'y a pas demeuré à quel époque et combien de tems ?

A dit qu'il est arrivé à Genève en 82, année des mouvements de cette république, qu'il a servi la république en qualité d'adjudant depuis 82 jusqu'en 85, et qu'il prouvera par ses certificats des chefs de corps où il a servi et du club patriotique de ce pays qu'il l'a servi en qualité de patriotisme et distinction, et que le destiné *(sic)* à passer dans la légion de Maillebois au service de la Hollande, il a obtenu une lettre de M. de Crassi adressé (*sic*) à M. de Conflans commandant des hussards, et que ce dernier ne lui a pas obtenu l'emploi qu'il désiroit, quoiqu'attaché au régiment des Gardes Suisses, le témoin est porteur de toutes les pièces nécessaires prouvant que, depuis 1771 jusqu'à ce jour, il a servi son pays en militaire sauf l'interruption de son emploi à la Buanderie (1).

(1) On trouvera les états de service de Hulin dans J. Durieux, les *Vain-*

Digitized by Google

Interpellé le témoin de déclarer s'il n'a pas été occupé à la buanderie de la reine à la Briche (1), en quelle qualité et combien de temps?

A répondu qu'ayant obtenu la permission de se retirer du service, il a obtenu en attendant une place militaire, celle de Directeur de la Buanderie de la Briche où il a été depuis 1787 jusqu'en 89, époque où la Révolution a commencé et où il s'est signalé au siège de la Bastille, où il a pretté ses magazins, ses lits pour recevoir les grains et farines nécessaires à la subsistance de la capitale et logé le détachement à lui confié pour protéger les subsistances et il cite pour témoin de ses opérations, difficiles alors, entr'autres M. S^{t}-Félix et M. Deleutre chargés de l'approvisionnement, qu'il a quitté cet emploi de 4.000 l. d'appointement pour servir conjointement avec ses camarades la cause commune.

Interpellé le témoin de déclarer si avant d'entrer au régiment de Tourraine, il n'étoit pas attaché à M. de Conflans et en quelle qualité ?

Répond qu'il n'a pas connu M. de Conflans, qu'en arrivant de Genève, étant chargé d'une lettre de recommandation pour le protéger dans les gens de Maillebois, quoiqu'attaché au régiment des gardes suisses, et qu'il n'a point été attaché à M. de Conflans avant d'entrer au régiment de Tourraine.

Interpellé le témoin de déclarer pourquoi, étant si près du s^{r} Tournay, lorsque l'accusé, ainsi qu'ils le disent, parloit aux ouvriers ils ne sont pas d'accord sur les discours prétendus tenus par l'accusé ainsi que sur la vitesse de la course de l'accusé?

A répondu qu'il persiste dans sa première déposition et qu'il n'a plus rien à répondre.

Interpellé si le témoin n'a pas commandé un détachement un des jours du procès de M^{r} Santerre aux Minimes, s'il n'a pas manifesté des dispositions de ressentiment contre le deffenseur du s. Santerre ?

A répondu qu'il a été commandé pour se transporter à la Place Royale pour y rétablir la tranquilité publique qui paroissoit en danger, qu'il n'a jamais manifesté aucune espèce de mécontentement ni pour ni contre et qu'il est resté comme à son ordinaire à la tête de sa compagnie.

queurs de la Bastille, p. 105. Hulin remplit les fonctions d'adjudant-major de la place de Genève du 1er février 1781 au 15 février 1783.

(1) La Briche près Saint-Denis.

Digitized by Google

Interpellé de déclarer fixément l'endroit où il a vu le sr Verrières parlant aux ouvriers et courant à cheval ?

A dit que c'est suivant ce qu'il peut se rappeller malgré l'espace des temps, il a vu le sr Verrières dans un des chemins du quinconce du côté droit, c'est-à-dire du côté du Gros Caillou qui conduit au bord de l'eau et criant de toutes ses forces qu'il falloit aller au Champ de Mars et a dit qu'il lui a été impossible continuant son chemin vers le champ de la Fédération de distinguer la route qu'a pu prendre le sr Verrières après qu'il l'a eu apperçu dans le lieu qu'il vient de parler et alors ils étoient tout prêt l'un de l'autre; ajoute le témoin que, lorsqu'il dit avoir entendu le sr Verrières parler aux ouvriers, il pouvoit être à deux ou trois toises éloigné de lui; que des ouvriers marchoient partie devant lui partie derrière quelques pas devant lui et le sr Verrières quelques pas devant eux.

Après sa confrontation avec Hulin, Verrières commenta ses réponses dans une note acerbe qu'il destinait sans doute à la presse et dont certains passages méritent d'être connus.

Il décrit d'abord son adversaire et en fait ce portrait satirique : « Le sieur Hulin est enfin paru fort échauffé, d'un air rodomond, il soufflоit, suoit et juroit, d'abord il s'allonge et met le coude sur le bureau du juge qui l'a rappellé à l'ordre, puis son large feutre a remplacé le coude, il se levoit, il s'asseoit, faisant de grands *haut le corps*, il ne parlait que de vérité, de bravoure, de patriotisme. On ne dira point qu'il médisoit... »

Verrières donne ensuite une analyse de ses réponses, puis il conteste que les Vainqueurs de la Bastille aient délivré à Hulin un certificat de non-mouchardise : « Il a entre autres choses avancé que le sieur Santerre, président de la société des volontaires de la Bastille assemblés à la Boule Blanche luy avoit remis dans cette assemblée un certificat de non-mouchardise. Ou le sr Hulin en impose et cela n'étonne point, ou le sr Santerre a donné depuis peu ce certificat démenti par le fameux Procès-verbal du 19 décembre signé *Santerre*, secrétaire. Ce fait est essentiel à veriffier et l'on somme le sr Hulin au nom de la vérité de faire insérer dans le prochain numéro de Prudhomme 1) ce certificat sur une copie conforme à l'original et signé de deux officiers de la garde nationale. »

Puis Verrières se plaint de l'attitude du greffier du tribunal. Godreau qui manifestait de l'impatience aux questions un peu

(1) Du journal *Les Révolutions de Paris* dont Prudhomme était propriétaire.

Digitized by Google

vives que l'accusé posait à son ami Hulin. Godreau aurait pris Hulin à part pour lui donner des conseils au sujet de réponses à faire aux interpellations de M. Chévéry, défenseur de Verrières.

Verrières enfin conteste l'exactitude des renseignements que Hulin a donnés sur son passé. Il résume ainsi son *curriculum vitæ* :

« Hulin

D'abord laquais chez M. ... (1).

Puis *idem* chez M. de Conflans.

Soldat au régiment de Tourraine,

Déserteur,

Réfugié à Genève, garçon limonadier,

Lors de la Révolution adjudant dans la compagnie des Anti-Patriotes,

Forcé de s'enfuir de Genève et de céder à la prépondérance des patriotes (2),

Revenu en France, y a profité de l'admnistie (*sic*) accordée aux déserteurs,

Placé à La Briche à la buanderie de la Reine où il ne s'est pas acquis une bonne réputation (3),

Même tort, même inconduite à Saint-Denis.

Le hazard l'a rendu l'un des vainqueurs de la Bastille.

A la formation de cette compagnie, il a eu le talent de s'en faire le chef.

Il est devenu le tyran de ses camarades et l'ennemi de ses frères d'armes.

On luy a reproché certaines infidélités dans les comptes de la compagnie, les volontaires de la Bastille en ont adressé les plaintes de toutes parts : plusieurs ont été punis de cette démarche et, comme la compagnie est composée de déserteurs et d'émigrans au préjudice des vainqueurs de la Bastille qui seuls y avaient droit, il luy a été facile de provoquer des combats, de susciter des mauvaises rencontres, on a vu disparaître beaucoup de ceux qui s'étaient plaint contre luy (4). »

(1) Nom en blanc.

(2) Dans la note analysée plus haut, Verrières ajoute que Hulin a fui Genève en tuant une sentinelle lorsque les patriotes reprirent le dessus.

(3) Verrières conteste que Hulin ait été directeur de la Buanderie. Cette entreprise avait fait faillite. Hulin en fut nommé gardien par autorité de justice.

(4) On trouvera dans la *Vie véritable du citoyen Jean Rossignol*, p. 96 et sq, les accusations que Rossignol, un des vainqueurs, porte contre Hulin. Rossignol déclare (p. 123) qu'il avait rassemblé des preuves de toutes ses friponneries, qu'il les soumit à la Commune, mais que la Commission d'enquête refusa d'en tenir compte. Rossignol eut aussi des altercations avec Tournay, l'ami du Hulin, qui déposera contre Verrières.

Digitized by Google

Confrontation de Verrières avec Tournay
(Mardi 6 septembre 1791)

27e [témoin]. Louis TOURNAY a persisté dans sa déposition.

A dit savoir ne pouvoir dire positivement s'il reconnoit l'accusé présent.

L'accusé a dit ne pas reconnoître le témoin et ne l'avoir jamais vu.

Demandé au s. Verrières s'il a des reproches à faire ? A dit qu'oui et que pour reproche, le sr Tournay étant sous-lieutenant de la compagnie du sr Hulin, et l'accusé ayant porté la parole au tribunal de police de la ville dans le courant de janvier dernier pour des citoyens patriotes et les vainqueurs de la Bastille intervenants contre le sr Estienne mouchard, en faveur duquel est intervenu au même tribunal le sr Hulin, capitaine de la garde nationale de la 8e compagnie des chasseurs soldés, se plaignant avec d'autres d'être accusé de moucharderie, ainsi qu'il est porté en la sentence du même tribunal du 18 décembre 1790, sur laquelle contestation est intervenu, 10 janvier 1791, jugement interlocutoire, dont appel du 18 dud. mois, et attendu que le s. Hulin, capitaine du sr Tournay, témoin, et auquel il doit sa place, a, depuis cette affaire des mouchards, juré la perte de l'accusé, il reproche le sr Tournay comme partageant nécessairement les sentiments du sr Hulin et comme complice de sa vengeance.

Le témoin a dit qu'il ne partage aucun des sentiments du sr Hulin relativement à la vengeance que l'accusé annonce que led. sr Hulin conserve contre lui, qu'il ne tient pas sa place du sr Hulin, mais de la municipalité et du général, n'a plus à répondre aux reproches.

L'accusé a dit pour deffense que la déposition du temoin est fausse et qu'il ne se rappelle pas d'avoir vu le temoin.

Le temoin a persisté et dit qu'il ne peut pas dire positivement si l'accusé présent est le même que celui dont il parle par sa déposition, mais qu'il a vu un particulier à cheval bossu par devant et derrière, vêtu d'un frac ou reguingotte d'uniforme de la garde nationale, lequel parloit à des ouvriers et par lesquels ouvriers il a entendu prononcer le nom de Verriere.

L'accusé nous a requis d'interpeller le témoin de déclarer

Digitized by Google

si c'est pour la première fois qu'il a vu l'accusé et s'il ne lui avoit pas encore été désigné comme il est cy-dessus ?

Le temoin, répondant à lad. interpellation, qu'il avoit entendu auparavant parler de l'accusé sous le nom de Verriere, mais ignorait qu'il fut bossu, ne l'ayant jamais vu.

Et l'accusé nous a encore requis d'interpeller le temoin de déclarer positivement si c'étoit reguingotte et frac d'uniforme national dont il étoit revêtu, lorsqu'il dit l'avoir vu, et le temoin repondant à l'interpellation a dit qu'il ne peut pas désigner positivement la forme de l'habit de l'accusé mais croit que c'étoit un surtout ou une redingotte (*sic*) bleu d'uniforme.

Interpellé le témoin de déclarer ce qui, à ses yeux, a caractérisé l'uniforme de la garde nationale ?

A répondu que c'est la couleur bleue du vêtement qu'avoit l'accusé qui a caractérisé à ses yeux l'uniforme de garde nationale.

L'accusé nous a requis d'interpeller le témoin de déclarer si, lorsque l'accusé a parlé, comme le dit le temoin, à des ouvriers, il étoit, lui témoin, auprès du s. Hulin, si tous les deux ont du entendre et ce qu'a dit l'accusé et ce qu'ont dit les ouvriers, comme aussi à quelle distance étoit l'un et l'autre de l'accusé lorsqu'il parloit aux ouvriers ?

Le témoin a répondu que lui étoit éloigné du s^{r} Hulin d'un pied de distance, que, quand le particulier, dont il parle par sa déposition, a parlé aux ouvriers, led. particulier traversoit le pavé et les ouvriers marchoient sur la droite du pavé qui conduit au Champ de Mars et qu'il croit avoir été à la distance de 6, 8 ou 10 pieds dud. particulier dont il parle dans sa déposition et à un ou deux de distance des ouvriers.

Et l'accusé a interpellé le témoin de déclarer pourquoi, étant si près du s^{r} Hulin, quand le particulier qu'il désigne parloit aux ouvriers, il a seul entendu ainsi qu'il l'annonce des propos tenus par lui aux ouvriers et s'il ne les a pas répété au s. Hulin?

Le témoin a dit qu'il a entendu les discours dont il parle par sa déposition et que depuis il n'en a pas parlé au s. Hulin.

L'accusé a interpellé le témoin de déclarer quel poil avoit le cheval, s'il étoit courte queu et les oreilles coupées ?

Le témoin a dit qu'il n'a pas remarqué la couleur du cheval, s'il avoit les oreilles coupées et s'il avoit courte queu.

Interpellé si le particulier dont il a entendu parler à cheval étoit en botte et éperon ou en bas de soie et soulier ?

Digitized by Google

Le témoin a dit qu'il a fait si peu attention à l'ajustement du particulier qu'il n'en sçait rien.

Interpellé le témoin de déclarer dans quelle allée de l'avenue du Champ de Mars communiquant aux Invalides il a vu le particulier?

A dit qu'il a vu le particulier sur le milieu de la chaussée pavée vis-à-vis les Invalides et vis-à-vis un amas de pierres déposé sur la plaine des Invalides.

Interpellé le temoin de déclarer si c'est au delà des Invalides ou entre les Invalides et le Palais-Bourbon ?

Le temoin a dit que c'étoit plus près du bord de l'eau que des Invalides sur la même route.

Interpellé le témoin de déclarer pourquoi il vient de dire qu'il a vu le particulier désigné venant du Champ de Mars par le Gros Caillou et pourquoi dans sa déposition il dit que ce même particulier parloit aux ouvriers dans l'avenue qui communique du Champ de Mars aux Invalides, tandis qu'il vient de déclarer qu'il ne l'avoit vu que dans l'avenue qui mène des Invalides au Palais-Bourbon et plus près de la rivierre ?

A dit qu'il y a une avenue qui communique du Champ de Mars au Gros Caillou, qu'en sortant dudit Gros Caillou, il y a une avenue plantée d'arbres qui communique du Gros Caillou aux Invalides et au Palais-Bourbon, que c'est sur cette chaussée qu'il a vu led. particulier.

L'accusé nous a interpellé de demander à l'accusé où il a vu le particulier désigné, si ce n'a pas été quittant le pavé qui aboutit de l'hôtel des Invalides à la rivierre et si le particulier n'étoit point alors près de l'avenue qui touche au Palais-Bourbon ?

A dit que le particulier dont il parle étoit sur la chaussée qui avoisine le Palais-Bourbon.

Interpellé le témoin de nous déclarer si, lors du procès du s[r] Santerre contre le général et le s[r] Desmottes, il n'a pas sçu quel étoit le deffenseur du s[r] Santerre ?

A répondu qu'il a entendu dire que c'étoit le s[r] Verrières, sans qu'il lui ait été désigné.

Le temoin interpellé de déclarer s'il n'a pas été commandé de garde aux Minimes dans les trois jours d'audience ou dans l'un d'eux ?

A dit qu'il se rappelle avoir été commandé l'un des trois jours, sans dire lequel.

Digitized by Google

Interpellé le témoin de déclarer si ce jour là ou les jours précédents et surtout depuis il n'a pas entendu, quelque part que ce soit, manifester aux personnes attachés à la garde nationale quelque sentiment d'inimitié, vengeance ou récrimination; si même on ne lui a pas inspiré d'y concourir en déposant contre un particulier dont la désignation est assez ressemblante à celle du deffenseur du sr Santerre ?

Le témoin a répondu qu'il n'a pas entendu parler de vengeance contre le particulier dont il a entendu parler, qu'il n'en a pas personnellement, qu'il n'a pas été excité par personne et qu'il a déposé ce qu'il avoit entendu.

Et le conseil de l'accusé nous a encore requis d'interpeller le témoin de déclarer si c'est de son chef, comme appelé à la requête de l'accusateur public, qu'il a déposé comme témoin ou si, avant sa déposition et l'assignation qui lui a été donnée, il auroit fait aucune déclaration au corps municipal ou aux comités des recherches de la ville ou si sa déposition n'auroit été faite que d'après les diligences du comité des recherches ?

A dit qu'il n'a parlé du contenu de sa déposition ni à l'état-major, ni aux commités des recherches, ni à qui que ce soit et quand il a reçu l'assignation il ne savoit pas pourquoi.

Pourquoi, lui ayant été lu un réquisitoire parlant de faits généraux sans dénomination de personnes ni détail d'aucuns faits particuliers, il s'est ingéré de déposer d'office d'un fait qu'il applique à un particulier quelconque qu'il dit lui avoir été nommé Verrières, que cette déposition ne pouvoit être faite suivant la loi qui veut qu'un témoin ne parle que des faits détaillés dans la plainte de ceux dénommés ou de celles qui pourroient y avoir eu part et comme dans le requisitoire, il n'y est nullement parlé du sr Verrieres ni d'aucun fait de lui concernant, il s'ensuit que le témoin a fait une dénonciation et non une déposition et que par conséquent que c'est au témoin à justiffier du fait?

A dit qu'il a dit ce qu'il avoit vu, croyant qu'il y étoit obligé, puisqu'il avoit été assigné pour dire ce qu'il avoit vu.

Par le conseil de l'accusé a été requis acte de la déclaration faite par le témoin qu'il a déposé sur des faits étrangers à la plainte en conséquence prend led. témoin pour dénonciateur.

Ce qui a été octroyé.

Et de plus le conseil de l'accusé a encore requis acte de ce

Digitized by Google

que le témoin a dit qu'il ne lui avoit pas été fait lecture avant sa déposition du réquisitoire de M. l'accusateur public et qu'il n'avoit déposé que d'après diverses interpellations qui lui avoient été faites, ce que le conseil ne peut croire, mais ce qui justiffie que le témoin parle très inconsidérément et sans faire attention à toutes les opérations de justice et à l'importance de ce qu'il dit.

A été octroyé.

Sur la confrontation qui venait d'avoir lieu, Verrières rédigea après l'audience la note de presse suivante :

« Le récollement et la confrontation des témoins du sr Verrières a eu lieu à 5 heures du soir à l'Election (1) [le mardi 6 sept.].

Le sr *Tournay*, le sr *Hulin* et le sr *d'Ermigny* étoient assignés.

Le sr *Tournay*, lieutenant de chasseurs à l'École militaire, a paru le premier. Le sr Verrières a d'abord demandé qu'il n'y eut qu'un seul témoin présent et que les autres fussent séparés et restassent dans l'avant-salle. C'est une sage précaution et l'accusé a bien fait.

On a remarqué avec mécontentement la familiarité du commis-greffier avec le sr Tournay avant que le juge et les accusés ne parussent.

Le témoin a beaucoup varié, il ne s'est pas bien rappelé si le sr Verrières présent était *l'homme qu'il a vu à cheval*. La mémoire a été aussi infidèle sur la couleur et l'état du cheval, sur l'habit que portoit l'homme à cheval tandis qu'il s'est bien rappellé le discours qu'il prétend que le sr Verrières a tenu aux ouvriers, discours de plus de quatre lignes. Il a dit que l'accusé ne couroit pas fort, qu'il l'a rencontré sur la chaussée qui avoisine le Palais-Bourbon en descendant vers l'eau, qu'il n'étoit qu'à 7 à 8 pieds d'eux, ces ouvriers n'étoient que des *serruriers*.

Ce témoin d'ailleurs n'est qu'un dénonciateur puisqu'il n'a déposé que sur le sr Verrières et non sur aucun des faits de la plainte. Il a été reproché comme susceptible de partager nécessairement la vengeance trop notoire du sr Hulin, son capitaine, contre le sr Verrières.

Il n'est résulté de cette confrontation qu'incertitude, que propos vagues, que contradiction, rien de positif, rien qui puisse former un délit, rien qui puisse donner lieu à accusation. »

(A suivre.)

Albert MATHIEZ.

(1) A la salle de l'Election au palais.

Digitized by Google

NOTE

A PROPOS DES

BIJOUX DE MAZARIN

Le cardinal Mazarin fut un « amateur » excellent ; il était né « curieux » et l'on sait tout ce que le XVIIe siècle exprimait par ce mot. De fort bonne heure, il collectionna. Premier ministre, il eut le moyen de satisfaire largement ses goûts. Son orfèvre, Lescot, était l'un de ses fournisseurs les plus actifs, et ses joyaux et pierreries étaient remarquables autant par le nombre que par la beauté, outre qu'en certaines circonstances, ils lui furent d'une utilité particulière. Ainsi, d'après le témoignage de Colbert (1), le cardinal, pendant la Fronde, sut maintenir dans le devoir les troupes qui menaçaient de se mutiner faute de payement de leur solde, et cela, en engageant chez des banquiers des valeurs considérables de diamants pour toucher comptant des sommes supérieures à cent mille écus qu'il fit immédiatement distribuer aux régiments. Et c'est sans doute au cours de la lutte soutenue en 1650 en Champagne contre Turenne et les frondeurs alliés aux Espagnols, que, pour prévenir des menaces de mutinerie et de défection, Mazarin dut faire le nantissement de bijoux, diamants et tapisseries et l'emprunt considérable que révèle un document du 2 juin 1650 dont j'ai copié jadis le texte en un minutier parisien. Il s'agit d'une procuration donnée ce jour-là dans ce double but devant Le Vasseur, notaire à Paris (2), par le cardinal Mazarin à Dominique Jobart (3).

(1) *Correspondance de Colbert*, t. I, p. 82. — Cf. Germain Bapst, *Histoire des Joyaux de la Couronne*, p. 335.

(2) Aujourd'hui étude de Me Fleury, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 64.

(3) Dans un état dressé au mois de février 1645 des objets conservés dans l'appartement du Cardinal, nous voyons qu'un de ses serviteurs

Digitized by Google

Mazarin était à Paris le 30 mai 1650. Il est à Compiègne le 14 juin. L'acte se place donc avant ce voyage. En voici le texte :

« 1650, juin 2 (Levasseur notaire à Paris. — Procuration par le cardinal Mazarin à Dominique Jobart pour emprunter et donner en nantissement divers bijoux et tapisseries.

« Pardevant les notaires garde nottes du Roy nostre sire en son chastellet de paris soubssignez fut present monseigneur l'Eminentissime Cardinal Julles Mazarin demeurant a paris en son pallais rue Neufve des petits Champs paroisse S[t] Eustache, Lequel a fait et constitué son procureur Dominique Jobart, auquel mondict seigneur a donné pouvoir et puissance de pour et en son nom emprunter d'une ou plusieurs personnes telles sommes de deniers qu'il trouvera et par nantissement et assurance des sommes qui seront empruntées bailler et mettre es mains de ceux qui presteront lesd. sommes les pierreries et choses qui ensuivent appartenant a mond. Seigneur lesquelles il a mises es mains dud. procureur : premierement une croix et un gros diamant en table espois un peu coullombus poisant vingt cinq quarats ou environ et de quatre petis aussy espois de belle eaue, une table de brasselet et d'un gros diamant et de vingt six petis diamans foibles iour de belle eaue, un anneau son diamant en cœur a fossette de tres belle eaue poisant douze quaratz ou environ, un anneau d'un diamant en table espois un peu jaulne poisant diz quaratz ou environ, un anneau d'un diamant table de demy fondz de sept quaratz ou environ, un anneau d'un diamant table espois poisant six quaratz ou environ, un anneau d'un diamant en table destendue de sept quaratz ou environ, un anneau d'un diamant en table espois de sept quaratz, un anneau d'un diamant espoix carré de dix grains ou environ, un anneau d'une espinelle en cœur cabochon, un anneau tout d'or d'un diamant foible de dix grains ou environ, un anneau d'un diamant longuet espois de salle de sept quaratz, un anneau d'un beau rubis cabochon a jour

italiens, Bernardino Damico, chargé des fonctions de *Guarda robba*, reçut en consignation les joyaux, l'argenterie et les cristaux de roche appartenant à Son Excellence et dont le poids montait déjà à 4.762 marcs 6 onces 2 gros, poids de Paris. Il ne s'agit pas là d'une remise faite dans le but de donner une garantie à un prêteur.

Digitized by Google

poisant environ sept quaratz, un anneau d'un diamant espois longuet de sept quaratz, une boitte en forme de lozange contenant cent trente deux diamans espois tant grands, moyens que petis, une croix de six diamans table entourés de soixante et douze petits diamans aussy table espois, cinquante chatons d'or sans esmail dans lesquels sont enchassez cinquante diamans espois en table de cinq grains piece, et sept pieces de tappisserye représentant la Vye humaine et sept tapis persans. Pour les deniers qui seront empruntez les faire tenir par led. procureur a son Eminence et en faire et passer jour chez aucun quil appartiendra par lesquelz il prendra telz termes qu'il trouve bon pour la restitution de ses deniers empruntez et soubz les meilleures conditions que led. procureur advisera ; et generallement promettant et obligeant. Faict et passé au pallais cardinal l'an mil six cent cinquante le jeudi avant midy deuxième jour de juin. Et a mond. seigneur signé.

« Le Card[l] Mazariny.

« [Morel.] [Le Vasseur.] »

Notre document est de 1650 ; Mazarin possédait encore ses bijoux. C'est en vain, comme on le voit, que le Parlement, le 23 février 1649, avait ordonné

> qu'on continueroit tous les iours
> à vendre en public les atours
> et les *bijoux* de l'Eminence,
> poudre, pommade, fard, essence (1).

Cette procuration a un double intérêt, comme on le voit : un intérêt historique et un intérêt de curiosité.

L'intérêt historique ressort des indications données au début de cette note et le témoignage de Colbert est une allusion directe à des faits de la nature de celui que révèle la procuration.

L'intérêt de curiosité réside dans la nomenclature d'objets précieux que contient le document.

Le mandataire, Dominique Jobart, n'est pas un inconnu. C'est évidemment ce Jabach, célèbre amateur, ancien banquier allemand fixé à Paris quelques années avant 1650,

(1) *Le dixiesme Courrier françois, en vers burlesques*, p. 10.

Digitized by Google

que le cardinal chargea de faire pour lui des achats à la vente des meubles du roi d'Angleterre, Charles Ier, ordonnée par le Parlement après l'exécution de ce monarque (1). Il est ailleurs appelé *Jobart* (2) et les *Lettres du Cardinal Mazarin* publiées par Chéruel le citent assez fréquemment en 1651 (3) sous ce nom et sous celui de Joubart.

Une lettre du 1er novembre 1651 (4) laisse entendre que Jobart procurait à Mazarin des ressources pécuniaires et les tenait pour lui en réserve, dans le plus grand secret, notamment une somme d'argent de cinquante mille écus alors destinée en partie à lever deux régiments étrangers de cavalerie et d'infanterie (5). Jobart paraît avoir réussi dans cette levée; mais quelques-uns de ces étrangers témoignèrent au Cardinal, alors à Dinant, qu'il aurait été plus avantageux pour lui de faire des levées en France (6). Jobart semble avoir été un fidèle et précieux agent pour Mazarin.

On sait comment, au début de 1652, furent vendus les meubles du Cardinal, en exécution d'un honteux arrêt du Parlement du 29 décembre 1651.

Mazarin, retiré à Bruhl, vendait pour vivre les pierreries qu'il avait emportées.

Il revint en France l'année suivante et put, après le 25 août 1652, rentrer en possession de ceux de ses biens qui n'avaient pas encore été vendus et de ceux que les acquéreurs consentirent à restituer.

Un *inventaire* en fut dressé à la date du 12 septembre 1653, que le duc d'Aumale a publié à Londres en 1851. Cet inventaire ne mentionne aucun des joyaux qui sont brièvement énoncés dans la procuration. Peut-être étaient-ils encore entre les mains de créanciers.

Les sept pièces de tapisserie représentant la vie humaine se retrouvent dans l'inventaire de 1653 (7) et les sept tapis persans doivent faire partie de la série beaucoup plus nom-

(1) Duc d'Aumale, *Inventaire de tous les meubles du Cardinal Mazarin dressé en 1653*... Londres, 1861, p. 15.
(2) Id., *ibid.*, p. 17, n. 17.
(3) Dans la *Collection des Documents inédits, Lettres*..., t. IV, à la table.
(4) *Ibid.*, pp. 484-488.
(5) *Ibid.*, p. 486.
(6) *Ibid.*, p. 500 (lettre du 18 novembre 1651).
(7) Pages 128-129.

Digitized by Google

breuse des tapis de cette origine qui sont décrits dans le document (1).

Sur ce que devinrent les bijoux, diamants, joyaux, le testament du Cardinal peut donner des indications utiles, grâce sans doute à ce que, par exemple, un arrêt du Conseil d'Etat du 28 juillet 1652 cassa un arrêt rendu par le Parlement le 24 pour la vente des biens du Cardinal (2). Déjà un arrêt avait été rendu relativement à sa bibliothèque et l'on peut lire à ce sujet une lettre adressée de Paris le 30 février 1651 (3) par le P. Boulart au P. Blanchart en l'abbaye génovéfaine de Saint-Vincent de Senlis. Comme Gui Patin, comme Naudé, il regrette la dispersion brutale de si belles collections. Mazarin, qui mourut le 9 mars 1651, avait dans son testament des 3, 6, 7 et 8 du même mois, réglé le sort de ses biens. Bazin, l'un de ses historiens (4), a longuement analysé ces dispositions testamentaires.

Mazarin, à l'égard des meubles et des bijoux, en voulait le partage, à concurrence d'une estimation de 360.000 livres, mais en parts inégales, entre son neveu et ses trois nièces qui épousèrent le prince de Conti, le prince de Modène et Armand de la Meilleraye, et l'attribution du surplus, estimé au delà de 600.000 livres, à ce dernier, son légataire universel. Il donnait à la Couronne dix-huit gros diamants qui devaient s'appeler des Mazarins, des tableaux et deux tentures de tapisseries; à la jeune reine, un bouquet de diamants; à la reine-mère, deux diamants et un rubis; au duc d'Anjou, trente et une émeraudes. Il y a lieu sans doute de reconnaître dans les objets ainsi légués une partie de ceux qu'énumère la procuration, et particulièrement les dix-huit diamants de la collection de la Couronne, indiqués par M. Germain Bapst, l'historien érudit des joyaux de cette collection, comme provenant, à l'origine, de Mazarin, et nommément le Sancy, le Miroir de Portugal, le Grand Mazarin.

Un inventaire des meubles du Cardinal dressé après sa mort en mars-juillet 1661 énonce les bagues, joyaux, pier-

(1) *Inventaire...*, pp. 161-167.

(2) Bibliothèque Mazarine, mss. Dubuisson-Aubenay, 4414 (2786 E), pp. 1127 (1er arrêt, 4 pages) et 1131 (2e arrêt, 4 pages).

(3) Bibliothèque Sainte-Geneviève, ms. 1175, folio 24.

(4) *Histoire de France sous le ministère du Cardinal Mazarin* (1842), t. II, pp. 598 et suiv.

Digitized by Google

reries, trouvés alors dans son palais (1), parmi lesquels on reconnaît ceux indiqués dans la procuration et dont le sort se rattache à l'histoire de la collection de la Couronne.

Maurice LECOMTE.

(1) Bibliothèque Nationale, Mélanges Colbert, 75, fol. 5 v°-38 v°.

Digitized by Google

LE CAPITAINE PUFFENEY

(1772-1848)

(*Suite*)

SOUVENIRS D'UN GROGNARD

De Spire, nous allâmes, sans nous arrêter et sans rencontrer l'ennemi, jusqu'à Donauwœrth. Après avoir franchi le pont du Danube qui est auprès de cette ville, le 15 vendémiaire an XIV (7 octobre), la division Suchet, de laquelle faisait partie le 34e, fut placée sous les ordres du maréchal Lannes, pour concourir à former le 5e corps. Celui-ci, qui était l'avant-garde de la Grande Armée, se composait de la division des grenadiers réunis, sous les ordres d'Oudinot, des divisions Suchet et Gazan, des 1er, 9e et 10e hussards, et de deux régiments de chasseurs à cheval.

Le lendemain, nous rencontrâmes l'ennemi au village de Wertingen, où, après un combat assez important, nous fîmes 2,000 prisonniers. Parmi eux se trouvait un officier supérieur autrichien qui, voyant passer l'Empereur tout crotté dans les rangs de nos soldats couverts de boue jusqu'aux genoux, s'écria en ma présence : « Puisque j'ai eu le bonheur de voir ce grand homme si indignement calomnié dans mon pays, je suis content, et je supporterai ma captivité avec plus de résignation. »

Le 17 vendémiaire (9 octobre), combat de Gunzbourg, où une partie seulement de notre avant-garde fut engagée contre des forces bien supérieures. D'après les résultats de ce combat, on put prévoir ce que l'on pouvait attendre des journées qui allaient suivre.

Le 21 vendémiaire (13 octobre), combat d'Elchingen. Le

Digitized by Google

6e corps d'armée, sous les ordres de Ney, y fut le plus particulièrement engagé. Le 5e corps se trouvait placé de manière à lui servir de réserve; mais les troupes de Ney, à l'exemple de leur intrépide maréchal, y déployèrent tant de valeur, que notre corps n'eut pas besoin de prendre part à l'action, qui fut une des plus glorieuses de la campagne.

Le 22 vendémiaire (14 octobre), bataille d'Ulm. Le 5e corps prit les armes à quatre heures du matin et se mit en mouvement pour passer le Danube, sur un pont situé entre Gunzbourg et Elchingen, afin de se réunir au corps de Ney, pour enlever avec celui-ci la formidable position de Michelsberg et rejeter l'ennemi dans Ulm. Notre division (Suchet) était composée du 17e d'infanterie légère, colonel Védel; du 34e de ligne, colonel Dumoustier ; du 40e de ligne, colonel Legendre ; du 64e, colonel Chauvet, et du 82e, colonel Curial. Les trois premiers de ces régiments furent surtout engagés, et si leur mouvement eût pu être appuyé par des forces plus importantes, la place d'Ulm fût tombée en notre pouvoir ce jour-là.

Le 17e d'infanterie légère, qui formait tête de colonne, poursuivait si vivement l'ennemi, que quatre compagnies du 1er bataillon, le colonel en avant, entrèrent pêle-mêle avec les Autrichiens dans la place. Toute la colonne aurait infailliblement suivi sans la présence d'esprit d'un officier autrichien, qui donna ordre aux siens de lever le pont-levis. Le mouvement de nos soldats et des ennemis qui se trouvaient encore dehors fut ainsi arrêté, de sorte que le colonel du 17e et quatre compagnies de ce régiment se trouvèrent enfermés dans la ville, et y restèrent jusqu'à la reddition de la place, qui eut lieu quatre jours après. En revanche, un bien plus grand nombre d'Autrichiens, mêlés avec nous, furent pris hors des portes, tant notre mouvement avait été prompt et vigoureux.

Ces deux grandes journées de combats et de batailles assurèrent à l'Empereur la place d'Ulm, qui capitula le 26 vendémiaire (18 octobre). 30.000 hommes d'infanterie, 3.000 de cavalerie, 18 généraux, parmi lesquels le généralissime Mack, soixante pièces de canon et quarante drapeaux tombèrent en notre pouvoir.

Les troupes françaises, dans toutes les luttes qui amenèrent la reddition d'Ulm, firent preuve d'un dévouement sans bornes à leur souverain et à leur patrie. Pour juger de l'esprit

Digitized by Google

qui animait les soldats, il suffira de citer un trait. Brud, soldat au 76e d'infanterie de ligne, sur le point d'avoir la cuisse amputée, dit au chirurgien : « Je sais que je ne survivrai pas à l'opération ; mais qu'importe ! Un soldat de moins n'empêchera pas le 76e de marcher la baïonnette en avant. »

C'est à la bataille d'Ulm que je fus décoré, et voici comment. Au moment où nous marchions en colonne serrée pour nous emparer de la plus importante des redoutes établies sur les hauteurs de Michelsberg, d'où l'ennemi faisait sur notre régiment un feu d'artillerie terrible, l'empereur Napoléon passa devant le 34e et dit au colonel Dumoustier : « Colonel, j'accorde onze décorations à votre régiment ; vous en donnerez une au sergent-major de la 1re compagnie de grenadiers, et les dix autres à dix sous-officiers à votre choix. » Je n'entendis pas les paroles de l'Empereur, mais après la prise de la redoute, le colonel me dit : « Puffeney, j'ai une bonne nouvelle à vous annoncer ; l'Empereur, en passant devant nous, m'a dit qu'il donnait onze décorations à onze sous-officiers du régiment ; il m'a ordonné de vous en attribuer une comme sergent-major de la 1re compagnie, les dix autres sont laissées à mon choix. Sa Majesté ne vous eût-elle pas désigné d'avance et n'y eût-il qu'une décoration pour le régiment, elle était pour vous. » Je ne pus qu'être très sensible à ce témoignage de bienveillance de mon colonel, je le priai d'agréer toute ma reconnaissance et l'assurai que je ferais mon possible pour augmenter, par ma conduite future, la bonne opinion qu'il avait de moi et mériter de porter sur ma poitrine le signe des braves.

Quelques jours après, j'eus une nouvelle preuve de l'intérêt que me portait mon colonel. Je reçus une autre nomination de membre de la Légion d'honneur datée du 13 thermidor an XIII (1er août), par conséquent de deux mois antérieure à la précédente. Cette nomination m'arrivait à la suite d'une proposition faite par mon colonel sur le vu de mes états de service, qui comportaient déjà deux actions d'éclat. D'après l'avis du colonel, je lui remis mon dernier brevet et je gardai le plus ancien, qui me donnait droit à une allocation de deux mois de plus que l'autre.

Le 6 brumaire (28 octobre), prise de Braunau par le 10e hussards, à la tête duquel se trouvait Lannes. C'est peut-être la première fois qu'on peut citer le fait d'un régiment de cava-

Digitized by Google

lerie légère s'emparant de vive force d'une place forte où se trouvaient quarante pièces de canon et une garnison de près de 2.000 hommes.

Le 13 brumaire (4 novembre), combat d'Amstetten, qui n'offrit rien de remarquable, sinon que les Français y rencontrèrent pour la première fois les Russes, venus au secours des Autrichiens. Le début de ces nouveaux adversaires ne fut pas heureux, car il suffit de quelques régiments de cavalerie légère du prince Murat et de quelques bataillons du 5e corps pour les mettre en pleine déroute.

Le 14 brumaire (5 novembre), passage de la Traun, où plus de 10.000 Autrichiens furent défaits par l'avant-garde française.

Le 22 brumaire (13 novembre), entrée des Français à Vienne. Le 5e corps et la cavalerie de Murat furent les premières troupes qui entrèrent dans cette capitale. L'Empereur ne voulut pas y faire son entrée ce jour-là. Il établit son quartier général à Schœnbrunn, château impérial situé à une lieue de Vienne.

Le 24 brumaire (15 novembre), combat d'Hollabrunn dans lequel les Russes et quelque peu d'Autrichiens furent complètement battus. Le lendemain, les Russes furent de nouveau défaits à Geuterdorff par les troupes du 5e corps.

Le 27 brumaire (18 novembre), notre avant-garde s'empare de Brünn, capitale de la Moravie. Dans cette journée, nous fîmes plus de dix lieues. Les chevaux étaient si harassés qu'ils ne pouvaient plus se tenir debout. J'en vis plusieurs, notamment en sortant de Brünn, du côté d'Austerlitz, tomber raide morts sous leurs cavaliers.

Un nommé Durand, grenadier dans ma compagnie, au moment où s'abattait mourante la monture d'un cuirassier, dit au général Suchet : « Mon général, voilà comme je veux mourir, moi, le sac sur le dos. » Suchet, qui connaissait le grenadier, répondit : « Ce que tu viens de dire, Durand, est bien digne d'un brave comme toi ; je te promets de m'en souvenir en temps opportun. » Le général tint parole. Durand fut décoré peu de temps après la bataille d'Austerlitz, où sa belle conduite fut remarquée par le colonel. Du reste, il méritait depuis longtemps cette récompense, puisqu'il comptait au nombre de ses campagnes celle d'Egypte.

Le 11 frimaire (2 décembre), mémorable bataille d'Auster-

Digitized by Google

litz, gagnée par Napoléon sur les armées russes et autrichiennes commandées par Kutusow, sous les yeux des empereurs de Russie et d'Autriche. Dans cette bataille, moins de 60.000 Français, dont près de 15.000 ne prirent aucune part au combat, détruisirent presque entièrement une armée de plus de 120.000 hommes (1).

Il n'est pas possible de rapporter tous les traits d'héroïsme qui marquèrent cette journée glorieuse et à jamais célèbre ; je me bornerai à en rappeler quelques-uns.

Dans les premiers instants de la bataille, le général Valhubert fut grièvement blessé par un éclat d'obus. Ses frères d'armes, à qui leur attachement pour lui faisait oublier leur devoir, s'étant portés à son secours, il les repoussa en disant : « Souvenez-vous de l'ordre du jour de l'Empereur; si vous revenez vainqueurs, on me ramassera ; si vous êtes vaincus, je n'attache plus de prix à la vie. »

« Je souffre depuis le commencement de la bataille, disait un grenadier blessé, mais je serai content si nous avons la victoire, parce que tout le monde aura bien fait son devoir. » « Sire, disait un autre en voyant passer l'Empereur, vous devez être content de vos soldats. »

Vers les deux heures de l'après-midi, je reçus une blessure à la jambe droite ; mais ce ne fut qu'après que la victoire eut été décidée en notre faveur que je dus cesser de prendre part au combat, car mon régiment, qui avait été un des premiers engagés, ne tira plus un seul coup de fusil lorsque je tombai. Je restai sur le champ de bataille jusqu'à onze heures du soir ; je fus alors relevé, ainsi que les autres camarades qui n'avaient pu marcher, par les soins des officiers de santé du régiment. Après avoir été pansé, je fus placé sur une mauvaise voiture de paysan et conduit à Brünn, capitale de la Moravie, qui se trouve à quelques lieues d'Austerlitz. Dans cette ville, on ne put trouver à me placer ni dans un hôpital ni dans une ambulance ; on me déposa dans une brasserie qui avait pour enseigne : *Au cheval blanc*, et où se trouvaient déjà dix blessés étendus sur un peu de paille, dans la salle qui servait ordinairement aux buveurs. Etant arrivé le dernier dans ce lieu de douleur, je me trouvai le plus près

(1) Il y a ici quelque exagération. Les Français étaient au nombre de près de 80.000, et les Austro-Russes étaient 90 000 (J. F.).

Digitized by Google

de la porte. Je ne savais pas le nombre de ceux qui m'avaient devancé dans ce triste asile, ni comment je m'y trouvais moi-même. Dans mon état de souffrance, je n'aspirais qu'à un peu de repos, et comme j'étais bien persuadé que mes compagnons de logement en avaient aussi besoin que moi, je ne cherchai pas à m'informer de leur nombre. Du reste, pour le moment, j'avais tout ce que je désirais : un peu de paille, de l'eau, et j'étais à l'abri du mauvais temps qu'il faisait depuis quatre heures, c'est-à-dire depuis que nous avions quitté le champ de bataille.

Nous passâmes le reste de la nuit sans lumière. A la pointe du jour, lorsque nous nous comptâmes, il y avait six vivants et cinq cadavres ! Ceux qui n'avaient pas succombé ne purent que jeter un regard bien douloureux sur un aussi lugubre spectacle et se dire les uns aux autres : « C'est un peu trop pour une nuit, et si la camarde continue de ce train-là, elle aura bientôt fait place nette. »

Dès le lendemain, elle commença à calmer un peu son appétit brutal : elle se contenta de l'un de nous, ce qui nous réduisait à cinq.

Je cherchai à sortir de là le plus tôt possible, et je crois que ce fut fort heureux pour moi si je parvins à quitter la brasserie le même jour. Voici par quel concours de circonstances je pus dire adieu à ce morne séjour. Un de mes compatriotes, le capitaine Javel, faisait partie du troisième bataillon de mon régiment, bataillon qui avait été chargé de la garde de la citadelle de Brünn pendant la bataille d'Austerlitz. A ma prière, il était déjà venu me voir, et deux jours après la bataille, les sous-officiers et quelques grenadiers de ma compagnie, étant arrivés à Brünn pour s'enquérir de mon sort, s'adressèrent directement au capitaine Javel, qui s'empressa de venir avec mes camarades pour leur indiquer où je me trouvais. Il contribua de tout son pouvoir à me faire transporter dans une ambulance, où je fus plus à portée de recevoir les soins que réclamait ma blessure.

Voulant conserver toute ma vie la plus grande et la plus sincère reconnaissance envers tous ceux qui prirent le plus vif intérêt à ma position, je veux consigner ici leurs noms. Ce sont : M. Cadillon, mon capitaine ; M. Billobé, mon lieutenant ; M. Tissot, mon sous-lieutenant et compatriote ; la plus grande partie des officiers du régiment, et notamment mon

Digitized by Google

colonel, qui, en cette circonstance, me donna des marques toutes spéciales de bienveillance. Je dois également mentionner M. Massé, aide-major au 2e bataillon du régiment, qui eut un soin tout particulier de moi à l'hôpital ; les sous-officiers de la compagnie, Boucher, Néron, Dubois et Sergent, mon fourrier, Platté, le grenadier Chénel, et surtout la femme du meilleur de mes amis, celle de Boucher, qui s'employèrent de leur mieux pour me faire passer de la brasserie à l'hôpital.

Lorsque mes camarades étaient venus me voir au *Cheval blanc*, je leur avais dis : « Je crois que j'ai bien fait d'apprendre à danser avec vous, car à présent je cours presque après une jambe de bois ; alors adieu la danse. » Il n'en fut heureusement rien, comme on le verra.

Après la paix de Presbourg et l'évacuation de la Moravie, je fus, ainsi que tous les blessés qui pouvaient supporter la voiture ou la marche, dirigé de Brünn sur Vienne. Mais lorsque nous fûmes arrivés à une journée de marche de cette capitale, dans une petite ville dont je ne me rappelle plus le nom, les autorités locales se refusèrent à nous fournir des chevaux pour remplacer ceux du convoi, qui ne pouvaient aller plus loin. Nous fûmes obligés d'en réquisitionner, mais lorsque nous nous mîmes en mesure de faire exécuter notre réquisition, il se forma un rassemblement de sept à huit cents habitants, tant de la ville que de la campagne, qui se portèrent en masse du côté du convoi, tandis que d'autres allaient au clocher pour sonner le tocsin afin de donner l'alarme aux villages environnants. Au premier signal de cette révolte, tous les blessés encore capables de se tenir debout saisirent leurs armes (en partant de Brünn on avait donné des armes à tous ceux d'entre nous qui n'étaient pas tout à fait privés de leurs membres) et formèrent de suite un petit bataillon auquel se joignit un faible détachement du 40e régiment d'infanterie nous servant d'escorte. Les instigateurs et les acteurs de cette échauffourée ne tardèrent pas à se convaincre qu'il était plus facile de former le projet de nous égorger que de l'exécuter. En moins de cinq minutes, ils se trouvèrent en face d'environ quatre cents hommes bien armés, prêts à vendre chèrement leur vie et celle de leurs camarades. C'était vraiment un spectacle très curieux que de voir cette phalange improvisée de manchots et de boiteux, dont les uns

Digitized by Google

avaient un bras en écharpe et les autres des béquilles ou une jambe de bois, marcher la baïonnette en avant sur cette bande de furieux, qui prirent la fuite dans toutes les directions. Après avoir dispersé les assaillants, il fallut ensuite courir à ceux qui s'étaient rassemblés auprès de l'église pour sonner le tocsin. Le détachement du 40e s'acquitta de cette mission avec autant de courage que de célérité. Deux ou trois coups de fusil tirés sur cette dernière bande y blessèrent deux hommes; le reste fut dispersé à la baïonnette, et tout fut terminé. Le bourgmestre vint demander excuse pour la majeure partie des habitants, qui, dit-il, était tout à fait étrangère à ce qui venait de se passer. Il nous fournit les chevaux dont nous avions besoin et nous continuâmes notre route pour Vienne, où nous arrivâmes dans la journée.

Une fièvre violente, suite des fatigues que j'avais éprouvées en faisant plus de trente lieues avec des béquilles, m'obligea à entrer à l'hôpital, où je restai une quinzaine. J'y fus à la porte du tombeau, si bien que pendant quelque temps on me fit passer pour mort au régiment. Un de mes camarades avait dit qu'il m'avait laissé bien malade à Vienne et qu'il ne croyait pas que je pusse en réchapper, ce qui me fit regarder comme un revenant lorsque je rejoignis mon corps.

Ma blessure ne pouvant arriver à une parfaite guérison tant que la balle que j'avais dans la jambe n'en aurait pas été extraite, et, d'autre part, ne voulant pas me laisser opérer par les chirurgiens autrichiens, en qui j'avais peu de confiance, je cherchai, dès que la fièvre m'eut quitté, à sortir de l'hôpital de Vienne pour me rendre à mon régiment, alors en Bohême. Je m'adressai au général Andréossi, qui était resté à Vienne en qualité de commissaire de l'Empereur auprès du gouvernement autrichien. J'obtins de cet excellent général de partir immédiatement, et ordre fut donné à l'officier autrichien qui commandait le détachement de cette nation, chargé d'escorter les blessés jusqu'aux avant-postes de l'armée française, situés sur l'Enns, de me donner place dans sa voiture. Cet officier se conforma exactement à cet ordre le jour du départ ; mais le lendemain, il s'y refusa catégoriquement, me donnant pour raison de son refus, que s'il m'avait accordé une place la veille dans sa voiture, c'était une faveur de sa part, et qu'il était libre de me la continuer

Digitized by Google

ou de me la retirer. Je lui fis observer que la voiture ne lui avait été accordée que sur la demande du général Andréossi et à condition que j'y aurais place tous les jours, jusqu'au terme du voyage; j'ajoutai que s'il s'obstinait dans son refus, je ne manquerais pas d'en porter plainte à qui de droit; qu'en attendant, puisqu'il profitait de l'impossibilité où je me trouvais de me faire rendre justice sur-le-champ, je le qualifiais de lâche, et que s'il lui restait assez de loyauté et de courage pour entrer en lice avec moi, je lui ferais voir, malgré mes béquilles, ce que c'était que de manquer aussi insolemment à la parole d'honneur donnée à un général français. Ce véritable cheval de parade me répondit, avec sa morgue autrichienne, qu'en sa qualité de commandant d'un détachement, il en devait compte à son empereur, et que, par ce motif, il lui était défendu de se battre contre moi. « Votre réponse est parfaitement d'accord avec votre conduite, lui répondis-je, et elle me persuade encore davantage que vous êtes le plus lâche des officiers de votre nation. » Je dus donc faire le reste de la route à pied, et ce n'est pas sans endurer de grandes souffrances que je parvins à rejoindre nos cantonnements.

Quelques jours après mon arrivée, nous reçûmes l'ordre de nous rendre dans le pays d'Anspach, où nous restâmes jusqu'au 26 septembre. Pendant notre séjour dans ce pays, nous y fûmes toujours parfaitement bien traités. Nos soldats, soumis à une discipline sévère, s'y comportèrent d'une façon si exemplaire qu'ils étaient fort aimés des habitants, quoique ceux-ci fussent obligés de les loger et de les nourrir.

C'est dans le temps que nous étions dans la province d'Anspach que M. Fauverget, chirurgien-major de notre régiment, me fit, pour extraire la balle que j'avais dans la jambe droite, une opération qui dura quarante-huit minutes. Quoique cette opération fût très longue, très difficile et infiniment douloureuse, je la supportai sans pousser le moindre cri; je dois dire à la vérité qu'elle fut faite avec la plus grande habileté, malgré la difficulté d'extirper le projectile qui se trouvait logé entre le tibia et le péroné. Après avoir fait l'ouverture, on dut l'arracher avec des pinces. Mon colonel, qui avait voulu assister à l'opération, voyant que je souffrais horriblement, me dit : « Si quelques cris peuvent vous soulager, ne vous gênez pas. » Je lui répondis : « Vous n'entendrez d'autres

Digitized by Google

cris de moi, mon colonel, que quelques f... qui pourraient s'échapper furtivement de ma bouche, et quoique je souffre beaucoup, j'espère bien être assez dispos pour pouvoir aller à la grande manœuvre de la fête de l'Empereur. » En effet, quatorze jours plus tard, je pris part à cette manœuvre, après laquelle mon colonel me conduisit au grand dîner donné par le maréchal Mortier, commandant le corps d'armée, à l'occasion de la fête. Tous les généraux et officiers supérieurs du corps d'armée s'y trouvaient et une grande partie des capitaines de grenadiers ; j'étais le seul sous-officier du régiment qui y fût présent. Après le dîner, je fus présenté à M. le maréchal par le général Suchet, auquel mon colonel avait rendu compte de la façon courageuse avec laquelle j'avais supporté l'opération de l'extraction de la balle. Le maréchal dit aussitôt à mon colonel de me proposer au grade de sous-lieutenant à la première place vacante dans notre régiment. Mon colonel répondit qu'il y avait deux vacances de ce grade, dont l'une au choix des officiers et l'autre au choix du gouvernement ; que probablement je serais choisi par les officiers, mais que si, contre son attente, il en était autrement, il me proposerait au choix du gouvernement. En effet, le 23 septembre suivant, je fus nommé sous-lieutenant au choix, et c'est en cette qualité que je fis les campagnes de Prusse et de Pologne.

La guerre qui se préparait entre la France et la Prusse, étant sur le point d'éclater, nous reçûmes ordre de quitter nos cantonnements du pays d'Anspach, le 26 septembre 1806. Nous nous transportâmes immédiatement sur le Mein, que nous passâmes à Makbreide, et le 8 octobre, à Cobourg, nous joignîmes l'ennemi qui prit la fuite à la vue de notre avant-garde. Ce ne fut que deux jours après que nous pûmes enfin le rejoindre et lui faire connaître ce qu'il devait attendre de l'issue de la campagne qui allait s'ouvrir.

Le 5e corps, qui venait d'être mis de nouveau sous les ordres du maréchal Lannes, rencontra le 10 octobre, au matin, dans la plaine de Saalfeld, l'avant-garde ennemie, forte de 25 à 30.000 hommes (1), et commandée par le prince Louis de Prusse. L'attaquer et la mettre en déroute fut pour nous l'affaire de quelques heures. Le 38e régiment d'infanterie de

(1) THIERS (*Le Consulat et l'Empire*) donne 9.000 (J. F.).

Digitized by Google

ligne de la division Suchet et toute la division Gazan de notre corps d'armée, ainsi qu'un régiment de chasseurs à cheval, ne prirent aucune part à ce combat, car ces troupes étaient encore engagées dans le défilé des montagnes que nous venions de traverser pour arriver dans la plaine où l'avant-garde de l'armée prussienne nous attendait. Elle y avait pris une si mauvaise position, que lorsque la division Gazan commença à déboucher du défilé précité, cette avant-garde était déjà en pleine déroute. Ainsi, au début de cette campagne, qui devait être si fatale à la monarchie prussienne, il suffit d'à peu près 10.000 Français pour détruire presque complètement une avant-garde ennemie de 25 à 30.000 combattants. Dans ce combat mémorable, le maréchal Lannes et le général Suchet déployèrent de grands talents militaires et une intrépidité qui fut imitée par tous les soldats. Les Prussiens perdirent toute leur artillerie et leurs bagages ; leur général en chef fut tué par un maréchal des logis du 10e hussards, et avec lui 1.500 hommes ; on fit 1.800 prisonniers (1).

Le 14 octobre, eut lieu la mémorable bataille d'Iéna, où les Français se couvrirent d'une gloire immortelle. La défaite des Prussiens fut des plus complètes : plus de 20 généraux et 30 à 40.000 hommes prisonniers, 60 drapeaux ou étendards, parmi lesquels s'en trouvaient plusieurs appartenant à la garde du roi de Prusse, et dont l'un portait une légende française ; 300 pièces de canon, des magasins immenses et tous les avantages que peut procurer la victoire la plus complète, furent les résultats de cette grande journée. 20.000 Prussiens tués ou blessés restèrent sur le champ de bataille. Parmi leurs chefs, le duc de Brunswick, les généraux Rüchel et Schmettau, reçurent des blessures mortelles ; le prince Henri de Prusse et le maréchal Mollendorf furent atteints moins grièvement (2).

Du côté des Français, il y eut 3.000 morts et 6.000 blessés ; ce furent nos seules pertes, car les Prussiens ne firent que quelques prisonniers qui furent tous repris peu de jours après.

Tous les corps de l'armée française se distinguèrent dans cette grande et chaude journée. On cite particulièrement des hussards et des chasseurs, les colonels Duronel et Colbert.

(1) 1.000 prisonniers, 400 morts ou blessés. (THIERS.)

(2) Le narrateur donne ici à la fois les résultats des batailles d'Iéna et d'Auerstædt, qui eurent lieu le même jour (J. F.).

Digitized by Google

Napoléon déclara, à cette occasion, que la cavalerie française n'avait pas d'égale.

A la bataille d'Iéna, je reçus dans mes habits deux balles, dont l'une me fit une légère contusion sur la poitrine.

C'est après cette bataille, que l'Empereur, en passant dans les plaines de Rosbach, découvrit la pyramide que les Prussiens avaient élevée en mémoire de la victoire remportée par le grand Frédéric sur l'armée française en 1757. Il ordonna à Suchet, notre général de division, de la faire enlever, ce qui fut fait par le 40e régiment, qui faisait partie de notre brigade.

Le 25 octobre, prise de la forteresse de Spandau, par le 5e corps, toujours composé des divisions Suchet et Gazan. Cette forteresse capitula après quelques coups de l'avant-garde de ce corps d'armée. Le 28 octobre, prise de Prenzlow par la cavalerie du prince Murat et notre corps. Depuis notre entrée en Prusse, le régiment n'avait pas encore accompli une marche pareille à celle qu'il fit, en poursuivant le corps d'armée prussien du prince de Hohenlohe. Après avoir franchi vingt lieues sans nous arrêter, nous pûmes enfin le joindre, l'entourer et l'attaquer de manière à faire croire au prince qu'il avait toute l'armée française devant lui, tandis qu'il n'y avait réellement qu'une douzaine de mille hommes tant cavalerie qu'infanterie. L'attaque des Français fut si vive, que Hohenlohe demanda à capituler, ce qui fut accordé à condition que tout son corps d'armée, composé en très grande partie de la garde du roi de Prusse, poserait les armes et serait conduit prisonnier de guerre en France. Ainsi, un corps de 17.000 Prussiens se rendit à 12.000 Français harassés. Nos dragons se distinguèrent tout particulièrement dans cette brillante affaire.

Le 29 octobre, prise des forteresses de Passewalck et de Stettin. Dans les environs de la première de ces deux places, nous prîmes plus de 4.000 chevaux et un parc d'artillerie très considérable. La seconde se rendit au général Lassalle qui n'avait avec lui que la cavalerie légère du 5e corps. C'est peut-être un fait unique dans les annales de la guerre, qu'une forteresse de premier ordre, munie d'une garnison de 6.000 hommes de bonnes troupes, se soit rendue à un général de cavalerie n'ayant que 4.000 hommes sous ses ordres. Dans la campagne de 1805, la place de Braunau se rendit aussi au maréchal Lannes qui se trouvait sous ses murs à la tête du 10e hus-

Digitized by Google

sards ; mais ici le reste du corps d'armée n'était qu'à une petite distance, tandis que le général Lassalle en était à plus de quatre lieues.

Le 27 novembre, entrée de l'armée française à Varsovie. A notre arrivée dans cette ville, ancienne capitale de la Pologne, toute la population de cette grande cité se pressait sur notre passage et nous saluait par des cris de joie qui semblaient nous dire que nous devions être les régénérateurs de cette antique nation. Ce spectacle n'était pas le moins curieux de tous ceux de la campagne de 1806.

Le 23 décembre, combat de Czarnowo, où le 5e corps ne fit que servir de réserve au 3e commandé par le maréchal Davoust. Ce dernier corps prit seul part à l'action, l'une des plus mémorables de la campagne.

Le 26 décembre, bataille de Pultusk. Cette affaire ne fut d'abord considérée que comme un des principaux combats de la campagne ; mais d'après ses résultats et la manière dont les troupes françaises y combattirent, l'empereur Napoléon la qualifia de bataille, dénomination méritée, car elle termina glorieusement, pour le 5e corps, la campagne de 1806. Les troupes s'y battirent de part et d'autre avec le plus grand acharnement, tellement que le 17e d'infanterie légère et le 34e de ligne s'y prirent corps à corps avec les Russes. Moi-même qui écris ces lignes pour me remémorer plus facilement les batailles et les combats auxquels j'ai assisté, je me trouvai dans la nécessité de saisir le canon de fusil d'un soldat russe qui me couchait en joue à bout portant. Je fus assez heureux pour détourner le bout du canon de son arme avant qu'il eût pressé la détente ; et sans lâcher prise, je me débattis avec ce Russe pour lui arracher son fusil des mains. Sans un grenadier de ma compagnie, nommé Pommier, qui vint à mon secours et me débarrassa de mon adversaire en lui plongeant sa baïonnette dans le ventre, la lutte aurait pu me devenir fatale, car une quinzaine d'autres soldats ennemis ne se trouvaient plus qu'à quelques pas. Ils firent une décharge qui fort heureusement ne nous atteignit pas. Comme nous fûmes obligés de faire un mouvement rétrograde, je n'eus pas le temps de remarquer le grenadier qui m'avait rendu si grand service. Lorsque nous eûmes repris notre ordre en bataille, je m'approchai de mon capitaine pour lui offrir une goutte de rhum, liquide que je tenais religieusement en réserve dans

Digitized by Google

une petite bouteille pour les grandes occasions. Il accepta avec d'autant plus de plaisir que nous étions dans la plus grande pénurie de toute espèce de liqueurs. Après que mon capitaine m'eut remis la bouteille, je lui dis : « Il y a un grenadier de la compagnie qui m'a rendu grand service, si je le connaissais, je lui donnerais à boire avec le plus grand plaisir. » Le nommé Pommier me répondit alors : « C'est moi, mon lieutenant ; voyez, vous m'avez blessé avec la baïonnette du Russe qui était aux prises avec vous. » Je me rappelai alors qu'au moment où le Russe était tombé, j'avais senti un peu de résistance, ce qui fit que je ne doutai pas un instant de la parole du grenadier, auquel je remis immédiatement ma bouteille de rhum en récompense de ce qu'il venait de faire pour moi. Je lui assurai en même temps que je ferais tout ce qui dépendrait de moi pour lui donner des témoignages plus éclatants de ma reconnaissance.

Au moment où je retournais à ma place de bataille, un boulet de canon vint frapper à mort mon capitaine, tuer sept grenadiers de la compagnie et en blesser deux autres. Si j'étais resté une seconde de plus auprès du capitaine, nul doute que j'eusse subi le même sort. Je restai le seul officier de la compagnie, car j'avais déjà perdu mon lieutenant dès le commencement du combat. Ce dernier était un des officiers les plus braves parmi les braves de l'armée, à cette époque de gloire où il y en avait tant.

Je n'avais plus avec moi que le sergent-major, deux sergents, quatre caporaux et trente grenadiers sur quatre vingt-dix dont se composait cette compagnie la veille. Les autres étaient ou restés morts sur le champ de bataille, ou absents par suite de blessures.

Le lendemain matin, en faisant le rapport des pertes éprouvées par la compagnie, je fis ressortir la conduite du grenadier Pommier, et je demandai pour lui le grade de caporal sans que ce commencement de récompense pût le priver d'une proposition pour la décoration. Le même jour, il fut promu caporal et quelques mois après, nommé membre de la Légion d'honneur.

L'armée russe fut tellement maltraitée par l'armée française qu'elle fut obligée d'évacuer toutes ses positions et de se retirer en toute hâte en nous abandonnant la plus grande partie de son artillerie et de ses bagages.

Digitized by Google

Le 5e corps d'armée fit dans cette journée des prodiges de valeur, et son intrépide chef, le maréchal Lannes, y reçut une très forte contusion sur la poitrine. Le 34e régiment d'infanterie de ligne s'y battit seul pendant au moins trois heures contre plus de 15.000 Russes, et toujours avec avantage, car ce ne fut que vers le soir de cette journée, que les Russes, se voyant forcés et accablés de tous côtés, se jetèrent en masse sur ce régiment afin de se frayer un passage pour effectuer leur retraite et le forcèrent à rétrograder. C'est dans ce mouvement que je luttai avec le soldat russe, et c'est une heure après, au moment où nous reprîmes l'offensive, que mon capitaine fut tué.

Le jour de la bataille de Pultusk, il fit un temps horrible. Nous étions dans la boue jusqu'aux genoux. Les pièces de canon restaient embourbées ainsi que les chevaux incapables d'avancer ou de reculer. Plus on en mettait aux pièces de canon, moins on pouvait les faire mouvoir. J'ai vu des cavaliers obligés d'abandonner leurs chevaux qui ne pouvaient plus sortir des fondrières où ils s'étaient enfoncés.

Le lendemain de cette grande affaire, nous entrâmes dans la ville de Pultusk, où nous restâmes jusqu'au 1er janvier 1807. La division Suchet dont le 34e faisait partie, ayant beaucoup souffert à la bataille de Pultusk, l'Empereur la fit rentrer à Varsovie, où elle séjourna jusqu'au 27 janvier, époque où elle fut dirigée sur l'armée russe qui venait d'attaquer les avant-postes de notre armée.

Le 8 février eut lieu la bataille d'Eylau. Cette bataille fut l'une des plus meurtrières de la campagne de 1807, quoiqu'elle n'ait pas eu de grands résultats pour l'armée victorieuse.

Nous eûmes l'avantage de garder le champ de bataille, de prendre une quarantaine de pièces de canon et de faire quelques milliers de prisonniers. Elle fut cependant considérée comme une grande victoire par l'armée française, parce que si celle-ci eût été battue, elle eût été obligée de repasser la Vistule et de lever le siège de Dantzick, tandis qu'elle put prendre ses cantonnements dans la Vieille-Prusse et en Pologne.

Le 16 février, combat d'Ostrolenka, gagné sur le corps d'armée russe du général Essen, par le 5e corps commandé par le général Savary, remplaçant le maréchal Lannes resté à Varsovie à la suite de sa contusion reçue à Pultusk. La

Digitized by Google

division Gazan, 2e du 5e corps, y fit des prodiges de valeur, et le général chef de l'état-major du 5e corps y déploya le plus grand sang-froid et la plus grande bravoure. On peut affirmer, sans rien ôter à la valeur et aux talents militaires des autres généraux de ce corps d'armée, que c'est à ses bonnes dispositions que fut due la gloire de cette belle journée, où environ 15.000 Français mirent en pleine déroute plus de 30.000 Russes. Le général de brigade Campana, officier général des plus distingués et du plus grand mérite, y fut tué d'un boulet de canon. Il fut vivement regretté de tous les militaires du corps d'armée.

Le soir de ce combat, les généraux Savary, Suchet, Gazan, Oudinot, Reille, Dumoustier et Girard, furent obligés d'établir leur quartier général dans une mauvaise maison qui avait servi d'ambulance aux Russes au commencement du combat.

Depuis le combat d'Ostrolenka, le 34e régiment, et même tout le 5e corps, n'eut aucun engagement remarquable jusqu'à la bataille de Friedland. Il n'en éprouva pas moins de très grandes fatigues par suite des marches et contremarches qu'il fut obligé de faire pour empêcher le corps du général Essen ou de faire sa jonction avec la grande armée russe qui se trouvait du côté de Kœnigsberg, ou de se porter sur notre droite pour nous couper de nos communications avec Varsovie. De façon que, pendant tout le courant de l'hiver de 1806 à 1807, outre les batailles de Pultusk, d'Eylau et les combats, nous eûmes encore à arrêter les mouvements du corps d'armée ennemi qui nous tenait sans cesse sur le qui-vive. L'hiver fut très rigoureux ; nous fûmes constamment dans la neige et souvent privés du strict nécessaire, faute de moyens de transport. Il arrivait très souvent que nos soldats, afin de découvrir les amas de pommes de terre cachées dans le sol, étaient obligés de sonder la terre, ce qui n'était pas facile à cause de la grande quantité de neige.

Enfin, le beau temps étant arrivé avec le mois de mai, et la ville de Dantzick ayant capitulé dans les premiers jours de juin, l'empereur Napoléon fit marcher son armée en avant, attaqua les Russes dans toutes leurs positions sur la Prégel et les força à recevoir la bataille le 14 dans les plaines de Friedland.

Dans cette bataille, l'une des plus glorieuses que Napoléon

Digitized by Google

ait livrées et des plus importantes par ses résultats, le général russe Benningsen perdit plus de 25.000 hommes, tués, blessés ou prisonniers; une partie de l'artillerie et des bagages tombèrent aux mains des vainqueurs.

Cette grande victoire força l'empereur Alexandre à demander la paix. Elle fut conclue à Tilsitt, entre la France d'une part, la Russie et la Prusse d'autre part.

Le 5e corps, à la tête duquel avait été placé le maréchal Masséna depuis les premiers jours de mars, fut chargé de la poursuite du corps d'Essen, composé d'une trentaine de mille hommes, qui effectuait sa retraite sur Grodno. L'ennemi fut rejoint, le 26 juin, dans un bois, à environ trois lieues en deçà de Tikotzine. Les Russes, quoique embusqués dans ce bois, furent mis dans une déroute si complète qu'ils abandonnèrent tous leurs bagages et une grande partie de leur artillerie. Malgré toute l'activité mise par Masséna à poursuivre le corps russe, nous ne pûmes plus l'atteindre ce jour-là (bien que nous ayons fait plus de dix-huit lieues) ni les jours suivants.

Si le combat dont je viens de parler fut peu de chose, il n'en fut pas moins glorieux pour les 9e et 10e régiments de hussards, qui chargèrent les Russes avec tant de promptitude et de vigueur que ceux-ci s'enfuirent sur-le-champ. Une chose digne de remarque : ce furent ces deux régiments qui commencèrent la campagne de 1806 et qui donnèrent les derniers coups de sabre dans celle de 1807.

Après la paix de Tilsitt (9 juillet 1807), nous quittâmes nos cantonnements de Pologne pour nous rendre en Silésie, et de Tikotzine où nous étions alors, nous nous rendîmes près de Wilinberg, où nous restâmes une huitaine de jours, et de là à Varsovie. Nous fûmes ensuite dirigés sur le duché de Wartenberg, dont le prince de Biron-Courland était le seigneur. Nous y fûmes cantonnés et logés chez les habitants avec lesquels nos soldats furent bientôt en très bonne intelligence ; en effet, pendant près d'un an que nous demeurâmes dans ce pays, il n'y eut aucune plainte grave portée contre aucun d'eux. Il n'est pas inutile d'ajouter que la discipline était maintenue par les officiers français avec autant de rigueur que de justice.

Pendant toute la durée de notre séjour dans le duché de Wartenberg, qui dura dix mois, je restai dans le même logement, au village de Mittellangdorff, appartenant à M. de

Digitized by Google

Johnston, mon hôte, qui me traita comme si j'avais été le fils de la maison. Lorsque je quittai cette excellente famille pour aller au camp de Lissa, elle me donna les plus grandes preuves de son attachement ; et lorsqu'elle apprit que nous devions quitter le camp pour nous rapprocher de la France, elle ne craignit pas de faire seize lieues pour venir me faire ses adieux. J'eus le bonheur d'embrasser encore le père, la mère et les enfants de cette respectable famille, dont je n'oublierai jamais les témoignages d'affection et de dévouement.

En partant du camp de Lissa, nous fûmes retenus environ un mois à Glogau, où je fus nommé lieutenant (5 octobre 1808), et quatre ou cinq jours à Erlangen. Dans cette dernière ville, nous reçûmes l'ordre de nous mettre en route pour l'Espagne, au grand regret de tous les militaires du corps d'armée, depuis le maréchal jusqu'au simple soldat. En exécution de cet ordre, nous quittâmes Erlangen vers la fin d'octobre et nous nous dirigeâmes vers le Rhin, en traversant la principauté d'Anspach, dans les parages mêmes occupés par nous depuis la paix de Presbourg à l'ouverture de la campagne contre la Prusse. Bien que, ainsi que je l'ai dit plus haut, les habitants aient eu à nous nourrir et à nous loger durant notre première occupation, ceux-ci, de cinq à six lieues à la ronde, s'empressèrent sur notre passage pour revoir ceux d'entre nous qui avaient été hébergés chez eux ou dans leurs villages. Lorsqu'ils demandaient *leurs* soldats (c'est ainsi qu'ils appelaient ceux qu'ils avaient logés), et qu'on leur répondait qu'ils n'étaient plus de ce monde ou qu'ils avaient été obligés de rentrer en France par suite de blessures, on voyait ces bonnes gens verser des larmes à la pensée de s'en retourner sans avoir eu le plaisir d'embrasser encore une fois ceux qu'ils avaient abrités sous leurs toits. Si les folliculaires qui ont eu l'impudence d'écrire que les armées françaises s'étaient attiré la haine des peuples qu'elles avaient vaincus, avaient été témoins de semblables scènes, ils n'auraient sans doute jamais eu l'effronterie d'écrire de pareilles infamies, quoique la plume de semblables écrivains soit toujours prête à calomnier tout ce qui ne se fait pas dans l'intérêt de leurs passions.

Enfin, après avoir quitté l'Allemagne, nous traversâmes toute la France, en faisant séjour dans quatre villes seulement : Metz, Melun, Orléans et Bordeaux. Dans la route de

Digitized by Google

Breslau à Saragosse, route d'une longueur de près de cinq cents lieues, nos soldats observèrent strictement les règles de la discipline militaire et prouvèrent combien ils étaient dévoués à l'Empereur. Sa Majesté avait ordonné aux colonels des régiments qui traversaient la France d'accorder à tous les hommes qui le demanderaient des permissions pour aller voir leurs familles, à la condition que chacun d'eux rejoindrait son corps dans la ville où aurait lieu le prochain séjour. Ces permissions furent données en tellement grand nombre, qu'à peine, d'un séjour à l'autre, restait-il la moitié de l'effectif. Eh bien ! ces braves, qui pour la plupart n'avaient pas vu leurs parents depuis bien des années, s'empressèrent de rejoindre leurs régiments aux jours indiqués, de sorte qu'en arrivant à Bayonne, il n'y eut pas un déserteur à déclarer sur une armée de 150,000 hommes.

Nous arrivâmes devant Saragosse, déjà bloquée par l'armée française, le 19 décembre 1808. La division Suchet, dont mon régiment faisait partie, fut constamment chargée de couvrir ce siège, ce qui fit que sans presque prendre part aux opérations, elle n'en éprouva pas moins beaucoup de fatigues et de peines, par suite des fortes marches qu'elle fut obligée de faire pour déjouer les projets de l'ennemi qui tentait souvent, mais sans jamais pouvoir réussir, de secourir la place.

Le faubourg de cette ville, situé sur la rive gauche de l'Ebre, fut enlevé le 18 février, par la division Gazan, du 5e corps, alors commandé par le maréchal Mortier, qui se trouvait lui-même sous les ordres de Lannes, généralissime des troupes assiégeantes. La ville elle-même capitula le 21 février, après 52 jours de tranchée ouverte et de bombardement.

Ce siège, l'un des plus mémorables des temps modernes, coûta aux Espagnols plus de 50,000 âmes, tant du fait du feu des Français que de celui d'une épidémie qui emporta une grande partie de la population de la ville et de celle des environs qui s'était retirée dans la place. Les Français eurent de 4 à 5,000 morts et autant de blessés ; un général du génie et douze officiers de cette arme y furent tués.

Le maréchal Lannes, dans ce siège extraordinaire, montra sa bravoure habituelle. Il se fit remarquer par sa loyauté et son désintéressement vis-à-vis des vaincus qu'il fit res-

Digitized by Google

pecter dans leur malheur, autant que sa mission le lui permit.

Après la prise de Saragosse, le 5e corps fut envoyé devant la forteresse de Mequinenza, où il ne resta que sept jours. Toutefois, le premier et le troisième bataillon de mon régiment reçurent l'ordre de se diriger sur Jaca et de s'emparer de cette place. Celle-ci se rendit à la première sommation, tant la prise de Saragosse avait porté la terreur dans ces contrées.

La marche du 5e corps sur Mequinenza n'ayant eu d'autre but que de faire une forte reconnaissance du côté de la Catalogne, ce corps se rendit ensuite dans le royaume de Léon, pour se réunir à celui de Ney. Les deux armées firent ensuite jonction avec celle de Soult, qui effectuait sa retraite du Portugal. Après que les communications furent établies entre elles, le 5e corps rentra dans le royaume de Léon, où mon bataillon versa ses hommes dans les autres bataillons du régiment. Le cadre des officiers et des sous-officiers se rendit à Givet, où était le dépôt, pour recevoir de nouveaux hommes et ensuite retourner en Espagne.

Nous partîmes vers la fin d'avril et ne restâmes à Givet que pendant le temps indispensable à notre réorganisation.

Cette opération terminée, le bataillon s'achemina vers l'Espagne et fut dirigé sur Astorga que nous assiégions. La place se rendit le 29 avril 1810, après un mois de blocus et quinze jours de tranchée ouverte. La veille de la reddition eut lieu, après trente-six heures de bombardement, un assaut qui nous coûta plus de 400 hommes, en moins d'un quart d'heure. Le prix de cette conquête fut 3,000 prisonniers et toute l'artillerie de la place. Les troupes assiégeantes étaient commandées par Junot, duc d'Abrantès, qui avait sous ses ordres les généraux de division Clausel et Godar; le général Ménard était à la tête de notre brigade.

Le jour de l'assaut, qui eut lieu vers quatre heures de l'après-midi, je fus commandé de tranchée pour la nuit suivante. Dans le courant de cette même nuit, l'ennemi chercha à nous chasser du boyau qui conduisait à la brèche de laquelle nous étions restés maîtres, en dirigeant sur nous, du haut des remparts, des décharges meurtrières. Le lieutenant-colonel Valazé fut atteint par une balle à la tête, et tomba sur moi. Au moment où je croyais ce brave officier perdu pour l'armée fran-

Digitized by Google

çaise, il se releva en s'écriant : « Mes amis, je suis blessé, mais que cela ne vous empêche pas de faire votre devoir; si je meurs, d'autres me remplaceront dignement. » Le lendemain, nous eûmes la satisfaction d'apprendre que sa blessure ne mettait pas ses jours en danger. Comme cet officier avait été chargé de diriger les travaux du siège et qu'il s'en était acquitté avec autant de talent que de bravoure, il fut fait colonel quelques jours après sa guérison.

Les troupes employées au siège d'Astorga furent dirigées sur Ciudad-Rodrigo déjà bloquée par le corps d'armée de Ney. La division Clausel dont je faisais partie n'eut d'autre mission que de couvrir le siège de cette place; il en fut de même devant Almeida.

Après la campagne de Portugal de 1810, la blessure que j'avais reçue à Austerlitz s'étant rouverte, je fus obligé de quitter l'armée active et de rentrer en France. Ayant toujours fait partie des bataillons de guerre, j'avais, par point d'honneur, une vive répugnance pour celui de dépôt. A tel point que je me déterminai à quitter un corps où je servais depuis vingt et un ans, où j'étais estimé de mes chefs et de tous mes camarades, et où j'allais passer adjudant-major. En traversant Paris pour me rendre à Givet, en janvier 1811, je me fis nommer à une lieutenance dans la compagnie de la réserve des Bouches-de-la-Meuse. J'y restai jusqu'au 6 mai 1812, époque où je fus nommé adjudant de place à Flessingue, fonction que je remplis jusqu'aux déplorables événements de 1814.

Pendant mes deux années de séjour à Flessingue, nous n'eûmes à lutter qu'une seule fois avec l'ennemi; ce fut lorsque les Anglais forcèrent le passage de l'Escaut, entre la place de Flessingue, sur la rive droite, et le fort de Breskintz, sur la rive gauche, points assez rapprochés pour que les boulets de vingt-quatre puissent arriver de l'un à l'autre en se croisant à travers le fleuve. Je passai capitaine le 7 avril 1814, environ un mois avant l'évacuation de Flessingue par les troupes françaises.

Ce ne fut que le 3 mai que nous eûmes connaissance de l'abdication de l'Empereur à Fontainebleau. A la suite de la lâche conduite du comte d'Artois qui, en qualité de lieutenant-général du royaume, signa avec les Alliés une convention leur abandonnant toutes les places fortes que nous occupions

Digitized by Google

dans les pays étrangers, ainsi que la plus grande partie des flottes que nous avions encore dans les ports d'Anvers, de Flessingue et du Helder, avec le matériel des plus beaux arsenaux de ces trois importantes places, nous dûmes rentrer en France.

Lorsque nous eûmes remis la place aux commissaires du nouveau roi de Hollande, nous nous mîmes en route les uns par terre, les autres par mer. Je fus de ces derniers. De Flessingue à Dunkerque, où nous nous rendions, la traversée fut des plus dangereuses et des plus pénibles. Plus de la moitié des bâtiments de notre convoi, qui se composait d'environ trente canonnières, fit naufrage ou échoua sur la côte avant d'arriver à destination. Au dire des marins qui montaient le vaisseau où je me trouvais, jamais ils n'avaient été dans un aussi grand danger de périr corps et biens. Au plus fort de la tempête, vers le milieu de la nuit, je m'aperçus que le mât de hune allait s'échapper de son encadrement si l'on n'y portait promptement remède. La mer était si grosse que presque tous les hommes de l'équipage étaient malades; le commandant lui-même n'avait pu rester sur le pont. Le maître d'équipage, qui était avec moi au nombre des moins incommodés, fut immédiatement averti. A l'aide de quelques marins pris parmi les plus valides, il fit rentrer le mât dans son encadrement. A notre arrivée à Dunkerque, il m'avoua que sans mon avertissement de la veille, nous aurions tous été perdus. Après avoir lutté contre la tempête toute la nuit et la matinée du lendemain, nous arrivâmes en vue du port vers une heure après midi, avec l'espoir d'y entrer sans avoir à courir de nouveaux périls. Notre espoir ne fut pas de longue durée, car nous étions à peine dans le chenal qu'un coup de vent nous en fit sortir avec une telle violence qu'il nous repoussa à plus de cent mètres au large. Pour éviter un naufrage, le commandant, au lieu de chercher à franchir la passe, tenta de faire échouer son navire sur le sable à marée basse, ce à quoi il parvint assez heureusement.

Après trois jours de repos à Dunkerque, nous reçûmes l'ordre de nous rendre à Lille, en attendant que le ministre de la guerre eût statué sur notre future destination. Nous y fûmes logés chez l'habitant. Au bout d'une vingtaine de jours, je fus, ainsi que la plupart de mes camarades, renvoyé dans mes foyers avec jouissance de la demi-solde attachée à mon

Digitized by Google

grade. Avant de quitter Lille, je me rendis chez le maréchal Mortier, commissaire du roi dans la 16e division militaire, et sous les ordres duquel j'avais servi en Allemagne. Ce brave maréchal m'accueillit avec une extrême bonté et me remit, pour le ministre de la guerre, une lettre où il me recommandait d'une façon toute particulière pour être replacé dans les cadres de l'armée. Le ministre me fit espérer que la première place de mon grade qui viendrait à vaquer dans les états-majors des places serait pour moi.

Par suite d'une mesure aussi injuste que tyrannique envers les officiers de cette vieille armée qui avait porté le nom français à un degré de gloire inconnu jusque-là dans les temps modernes, les officiers ne pouvaient rester à Paris à moins d'y avoir eu leur domicile avant leur entrée au service. La royauté, arrivée à la suite des Cosaques et des équipages des cruels ennemis de la patrie, quoique soutenue par plus d'un million de baïonnettes étrangères, tremblait encore au souvenir de nos victoires immortelles. Je fus donc forcé de quitter la capitale après un séjour de quinze jours et je rentrai chez moi vers la fin de juin.

En même temps que j'appris le débarquement de l'Empereur échappé de l'île d'Elbe, je fus informé qu'ensuite de la recommandation du maréchal Mortier, j'avais, par décision du 5 janvier 1815, été nommé adjudant de la place de Landrecies. Je me mis en route immédiatement ; mais comme l'empereur Napoléon était déjà à Lyon et que j'avais grand désir de le revoir, je pris la route de Paris, où j'arrivai deux jours après Sa Majesté. J'y restai jusqu'au 17 avril ; je me dirigeai alors sur Landrecies.

Deux jours après la malheureuse bataille de Waterloo, où la trahison de Bourmont contribua plus au succès de nos ennemis que leur propre bravoure, c'est-à-dire le 20 juin, nous fûmes enfermés dans Landrecies et coupés de toute communication avec le reste de la France.

A partir de ce moment, le commandant de place, les officiers de l'état-major, ceux de l'artillerie et du génie eurent constamment à lutter contre l'insubordination d'une partie de la garnison. Cette fraction se composait de deux bataillons de gardes nationaux, l'un du département de Seine-et-Oise et l'autre de la Somme. Plusieurs fois nous eûmes à craindre de sa part un pillage général des magasins de la place.

Digitized by Google

Le 19 juillet, la sédition fut si complète que ces deux bataillons se portant en masse au logis du commandant supérieur de la place, se saisirent de sa personne et le conduisirent en prison à l'hôtel de ville. J'aurais infailliblement subi le même sort si je n'avais montré de la fermeté et payé d'audace. Après avoir arrêté le commandant, les factieux se transportèrent à mon domicile pour s'emparer de moi; mais ayant été averti de leur dessein, je me rendis à la porte de France où se trouvaient 50 hommes de garde du 25e d'infanterie de ligne sur lesquels je pouvais compter. Je leur fis prendre et charger les armes et me mis à leur tête pour attendre les rebelles. Lorsqu'ils furent à portée de ma voix, je leur signifiai d'avoir à se retirer et à rentrer immédiatement dans leurs casernes, faute de quoi j'allais ordonner d'ouvrir le feu. Mon ton résolu, l'attitude énergique de mes hommes les déterminèrent à se retirer, mais non pas sans nous menacer de la parole et du geste. Cela ne m'empêcha pas de les faire refouler vigoureusement jusqu'à leurs casernes et d'aller ensuite délivrer le commandant de place.

Celui-ci fit aussitôt assembler le conseil de défense pour lui exposer que les travaux de l'ennemi étant arrivés, malgré notre défense opiniâtre, jusqu'aux chemins couverts de la place, ceux-ci étaient prêts à être franchis ; que dans l'état de rébellion où se trouvait la plus grande partie de la garnison, il ne croyait pas pouvoir prolonger davantage la défense de la place; que d'ailleurs nous avions fait tout ce que l'honneur exigeait de nous en pareille circonstance, puisque, malgré l'insubordination des gardes nationaux, nous avions soutenu un blocus d'un mois et supporté un bombardement ininterrompu de dix fois vingt-quatre heures; qu'enfin il sollicitait l'avis de tous les membres du conseil avant d'envoyer un parlementaire au général ennemi pour demander à traiter d'une capitulation honorable. Le conseil de défense arrêta qu'il serait fait des ouvertures au général prussien commandant le blocus, et que si ses réponses étaient favorables, on conviendrait des conditions d'une capitulation. Ce général ayant accueilli nos propositions, la capitulation fut signée le 21 juillet. Le 23, la garnison sortit de la ville avec ses armes, ses bagages et deux pièces de canon en tête de la colonne ; faculté lui était laissée de se rendre soit à Paris, soit au delà de la Loire. Notre commandant étant parti pour Paris en poste, je

Digitized by Google

me plaçai à la tête des troupes pour les diriger sur la même ville. Le 8 août, je les mis à la disposition du comte Maison, gouverneur de Paris et commandant la première division militaire, avec les deux pièces de canon que j'avais amenées. Je me fis délivrer par cet officier supérieur un certificat constatant que j'avais accompli ma mission avec zèle et ponctualité. Cette attestation me fut des plus utiles : elle me servit à obtenir du ministre, le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, la permission de rester à Paris jusqu'à ce que je fusse replacé et la jouissance de ma solde d'activité pendant le même temps. Après bien des démarches, je fus nommé avec le grade de lieutenant au commandement du fort Saint-Jean de Marseille, le 9 janvier 1816. Je restai dans ces fonctions jusqu'au 1er octobre 1828, époque à laquelle je fus mis à la retraite sans avoir jamais pu savoir le motif de cette injuste mesure à mon égard.

La révolution de 1830 me trouva marié et fixé à Marseille. Le général baron Delort, mon compatriote, ayant été nommé au commandement de la 8e division militaire, vint prendre possession de son poste. A son arrivée à Marseille, qu'il ne connaissait pas, il me fit l'honneur de me demander quelques renseignements sur le caractère et l'esprit des habitants de la ville. Je les lui donnai de la façon la plus succincte et lui dis en terminant que je ne doutais pas qu'il ne sût, tel qu'il était, se faire aimer et respecter de la population marseillaise. La suite me donna raison. Huit jours après son installation, le baron Delort me nomma au commandement du fort Saint-Nicolas. Une ordonnance du 16 octobre 1830 confirma cette nomination et en même temps me réintégra dans le grade de capitaine dont j'avais été dépouillé par le gouvernement de la Restauration, depuis le 1er janvier 1816, sous le vain prétexte qu'une ordonnance du Roi n'avait confirmé les nominations faites par l'Empereur ou ses lieutenants que jusqu'au 3 avril 1814. Par le fait de cette injustice, j'ai été privé pendant plus de quatorze ans de la jouissance et des appointements d'un grade que j'avais acquis au prix de cinq blessures, de vingt-deux campagnes, pendant lesquelles j'ai assisté à plus de trente grandes batailles, à plus de cent combats, ainsi qu'à plusieurs grands siéges, tels que ceux de Mantoue, de Saragosse, d'Astorga et de Ciudad-Rodrigo.

Digitized by Google

Mon âge et mes années de service me firent admettre à la retraite le 30 octobre 1834.

Aujourd'hui, je vis tranquillement à Marseille avec une épouse aimée et digne de l'être de moi, tant pour ses qualités personnelles que pour l'affection et le dévouement qu'elle ne cesse de me prodiguer.

P.-F. PUFFENEY.

Le capitaine Puffeney revenait souvent, depuis sa retraite, au pays comtois, dans sa famille établie à Montigny-lez-Arsures. C'est là qu'il mourut, le 27 août 1848.

J. F.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Société nationale des Antiquaires de France. — *Séance du 3 juillet 1912.* — M. de Villefosse communique par lettre deux inscriptions.

M. Chapot lit un travail de M. Mowat sur les noms et surnoms d'emprunt.

M. Prinet entretient la société de la désignation de Saint Jean-Baptiste par un agneau placé sur un livre ouvert, lequel, d'après Mgr Battifol, désigne le Nouveau Testament substitué à l'Ancien.

M. Michon communique une tête archaïque grecque acquise par le Louvre. M. Michon communique des inscriptions envoyées par M. Merlin.

Séance du 10 juillet 1912. — M. le comte Durrieu offre à la Société, de la part de M. Martin Le Roy, une belle publication de la Société Française de reproduction des manuscrits à peintures. Il s'agit de la reproduction d'un manuscrit original du xv^e^ siècle, Les Heures à l'usage d'Angers, dont les miniatures sont d'un goût parfait. Ce manuscrit a appartenu successivement aux familles d'Urfé, de Rohan-Soubise, de Hamilton et au musée de Berlin.

M. Bruston fait une communication sur les origines du symbole du poisson dans l'Iconographie chrétienne et du monogramme ΙΧΘΥΣ. Mgr Battifol rappelle à cet égard les conclusions du célèbre ouvrage de Dolger.

M. Lefèvre présente les photographies d'une cloche offerte au début du xv^e^ siècle par Jean, duc de Berry, à l'église Notre-Dame d'Etampes. Un bas-relief représente un motif iconographique : le Christ sortant à demi du tombeau et nimbé, qui, d'après M. Male, a été introduit d'Italie en France à l'époque indiquée.

M. Boirot parle des fouilles faites à Bourbon-Lancy et dans les environs; sur l'emplacement de l'église Saint-Martin, on a retrouvé des restes d'une époque antérieure, onze sarcophages de l'époque carolingienne et une inscription dans laquelle le nom de la divinité (Damona) semble associé à celui d'Apollon (Borro).

Séance du 17 juillet 1912. — M. Bruston, reprenant la question de l'ιχθυς, croit que la substitution de ce mot au nom du Christ a dû avoir lieu par mesure de prudence à une époque de persécution. Lorsqu'il fut entendu que ιχθυς signifiait Jésus-Christ, on

Digitized by Google

put voir l'analogie qui existe entre Jésus-Christ et le poisson de Tobie.

Mgr Batiffol présente quelques observations.

M. Pallu de Lessert précise la date d'une importante inscription récemment découverte en Tunisie, à Souk el Abiod (397).

Séance du 24 juillet 1912. — M. Prinet signale les attributs des saints qui, dans les armoiries de quelques familles, semblent faire allusion au prénom du premier porteur de ces armoiries.

M. Chenon attire l'attention de la Société sur l'usage de l'osculum entre fiancés et les divers sens du mot dans l'antiquité et au moyen-âge.

Séance du 31 juillet 1912. — M. le président Georges Lafaye communique un rapport de M. Germain de Montauzon sur les fouilles nouvelles qu'il a entreprises à Lyon, dans l'ancien clos des Minimes, situé près de l'amphithéâtre témoin du martyre de saint Pothin. Dans les substructions d'une maison privée a été découverte une mosaïque dont le sujet comporte au centre un homme chevauchant un éléphant.

M. Louis Chatelain présente des photographies de sculptures romaines provenant du Puy-de-Dôme.

M. T. Chenon recherche l'origine de l'usage des pièces de mariage et du *treizain* et croit la trouver dans la coutume franke de la desponsatio par le sou et le denier.

Séance du 25 septembre 1912. — M. Jules Formigé fait une communication sur un sarcophage du musée national de Palerme et compare les sculptures avec celles des arcs de triomphe de Saint-Rémy et de Carpentras.

M. Mareuse dit quelques mots des fouilles exécutées par M. Léon Massiou sur le champ de foire de Saujon (Charente-Inférieure), où on a découvert des débris d'une église romane, et présente des photographies de quatre curieux chapiteaux.

M. Toutain rend compte des fouilles exécutées à Alise-Sainte-Reine par la Société archéologique de Semur pendant la campagne de 1912.

M. de Villefosse donne lecture d'une lettre de M. le baron de Baye signalant un trésor découvert dans les environs de Poltava (Russie).

M. de Villefosse communique également une lettre de M. l'abbé Sauvaire, curé d'Entrevaux (Basses-Alpes), signalant la découverte, au Villard, d'une statue de grandeur naturelle et de divers objets antiques.

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

DÉCRET
relatif au Personnel des Archives Nationales.

LE PRESIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu la loi de finances du 29 février 1912,

Vu l'article 55 de la loi de finances du 25 février 1901,

Vu les décrets des 22 décembre 1855, 22 mars et 1er août 1856, 14 mai 1887, 23 février 1897, 8 avril 1903, 14 décembre 1911,

Vu la loi du 13 juillet 1911, article 144,

Vu la loi du 5 avril 1910, article 10, §§ 3 et 4,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER

Le cadre du personnel des Archives nationales comprend :

3 conservateurs, 5 conservateurs-adjoints, 4 archivistes principaux, 16 archivistes, 3 commis.

ARTICLE 2

Les traitements et les classes du personnel des Archives nationales sont fixés ainsi qu'il suit :

Conservateurs : 1re classe (1 au maximum), 11.000 fr. — 2e classe, 10.000 fr. — 3e classe, 9.000 fr.

Conservateurs-adjoints : 1re classe, 7.500 fr. — 2e classe, 7.000 fr. 3e classe, 6.500 fr.

Archivistes principaux : 1re classe, 6.000 fr. — 2e classe, 5.500 fr.

Archivistes : 1re classe, 5.000 fr. — 2e classe, 4.500 fr. — 3e classe, 4.000 fr. — 4e classe, 3.500 fr. — 5e classe, 3.100 fr.

Commis : 1re classe, 4.000 fr. — 2e classe, 3.500 fr. — 3e classe, 3.000 fr. — 4e classe, 2.600 fr.

ARTICLE 3

Un arrêté ministériel assignera nominativement à chacun des membres du personnel actuellement en fonctions un des emplois prévus au présent décret et le rangera dans une des classes de l'emploi auquel il sera affecté.

ARTICLE 4

Indépendamment des cadres fixés par l'article Ier du présent décret, une dame peut, à titre auxiliaire, être employée à des travaux de copie et de dactylographie aux Archives nationales.

Sa rémunération est fixée ainsi qu il suit :

Digitized by Google

1re classe, 3.000 fr. — 2e classe, 2.700 fr. — 3e classe, 2.400 fr. — 4e classe, 2.200 fr. — 5e classe, 2.000 fr. — 6e classe, 1.800 fr.

La dame dactylographe qui n'est pas assujettie au régime des pensions civiles créé par la loi de 1853, est astreinte à faire à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse un versement égal à 4 % de son salaire. Une bonification égale de 4 %, prélevée sur le crédit inscrit pour cet objet au chapitre des Archives nationales sera versée à son profit par l'Etat à la Caisse nationale des retraites.

ARTICLE 5

Dispositions transitoires

Le personnel des Archives nationales ne recevra les traitements afférents aux emplois et classes dans lesquels il sera rangé par l'arrêté ministériel prévu dans l'article 3 que lorsque le Parlement aura accordé les majorations de crédit suffisantes.

En 1912 le traitement de chaque fonctionnaire sera majoré du tiers de la différence entre le traitement qu'il recevait sous le régime antérieur et celui auquel son classement nouveau lui donnera droit.

Des majorations égales seront attribuées en 1913 et 1914 dans la limite des crédits votés par le Parlement pour le personnel des Archives nationales.

ARTICLE 6

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, le Ministre des Finances et le Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 23 mai 1912.

Signé : A. FALLIÈRES.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
Signé : GUIST'HAU.

Le Ministre des Finances,
Signé : L. L. KLOTZ.

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale,
Signé : Léon BOURGEOIS.

Pour copie conforme :

Le Directeur des Archives,

Le Gérant : Honoré CHAMPION.

Abbeville. — Imprimerie F. Paillart.

Digitized by Google

LÉONOR MÉRIMÉE

(*Suite*)

III

Léonor Mérimée et ses travaux techniques.

Léonor Mérimée est l'un des premiers artistes français dont l'attention ait été attirée sur l'Ecole anglaise formée à l'étude des Hollandais et des Flamands qui exerça plus tard une si grande influence sur notre Ecole de paysagiste. Dès les premières années du XIX^e^ siècle il se préoccupait de savoir quel enseignement se donnait à l'Académie royale de peinture de Londres. Ses amis, Thomas Holcroft, l'auteur dramatique, traducteur de plusieurs ouvrages français, Northcote, l'élève et le biographe de Reynolds, William Hazlitt, lui signalèrent les *Discours* du professeur Fuseli. Ce peintre, né en Suisse, parlant incorrectement l'anglais, avait commencé en 1801 à donner lecture de ses leçons à l'Académie royale. Très versé dans la littérature

Digitized by Google

ancienne et parfaitement instruit de l'histoire de l'art, il s'était proposé d'exposer en quelques séances, ses diverses périodes de préparation, d'établissement et de raffinement chez les anciens; puis son relèvement au xv^e^ siècle, dans une direction différente; ensuite sa renaissance dans les écoles de Florence, de Rome et de Venise; enfin son épanouissement en Allemagne, en Suisse, en Hollande, en France, en Espagne et en Angleterre, depuis la Renaissance jusqu'à l'époque moderne. Ses *Discours* eurent un grand retentissement. Ils ne furent publiés qu'en 1810 (1). Lorsqu'ils parurent, Mérimée et son ami le peintre Chauvet, mettant en commun leurs connaissances respectives et surtout leur amour des arts, entreprirent de les faire connaître en France. Mérimée, qui connaissait à fond la langue anglaise, se chargea de la traduction et s'appliqua à rendre fidèlement la pensée du savant professeur. Son travail fut terminé assez rapidement ; il fut même annoncé; cependant il n'a été publié que beaucoup plus tard, après sa mort, et très probablement par son fils (2). C'est dans la Revue *Les Beaux-Arts*, éditée par Curmer en 1844 qu'il faut aller le chercher. Il comprend trois des *discours* de Fuseli, le premier traite de l'art ancien, le second de l'art moderne, le troisième de l'invention (3). Nous n'avons pas à analyser ici ces trois longs discours ; mais on nous permettra d'appeler l'attention sur les quelques passages d'introduction dont le traducteur les a fait précéder.

Léonor Mérimée y signale les assertions hasardées et les erreurs auxquelles Fuseli s'est laissé entraîner comme homme de lettres en formant des conjectures, peut-être plus savantes qu'utiles, sur des époques dont il ne nous reste aucun monument authentique. Il reproche à cet artiste, qui avait débuté par étudier la médecine et dont l'œuvre n'est guère connue, d'avoir commencé trop tard l'étude de la peinture

(1) Discours sur la Peinture lus à l'Académie royale de Peinture de Londres en mars 1801 par Henri Fuseli, peintre et professeur, avec des observations et des notes.

Dédié à William Lock, écuyer de Norbury, par l'auteur.

(2) Une partie du manuscrit de Mérimée est conservée à la Bibliothèque de l'Ecole des Beaux-Arts; elle comprend l'introduction et le premier discours de Fuseli. Voir le manuscrit n° 652.

(3) Fuseli a dû lire à l'Académie de Londres deux autres discours : un sur la composition et l'expression et un autre sur le coloris, les draperies et l'exécution.

Digitized by Google

pour la connaître à fond et de formuler des principes, les uns contestables, les autres susceptibles d'égarer si on les prenait à la lettre. « Si quelques élèves », fait-il observer, « étaient dis- « posés à croire qu'en méditant sur Homère ils rivaliseraient « avec les Grecs, ils ne seraient pas destinés à être de grands « artistes. Et il n'y a pas un élève commençant à dessiner qui « ne soit déjà persuadé qu'il y a plus à profiter dans l'imitation « et dans la comparaison des plus beaux chefs-d'œuvre des « Grecs que dans la lecture des meilleurs écrivains de l'anti- « quité. » Il relève avec vivacité les critiques amères et injustes adressées à l'Ecole française par un artiste qui la connaissait très mal et qui avait contre elle les préventions d'un étranger fortifiées par son séjour en Italie et surtout en Angleterre. Il attribue uniquement à la rivalité littéraire l'animadversion particulière témoignée à Falconet, dont Reynolds partageait les opinions. Notre grand statuaire, dit-il, ne supportait pas les prétentions des gens de lettres à juger les arts et à diriger les artistes et Fuseli ne pouvait lui pardonner « de s'être élevé contre les savants de son « temps et d'avoir soutenu contre eux que le jugement de « l'antiquité en matière d'art n'est pas plus infaillible que « celui des écrivains de nos jours. » Le style même des *Discours* suscite chez lui un mouvement d'irritation mani- feste. L'auteur, écrit-il, « s'élève quelquefois dans les ré- « gions les plus abstraites où l'imagination la plus active « ne peut le suivre; son style est approprié à ses idées et « il doit être rangé dans le genre que les Grecs nomment « *pathos.* »

A l'époque où Mérimée entreprenait ce travail les esprits étaient montés chez nous à un état d'irritation extrême contre l'Angleterre. Un peu plus tard d'autres événements absorbèrent l'attention de nos artistes. Après 1815 David proscrit commençait à perdre son influence. Ses élèves se dispersaient dans des directions diverses. Quelques-uns, exagérant encore ses doctrines, lui restaient fidèles. Les autres, Gros à leur tête et surtout Gérard, accueillaient avec enthousiasme les nouveautés les plus hardies. Avec Géricault s'ouvrait une école nouvelle qui rompait avec le culte exclusif des Grecs pour créer un art libre et indépendant. Delacroix, résumant les tentatives régénératrices, allait bientôt être le chef de cette école. Ingres seul, soutenant les traditions et

Digitized by Google

les règles, devait recueillir l'héritage de son maître C'était l'émancipation de la peinture française.

Mérimée, classique obstiné, par tempérament surtout, nourri de traditions, ne pouvait croire au succès de l'école romantique. Il devint son adversaire déclaré du jour où il vit collaborer à son triomphe Bonnington, Fielding, Comboz, Thomas Lawrence et tous artistes anglais qui étaient accourus à Paris aussitôt la reprise des relations pour faire leur éducation dans l'atelier de Gros. Lorsqu'il les vit se ranger tous sous la bannière de Delacroix, il en conçut contre leur chef une irritation extrême. Nous possédons là-dessus les renseignements les plus complets et les plus intéressants. Ils nous sont fournis par ses lettres au peintre miniaturiste Rochard (1), réfugié à Londres.

Simon-Jacques Rochard quitta la France au moment des Cent Jours pour échapper à la conscription et sa vie s'écoula presque tout entière à l'étranger. Ses débuts à Bruxelles le signalèrent à la société cosmopolite réunie dans cette ville après Waterloo. Il alla ensuite s'établir à Londres où il devint le peintre attitré des souverains. Elève et ami de Léonor Mérimée dont il a dessiné l'excellent portrait aux trois crayons que nous donnons ici d'après un cliché de *la Gazette des Beaux-Arts*, il a entretenu avec lui, depuis 1816 jusqu'à 1836, une correspondance suivie. Cette correspondance recueillie par M. Garnier-Heldewier, ministre plénipotentiaire de Belgique, a permis à M. Charles Ephrussi de suivre pas à pas sa renommée et de nous le faire connaître. Les lettres que lui écrivait son ancien maître ont été publiées en partie dans l'étude insérée au deuxième volume de l'année 1891 de *la Gazette des Beaux-Arts*. Celles-ci sont curieuses à plus d'un titre. Elles donnent de piquantes informations sur la jeunesse de Prosper Mérimée, d'abondants renseignements sur la technique et les procédés matériels de la peinture. Quelques extraits de ces lettres suffiront à montrer avec quelle attention vigilante Léonor suivait l'évolution artistique qui s'opérait en France sous ses yeux.

Tout d'abord, observe M. Ephrussi, ce sont des conseils

(1) Rochard, né à Paris le 28 décembre 1788, mourut à Bruxelles le 13 juin 1867.

Digitized by Google

J. Rochard. Collection Garnier-Heldewier.

PORTRAIT DE LÉONOR MÉRIMÉE.

Digitized by Google

Digitized by Google

qu'il continue à donner à son ancien élève auquel il était sincèrement attaché, conseils le plus souvent très judicieux, quelquefois sévères, ainsi que son âge lui en donnait le droit.

« Si vous m'eussiez manifesté, il y a dix ans, l'espérance « de peindre un jour la miniature avec succès », lui écrit-il le 30 janvier 1816, « je ne me serais pas permis de vous décou- « rager entièrement, mais je vous aurais dit qu'avant de « peindre avec une extrême propreté il fallait dessiner pro- « prement. »

A plusieurs reprises il insiste sur la nécessité d'étudier la nature :

« C'est dans la nature qu'il faut prendre vos motifs de « figures comme vous y prenez le fonds de vos portraits », dit-il dans sa lettre du 2 septembre 1827, « vous y trouverez « des poses neuves, toujours vraies, des effets nouveaux aux- « quels personne n'a songé. » Et dans une autre lettre du 11 août 1828 : « Etudiez la nature et ne passez pas un seul « jour sans faire un croquis de souvenir. Dessinez toujours « vos figures entières; c'est le moyen que vos bustes aient « de la grâce... Terminez vos têtes avec le plus grand soin, « terminez aussi la partie de vos draperies et laissez le reste « vague à mesure de l'endroit où vous voulez fixer l'œil du « spectateur. »

Dans cette même lettre il lui recommande de donner aux costumes des soins scrupuleux :

« Je ne voudrais pas, mon ami, qu'on érigeât en système « de négliger constamment les accessoires. Je voudrais que, « de temps en temps, un peintre prouvât qu'il sait les imiter. « Greuze peignait très bien une tête; mais, de sa vie, il n'a su « imiter une draperie. Dans la miniature, on ne doit pas selon « moi porter trop loin la négligence des vêtements. Je vou- « drais que, du moins dans la partie la plus apparente, les « draperies fussent parfaitement imitées. Lorsque vous ferez « quelque chose pour notre exposition songez à mes observa- « tions. . »

Il l'engage aussi à faire de la peinture :

« Je pense, mon ami, lui écrit-il, que vous devriez vous « mettre, dans vos moments de loisir, à peindre à l'huile .. « Votre talent ne pourrait que gagner à des études en grand... « ...Je vous engage dans vos études à l'huile à vous appro-

Digitized by Google

« cher le plus possible des premiers peintres pour l'exécution « et pour la fonte des couleurs (1). »

Ces recommandations, disons-le, ne recueilleraient peut-être pas l'approbation de tous les miniaturistes et l'utilité qu'il y aurait pour eux à des études en grand et à la pratique de la peinture à l'huile nous semble fort discutable. Il ajoute avec plus de raison :

« Si vous aspirez à faire de grands portraits en pied, étudiez « la perspective et ne commencez pas un portrait sans avoir « fait une esquisse très-arrêtée et faites beaucoup d'esquisses « car la composition est une partie très-difficile et qu'il fau- « drait commencer de bonne heure ; c'est par la composition « qu'on fait valoir la couleur... »

Enfin l'une de ses dernières lettres, écrite le jour où il vient d'achever la lecture d'un roman anglais dans lequel il était question d'un portrait peint par Rochard, contient encore des conseils de morale mêlés à ses éloges :

« ... J'ai jugé par là de votre célébrité et cela m'a fait « plaisir. C'est comme si l'un de nos romanciers faisait « mention d'un portrait donné par une belle à son amant ; il « ne manquerait pas de dire qu'il était peint par Isabey. « Continuez, mon ami, de jouir de la faveur du public ; mais « n'oubliez pas qu'elle est inconstante et, pour cela, écono- « misez pour vous procurer une indépendance qui vous « permette de ne plus travailler que pour vous satisfaire (2). »

Mérimée aborde ensuite la critique et l'histoire de l'art. Il n'a d'admiration que pour l'école italienne de la Renaissance et, selon lui, c'est en s'écartant de la technique et des procédés suivis dans cette Ecole que l'art a dégénéré. Dans une sorte de rapide historique, il s'en explique à Rochard auquel il montre les dangers d'une imitation trop large au début et qu'il engage à commencer toujours par une exécution exacte et détaillée :

« ... Dans le temps de Raphaël, de Léonard de Vinci, de « Titien, d'Holbein, dans ce temps de la perfection, on ne « cherchait qu'à dessiner avec la plus grande exactitude et à « peindre avec des couleurs vraies... On copiait les cheveux « brins à brins. Raphaël commença ses études dans ce système

(1) Lettre du 15 novembre 1825.

(2) Lettre du 14 avril 1832. Le roman dont il est question dans cette lettre avait été envoyé par Rochard à Prosper Mérimée.

Digitized by Google

« précieux d'exécution, et, dans la suite, il élargit sa manière. « Ses élèves commencèrent avec la manière large de leur « maître et aucun d'eux ne fut en état d'imiter comme lui. Les « générations suivantes voulurent dès le commencement « prendre une manière plus large et l'art déclina progressi- « vement jusqu'à Boucher. On se lasse de tout, même des « bonnes choses. Lorsque Greuze parut il eut un grand succès « parce qu'alors une imitation vraie était une nouveauté. David « forma une Ecole où on apprit à imiter la nature en se rap- « prochant des belles formes de l'antique et de là sortirent, en « même temps, Drouais, Girodet, Gérard et Gros. Girodet « porta l'exécution (le fini) au plus haut point ; il eut le tort de « ne pas considérer l'imitation comme le *moyen* de l'art et « non comme le but ; mais il pouvait sortir de l'Ecole de « Girodet un homme très-habile imitateur qui aurait fait un « meilleur emploi de son talent ; pareille chose ne pouvait « arriver dans l'Ecole de Boucher (1). »

Le retour à la nature et aux vieux maîtres, voilà pour lui le véritable enseignement. « Ce sont, dit-il à son ami, vos premières études à Paris d'après nature et d'après Raphaël qui vous ont appris à copier avec précision. » Et c'est pourquoi il s'efforce de le mettre en garde contre l'Ecole anglaise. Cette Ecole qui préfère la manière large et décorative à l'exécution précise, soignée et finie, il la juge avec sévérité. De tous les peintres qu'elle a produits Reynolds et son élève Thomas Lawrence sont les seuls qui trouvent grâce à ses yeux. Il a Reynolds en grande estime et il ne se lasse pas d'admirer ses portraits que Rochard lui envoie ; mais Constable lui déplaît ; ses paysages, malgré toute la science avec laquelle il les reconnaît composés, lui paraissent d'une exécution détestable. Tous les autres ne font à son avis que des pochades. Aussi ne peut-il pas comprendre que des peintres français passent le détroit pour aller s'instruire à leur Ecole ; d'accord en cela avec Delécluze qui regardait comme la plus bouffonne des idées de « ce temps, l'idée « de retremper l'art de la peinture en France dans l'Ecole « anglaise (2). » Il ne pardonne pas à Delacroix d'avoir été à Londres avec Isabey. Il accuse le grand coloriste, devenu

(1) Lettre datée de 1826.
(2) Voir l'article de Delécluze inséré au Livre des Cent et Un, année 1832.

Digitized by Google

depuis les salons de 1822 et de 1824 le chef du mouvement romantique, d'aller chercher ses modèles en Angleterre. Son irritation contre lui devient même si vive qu'elle l'entraîne à l'injustice et, sans méconnaître les talents de l'illustre représentant de l'Ecole française, il ne peut se résigner à son triomphe.

« Lacroix, (c'est ainsi qu'il s'obstine à l'appeler) a fait « un tableau de décoration pour une des salles de l'Hôtel de « Ville, » écrit-il à Rochard au mois d'août 1827. « C'est un Justi- « nien composant le recueil de lois connues sous le nom de *Ins-* « *titutes de Justinien* ou *Pandectes*. Il y a de la couleur ; mais, « hélas ! il n'y a d'imitation que pour les objets accessoires les « moins importants. La première chose qu'il faut savoir c'est « d'imiter avec précision. Les premières choses de Rembrandt « sont des imitations très-précises, ensuite il a élargi sa « manière ; mais celui qui sans savoir imiter exactement veut « faire large ne fait plus qu'une grande esquisse...

« Je vois la route dans laquelle se trouve Lacroix avec peine « parce que j'avais compté sur lui pour ramener notre Ecole « vers le coloris ; mais il est impossible qu'il ait assez de « science pour avoir des imitateurs. Reynolds ne dessinait pas « mieux que lui ; mais il dessinait bien une tête et la peignait « admirablement. Or notre coloriste ne pourrait pas faire un « portrait, surtout un portrait de femme ou d'enfant. »

L'année suivante, après l'exposition du tableau de Sardanapale qui excita l'étonnement et la réprobation du plus grand nombre, il écrit encore à son ami :

« ... Vous n'avez pas vu le grand tableau qu'il a exposé. « C'est une capilotade qui n'a ni queue ni tête et dans laquelle « cependant il y a de la couleur ; mais ce n'est autre chose « qu'une grande esquisse qui n'a pas le sens commun. « Quoiqu'il y ait des prôneurs de cet ouvrage je ne crois pas « qu'il puisse pervertir notre Ecole. Il faudrait pour faire « révolution commencer par savoir imiter avec vérité au « moins les parties essentielles (1). »

L'idée qu'une révolution artistique aurait pu être faite par Delacroix lui était insupportable. Il y revient à plusieurs reprises dans ses lettres :

« Je conviens, dit-il à Rochard, que les peintres qui ne

(1) Lettre du 11 mars 1828.

Digitized by Google

« sont que des imitateurs corrects peuvent ne pas plaire : « mais ils conservent l'art et ne contribuent pas à sa « décadence. Je suppose que Lacroix eut été compagnon « d'étude des premiers élèves de David, il eut été entraîné « malgré lui à étudier à fond ; il aurait imité avec pré- « cision comme ses camarades, puis entraîné par son amour « pour l'effet et la couleur il eut négligé l'imitation pré- « cise, il eut pris une manière large mais il eut été vrai « dans cette manière et il eut fait une révolution. Hé « bien ! il eut amené rapidement la décadence de l'art : ses « plus habiles élèves auraient fait des tableaux comme « les siens et les élèves de ceux-ci ne seraient pas suppor- « tables... »

Un peu plus tard il écrit à Fabre, que la même idée tourmentait :

« Rien dans le monde n'est stationnaire et les arts sont « frappés d'une révolution prochaine. Toutefois le danger « n'est pas aussi imminent que vous le craignez. Les « imitateurs de l'Ecole anglaise ne sont pas assez habiles pour « entraîner. Il y avait à la dernière exposition un portrait « de Lawrence qui a eu un grand succès... On voyait en « examinant ce portrait que l'auteur, élevé par David, aurait « été l'un de nos plus habiles élèves. Le chef de nos roman- « tiques paraît au contraire incapable de rien faire d'exact. « Il ne sait pas imiter. Il n'a même pas une couleur séduisi- « sante et, avec une exécution aussi peu soignée que celle de « Rembrandt, il s'en faut bien qu'il approche de sa couleur et « de son expression. Il n'y a donc pas à craindre que le « public se prenne de passion pour des ouvrages dépourvus « de ce qui peut lui plaire, de la grâce et de l'éclat de la « couleur (1). »

Et il ajoute à ce jugement dicté par une irritation qui ne peut se contenir :

« Si un peintre sachant dessiner et peindre comme Girodet « eut négligé la correction pour ne s'occuper que de la couleur « et qu'il eut présenté au public de grandes esquisses bril- « lantes de couleur et piquantes d'effet, nul doute qu'il eut « obtenu un succès qui eut entraîné l'Ecole dans cette voie « de perdition ».

(1) Lettre du 29 janvier 1829.

Digitized by Google

Et plus loin, après un grand éloge d'Horace Vernet, il ajoute encore :

« Horace Vernet, s'il eut été l'émule de Drouais, aurait pu « faire la révolution que nous craignons... »

Les sympathies de Mérimée allaient à Gérard. Il prit constamment sa défense et il le défendit encore lors de l'exposition du *Sacre de Charles X* sur lequel l'opinion n'avait pas été unanime. « C'était assurément une des compositions les « plus difficiles, écrit-il à Rochard, et personne autre que « Gérard n'eut pu s'en tirer... Quant à moi qui ne me laisse « ni aveugler par l'amitié ni entraîner par les phrases d'un « pamphlétaire (1), je trouve ce tableau digne de la réputation « de Gérard (2). »

Il appréciait aussi le talent de Léopold Robert :

« Ce qui le distingue, dit-il, c'est que les personnages de ses scènes populaires ont une noblesse qu'on ne trouve pas toujours dans les tableaux d'histoire. Il a vu le peuple en beau : Teniers le voyait tel qu'il est dans les rangs inférieurs. ... Ses premiers tableaux offraient une grande vérité de forme et de couleur. Cependant cette couleur était mate. Son dernier tableau a été fait à Venise ; là il a vu l'emploi que le Titien et ses disciples ont fait des glacis et son dernier tableau est remarquable par une grande vigueur et une transparence qu'on regrette de ne pas trouver dans ses autres tableaux (3)... »

Mérimée proclamait malgré tout la décadence de l'art. Il l'attribuait « à ce que les jeunes gens voudraient faire des tableaux avant de savoir imiter (4) » ; mais le mouvement n'était à ses yeux qu'une crise qui devait avoir son cours. « *Ci vuol pazienza !* » disait-il à Fabre, ne doutant pas que la crise ne fut de courte durée. Trois ans plus tard, il la jugeait terminée et, en reprochant à son ami d'avoir encore laissé passer un salon sans venir le voir, il lui écrivait : « Vous « auriez vu avec quelque satisfaction que l'Ecole roman- « tique n'était pas assez séduisante pour séduire la jeu- « nesse. Vous auriez vu qu'elle est combattue par Ingres « qui s'est formé sur l'Ecole italienne du XV^e^ et du XVI^e^ siècle

(1) Un violent pamphlet avait été lancé contre le tableau de Gérard.
(2) Lettre à Rochard du 2 juillet 1829.
(3) Lettre à Rochard du 9 avril 1836.
(4) Lettre à Fabre du 6 janvier 1831.

Digitized by Google

« et qui, heureusement pour l'art, a de nombreux parti-
« sans (1). » En 1835, après le concours sur un des trois sujets qui devaient décorer la salle de l'Hôtel de Ville où Delacroix avait envoyé sa belle esquisse de *Mirabeau répondant au marquis de Dreux-Brézé*, il éprouvait une véritable satisfaction de pouvoir dire à Rochard : « Le concours est
« en général mauvais. Il y a trente et quelques esquisses.
« La meilleure à mon avis est celle de Hesse, puis celle
« de Court et celle de Montvoisin. Lacroix en a fait une qui
« est très-mauvaise ; mais il a beaucoup d'amis parmi les
« écrivains etc., et si le numéro du *National* de ce jour
« vous tombait sous la main vous la trouveriez désignée
« comme une des meilleures. Toutefois le rédacteur ne peut
« s'empêcher de faire des observations qui détruisent entiè-
« rement ses éloges (2). » Enfin, ce fidèle admirateur des vieux maîtres, heureux de voir les novateurs moins goûtés du public, s'en félicitait dans une dernière lettre qu'il terminait par ces paroles : « L'École romantique perd un peu de
« son crédit. On revient toujours aux bonnes gens qui sont
« vrais (3). »

Les recherches de Léonor Mérimée sur le perfectionnement des procédés matériels de la peinture sont très intéressantes. Elles lui ont fait et doivent encore lui faire honneur. Ces recherches l'ont occupé toute sa vie. L'origine en remonte à l'époque de sa jeunesse. Lors de son voyage en Hollande il avait été frappé de l'admirable état de conservation des tableaux de Van Eyck peints trois siècles auparavant et il déplorait que le secret du célèbre flamand fut perdu. C'est la même idée qu'on retrouve plus tard exprimée par son fils dans la *Note pour être lue à la Société des Antiquaires de l'Ouest* où on lit : « Nous en sommes encore à deviner quelle
« a pu être la préparation des murailles, celle des couleurs,
« celle surtout de la colle ou de la substance employée par
« les peintres du XI^e^ au XV^e^ siècle pour détremper leurs cou-
« leurs (4). » Mais, depuis plus de cinquante ans, le père

(1) Lettre à Fabre du 30 mai 1834.
(2) Lettre du 15 février 1835.
(3) Lettre à Rochard du 19 mai 1835.
(4) Cette note de Prosper Mérimée, alors inspecteur des monuments historiques, a été citée par M. Lucien Pinvert dans son livre intitulé *Post-scriptum sur Mérimée*, p. 37.

Digitized by Google

songeait aux avantages que la peinture aurait pu retirer si Van Eyck nous eut transmis une description exacte des procédés qui le conduisirent à la découverte de la peinture à l'huile. Dès l'année 1789, il s'était dit que le secret de l'étonnante persistance du coloris des primitifs flamands devait être cherché et retrouvé. Ce fut seulement en 1795, après sa nomination à l'Ecole Polytechnique, qu'il lui fut possible d'entreprendre des études sérieuses, d'un caractère réellement scientifique. Par sa situation nouvelle il se trouvait en rapport avec les savants qui étaient accourus, deux ans auparavant, se mettre à la disposition du Comité de Salut Public pour travailler à la recherche des moyens de défense et qui maintenant s'occupaient d'organiser l'institution créée pour assurer le recrutement des ingénieurs. Fourcroy, Guyton-Morveau, Berthollet, Vauquelin, tous les chimistes l'aidèrent de leurs conseils et mirent leurs laboratoires à sa disposition. Dans les premiers temps de l'existence de l'Ecole il vint les consulter sur la restauration des tableaux du *Museum Français* dont les trésors avaient été révélés au public pour la première fois en 1793. Un décret de la Convention nationale en date de messidor an II avait ordonné l'établissement d'un concours à la suite duquel on se proposait de décider en quelques jours ce que la restauration deviendrait après quelques années. Mérimée ne regardait pas la chose comme impossible. La chimie avait donné les moyens, disait-il, d'accélérer la marche du temps et d'obtenir en peu de jours ce qui exigeait auparavant un temps plus considérable. Le 20 décembre 1796 il adressa un rapport au gouvernement pour lui exposer comment, grâce au concours, le but poursuivi pourrait être atteint. Voici ce très intéressant rapport que nous avons eu la chance de retrouver aux Archives du Louvre.

« Il conviendrait de former une réunion d'artistes instruits des procédés de la restauration qui seraient spécialement chargés de discuter, de préparer et d'organiser le concours. On leur adjoindrait des chimistes qui s'occuperaient de rechercher, par un travail méthodique suivi, les causes de l'altération des couleurs dans la peinture à l'huile. Les travaux amèneraient bientôt des découvertes importantes ou au moins utiles.

« Il conviendrait que les procédés de restauration fussent exactement décrits et consignés sur un registre. Si personne ne se pré-

Digitized by Google

sentait au concours il conviendrait alors de suspendre les travaux de restauration puisqu'il ne se trouverait personne d'assez habile pour les reprendre.

« La publication des expériences des chimistes serait très-importante et, à la vue des nouveaux moyens, l'émulation naîtrait parmi les artistes.

« Le choix des chimistes est extrêmement important. Il faut des hommes qui, s'ils n'ont pas un goût particulier pour la peinture, soient du moins bien convaincus de l'importance des tableaux. Il faut qu'ils aient plutôt une grande habitude des manipulations que le génie propre à développer des théories.

« Il serait à souhaiter que quelqu'un de tel caractère se rencontrât dans le grand nombre des chimistes attachés à l'instruction de l'Ecole Polytechnique. Il y aurait sous le rapport de l'économie un grand avantage. Les laboratoires sont commodes; les matériaux et tous les ustensiles nécessaires aux expériences y existent déjà pour la plupart ; la dépense même serait peu considérable ; elle pourrait être prélevée sur les fonds destinés à l'Ecole.

« Ce n'est pas seulement l'art de la restauration qui gagnerait quelque chose à ces recherches. La peinture elle-même attend depuis longtemps que l'on fixe des bases certaines sur lesquelles chacun puisse étayer son expérience particulière...

« N'oublions pas que nous sommes responsables envers la postérité du précieux dépôt de la Providence a remis dans nos mains sans doute pour qu'il fut mieux conservé »

Le concours n'eut pas lieu ; mais dès cette époque Mérimée commença des recherches méthodiques et des expériences. Nous lisons en effet dans *Les opérations du Museum Central des Arts*, qu'il fut envoyé au Havre au commencement de l'année 1796 pour apprendre là d'un médecin le secret de nettoyer et enlever les repeints des vieux tableaux et qu'il obtint, à son retour, qu'on lui confiât « deux *Albanes* tout usés, sans crasse avec quelques repeints nouveaux ». Ce fut là le début de ses études chimiques. Il lui fallut probablement les interrompre assez vite. Ses leçons de dessin, ses travaux pour les salons de peinture, lui laissaient à ce moment peu de loisirs. Bientôt ses occupations à la Société d'Encouragement puis à l'Ecole des Beaux-Arts l'obligèrent à abandonner tout à fait les recherches. Elles reprirent activement en 1807. Les lettres qu'il adressa de 1810 à 1817 à son neveu Augustin Fresnel, alors ingénieur des ponts et chaussées à

Digitized by Google

Napoléon-Vendée (1), nous renseignent à cet égard d'une manière complète. On sait qu'avant d'avoir trouvé sa voie scientifique Fresnel s'était occupé de chimie. Mérimée lui écrit le 5 août 1811 :

« Je suis bien aise que tu t'occupes de chimie, c'est un moyen « de remplir les moments de vide qui, malgré tes grandes « occupations, ne laisseraient pas d'être difficiles à soutenir. « Je m'occupe de mon côté d'une niaiserie qui a commencé « par me donner les plus belles espérances et qui, depuis « longtemps, ne fait pas de progrès. J'ai voulu faire de l'encre « de Chine ». Et il lui explique en détail son procédé sur lequel il revient encore dans les lettres suivantes. Il n'est question que de chimie dans cette correspondance qui nous éclaire en passant sur les rapports de Mérimée avec les savants de l'Ecole Polytechnique. Il y parle de la solubilité des sels, du moyen imaginé par son neveu pour extraire la soude du sel marin, moyen dont il entretient d'abord Vauquelin, ensuite Gay-Lussac, enfin Thénard et que celui-ci trouve long et dispendieux (2). Nous l'y voyons, en outre, s'intéresser à la fabrication du papier, visiter une manufacture, indiquer comment il faut s'y prendre pour réussir l'opération du collage, revoir pour Berthollet la traduction d'un mémoire de Davy sur l'acide fluorique et s'entretenir avec lui de la découverte de l'iode faite deux ans auparavant. Tout ceci nous révèle le Mérimée chimiste, un Mérimée assez peu connu même de ceux qui, de confiance, lui donnent ce titre et qu'il faut aller chercher dans la correspondance d'Augustin Fresnel. Une dernière lettre enfin, datée du 17 janvier 1814, dans laquelle il dit : « Il se fait des découvertes de temps en « temps qui nous prouvent qu'il reste encore de quoi alimenter « la curiosité des hommes », nous montre quel était pour lui l'attrait d'une science en quelque sorte nouvelle qui faisait alors des progrès prodigieux.

A la vérité s'il étudiait la chimie c'était principalement en vue de ses applications industrielles et surtout de celles qui peuvent intéresser la technique de la peinture, les procédés

(1) Ces lettres ont été publiées par Léonor Fresnel à la suite de l'édition des œuvres de son frère, parue sous les auspices de l'Académie des Sciences.

(2) Lettres de Léonor Mérimée à Augustin Fresnel des 31 octobre 1811, 20 mars et 14 avril 1812.

Digitized by Google

matériels adoptés par les peintres, les substances employées par eux. Toute sa correspondance des vingt dernières années de sa vie nous en fournit les plus intéressants témoignages. Ses lettres au peintre Fabre (1) qu'il tenait au courant, ainsi qu'on le verra tout à l'heure, de la carrière de son fils, nous montrent, qu'il s'occupait avant tout d'essais sur les essences. les couleurs et les vernis. Fabre, son ami dévoué, resta, comme on sait, en Italie jusqu'en 1826 et se retira ensuite à Montpellier, sa ville natale, à laquelle il légua en mourant tous ses biens. De 1810 à 1834 Mérimée entretint avec lui une correspondance suivie qui a été publiée en partie en 1896 pour la première fois dans la *Revue rétrospective* et dans la *Revue d'Italie* et qui vient d'être tout récemment publiée de nouveau dans le *Bulletin de la Société du Vieux Papier* (n° de mars 1911), par M. Pelissier, doyen de la faculté des lettres de Montpellier. Cette correspondance conservée au Musée de la ville comprend onze lettres écrites par Mérimée et trois des réponses de Fabre qui ont été données par Prosper Mérimée en 1868. Il n'y est point question de l'art proprement dit, non plus que de son histoire. Ce n'est qu'incidemment que Fabre y donne des explications sur une discussion soulevée entre lui et Dufourny au sujet du portrait de Raphaël que Vincent avait acheté et dont nous avons parlé plus haut. Mérimée lui adresse des notes sur la préparation de la laque de garance ; il lui demande de la terre verte de Vérone et le prie de le renseigner sur l'emploi qu'en faisait Leonardo ; il lui parle du vernis copal pour lequel il a inventé plusieurs préparations et dont il conseillait l'usage à Prudhon ; il l'entretient de son désir de substituer le bleu Guimet, qui vient d'être découvert, au bleu d'outre-mer pour azurer les batistes et les papiers ; il le consulte sur les recettes des peintres primitifs conservées dans les traités de Cellini, d'Armenini, de Lomazzo ou d'autres et il tâche d'obtenir par son intermédiaire que les bibliophiles de Florence le renseignent sur la partie technique de ces ouvrages dont l'interprétation n'était pas toujours aisée. Et Fabre qui, lui aussi, était curieux des anciennes méthodes, répond, avec l'esprit d'ordre et de minutie qu'il portait à l'ex-

(1) Fabre (François-Xavier), peintre d'histoire, né en 1766, mort en 1837.

Digitized by Google

trême, en mettant à son tour à contribution la bienveillance et l'érudition de son ami.

Dans une des lettres qu'il écrit en 1826 à Guérin, directeur de l'Académie de France, Mérimée ne manque pas de parler d'une assez belle laque de garance qui se fabrique à Rome. « On ne sait peut-être pas, lui dit-il, qu'on peut abréger con-« sidérablement le lavage au moyen d'une forte pression. « Aussi j'ai vu préparer de très-belles laques en soumettant « trois fois de suite de la garance moulue et délayée dans un « peu d'eau à une forte pression. Dites cela à Palmarolli et « il en profitera. »

Une lettre adressée le 30 avril 1827 à Alphonse Giroux, marchand de couleurs, parle d'études entreprises sur le bleu Guimet comparativement avec le bleu d'outre-mer. Cette lettre nous paraît mériter d'être reproduite ici tout entière. Publiée en même temps que celle de Duplessis par les *Nouvelles Archives de l'Art français* (1), elle nous apprend en effet comment le bleu d'outre-mer tiré du lapis-lazuli, autrefois si rare et si cher, qu'on éprouvait de grandes peines à se procurer au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècles, est devenu presque commun et tombé à la portée de toutes les bourses.

« Un chimiste vous a annoncé que de nouvelles carrières découvertes en Russie lui ont procuré une quantité considérable de lapis-lazuli à un prix qui lui permet de vous fournir une quantité considérable d'outre-mer fort au-dessous de sa valeur commerciale actuelle.

« D'après cette déclaration vous lui avez avancé de l'argent pour qu'il puisse préparer la couleur et il vous en demande de nouveau pour donner à sa fabrication l'étendue convenable.

« Je fais sur cet exposé les réflexions suivantes :

« S'il est vrai qu'une nouvelle carrière de lapis-lazuli ait été découverte, les propriétaires de cette carrière voudront en tirer parti et ne se contenteront pas d'en expédier à votre chimiste ; dès lors il y aura concurrence et les bénéfices qu'on vous annonce se réduiront à peu de chose puisque d'autres marchands entreront au partage avec vous.

« Il est donc nécessaire de vérifier d'abord si la découverte de la nouvelle carrière est vraie, ensuite quelle est la quantité de lapis-lazuli que votre chimiste a actuellement à sa disposition.

(1) *Nouvelles Archives de l'Art français*, 1877, page 156.

Digitized by Google

« ..... Les échantillons qui vous ont été remis ne prouvent rien pour l'avenir. Nous n'avons pensé qu'à la fraude qui pourrait être commise en livrant de l'outre-mer falsifié ; mais cette fraude est ce que l'on doit le moins appréhender puisqu'il y a des moyens de vérification.

« Que votre chimiste dépose donc un quintal de lapis-lazuli et que, sur ce dépôt, vous lui avanciez de douze à quinze cents francs, vous êtes parfaitement en sûreté, autrement je crains que vous n'ayez été dupé par un charlatan. »

Mérimée ne se contentait pas d'étudier les diverses matières colorantes ; il fabriquait lui-même des couleurs qui joignaient à un éclat indélébile une durée presqu'éternelle et, à l'instar des anciens peintres, il avait inventé plusieurs préparations de vernis. Telle était la réputation qu'il s'était acquise par ses recherches techniques qu'en 1826 il fut appelé à faire partie de la commission des savants désignés par le Gouvernement pour apprécier, sous le rapport respectif de la science professée par chacun d'eux, les antiquités de la collection Passalaqua qui venait d'être exposée à Paris. Cette collection, l'une des plus précieuses du Musée égyptien du Louvre, se composait d'objets relatifs aux usages religieux, civils et funéraires des Egyptiens, de meubles et d'ustensiles de tous genres récemment découverts dans une chambre sépulcrale intacte. Alexandre Brongniart se chargea d'examiner ces objets pour la minéralogie, Geoffroy Saint-Hilaire pour la zoologie, Vauquelin et Darcet pour la chimie ; Jomard et Mérimée les étudièrent au point de vue de l'art et de l'industrie des Egyptiens, et Champollion-Figeac sous le rapport de l'archéologie. Leurs dissertations scientifiques, d'un haut intérêt, servirent à établir avec une authenticité incontestable la qualité des pierres travaillées par les anciens Egyptiens, les différents fruits et plantes de leur époque, les espèces d'animaux qui étaient en vénération près d'eux, leurs connaissances et leur industrie. Elles furent insérées à la suite du Catalogue de la collection qui fut publiée en 1826 (1). La dissertation de Mérimée traitait de la préparation et de l'emploi des couleurs, des vernis et des émaux. De l'examen des objets et, sans procéder à l'analyse chimique des matières,

(1) Catalogue raisonné et historique des antiquités découvertes en Egypte par M. Passalaqua. Paris, 1826, in-8°.

Digitized by Google

qui, dit-il, n'ajouterait rien à l'idée qu'on doit avoir de l'avancement extraordinaire de l'industrie à des époques si reculées, il tirait de précieux renseignements sur les couleurs dont les anciens Egyptiens faisaient usage, sur les substances naturelles avec lesquelles ils les préparaient, sur les matières glutineuses qui servaient à les détremper, sur les outils employés pour les appliquer, sur les vernis visqueux qui les recouvraient, enfin sur les procédés de coloration des émaux.

La publication de cette dissertation le décida à présenter au public le résultat de toutes les recherches analogues auxquelles il se livrait depuis quarante ans. Déjà en 1821, il avait songé à faire imprimer ses idées sur les essais de Van Eyck; mais il n'avait pas donné suite à ce projet. Une lettre qu'il écrivit à Fabre le 22 novembre de cette année nous en fait connaître les raisons : « C'est seulement à l'époque de Jean de « Bruges », lui disait-il, « que le procédé de peinture à l'huile « est devenu général » et il lui expliquait que son travail devait être étendu aux peintres de toutes les écoles. « En « citant les esquisses de Rubens, je ferai remarquer, ajou- « tait-il, qu'il les traçait à la mine de plomb sur un panneau « imprimé en blanc à colle comme le bois destiné à être doré, « puis couvert d'une couche d'huile sâle de pincelier. Ensuite « il dessinait ses figures au trait avec un pinceau et, comme « ses traits sont souvent très-fins et sont filés sans interrup- « tion pendant des espaces considérables, il fallait que le « pinceau coulât facilement. » Il avait donc jugé nécessaire de poursuivre ses études. Des observations longues et minutieuses s'ajoutèrent à celles recueillies jusqu'alors. En analysant la pâte des tableaux, en fouillant les plus anciens traits de peinture, il en arriva à cette conclusion que les plus anciens peintres des Ecoles flamandes et vénitiennes ne peignaient pas comme nous avec des huiles ; mais qu'ils détrempaient leurs couleurs avec des vernis. En 1828, l'ensemble de ses observations formait tout un traité de peinture. Le moment était venu de le faire imprimer. Auparavant il voulut soumettre l'ouvrage à l'Académie des Beaux-Arts qui chargea Castellan de rédiger un rapport (1). Ensuite il eut la fantaisie de demander qu'on l'imprimât aux

(1) Lettre à Fabre du 27 septembre 1828.

Digitized by Google

frais du Gouvernement, afin de pouvoir en distribuer un grand nombre d'exemplaires (1). Tout cela, occasionna de grands retards. « Ce qu'il eut été facile d'obtenir il y a un an « est aujourd'hui assez difficile », écrivait-il à Fabre le 30 mai 1829, « le rapport favorable ne suffit pas ; il en faut « un autre d'une commission spéciale. Je voudrais bien main- « tenant ne pas m'être exposé à un refus. Quoi qu'il en ar- « rive, il paraîtra avant l'hiver et je vous l'enverrai aussitôt « qu'il sera imprimé. »

L'ouvrage parut au commencement de l'année 1830. Il a pour titre : *Traité de la peinture à l'huile ou des procédés matériels employés dans ce genre de Peinture depuis Van Eyck jusqu'à nos jours* (2). C'est l'œuvre capitale de Mérimée. Tout d'abord il y rend justice au travail de Bouvier qui, dans un ouvrage publié trois ans auparavant : *(Manuel des Jeunes Artistes et Amateurs de Peinture, Paris*, 1828), s'était proposé de faire connaître, non la nature et la préparation des couleurs, mais seulement l'effet qu'elles produisent à l'emploi. Il expose ensuite comment il a été conduit à entreprendre ses recherches. Le second et le troisième chapitres, remplis d'indications neuves et précieuses, traitent de la composition des vernis et de leur emploi dans la couleur, des différentes substances telles que les vernis, les bitumes, les résines, les huiles, qu'on peut mélanger avec la couleur, ou la manière qu'employaient très probablement les peintres des Ecoles flamandes et vénitiennes. Le chapitre IV est relatif à la préparation des couleurs. Ainsi que Quatremère de Quincy le fit remarquer dans son rapport adressé à l'Académie sur l'ouvrage, il appartient plus à la chimie qu'à la peinture. Il donne les notions les plus exactes sur les diverses matières colorantes, sur leur préparation, leur solidité, l'action que l'air et la lumière leur font subir. Il contient une foule de recettes que l'auteur, avec ses connaissances toutes spéciales, s'était appliqué à choisir parmi celles qui se rapprochent le plus de la simplicité naturelle. Ce chapitre, a dit Topffer, « est pour « les peintres un trésor d'observations et de procédés : il est « plein d'intérêt et de piquant. » Les chapitres suivants traitent de la préparation des murs, panneaux, toiles, puis

(1) Lettre à Fabre du 30 mai 1829.
(2) Paris, Mad. Huzard, libraire, rue de l'Eperon, n° 7 (1830).

Digitized by Google

des mesures à prendre pour assurer la conservation des tableaux et des moyens de les restaurer.

L'ouvrage se termine par une théorie de la colorisation appliquée à l'harmonie des couleurs. Mérimée, en homme profondément versé dans la pratique de l'art, y base sa théorie sur les propriétés physiques des couleurs et en fait découler les principes d'harmonie applicables à la peinture, Après avoir établi nettement la distinction entre les *dessinateurs* et les *coloristes*, il y combat le préjugé assez généralement répandu, qu'on peut à force de travail devenir dessinateur, mais que la science du coloris est un don de nature qui ne s'acquière pas par l'étude. A l'encontre de cette opinion mal fondée, il rappelle l'avis du Poussin qui écrivait de Venise : « l'étude peut former un coloriste. » On retrouve dans cette partie de son livre, exposés de la manière la plus nette, quelques-uns des véritables principes de l'enseignement si merveilleusement donné autrefois par l'ancienne académie. Il y explique que le clair obscur existe indépendamment de la couleur, mais qu'il l'accompagne toujours — qu'il est la partie de l'art que doit étudier spécialement celui qui aspire à devenir coloriste — qu'avec la distribution de l'ombre et de la lumière on parvient à sauver toutes les discordances de la couleur.

Dans les premiers jours du mois de février 1831 Fabre reçut l'un des premiers exemplaires qui lui fut apporté par le docteur Lallemand, professeur de l'Université de Montpellier. Invité par son ami à lui communiquer les observations que pourrait lui suggérer la lecture de son « libretto » l'illustre peintre répondit : « Je l'ai bien vite parcouru et j'ai vu à « mon grand regret que je manquais des connaissances néces- « saires pour le juger. C'est au-dessus de ma portée, à moi « pauvre ignorant des termes et des secrets de la chimie. « Je crois aveuglément tout ce que vous dites sur l'emploi « bon ou mauvais des différentes couleurs, du vernis, etc., « etc. » « Sous ce rapport vos conseils seront très-utiles aux « débutants, mais j'avoue que, si j'avais à le recommencer « par l'expérience que j'ai acquise par moi-même je ne change- « rais rien à mon système de peinture (1). » Et, Fabre terminait sa lettre en signalant à Mérimée quelques doutes « de *pédant* »,

(1) Lettre de Fabre à L. Mérimée du 16 février 1831.

Digitized by Google

disait-il, qu'il prenait la liberté grande de soumettre à son jugement. Il lui envoyait en même temps une longue liste d'auteurs anciens qui ont écrit sur la peinture.

A Paris, le *Traité de Peinture* de Mérimée recueillit les éloges unanimes des artistes, et, depuis son apparition, cet ouvrage est resté classique.

A Genève, Topffer en rendit compte le premier dans la *Bibliothèque Universelle* :

« Dans un ouvrage peu volumineux, écrit avec cette clarté « à la fois simple et élégante qui met les idées d'un auteur à « la portée de tous, disait-il, l'auteur a exposé les résultats « de ses longues recherches sur la partie technique de la « peinture et il a mérité, à notre avis, la reconnaissance que « l'on doit aux travaux consciencieux et vraiment utiles. A « ce dernier égard son livre est d'autant plus recommandable « que la matière qui y est traitée est l'une de celles qui ont « le moins profité des avantages de la publicité... C'est « qu'aussi l'auteur n'est pas le premier venu... C'est M. Méri- « mée, artiste, homme de savoir et, de plus, secrétaire per- « pétuel de l'Ecole royale des Beaux-Arts, c'est-à-dire habitué « tout au moins à tenir la plume.

« Il n'est pas étonnant, disait encore Topffer, que l'ouvrage « de M. Mérimée ait fait du bruit dans le monde des beaux- « arts. C'était plaisir, à son apparition, de voir les peintres « discutant à nouveau sur le vernis copal, sur la solidité des « laques, sur la pureté des ocres, procédant à de nouveaux « essais, se délectant amoureusement à de petites prépara- « tions anodines, car les artistes sont tous un peu enfants. »

Et il recommandait aux artistes et à tous ceux qui s'intéressent au bel art de la peinture cet ouvrage « où « percent d'un bout à l'autre le savoir, la seule envie d'être « utile, et ce véritable amour de l'art qui ennoblit jusqu'aux « plus minutieuses recherches (1). »

L'article élogieux du peintre-écrivain genevois a été signalé par M. Lucien Pinvert dans son étude bibliographique sur *Prosper Mérimée* (2). Le fervent Mériméiste n'est pas éloigné de croire que le *traité du Lavis à l'encre de chine* publié par

(1) Bibliothèque Universelle des Sciences, Belles-Lettres et Arts, rédigée à Genève. Tome XLII, 1831, pp. 276-290.

(2) Lucien Pinvert. *Sur Mérimée*. Notes biographiques et critiques. Paris, 1908, pp. 72-74.

Digitized by Google

Topffer deux années plus tard a été inspiré par l'essai sur les procédés de peinture dont il venait de vanter l'excellence et l'utilité pratique pour les artistes.

En Angleterre, le *Traité de Peinture* eut un grand succès. Il en parut de suite une traduction et, quelques années plus tard, Sarsfield Taylor en donna une autre à laquelle il ajouta ses observations (1).

Léonor Mérimée lui-même songea de bonne heure à en publier une seconde édition. Nous trouvons en effet dans sa correspondance avec Fabre une lettre datée du 6 janvier 1831 où il dit à son ami : « Mon fils vient de faire un voyage de « cinq mois en Espagne. Je l'avais chargé de prendre « quelques notes sur les plus anciens traités de peinture. Il « y en a un de 1469 de Pacheco. Je le lis en ce moment avec « l'aide de mon fils ». Mais le temps lui manqua sans doute car, à sa mort, on ne retrouva rien du nouveau travail qu'il avait préparé.

(1) *The art of painting in oil, and in fresco, transl. from the original french Treatrise of Mérimée*, with original observations by Searsfield Taylor. London, 1839, 8 vol. petit in-8° color., cart. t. v., 5 fr.

Digitized by Google

IV

Léonor Mérimée et sa famille.

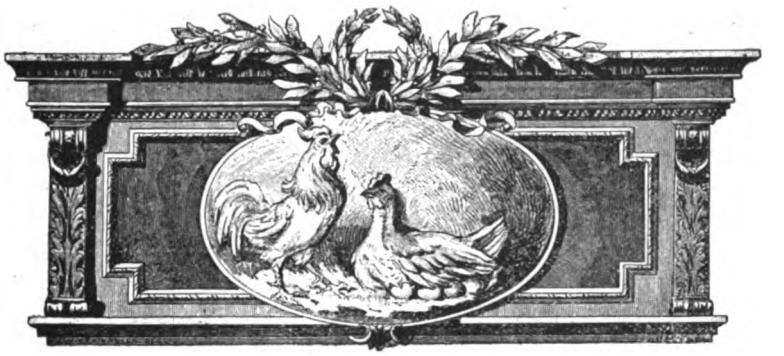

Léonor Mérimée s'est préoccupé toute sa vie de laisser, ainsi qu'il disait, « une belle épitaphe en lettres d'or » dans le cœur de ses amis. C'était un homme aimable et d'un commerce sûr. Sa physionomie fine, au large front, au regard doucement voilé, au sourire bienveillant quoique relevé d'une pointe de malice, décelait au premier aspect la franchise et la bonhomie. A l'Ecole Polytechnique les élèves l'adoraient. A l'Ecole des Beaux-Arts il se plaisait en de longues causeries, pleines de sens et d'esprit, qui faisaient le charme de ses auditeurs. Aux jeunes artistes étonnés de l'étendue et de la variété de ses connaissances qui venaient le consulter, il sut toujours donner un conseil utile et apporter le profit de sa grande expérience. Tous les hommes qui l'ont approché sont devenus ses amis. Tous ceux qui l'avaient connu dans sa jeunesse lui ont conservé leur attachement jusqu'à son dernier jour. Tous l'appelaient « le bon Mérimée ».

Cet homme si doux, si calme, avait vécu aux heures les plus tragiques. Fervent adepte à vingt ans des principes de la Révolution, rallié de bonne heure à l'Empire et un moment suspect au gouvernement de la Restauration, il gardait encore aux journées de Juillet quelque chose de son enthou-

Digitized by Google

siasme juvénile pour la liberté ; mais les désordres journaliers des années suivantes lui enlevèrent ses dernières illusions. Il le disait au publiciste Auguste Fabre (1), son ami qui venait de lui envoyer son ouvrage sur *La Révolution de* 1830 :

« ... Peut-être ne partagerai-je pas votre opinion sur les « avantages que présenterait à la France un gouvernement « républicain. L'essai que nous en avons fait il y a quarante ans « n'est pas encourageant. Quand je vois le peuple de Paris « massacrer une douzaine de personnes parce qu'il croit que le « gouvernement veut diminuer la population en empoisonnant « le vin ; quand je le vois se persuader que les médecins sont « les auteurs du choléra, je ne me fie pas au gouvernement de « la multitude. Quoi qu'il en soit je lirai votre plaidoyer avec « beaucoup d'intérêt parce que j'ai la certitude que c'est un « ouvrage consciencieusement écrit et je n'ai pas une opinion « aussi bonne de tous les hommes de l'opposition ; je ne les « crois pas aussi sincères que vous dans leur croyance. »

Nous avons cru devoir reproduire ici cette lettre de Léonor Mérimée parce qu'elle pourra peut-être servir à expliquer les tendances politiques de son fils, du moins dans la première partie de sa vie.

Il se maria tard. Il avait quarante-trois ans quand il s'éprit d'une jeune fille jolie, intelligente et artiste, Anne Moreau, dont la mère dirigeait à Passy un pensionnat où il venait donner des leçons de dessin. Madame Moreau était la veuve d'un chirurgien militaire attaché au corps expéditionnaire du Canada qu'elle avait épousé à Londres et qui était mort en lui laissant sept enfants (2). Elle appartenait à la famille des Leprince originaire de Rouen à laquelle se rattache toute une lignée d'artistes : — Sa mère, Jeanne-Marie Leprince (3), mariée en premières noces au chevalier de Beaumont, est l'auteur de la « *La Belle et la Bête* » et d'une foule d'autres jolis contes qu'on a souvent réimprimés. Cette femme célèbre

(1) Auguste Fabre est l'auteur de *La Révolution de 1830 et le véritable parti républicain* et d'une tragédie qui fut interdite par la censure.

Son frere Marie-Joseph Fabre, littérateur de mérite, fit pendant quelques années un cours d'éloquence à l'Athénée.

La lettre de Mérimée porte la date du 5 février 1834.

(2) Elle épousa Nicolas Moreau en 1762 à Londres. Elle vint ensuite habiter avec lui près de sa mère dans les environs d'Annecy et plus tard à Avallon.

(3) Née à Rouen en 1711, morte à Chavanod près d'Annecy en 1780.

Digitized by Google

M^me^ Mérimée. Collection de M^me^ Rérolle.

PORTRAIT D'ENFANT.

Digitized by Google

Digitized by Google

habita longtemps l'Angleterre, s'y fit connaître par ses écrits et consacra la fin de sa vie à travailler à l'éducation des enfants. — Son oncle Jean-Baptiste Leprince, membre de l'ancienne Académie, fils d'un Leprince venu s'établir maître sculpteur à Metz (1), l'un des meilleurs paysagistes du XVIII[e] siècle, le peintre de scènes pastorales russes dans lesquelles on retrouve le fouillis et le pittoresque de son maître Boucher et qui furent l'objet de l'engouement des Parisiens. — Sa cousine Marie-Anne Leprince, qui peignait avec assez d'habileté et qui apprit de l'oncle Jean-Baptiste la gravure à l'aquatinte pour l'aider dans les derniers temps de sa vie. On voit qu'Anne Moreau avait de qui tenir. Son frère Paul Moreau, professeur de physique au collège d'Avallon, avait un vrai talent de dessinateur ; il donnait aux jeunes filles de la ville des leçons de dessin qui consistaient principalement à leur faire copier des têtes de Raphaël à la sépia ou à l'aquarelle, à la manière de la miniature et son enseignement n'a pas été sans influence sur le talent de certaine artiste de nos jours (2). Elle-même peignait très agréablement la miniature. Elle faisait aussi des portraits et elle réussissait particulièrement dans les portraits d'enfants. On en pourra juger par celui que nous reproduisons et qui est conservé dans la famille de son amie intime, Madame Régnier, dont il sera parlé tout à l'heure.

Le mariage de Mérimée eut lieu au commencement de l'année 1800. Il alla aussitôt après s'établir sur la Montagne Sainte-Geneviève : d'abord rue d'Enfer et quelques mois plus tard tout en haut de la colline, au Carré Sainte-Geneviève, dans la maison portant le numéro 7. C'est là que Prosper Mérimée vint au monde le 28 septembre 1803 ! Combien de Mériméistes le savent-ils ! Là s'écoulèrent les quatre premières années de son enfance durant lesquelles il fut tant choyé, tant gâté par ses parents, constamment inquiets de sa santé délicate et à chaque instant menacés de le perdre. Il ne reste aucun souvenir du Carré Sainte-Geneviève. C'était une dépen-

(1) J.-B. Leprince, né en 1733, mourut en 1781. Son père avait quitté Rouen pour aller s'établir à Metz ; il s'y maria deux fois et eut plusieurs enfants ; deux de ses fils allèrent habiter la Russie où leur frère Jean-Baptiste alla plus tard les rejoindre.

(2) Madame Madeleine Lemaire. Sa mère était la fille du général Hubert qui habitait Avallon ; elle fut l'une des élèves de Paul Moreau.

Digitized by Google

dance de l'antique abbaye dont la Convention venait de faire l'*Ecole Centrale du Panthéon*, aujourd'hui Lycée Henri IV. La maison dans laquelle habitait Mérimée, avec Deparcieux, Binet, Duhamel et quelques autres professeurs, a disparu. Elle fut démolie en 1807 ainsi que toutes les autres maisons, en même temps que la vieille église de *Clovis et de Clotilde* qu'on abattit sans pitié pour le percement de la rue Clovis et le dégagement du Panthéon (1).

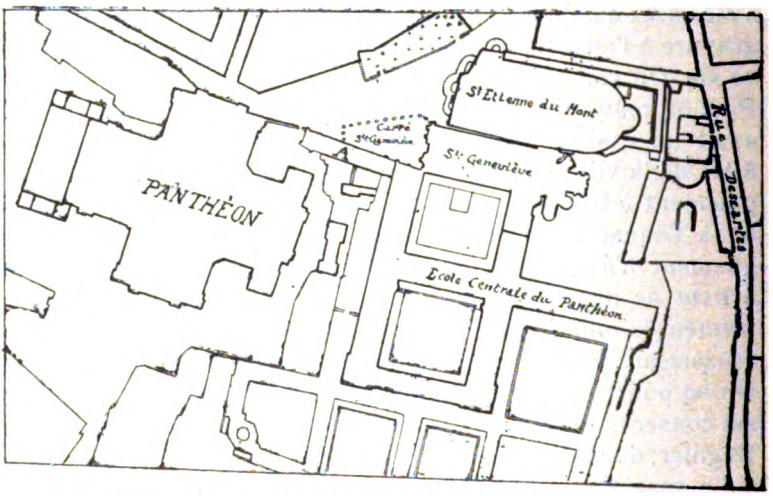

A. La maison natale de Prosper Mérimée au carré Sainte-Geneviève.

Mérimée désireux de ne pas s'éloigner trop de l'Ecole Centrale et de l'Ecole Polytechnique transférée depuis peu dans les bâtiments du Collège de Navarre, alla se fixer de l'autre côté du monument de Soufflot, dans la rue Neuve Sainte-Geneviève, aujourd'hui rue Tournefort qui va du quartier latin au faubourg Saint-Marceau. Il habita le nº 25 pendant près de douze ans, jusqu'au moment d'aller occuper aux Petits-Augustins l'appartement réservé au secrétaire perpétuel de l'Ecole des Beaux-Arts. C'est tout près de sa maison, à l'endroit où la rue, aujourd'hui encore déserte et silencieuse, s'abaisse en pente brusque vers le faubourg, que Balzac a placé la pension

(1) L'Ecole Centrale du Panthéon payait à l'Etat un loyer de 8.000 francs pour cette maison.

Digitized by Google

M^me^ Mérimée. D'après une héliogravure.

PORTRAIT DE PROSPER MÉRIMÉE A L'AGE DE CINQ ANS.

Digitized by Google

Digitized by Google

de « maman Vauquer ». L'aspect des lieux n'a pas changé. L'herbe y croît encore le long des murs et l'on s'attendrait encore à y rencontrer Vautrin, Rastignac ou le père Goriot. Les quelques élèves qu'il avait conservés le suivirent dans ce quartier perdu. Madame Mérimée y reprit ses leçons de dessin et y travailla à ses portraits. En 1808 elle peignit là son fils, comme il avait cinq ans, l'air candide, de longs cheveux bouclés, la bouche déjà malicieuse. Ce délicieux portrait qui resta longtemps suspendu dans la salle à manger de l'appartement de la rue de Lille, est perdu. Il fut consumé dans l'incendie du 23 mai 1871. Heureusement, Madame Régnier en avait fait une copie très exacte. Cette copie a été reproduite par M. Maurice Tourneux dans son excellent ouvrage *Mérimée, ses portraits, ses dessins, sa bibliothèque*. Grâce à l'autorisation qu'il nous a fort aimablement accordée, on retrouvera ici ce portrait sans lequel, dit-il, « nous n'au-« rions pas connu ce sourire ingénu qui s'échappa dès l'ado-« lescence ».

Dix ans plus tard, Madame Mérimée fit dans cette maison un autre portrait de son fils qu'elle représenta de face, revêtu d'un pantalon gris et d'une redingote noire, assis sur un tertre derrière lequel s'étendait un vaste paysage. Ce portrait était très-ressemblant, nous assure M. Maurice Tourneux. Malheureusement, il n'en reste pas même une copie. Elle y fit aussi une copie du beau portrait de Fourcroy par Gérard qui est en la possession du docteur Laugier et le portrait de son neveu, Augustin Fresnel, élève ingénieur de l'Ecole des ponts et chaussées, d'après lequel un artiste a reproduit les traits de l'illustre physicien en tête de l'édition de ses œuvres.

Nous avons la bonne fortune de pouvoir présenter ici quelques autres portraits dus au pinceau de Madame Mérimée.

Voici d'abord le plus intéressant de tous et peut-être le meilleur, son propre portrait, qu'elle peignit elle-même au pastel peu de temps après son mariage et qu'un de ses arrière-neveux a bien voulu mettre à notre disposition (1).

Voici Victor Jacquemond, le jeune et célèbre voyageur, qui joignait au talent d'écrivain la science du naturaliste. Peu

(1) Ce portrait appartient à M. A. Schmitt, arrière-petit-fils de Paul Moreau, le frère de Madame Mérimée.

Digitized by Google

de temps avant qu'il partit pour les Indes, elle avait mis tout son art à rendre la finesse des traits, le vague du regard, la grâce de la physionomie et la beauté de la longue chevelure naturellement bouclée. La gravure de ce portrait faite par Bourrer à la manière noire, que nous reproduisons, montre qu'elle y avait réussi. V. Jacquemond mourut à Bombay le 7 décembre 1832 au moment de recueillir la gloire, juste récompense de ses efforts. Sa mort fut un deuil pour tous ceux qui l'avaient connu. Prosper Mérimée, son ami dévoué, qui avait dîné gaiement avec lui le jour de son départ de Paris, ne pouvait s'en consoler ;

Voici Sutton Sharpe, dont la mort, à la suite d'excès de travail et de plaisirs, causa aussi à Prosper tant de chagrin. L'avocat anglais le recevait à Londres et lui envoyait des renseignements sur la politique anglaise. Prosper, en retour, le tenait au courant de la chronique parisienne, surtout de la chronique scandaleuse et, quand il venait à Paris, l'introduisait dans le cénacle de « La Rotonde ». Le portrait fut offert à la famille de Scharpe. Il n'a jamais été publié. Nous le reproduisons ici d'après la photographie que Mademoiselle Lœtitia Sharpe, une petite-nièce, a donnée à M. Paupe et que le fervent stendhalien, avec une parfaite amabilité, nous a autorisé à reproduire.

Dans l'atelier de son mari, aux Petits-Augustins, elle a fait beaucoup d'autres portraits. Que sont-ils devenus ? on l'ignore. Elle n'a jamais exposé aux salons annuels.

C'était un intérieur d'artistes que celui de Léonor Mérimée. On y savait apprécier les nobles jouissances de la littérature et des arts. On y honorait par dessus tout, dit M. Augustin Filon, l'esprit, la science et la vertu. Un petit nombre d'amis le fréquentait, d'abord ses vieux camarades d'atelier, Gérard, alors en plein triomphe et baron de l'Empire, Picot, qui était entré peu d'années après lui dans l'atelier de Vincent, François Neveu, auquel il était adjoint à l'Ecole Polytechnique pour l'enseignement du dessin, Jacques Rochard son élève préféré qui venait d'obtenir sa médaille de 3e classe ; puis ses savants collègues : André-Marie Ampère, l'illustre mathématicien qui demeurait dans la même rue, presque porte à porte, le chimiste Vauquelin, son compatriote normand ; enfin des artistes anglais recommandés par ses amis de Londres et débarqués à Paris, les uns après la paix d'Amiens,

Digitized by Google

Mme Mérimée. Gravé par Bourrer.

PORTRAIT DE VICTOR JACQUEMONT.

Digitized by Google

Digitized by Google

les autres après 1814 avec le flot d'émigration anglo-saxonne dont l'influence se fit si longtemps sentir : William Hazlitt, littérateur entraîné vers les arts qui travailla avec lui quatre mois dans les galeries du Louvre ; Coppley-Fielding, l'éminent aquarelliste qui débutait dans la carrière artistique ; sans oublier deux Anglaises dont les parents avaient connu à Londres la mère de Madame Mérimée et qui venaient prendre chez elle des leçons de dessin : Miss Emma et Fanny (1) Lagden, les deux grandes amies de Prosper Mérimée, ses deux *Governess* comme les appelle malignement de Goncourt, qui l'accompagnèrent dans ses promenades aux environs de Cannes, l'une portant son arc et ses flèches, l'autre sa boîte d'aquarelles et dont il fit ses légataires universelles.

Prosper Mérimée grandit dans ce milieu entre un père débonnaire qui s'enveloppait de gravité et une mère de caractère ferme et pratique, d'esprit incisif, mais peu portée aux effusions de sensibilité, si l'on en croit cette mauvaise langue de Stendhal qui la jugeait « susceptible d'attendrissement une fois par an (2) ». Il prit à l'un le goût du dessin et l'amour de l'art antique, à l'autre le don de raconter qu'elle tenait de sa spirituelle aïeule et dont elle savait se servir à l'occasion, excellant par ses récits, a dit M. d'Haussonville, « à main-« tenir immobiles les petits modèles qui posaient devant « elle (3) ». Il prit à tous les deux leur incrédulité absolue.

Que faut-il penser de l'anecdote de son enfance qui aurait provoqué chez lui l'éclosion du scepticisme et de l'ironie ? Nous n'avons pas à le chercher ici ! Elle a été contée, dans l'introduction des *Lettres à une inconnue,* par Taine qui la tenait de Sainte-Beuve, lequel l'avait recueillie des lèvres de Madame Mérimée. Bornons-nous à la reproduire telle que la donne M. Augustin Filon dans son dernier ouvrage *Mérimée et ses amis* : « Prosper avait cinq ans ; il avait fait quelque « petite faute. Sa mère qui était occupée à peindre le mit hors « de l'atelier en pénitence et ferma la porte sur lui. A travers « cette porte, l'enfant se mit à demander pardon, à promettre « de ne plus recommencer, et il employait les tons les plus sé-

(1) Miss Fanny Lagden, devenue plus tard Mistress Ewers.
(2) Stendhal, *Souvenirs d'Egotisme.*
(3) D'Haussonville, Réponse au discours de réception de M. de Loménie à l'Académie française.

Digitized by Google

« rieux et les plus vrais. Elle ne lui répondait pas. Il fit tant « qu'il ouvrit la porte et, à genoux, il se traîna vers elle, sup- « pliant toujours et d'un accent si sérieux, et d'un accent si « pathétique, qu'au moment où il arriva en sa présence, elle ne « put s'empêcher de rire. A l'instant il se releva et, changeant « de ton : Eh bien ! s'écria-t-il, puisqu'on se moque de moi, je « ne demanderai plus jamais pardon. »

M. Augustin Filon ne peut croire que le scepticisme de Mérimée date de ce jour-là ; mais en observant de près le portrait de l'enfant à cet âge, il n'hésite pas à dire que « sa « physionomie fait pressentir, avec le besoin d'aimer qui rend « l'homme bon ou mauvais, les deux traits dominants, curio- « sité et sensualité ». A l'appui de ce jugement j'apporte aux mériméistes (s'il en est qui me lisent), une anecdote très ignorée, très authentique et tout à fait caractéristique. Madame Mérimée avait chez elle, comme pensionnaire, une jeune fille, Mademoiselle Dubost, dont les parents habitaient la province et qu'elle avait prise en affection. Vers la fin de l'année 1810, cette jeune fille vint à se marier. Elle épousait le docteur Régnier qui l'enmena habiter Saint-Cheron, dans le Gâtinais, à dix lieues de Paris. Quand on lui annonça ce mariage, le jeune Prosper, épris pour Mademoiselle Dubost d'une véritable passion, refusa obstinément de voir le fiancé et ne consentit que bien longtemps plus tard à lui adresser la parole. Il avait sept ans. Un tel enfant n'était-il pas prédestiné à l'adoration de la femme ? L'aventure, nous le répétons, est véridique ; elle nous a été racontée par la petite-fille de celle qui en fut l'héroïne. On se retrouve dans la vie ! Plus tard, l'Académicien vint souvent dans ce joli village de Saint-Cheron où son cousin, Léonor Fresnel, inspecteur général des ponts et chaussées, avait sa maison de campagne. A chacun de ses voyages il ne manquait jamais d'aller rendre visite à Madame Régnier (1), la plus fidèle amie de sa mère. N'est-elle pas amusante l'histoire de cette *inconnue* de Prosper, tout à fait inconnue celle-là, et nous pouvons l'assurer, la première en date ?

A huit ans on mit Prosper externe en septième au Lycée Napoléon. Gustave de Wailly, le fils du Proviseur et Parceval

(1) Le docteur Jean-Baptiste Régnier fut maire de Saint-Chéron depuis 1834 jusqu'à sa mort en 1861. C'est Madame Régnier qui fit, comme nous l'avons rapporté, la copie du portrait de Prosper Mérimée par sa mère.

Digitized by Google

Mme Mérimée. Collection de Mlle Scharpe.

PORTRAIT DE SUTTON SCHARPE.

Digitized by Google

Digitized by Google

de Grandmaison, étaient dans sa classe. Son cousin Fulgence Fresnel, son camarade, Jean-Jacques Ampère, Montalivet le futur ministre, Romieu non encore réputé comme mystificateur, Lenormand, Bastide, avec lesquels il se lia plus tard, étaient dans les *grands*. Il savait l'anglais, l'ayant appris de ses parents en même temps que le français ; il écrivait comme les Anglais de cette belle écriture allongée alors toute nouvelle chez nous ; il était habillé avec élégance à la mode anglaise et cette prédilection déjà marquée pour les manières d'outre-Manche qui dégénéra plus tard en anglomanie et en dandysme, la recherche de sa toilette, furent la cause des taquineries qu'il eut à subir, dès les premiers jours de la part de ses camarades. Son caractère y fut sans doute aussi pour quelque chose. A ce sujet nous pouvons fournir un témoignage inédit et précieux. C'est une lettre de Madame Mérimée à son frère Paul Moreau. Elle lui écrivait quelques jours après la distribution des prix de l'année 1812 pour lui annoncer le premier succès de son fils :

« Prosper est en vacances, cependant il suit toujours le « Lycée parce qu'on y reçoit encore une leçon par jour. Il « a été couronné. Nous sommes fier comme tu penses ! « Il a eu un second prix de thème et un premier accessit « en version. Il passera à la rentrée dans une classe plus « forte et plus nombreuse; il faut piocher en vacances « pour tâcher d'être quelquefois le premier parce qu'il a un « grand désir d'aller à la Saint-Charlemagne où ne sont « admis que les premiers de chaque classe. Il a force ambi- « tion ; mais *il est mauvais et goilleur (sic) à taper ;* sa santé « n'est pas mauvaise ; cependant il est maigre comme un « garenne (1). » Voilà ce qu'écrit une mère à qui l'amour maternel ne fermait pas les yeux sur les défauts de son fils ! Cela va bien avec ce que nous savons de son caractère à elle-même ; mais « mauvais et gouailleur à taper » est adorable ! Au reste, les mériméistes pourront rapprocher ce jugement du portrait tracé dix ans plus tard par Stendhal lorsqu'il fit la connaissance de Prosper Mérimée dans la petite maison de Lingay, son professeur de rhétorique. « Ce pauvre jeune homme en redingote grise, si laid avec

(1) Lettre communiquée par M. Bernard Schmitt, arrière-petit-fils de Paul Moreau.

Digitized by Google

« son nez retroussé, avait quelque chose d'effronté et d'ex-
« trêmement déplaisant. Ses yeux petits et sans expression
« avaient un air toujours le même et cet air était
« *méchant* (1) ».

Ainsi donc Prosper travaillait avec ardeur. Il avait de l'ambition. Au collège ses études ne furent pas aussi peu brillantes qu'on a voulu le dire, puisqu'il obtint chaque année de nouveaux succès : deux accessits de version et de thème en sixième, un premier prix de version latine en cinquième, un accessit de thème latin ainsi qu'un accessit de version grecque et un accessit de thème en quatrième, un premier accessit de version latine en troisième, un autre encore en seconde avec un de version grecque (2). L'année 1819 durant laquelle il perdit son temps à étudier la magie fut la seule où il n'obtint aucune nomination.

A la fin de sa première année d'étude il avait été question de le mettre pensionnaire. Sans doute pour qu'il put travailler davantage. Dans la lettre dont nous parlions tout à l'heure et que nous avons sous les yeux, sa mère disait encore : « Je suis indécise si je dois ou non solliciter une « pension au Lycée. Je ne sais s'il y aurait plus d'avantages « pour lui à y être pensionnaire ou à continuer de suivre « comme externe ». Mais ses parents se décidèrent pour l'externat et il semble bien qu'en cette circonstance l'avis de Madame Mérimée ait prévalu.

De bonne heure, le père remarqua, et non sans satisfaction, les grandes aptitudes de son fils pour le dessin. Il prit plaisir à le voir s'essayer tout enfant à des paysages d'après nature. Plus tard il laissa Simon Rochard, son élève et ami lui donner quelques leçons. Après 1815, il lui permit de travailler avec les artistes anglais qui recevaient chez lui son enseignement. Mais, dans sa pensée, ces études ne devaient être qu'un amusement et le temps à y consacrer devait être très court. Il n'était pas disposé à encourager Prosper dans une voie dont il connaissait les difficultés. C'est ce qu'il expliqua nettement à Rochard dans une des premières lettres qu'il lui adressa à Londres où celui-ci venait de se retirer :

(1) Stendhal, *Souvenirs d'égotisme*.
(2) Lucien Pinvert, *Un Post-scriptum sur Mérimée*.

Digitized by Google

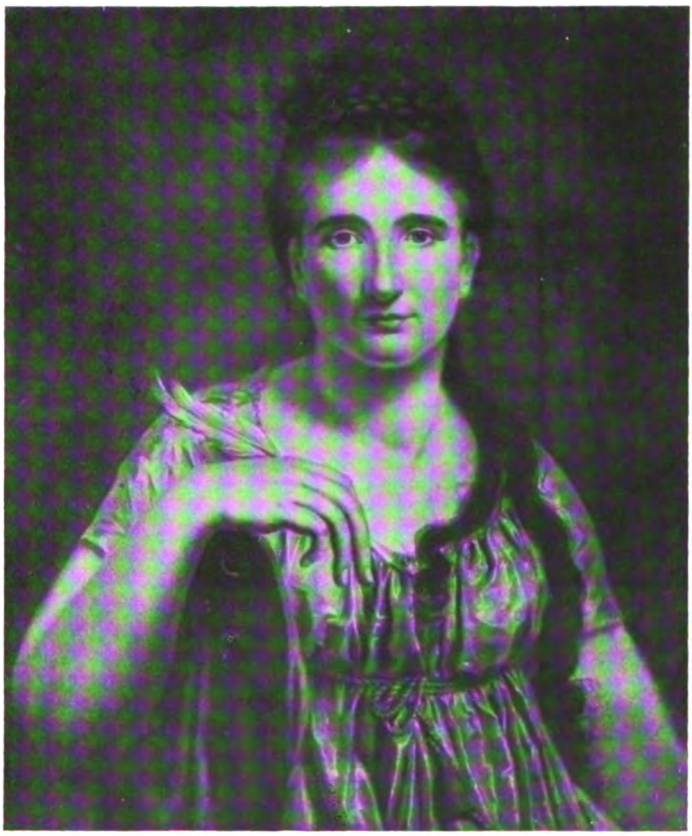

Collection de M. A. Schmitt.

PORTRAIT DE MADAME MÉRIMÉE PAR ELLE-MÊME (Pastel).

Digitized by Google

Digitized by Google

« Prosper a toujours la fantaisie de faire du barbouillage « d'après nature », lui écrivait-il en 1817, « et il se flatte « d'arriver un jour à faire des pochades qui rappelleront les « vôtres et celles des artistes anglais. Pour moi je pense « qu'avant de pouvoir exprimer comme Constable les divers « objets dont se compose un paysage il serait utile de pou- « voir les imiter avec précision, mais l'objet essentiel est que « Prosper acquière, sans y employer beaucoup de temps, « assez de pratique pour pouvoir s'amuser ». Dès ce moment l'intention de Mérimée était arrêtée. Il ferait suivre à son fils la carrière du barreau. Toutefois on ne trouve cette décision explicitement formulée que quatre ans plus tard, dans un passage d'une de ses lettres à Fabre qui a été souvent citée :

« J'ai un grand fils de dix-huit ans dont je voudrais bien « faire un avocat. Il avait des dispositions pour la peinture « au point que, sans avoir jamais rien copié, il fait des « esquisses comme nos jeunes élèves et ne sait pas faire un « œil. Toujours élevé à la maison, il a de bonnes mœurs et « de l'instruction (1). »

C'est alors qu'il fit prendre à Prosper ses premières inscriptions de droit et qu'il le conduisit dans le monde. Dans le salon d'Ampère que fréquentaient des savants et des littérateurs, le jeune étudiant fit la connaissance de Stapfer. Dans le salon de Gérard, le plus curieux et le plus amusant de Paris, il rencontra les anciens élèves de David avec la nouvelle génération d'artistes. Il courut aussi les bals et il trouva encore le temps d'étudier le grec, les langues modernes, la théologie, la numismatique, l'épigraphie et l'architecture, amassant les matériaux d'une étonnante érudition, prenant en aversion les vains discours et sentant naître en lui le désir de savoir le pourquoi et le comment de toutes choses, de connaître toutes les techniques, mais n'abandonnant rien de son goût pour le dessin auquel il continua de donner tous les instants que lui laissaient ses études et la vie mondaine. Reçu avocat trois ans après, lancé déjà dans le mouvement littéraire et toujours épris de peinture, il partit pour Londres avec Delacroix et Delécluze, y prit quelques leçons auprès de Rochard et revint à Paris plus enthousiaste encore de l'Ecole

(1) Lettre de Léonor Mérimée à Fabre du 16 décembre 1821.

Digitized by Google

anglaise. Ne nous étonnons donc pas qu'à ce moment, son père se soit demandé s'il n'avait pas contrarié sa vocation d'artiste. Cette pensée le tourmenta un moment. Au mois de mars 1827, il écrivait, en effet, à Rochard.

« L'impulsion que Prosper a reçu de vous subsiste dans « toute sa force et son plus grand plaisir est de mettre de la « couleur sur du papier. Malheureusement il n'a pas comme « vous de fondations solides ; il ne sait pas dessiner un œil ; « de sa vie il n'a pas étudié l'attache d'un poignet. S'il en « savait autant que nos médaillistes même de rangs infé- « rieurs, il serait plus habile qu'eux... »

Et, le mois suivant, il lui disait encore :

« Vous avez imprimé à Prosper un désir de peindre qui ne « s'est pas ralenti. Il a copié à l'aquarelle quelques esquisses « que j'ai faites d'après Rubens et ses copies sont fort exactes « de couleur ; mais il ne suffit pas d'avoir l'œil sensible à la « couleur; il faut connaître un peu la forme et il n'a jamais « dessiné un œil; toutefois, s'il persévère, il pourra dessiner « le paysage d'après nature fort agréablement pour un ama- « teur. J'avoue que s'il eût commencé plus tôt, je le verrais « barbouiller du papier avec plaisir; mais puisqu'il s'est « lancé dans la littérature et qu'il a débuté avec quelque « succès il me semble, quand je le vois employer une matinée « entière à peindre, qu'il perd son temps. Mais il y a un « charme indicible à faire ce qu'on n'est pas obligé de « faire (1). »

Les observations, les conseils, le soin qu'il prit à convaincre son fils de l'importance du métier dans l'art, ne furent toutefois pas perdus. Il s'en aperçut bien au retour du voyage d'Espagne d'où Prosper lui rapporta quelques études. Quand il les eut examinées, il s'empressa d'écrire à Rochard :

« Prosper a fait quelques croquis d'après Velasquez, Mu- « rillo et Rubens dans lesquels on reconnaît le coloris de « chaque maître. Ce travail d'agrément c'est à vous qu'il le « doit. Lorsqu'il revint de Londres où il avait vu vos aqua- « relles il crut que rien n'était plus facile; il se mit à bar- « bouiller du papier et maintenant il en sait assez pour « s'amuser (2). »

(1) Lettre à Rochard du 14 avril 1827.
(2) Lettre à Rochard du 11 février 1831.

Digitized by Google

Et c'est de ce jour surtout que Prosper s'amusa à « barbouiller du papier », à couvrir ses livres, ses notes, de charges et de croquis. Il s'amusa aussi, comme on sait, de bien d'autres manières qui toutes ne furent pas très édifiantes, sans que cela l'empêchât de faire son chemin dans l'administration où il venait d'entrer par la protection du duc de Broglie.

Léonor Mérimée a tenu le baron Fabre au courant de tout ce qui intéressait la carrière de son fils et il le renseigna sur toutes les étapes par lesquelles on le fit passer. Il lui écrivait le 6 avril 1831 :

« Mon fils désirait courir la carrière diplomatique et au « commencement de l'année on lui proposa d'entrer au Mi- « nistère de la Marine comme chef du secrétariat; il devait « être en même temps nommé maître des requêtes; mais sa « nomination ne pouvant avoir lieu de suite, il est toutefois « entré en fonctions au mois de février. Six semaines après, « changement dans le ministère ; le comte d'Argout quitte la « marine et passe à l'intérieur; mon fils l'a suivi et n'a pas « encore le titre qui lui a été promis. Voilà ses occupations « littéraires interrompues; mais il acquerrera dans l'admi- « nistration des idées nouvelles que plus tard il mettra en « œuvre... »

Le 30 mai 1834 voici comment il lui annonçait sa nomination aux fonctions d'inspecteur des monuments historiques :

« Si vous lisez quelques-uns de nos journaux, vous « aurez pu voir que mon fils est casé de la manière la « plus agréable. Il avait été question de le mettre à la division « des Beaux-Arts au Ministère de l'Intérieur et je redoutais « beaucoup cette place dans laquelle il se serait fait nécessai- « rement beaucoup d'ennemis et fort peu d'amis. Nommé « Inspecteur des Monuments de la France il ne sera pas en « contact avec les amours-propres des artistes et des gens de « lettres ; ses nouvelles études le rattacheront naturellement « à celles qu'il a déjà faites et, quand bien même on viendrait « à supprimer cette place, le peu de temps qu'il y aura passé « lui aura toujours été profitable. Il compte commencer ses « courses par les départements du midi. J'ignore s'il passera « à Montpellier mais, à coup sûr, il n'y passerait pas sans « aller vous faire une visite. Il ne quittera pas Paris avant le « mois d'août. Entre temps il apprend à mouler; ce qui dans

Digitized by Google

« ses voyages lui sera utile car il ne trouvera pas toujours des « ouvriers sur les lieux. »

Sa dernière lettre, datée du 13 août 1834, apportée à Montpellier par Prosper Mérimée lui-même, est particulièrement intéressante à connaître :

« Vous pourrez, disait-il à son ami, lui donner d'utiles con- « seils. Il s'en faut de beaucoup qu'il ait les connaissances « qui seraient nécessaires pour bien remplir sa mission ; mais « il est jeune, naturellement observateur et, s'il peut suivre « jusqu'à nos âges la carrière dans laquelle on l'a fait entrer, « il sera un antiquaire d'une force respectable dont les futurs « Winkelmann parleront avec éloges. »

Ici, nous sommes bien forcés de le constater, le père a manqué quelque peu d'indulgence et en même temps il n'a pas fait preuve de clairvoyance. Si, en effet, Prosper Mérimée, à trente ans, n'avait pas encore acquis toutes les connaissances nécessaires à un inspecteur des monuments historiques, il n'allait pas tarder, par ses patientes études, à acquérir celles qui lui manquaient et il possédait déjà, avec la conscience de ses devoirs, toutes les qualités de l'artiste, du critique, de l'érudit. Il fut l'inspecteur type, proclame M. Filon. On sait quels services il a rendus à la conservation et à la sauvegarde des monuments qui forment notre patrimoine national. En archéologie, au contraire, si l'on en croit l'auteur d'un article récent, « sa science était courte » et même « il aurait commis quelque bévue (1) ». Mais, en cette matière, nous ne sommes pas compétent.

A la fin de cette même année 1834, Léonor Mérimée parlait aussi de son fils à l'abbé Requien. En lui adressant le dernier ouvrage de Prosper, sans doute *La Double Méprise*, il le remerciait de ses services hospitaliers. Mais, dans sa lettre fort longue, il passait assez dédaigneusement sur « cet opuscule » et il se complaisait à demander à l'excellent abbé toutes sortes de détails sur la manière de cultiver les patates dont il venait de recevoir d'Avignon quelques spécimens. Décidément les préoccupations culinaires étaient de tradition dans la famille !

(*A suivre.*) G. PINET.

(1) André Hallays, *Mérimée archéologue*, **Revue des Deux-Mondes**, 15 avril 1911.

Digitized by Google

LE CLUB DES CORDELIERS

PENDANT LA CRISE DE VARENNES

et le Massacre du Champ de Mars

(Suite et fin)

Confrontation du s^r^ Dermigny au s^r^ Verriere.
(Du Vendredy 9 septembre 1791.)

29^e^ [témoin]. Le témoin reconnoître l'accusé et l'accusé reconnoître le témoin.

L'accusé a dit pour reproche au témoin qu'il est attaché au général (1) en qualité d'aide major genéral, que la haine du général contre l'accusé, depuis le procès contre les mouchards et surtout depuis le procès du s. Santerre, dont l'accusé étoit deffenseur, est notoirement connue, qu'une preuve suffit pour l'établir, c'est que, dans cinq temoins de l'information contre l'accusé, trois sont gardes de la garde nationale essentiellement dévoués à la garde du général ; 2^e^ en ce que le temoin est par état camarade du s^r^ Desmottes, partie au procès du s^r^ Santerre, et que le témoin est nécessairement complice de la vengeance du s^r^ Desmottes contre l'accusé ; d'autant plus que le vœu de tout l'Etat major à l'égard de l'accusé et les dispositions pour le perdre ont été manifestées publiquement ; 3^e^ en ce que lors de l'arrestation de l'accusé le 21 juillet dernier, sur un ordre privé des administrateurs de police l'accusé étant à la mairie au violon, le témoin en présence de toute la garde, s'est fait ouvrir la porte et là du ton le plus méprisant et l'expression la plus vindicative, il dit : *Ah ! c'est le général Jaco, nous le tenons, nous serons au*

(1. Lafayette.

Digitized by Google

moins tranquille, nous tenons le chef; 4e comme ayant déposé d'après des dispositions aussi ennemies manifestées devant toute la garde contre l'accusé et de n'avoir déposé sur un événement général d'après la plainte très générale encore que d'un fait particulier à l'accusé.

Le témoin, repondant aux reproches, a dit qu'il se faisoit honneur d'occuper une place près M. DeLafayette et se regarde inviolablement attaché seulement à son devoir, n'a repondu au second reproche, et sur le 3e a dit qu'il a prié l'officier de garde de lui ouvrir la porte, sa curiosité l'avoit portée à voir si en effet c'étoit M. de Verrière qui étoit arrêté, car tous les jours on étoit trompé par de faux bruits sur de pareilles arrestations, et nie en tout les propos, il a pû dire seulement et même dehors du violon : *cela est vrai, c'est bien lui*, du reste il s'en rapporte entièrement au rapport que pourroit faire l'officier de garde à la mairie; sur le 4e et que le témoin n'a vû M. de Verrière ni aucune de ses manœuvres tant du samedy que du lendemain que dans le moment dont il parle dans sa déposition.

Et par l'accusé a repondu que le temoin a tort de dire qu'il ne s'est fait ouvrir la porte du violon que pour s'assurer de la personne arrêtée, d'autant que le commissaire de la section de la place Vendôme et le cy devant abbé de Douglas qui avoit arrêté et conduit l'accusé, arrivés devant la porte de M. de Gouvion, ont fait arrêter la voiture, ont envoyé l'un des gardes de l'escorte prévenir M. de Gouvion que c'étoit Verrière, que l'abbé Douglas ajouta : *cela lui fera plaisir, je lui avois promis de ne pas le manquer;* qu'ainsi l'état-major, depuis 9 heures jusques vers midy, que le temoin est venu parler à l'accusé, a été prevenu que c'étoit l'accusé M. Verrière; que quant aux propos et aux ..... que le temoin a encore tenus à des personnes qui demandoient à parler à Verriere, qu'il ne prenoit la défense que des coquins, l'accusé se réserve d'en faire la preuve, ainsi que de réclamer la déclaration de toute la garde outre celle de l'officier. Le temoin a persisté dans son recolement.

L'accusé a dit que le temoin n'est point exact dans les propos qu'il prête à l'accusé, d'autant qu'il ne rend point compte lui-même de ce qu'il disoit au peuple quand l'accusé l'a abordé, que ces deux moyens de défense vont être développés par les interpellations suivantes : En conséquence,

Digitized by Google

Interpellé le temoin de déclarer si, lorsque l'accusé l'a joint, il ne parloit point au peuple de la pétition, si en abordant l'accusé, il ne lui a point repété ce qu'il venoit de dire au peuple que la petition étoit contre le général, contre l'état-major, contre ceux qui portent l'épaulette et si l'accusé ne lui a point dit que la pétition ne contenoit pas un mot de tout cela.

A repondu qu'il s'en réfère à sa deposition.

Interpellé de déclarer si le s[r] Berger n'étoit point alors à côté de lui temoin, étant venus ensemble depuis la rue S[t]-Florentin jusqu'à l'endroit où l'accusé les a joints rue S[t]-Honoré ;

A repondu qu'il s'en référoit à sa deposition ;

Interpellé le temoin de déclarer depuis quand il connoît le s[r] Berger ?

A repondu, a dit qu'il le connoît, le s. Berger, depuis qu'il est au monde.

Interpellé le temoin de déclarer si, lorsque l'accusé l'a rencontré, il ne venoit point de se promener aux environs du Champ de Mars ?

A répondu que non, mais y alloit.

Observé par l'accusé que, revenant de la rue S[t]-Florentin où il avoit rencontré le s. Berger revenant des environs du Champ de Mars dans la rue S[t]-Honoré où il a rencontré l'accusé, où ils ont cheminé encore en se separant un certain espace de chemin en revenant vers les Capucins, comment alloit-il au Champ de Mars par un chemin retrograde ?

A repondu qu'il s'en tient à sa déposition.

Interpellé le temoin de déclarer si en effet il a été au Champ de Mars ?

A dit qu'il n'a point été au Champ de Mars.

Interpellé de déclarer si, le dimanche 17, il n'a point accompagné le général au Gros Caillou ou au Champ de Mars, ou bien s'il n'y a point accompagné le soir la municipalité avec le drapeau rouge ?

Et le témoin a dit qu'il s'en tient à sa déposition.

L'accusé observe que les antécédentes observations sur les démarches du temoin, le samedy soir et le dimanche 17, sont essentiellement puisées dans la cause et dans l'intérêt de la justification de ses reproches contre le temoin : 1° sa déposition n'a dû être faite qu'après la lecture de la plainte, cette

Digitized by Google

plainte ne contient que des détails de faits généraux relatifs à l'événement du dimanche et à ce qui l'a précédé ; le temoin par son grade a eu nécessairement part à ce qui s'est fait relativement à la loy martiale du dimanche, ces détails rentroient dans la plainte, ils devoient faire partie de sa déposition, par quel motif a-t-il donc déposé d'un fait particulier à l'accusé qui n'étoit pas spécialement désigné dans la plainte, quel motif a pû isoler les autres détails?

A dit s'en tenir à sa déposition.

Et de plus par le conseil de l'accusé a requis d'interpeller le témoin de déclarer si, avant sa déposition, il n'a point été faire une déclaration sur les objets dont il dépose, soit à la municipalité, soit à l'état-major, soit au comité des recherches et s'il n'a point invité le s. Berger comme temoin ?

A déclaré le temoin n'avoir fait aucune démarche que d'après l'assignation qui lui a été envoyée et n'avoir dit rien autre chose que ce qui est contenu dans sa déposition.

Et le conseil de l'accusé etc. de déclarer ce qu'il a entendu dire dans sa réponse par les manœuvres du jour et du lendemain du s[r] Verriere, desquelles il a dit n'avoir point connoissance ?

A repondu qu'il a entendu, par ces expressions, parler de la totalité des événemens qui s'étoient passés au Champ de Mars, dont M. Verriere lui avoit parlé la veille.

Interpellé de déclarer quelles étoient les manœuvres du 16?

A dit s'en référer à sa déposition.

Et le conseil de l'accusé a requis qu'il lui fut donné acte de la déclaration faite par le temoin que d'office et n'étant dans aucune fonction il s'est fait ouvrir la porte du violon le jour de l'arrestation du s. Verrière, pour s'assurer que led. s. Verriere étoit arrêté, attendu que l'on étoit tous les jours trompé sur de pareilles arrestations ?

Le conseil a demandé acte de ce qu'il n'avoit pas été au Champ de Mars, parce que celui qui avoit appellé le peuple n'y étant pas, il n'avoit plus rien à faire.

Interpellé de déclarer comment il a sçu que c'étoit le s. Verriere qui avoit rassemblé le peuple au Champ de Mars ?

A dit s'en referer dans sa déposition et dans ses réponses.

Après l'audience, Verrières commenta en ces termes les déclarations de d'Ermigny : « Il s'est présenté la tête haute, le nez au vent

Digitized by Google

et au ton de corps de garde ; il ne l'a point quitté toute la séance. Cet air a mal prévenu à son égard et il a justifié cette prévention du peuple qui rarement se trompe. . . . . .

... Croira-t-on que ce *Rodomond* s'est permis de jaser, de sacrer dans le cours de la discussion : il se formalisoit des interpellations de l'accusé... il s'ennuyoit de ce que cette séance étoit un peu longue... il parloit de *son service* qui l'appeloit ailleurs, il sembloit se refuser à satisfaire à tous les éclaircissemens qui pouvoient acquérir la justiffication de l'accusé, comme si un honnête homme, un témoin de bonne foy, appellé en confrontation, pouvoit avoir une occupation plus sérieuse, rien de plus pressant, rien de plus précieux que de concourir à éclairer la justice sur le coupable ou sur l'innocent accusé, en rendant hommage à la vérité ! Aussy en sortant le Peuple luy a témoigné toute son indignation et les malédictions l'ont suivi jusque fort loin, il les avoit méritées de nouveau par des nouvelles injures adressées au Peuple en sortant.

Un des conseils, deffenseurs de la cause, M. Dubail (1), s'est permis d'observer qu'il avoit designé l'accusé comme l'*instigateur* du rassemblement du Champ de Mars; que cette inculpation d'*instigateur* étoit une injure, dont il devoit fournir la preuve.

A ce mot *instigateur*, *Mons d'Ermigny* est monté sur ses chevaux, il a pris le tribunal pour un corps de garde, a offensé, injurié à tort et à travers : Le Peuple poussé à bout a réclamé vengeance pour la Loy... Le juge, au milieu de ce désordre, a eû la modération d'oublier ce qui étoit personnel à son caractère ; il a menacé de lever la séance, si l'on se refusoit au silence que la Loy prescrit... Cette conduite a augmenté le tort de celle du temoin qui se livroit à toute l'intempérance d'une fausse bravoure (2). Le Peuple saisit cette nuance adroite de la part du juge et le silence régna bientôt. »

Confrontation de Verrières et de Berger.
[Vendredi 9 septembre 1791].

26e [témoin]. Jean Bernard BERGER a ajouté que c'est rue St Honoré et non rue St Florentin qu'il a rencontré le sr Verrière, et que, quand il dit avoir entendu le s. Verriere déclarer

(1) Du Bail, avocat de Camille Desmoulins, voir mon livre, p. 327.

(2) Je ne suis que militaire, disoit-il, je ne sais que faire demy tour à droite. — *Et feu*, luy cria-t-on, du millieu de la salle... Allusion heureuse à la belle expédition du Champ de Mars, le 17 juillet. (Note de Verrières.)

Digitized by Google

qu'il avoit écrit la pétition sur l'autel de la patrie, il faut substituer au mot *Ecrit* celui *Copié* (sic), a persisté dans sa déposition.

Le témoin a dit reconnoître l'accusé pour l'avoir vu le Samedy 16 juillet rue S[t] Honoré et être celui qu'il a entendu parler dans sa déposition, et l'accusé a dit ne point reconnoître le témoin et qu'il ne l'avoit jamais vu.

A dit l'accusé n'avoir aucun reproche à fournir.

Le temoin a dit que sur la désignation d'un particulier dont il a entendu parler sous le nom de Verriere par M. d'Ermigny.

L'accusé a repondu que le témoin n'avoit point donné assés d'extension aux propos qu'il dit lui avoir été adressés par le s. d'Ermigny en l'abordant, que des interpellations qui vont suivre naîtra l'analyse de cette defense, en conséquence le témoin a requis d'interpeller l'accusé de déclarer si, lorsque l'accusé s'est approché de lui et du s. d'Ermigny, ils n'étoient pas auprès l'un de l'autre ou à quelque distance ?

A répondu qu'il pouvoit être de distance entre quatre personnes du s. Verrière et du s. d'Ermigny.

Interpellé etc. de déclarer si, avant que l'accusé l'approcha, le s[r] d'Ermigny ne disoit point au peuple assemblé que la pétition étoit contre le général, l'état-major et autres portant les épaulettes, et si ce n'est pas ce que le témoin a exprimé par cette phrase de sa déposition : *n'est-il pas vrai, capitaine, qu'on fait au Champ de Mars des motions contre les épaulettes ?*

A répondu qu'il n'a point entendu dire cela à M. d'Ermigny, qu'il ne peut pas présumer les intentions de M. d'Ermigny lorsqu'il a adressé cette question à M. Verrière.

Interpellé le témoin de déclarer s'il n'a point servi dans la garde nationale et quel grade il a occupé ?

A répondu qu'il avoit été capitaine dans la garde nationale, bataillon des Petits-Pères et qu'il y a près d'un an qu'il a quitté les épaulettes pour être simple soldat.

Interpellé de déclarer si alors il n'étoit point intimement lié avec le s. d'Ermigny ?

A répondu qu'il connoissoit le s. d'Ermigny avant la Révolution, qu'il l'avoit perdu de vue depuis cette époque et qu'il ne l'avoit vu que dans les occasions où son service approchoit près de lui.

Digitized by Google

Interpellé de déclarer si depuis qu'il est volontaire il n'a pas continué ses liaisons avec le s. d'Ermigny ?

A dit s'en référer à sa réponse à la précédente interpellation.

Interpellé le témoin de déclarer s'il ne doit point sa place d'inspecteur des droits d'enregistrement à la protection de M. Bailly et du général par l'entremise du s. d'Ermigny?

A répondu qu'il ne la doit qu'à la suppression de l'employ de directeur des farines.

Observe au témoin que cette interpellation n'est point étrangère à la cause parce qu'il est intéressant pour l'accusé de savoir comment le témoin a été appellé à déposer contre l'accusé sur un fait particulier à l'accusé, sur un fait hors de la plainte, sur un fait innocent en lui-même, en conséquence l'accusé interpelle le témoin de déclarer s'il n'a point revu le s. d'Ermigny depuis le samedy 16 juillet jusqu'au 30, jour de la déposition, ou s'il n'a point parlé et donné connaissance de l'objet de sa déposition ?

A répondu qu'il n'avoit point parlé à M. d'Ermigny depuis cette époque. J'ai été assigné à la requête de M. l'accusateur publié, j'ai dû déposer du fait qui étoit à ma connoissance ayant entendu que la plainte et le réquisitoire portoit sur des attroupemens qui ont précédé le 17.

Observé à l'accusé 1° qu'il vient de dire publiquement qu'il avoit parlé dans la société de ce qu'il avoit entendu dire à l'accusé, interpelle à cet égard l'accusé de dire si ce n'a point été en présence de quelques personnes à lui connües pour être du comité des recherches ou des bureaux de la mairie ou de l'état-major ? ; 2° qu'il est étonnant que le témoin parle d'attroupement comme du motif pour lequel il a déposé contre l'accusé, tandis que dans sa déposition, rien ne porte essentiellement le caractère d'attroupement ?

A repondu qu'il n'a parlé à aucune personne du comité des recherches ni de l'état-major et à la 2e interpellation que ce qu'il avoit entendu étoit relatif à ce qu'il avoit déposé.

Interpellé le témoin de déclarer s'il sait par quelle personne l'objet de sa déposition a été communiqué au public?

A répondu qu'il ignore absolument.

Interpellé de déclarer s'il ne mange point quelquefois chez M. le maire ou chez le général?

A répondu qu'il n'a pas mangé chez M. le Maire et n'a eu

Digitized by Google

d'autres relations avec M. Lafayette que celles que le grade qu'il avoit lui procuroit, qu'il y a été dîné quelquefois et que depuis le mois de may, il y a dîné deux fois et une fois depuis le 17 juillet.

Interpellé de déclarer si, le dimanche 17, il n'a point été sous les armes pour aller avec M. de Lafayette, soit le matin, soit le soir, avec la municipalité et le drapeau rouge, ou s'il n'étoit point de garde ?

A répondu qu'il a pris les armes ce jour comme tous les camarades quand on a battu la générale et qu'il n'est point allé au Champ de Mars ni à l'hôtel de ville.

Et le conseil de l'accusé, s'il a entendu toute la conversation qui a eu lieu entre le s. D'Ermigny et l'accusé ou s'il a quitté la foule avant que cette conversation soit finie ?

A dit qu'il n'a point entendu autre chose que ce qu'il a déposé, ayant été séparé par la foule et qu'il n'a point entendu la suite de cette conversation.

Et par le conseil de l'accusé de déclarer si, ayant eu occasion de voir le s. Verrière, soit lors de son interrogatoire, soit partout ailleurs, il n'a pas dit en parlant de lui, que c'étoit un gueux, un misérable, qu'il méritoit toute la sévérité de la justice ?

Le témoin a dit qu'il voit le s. Verriere pour la seconde fois, qu'il ne s'est jamais permis et ne se permettra jamais des personnalités à l'accusé.

Le Conseil de l'accusé a requis qu'il lui soit donné acte de la réserve qu'il fait de se pourvoir en dommages-intérets contre le temoin pour avoir dit dans sa déposition que le s. Verrieres avoit écrit la pétition sur l'autel de la patrie, tandis qu'à son récollement il y a substitué le mot copié, différence d'expression qui a pu être très préjudiciable à l'accusé lors du vû des charges.

Ce qui lui a été octroyé

Lecture etc.

Confrontation de Verrières avec la femme Gérardin

40e [témoin]. La femme du s. Gérardin, a persisté dans sa déposition.

Le témoin a dit reconnoître l'accusé et l'accusé ne point reconnoître le temoin.

Digitized by Google

Et l'accusé a dit avoir reproche :

Que le temoin est prevenu et subordonné (*sic*) pour déposer contre lui, qu'au surplus la preuve en résultera des interpellations qui vont suivre.

Le temoin, répondant aux reproches, dit qu'elle n'a été ni prévenue ny subornée pour déposer contre lui accusé,

Qu'il suffit que la nature des questions et de l'expression scientifique dans laquelle est rendue dans cette déposition par une femme qui n'est point susceptible de tant d'érudition et à qui même la mémoire n'a pu fournir 18 jours, etc.

L'accusé a dit pour deffense que ce caractère à la subornation qu'il a reproché au témoin est évident et que la conviction a pu être acquise par les interpellations suivantes. En conséquence,

Interpellé le témoin de déclarer quel habit avoit l'accusé ainsy que le chapeau, s'il étoit en soulier ou en botte ?

A répondu qu'il avoit un habit bleu, qu'elle n'a point remarqué la forme du chapeau ni l'espèce de chaussure.

Interpellé si elle étoit seule, où elle alloit et où elle devenoit ?

A dit qu'elle étoit avec son mari, qu'elle venoit de faire emplette de vin et qu'ils alloient chez un marchand de vin, place de Grève.

Interpellé la témoin de déclarer pourquoi dans sa déposition elle n'a pas dit que son mari étoit avec elle et pourquoi on a plutôt assigné la femme que le mari dans une affaire si grave où le témoignage d'une femme a toujours moins de poids que l'homme ?

A dit que son mari n'a point eu part à la conversation, qu'elle n'a point parlé de lui dans sa déposition.

Interpellé de déclarer où est son mari depuis environ deux heures et où il est maintenant ?

A repondu qu'il est avec le public en cette audience.

Interpellé de déclarer depuis quand on vend du vin chez elle outre le commerce de limonadier qu'elle continue ?

A dit que c'est depuis le 28 janvier 1789.

Interpellé de déclarer quelles sont les personnes habituées à boire chez elle vin ou bierre, si des citoyens du bataillon S[t] André des Arcs et d'anciens membres du district des Cordeliers ne sont point ses pratiques ordinaires, le nom des principaux d'entre eux ?

Digitized by Google

A repondu que les personnes qui fréquentent le plus habituellement sa maison, sont des gens de maison, que les autres citoyens établis qui ont besoin de marchandise en viennent prendre chez elle, que le s. Hulin et le s. Salin (?) viennent rarement chez elle et qu'il vient aussi quelques fois un s. Caillé, qu'il y est venu aussi quelques fois des chasseurs, mais qu'elle ne peut pas dire de quel bataillon ils sont ;

Interpellé de déclarer si avant l'affaire du Champ de Mars et depuis, il n'a pas été tenu chez elle, en sa présence, ou en celle de son mari ou de ses fils, des propos contre l'accusé par aucun de ces chasseurs ou autres qui venoient boire chez elle ?

A répondu que non.

Interpellé de déclarer si elle n'a point été engagée à aller déposer contre l'accusé, si même elle ne l'a point fait avec peine, comme par estime pour l'accusé ?

A répondu qu'elle n'a point été sollicitée en revenant dans sa boutique, que quand l'accusé a été arrêté on lui dit qu'elle seroit entendue en témoignage, que cela lui a fait quelque peine, lorsqu'elle a connu l'accusé dans le commencement de la Révolution pour un bon patriote.

Interpellé si c'est le jour même de l'arrestation de l'accusé ou quelques jours après qu'on lui annonçat (*sic*) qu'elle seroit assignée pour déposer ; qui est-ce qui lui dit cela, s'il y avoit des temoins, leur nom ou celui de quelques uns d'entre eux ?

A dit que c'est quelques jours après son arrestation que le s. Gosse menuisier, rue Macon, qui lui a dit qu'elle seroit entendu en témoignage et qu'il lui a dit devant elle et son mari seulement.

Interpellé de déclarer si le s. Gosse est dans la garde nationale, si elle et son mari le connoissent particulièrement, si depuis la déposition, ils se sont revus ainsi depuis l'assignation et quel sentiment a marqué le s[r] Gosse sur la déposition ?

A dit que le s. Gosse est dans la garde nationale, bataillon S[t] André des Arcs, dont il est grenadier, qu'elle et son mari le connoissent particulièrement, qu'elle l'a revu depuis l'assignation et la déposition et qu'elle lui en a fait part, qu'il étoit seul et qu'il s'est contenté de lui dire : *Eh bien, je vous l'avois bien dit que vous seriés appellé en témoignage*, mais qu'il ne lui a tenu aucun sentiment.

Digitized by Google

Interpellé si le détail des questions du dit témoin et des réponses dudit accusé portées dans sa déposition ne lui ont point été mises par écrit avant d'aller déposer, n'ayant pû lui être suggérées dans sa déposition ?

A dit qu'on ne lui a rien donné par écrit et qu'elle n'a point été suggérée.

Interpellé de vouloir bien répeter tout haut l'article de sa déposition qui concerne ses questions et la réponse de l'accusé ?

A dit qu'elle rencontra le s. Verriere sur les 7 heures du soir au port au bled, elle lui demanda, présence son mari, s'il avoit des nouvelles à lui apprendre ; a dit que non et a demandé s'il y avoit du bruit au Champ de Mars comme l'on disoit ; il a répondu qu'ils étoient 10.000, qu'il étoit à la tête et que le lendemain à onze heures il y en auroit 40 à 50 mille, lui a demandé pourquoi ce rassemblement et pourquoi ces signatures sur l'autel de la patrie, il lui a répondu que c'étoit pour protester contre les décrets de l'Assemblée et a demandé pourquoi on vouloit protester, l'accusé lui a répondu que c'étoit parce que l'Assemblée revenoit sur ses décrets pour le jugement du roy et que le peuple ne vouloit plus de ses décrets.

Le Conseil de l'accusé a interpellé quels sont les motifs qui ont déterminé son mari à assister à la présente confrontation?

A dit qu'il n'avoit point d'autres motifs que la curiosité d'entendre la confrontation,

A requis acte 1° de ce que le temoin a déclaré que son mari étoit présent à la confrontation, aussi de ce qu'elle a déclaré qu'étant avec son mari lorsqu'elle a rencontré le s. Verriere, elle a dit ensuite qu'il n'avoit point entendu la conversation qui avoit existé entre elle et l'accusé.

Ce qui a été octroyé.

Digitized by Google

VII

Protestations et Réclamations de Verrières.

Par son ordonnance du 31 août 1791, le tribunal avait remis en liberté trois des principaux accusés de l'affaire du Champ de Mars, Brune, Momoro et Tissier. Il ne restait plus à la Conciergerie que Saint-Félix, compromis par ses menaces contre Lafayette, et Verrières, contre lequel on n'avait relevé que des propos bien insignifiants.

Verrières considéra que la justice du tribunal était boiteuse. Il avait autant de droits, pensait-il, à la liberté, que ses co-accusés. Si on le maintenait quand même sous les verrous, ce ne pouvait être que pour contenter la rancune de ses ennemis, de Lafayette et de ses mouchards!

Verrières dressa contre le jugement du tribunal la protestation suivante :

Protestation de Verrières contre le jugement du 31 *août* 1791.

Ce jugement est illégal 1° en ce que le rapport a été fait publiquement et non contradictoirement et en présence des parties, ce qui est opposé au vœu de la loy, art. XI et art. XIV du tit. 2 du décret sur l'organisation du 16 aoust 1790 (1).

Ce jugement est nul 1° en ce qu'il convertit en décret d'ajournement personnel les décrets de prise de corps des s^rs^ Santerre et Camille des Moulins; 2° en ce qu'il convertit en décret pour être ouy le décret d'ajournement personnel du s^r^ ch^er^ de la Rivière qui également n'a point été interrogé.

Ce qui est contraire aux dépositions de l'ordonnance et aux principes de l'équité.

Il est à observer que, d'après l'ordonnance art. 12, tit. 15, les s^rs^ Santerre et Camille des Moulins, s'ils comparoissent

(1) L'article 14 du titre II du livret était ainsi conçu : « En toute matière civile ou criminelle, les plaidoyers, rapports et jugements seront publics, et tout citoyen aura le droit de défendre lui-même sa cause, soit verbalement, soit par écrit ».

Digitized by Google

sur le nouveau décret d'ajournement, seront obligés d'être en prison pendant le tems de leur confrontation,

On a des raisons de croire que la conversion de ce décret n'est qu'un artifice captieux pour compromettre leur liberté.

(Arch. nat., F⁷ 4623.)

J'ignore si cette protestation fut rendue publique ou si elle fut envoyée aux juges.

Quelques jours plus tard, Verrières adressait à ses juges cette vigoureuse protestation :

Aux juges du tribunal de l'abbaye S^t Germain.

MESSIEURS,

Arrêté le 21 juillet, sous le nom de *Marat* et comme l'auteur ou le rédacteur de l'*Amy du Peuple*, j'ay été deux jours à La Force et le 24 on m'a conduit à l'abbaye... J'y suis resté 24 jours *au secret*, malgré les plus vives instances auprès de vous, Messieurs mes juges, *pour être interrogé : La Loy a été violée* et cette vexation étoit concertée avec mes ennemis ; vous étiez complices de leur vengeance.

Dans le même tems et par les mêmes principes, sur la foy d'une cabale, qui avoit séduit votre patriotisme pour égarer votre justice, vous vous livriez à l'instruction d'une procédure sanglante pour le Champ de Mars et j'y étois enveloppé... j'étois comme une des principales victimes qui vous étoit désignée. Aussy, par une perfidie indigne du caractère auguste des juges, vous n'avez commencé mon interrogatoire que le 7 aoust ; il n'a été continué et fini le 9 que parce que le 8 j'étois décrété de prise de corps dans l'affaire du Champ de Mars (1).

En sorte que le 10, sortant du secret à 9 heures du matin, je respirois enfin l'air commun, je jouissois au sein de la prison même de la liberté lorsqu'à midy l'exécuteur *Damiens* est venu, en vertu d'un décret de prise de corps, me transférer à la Conciergerie où je trouvoy MM. Brune, Momoro et S^t Félix.

(1) Ainsi Verrières était inculpé dans deux affaires, celle des libelles et celle du Champ de Mars.

Digitized by Google

Le même soir, M. Mutel rapporteur nous lut les charges et successivement il a procédé à nos interrogatoires ainsy qu'à des dépositions additionnelles.

Enfin, le 30 aoust, est indiqué le rapport public de l'instruction pour le règlement à l'extraordinaire. Instruit que ce rapport publique *(sic)* ne seroit point contradictoire avec les accusés, je vous adressay deux mots d'observations et je réclamai la loy... *La Loy fut encore violée.*

Le rapport fut continué au lendemain et ce jour-là, M. Chevry mon conseil vous présenta un placet pour que je fusse admis à porter la parole, si quelqu'un parloit. J'offrois même de me faire conduire à mes frais. La Loy ne deffend point, elle permet au contraire à l'accusé de *donner en tout état de cause ses faits justificatifs;* elle m'autorisoit donc à le faire et quelle circonstance plus précieuse! Le résultat du rapport étoit de discutter : *Y a-t-il lieu à accusation* et l'analyse de cette question devoit précéder le règlement à l'*extraordinaire.*

Or, le s^{r} Poussepin, conseil de quelques accusés, a porté la parole. Vous me l'avez refusée et j'*étois accusé!* Par ce moyen, il n'a pas été dit un seul mot de la cause, pas un seul mot en faveur des accusés, pas un mot sur la grande question *Y a-t-il lieu à accusation ou non?* *La Loy a donc encore été violée.*

Par le jugement qui règle à l'extraordinaire, les décrets de prise de corps des s^{rs} Santerre et Camille Des Moulins ont été d'autorité convertis en décret d'ajournement personnel, celuy du chevalier de la Rivierre d'ajournement personnel en *décret pour être oui* et l'ordonnance criminelle ne permet ces conversions de décret qu'après que l'accusé a subi interrogatoire... Or, ny Santerre, ny Camille Des Moulins, ny le ch^{er} de la Rivierre n'ont subi interrogatoire et leurs décrets sont convertis. *La Loy a donc encore été violée.*

Cette manière de faire une déclaration positive à l'égard des s^{rs} *Brune, Momoro, Tissier, Santerre, Camille Desmoulins* et le ch^{er} *de la Rivierre* qu'il n'y a lieu à accusation, pour ramasser tout le poids de l'instruction criminelle sur *moy seul.* Moy seul seray victime parce qu'il vous en faut une, ne fut-ce que pour paroître n'avoir point tort, mais seul il est dans les fers, il reste sous le glaive de la justice et la nature des charges contre luy n'étoit pas moins susceptible de

Digitized by Google

faveur ou de liberté provisoire que celle des autres, si sa cause eut été vue du même œil. Cette victime nécessaire à votre justiffication sera bien agréable à la cabale qui vous a *jugé* aux yeux de la postérité en vous confiant le soin de sa vengeance contre un citoyen qui a autant mérité d'être décrété que ses co-accusés. (Arch. nat., F⁷ 4623, non daté.)

Enfin, quand les confrontations furent terminées, Verrières demanda sa mise en liberté provisoire par cette supplique :

A Monsieur l'accusateur public du tribunal du 6ᵉ arrondissement séant à l'abbaye Sᵗ Germain.

Le sʳ Verrieres vous expose :

Que, depuis le 10 aoust, il est prisonnier à la Conciergerie en vertu d'un décret décerné contre luy en ce tribunal ;

que l'instruction de la procédure n'a établi contre luy aucun délit motivé, que le récollement et la confrontation des 5 témoins qui avoient déposé contre luy a achevé de détruire jusqu'à la trace d'aucunes charges ; que les dépositions individuelles des témoins n'offrent qu'incertitude, contradiction et invraisemblance ; qu'y eut-il charge, il n'y auroit au plus qu'un témoin isolé, non sur un fait ou sur un délit, mais sur des propos vagues et insigniffiants ;

qu'ainsy, puisqu'il n'y a point de délit positif, il n'y a donc plus matière à accusation grave, l'état de l'accusé est donc plus favorable aux yeux de la loy puisque la confrontation n'offre plus, au lieu de charge, que des moyens de justification. La liberté provisoire de l'accusé est donc en ce moment moins une faveur qu'une justice : il est dans les termes de la loy, il est justiffié qu'il n'a commis aucun délit, qu'il n'y a contre luy aucune charge, que les témoins qui ont déposé sont ses ennemis ou les complices de la vengeance d'autruy, les agens d'une récrimination secrète, par conséquent subornés et faux témoins.

Le sʳ Verrieres ne s'est permis aucune plainte, aucune réclamation contre la rigueur du décret, contre les surprises faites à la religion et à la conscience de ses juges ; il a tout souffert en silence ; il a tout sacrifié au desir de se justiffier et de confondre ses ennemis ; les horreurs d'une longue prison étoient né-

Digitized by Google

cessaires pour y parvenir, il les a supportées avec patience ; l'intervale jusqu'au jugement sera encore long, à cause de l'instruction de la contumace et c'est un motif de plus pour n'être point retenu plus longtems en prison. Mais il est de son honneur, de son interet de ne devoir la liberté provisoire qu'à la justice du tribunal et au mérite de sa cause, surtout d'après la confrontation et non à la faveur des circonstances et non à l'*amnistie* (1). L'amnistie n'est point l'objet de ses vœux. La vertu et l'innocence rougissent d'un tel garant et certes jamais il n'en profitera ny pour être libre, ny pour être absou (*sic*). La liberté seroit sans charmes et sans douceurs si elle étoit une grâce publique.

On se demande et l'on est étonné pourquoy le s^r^ Verrières, l'un des accusés dans l'affaire du Champ de Mars et prisonnier à la Conciergerie depuis le 10 aoust, n'a point, comme quelques autres décrétés, mis en couleur et délayé dans une affiche publique l'amertume de sa bile contre la plainte homicide de l'accusateur public *Bernard* et surtout contre les calomnies, les atrocités des détails qu'il a fait insérer dans le n° 3^e^ de l'*Ami des Citoyens* (2). Quoy ! aussy bon patriote, aussi chaud, aussy sensible, aussy innocent qu'eux, Verrières s'est tû ; il souffroit les horreurs de la prison et ils étoient libres ; avec autant de droit de se plaindre, il avoit et les talens et les moyens et l'énergie pour donner luy-même à sa cause le plus grand interet et il s'est tû... L'outrageante ignominie de son arrestation, la honte de partager avec le crime les horreurs de sa prison, les sentimens trop légitimes de la colère et du désespoir, il avoit tout cela de plus en sa faveur que les autres décretés, afficheurs ou réclamans, et il s'est tû... C'est peu encore, lors du rapport pour le réglement à l'extraordinaire, il a encore éprouvé une double injustice : 1° la loy l'admettoit à exposer alors en public ses moyens justificatifs mais pour le priver de cet avantage de la loy, le tribunal n'a pas permis qu'il portât la parole dans la crainte sans doute qu'il ne traitât devant le Peuple avec son énergie ordinaire la fameuse question *Y a-t-il lieu à accusation ou non*, ce qui eut été faire le procès à l'*accusateur public et au tribu-*

(1) L'amnistie fut votée le 13 septembre sur la proposition de Lafayette. La lettre de Verrières est donc très voisine de cette date.

(2) Allusion aux affiches de Santerre et de Camille Desmoulins. Voir mon livre, pp. 220-221.

Digitized by Google

nal luy même d'avoir décreté trop complaisamment ; 2° La loy ne permet point de convertir le décret de prise de corps en ajournement personnel avant l'interrogatoire et ce jour-là le tribunal a violé la loy, les co-accusés prisonniers en ont félicité ceux qui en étoient l'objet, puisque c'est une justice qu'on leur rendoit, d'autant plus précieuse qu'elle leur évitoit les horreurs de la prison. D'un autre côté, quoique les charges ne soient point obtenues contre les accusés prisonniers par leur information ou qu'elles l'étoient également envers tous, cependant le tribunal sans prononcer sur aucune demande en liberté provisoire a converti les décrets de prise de corps des trois prisonniers en décrets plus doux et les a mis en liberté.

VERRIÈRES.

(Arch. nat., F⁷ 4623, non daté.)

Albert MATHIEZ.

ERRATUM

J'ignorais en commençant ces recherches ce qu'était devenu Verrières en 1793. Le hasard d'une lecture m'a mis en présence du texte suivant qui donne la date approximative de sa mort :

« *Paris.* Des honneurs civiques ont été rendus dimanche dernier [17 février 1793] au cœur de Verrière, commandant de la gendarmerie que des députés d'Anvers ont apporté dans cette ville. La cérémonie a eu lieu dans la salle de la société des amis des droits de l'homme séante aux Cordeliers » (*Bulletin des Amis de la Vérité* du 20 février 1793).

Digitized by Google

NOMENCLATURE

des Ouvrages de Peinture, Sculpture, Architecture, Gravure, Lithographie, se rapportant à l'HISTOIRE DE PARIS et qui ont été exposés depuis l'année 1673 *jusqu'à nos jours, dressée d'après les Livrets officiels.*

LVII[e] LIVRET

Exposition au Musée Royal des Arts le 1[er] mars 1833.

(Suite)

Lithographie.

AUBRY-LE-COMTE, à Compiègne, faubourg de la Porte-Chapelle.

2828 Louis-Philippe d'Orléans, à l'Hôtel-de-Ville, d'après Guillon-Le Thière.

DUPRÉ (L.), 23, rue Cassette.

2865 Portrait de M. le maréchal Mortier, duc de Trévise.

DURIEZ, 38, rue Taitbout.

2866 Portrait de M. le comte de Laforest, d'après M. Hersent.

GARNIER (H.), 6, rue des Petites-Écuries.

2872 Portrait de M. de Béranger, d'après M. A. Scheffer.

2873 Portrait de M. Dupont (de l'Eure), d'après le même.

GIGOUX, 55, Saint-André-des-Arts.

2877 Portraits de MM. Delaroche et Delacroix.

Digitized by Google

[1833]

2878 Portrait de MM. Johannot et Moine.
2879 Portrait de M. Sigalon.

RAULT, 20, rue Bleue.

2911 Saint Louis à Vincennes, d'après M. Rouget.

SUPPLÉMENT

Peinture.

BELLOC, 5, rue de l'Ecole-de-Médecine.

2940 Portrait de Mme Blanqui.

CANZI, 26, rue de Bussi.

2956 Portrait de M. L. Suepfle, philologue.

COLIN (A.), 33, rue d'Enfer.

2971 Une fenêtre du Louvre le jour de la Saint-Barthélemy.

COLLAS (L. A.), 29, rue de Valois.

2974 Portrait de Mlle Julia dans le rôle de Ninka du ballet de Manon Lescaut.

COURT, 14, rue Madame.

2981 Marguerite de Bourgogne, reine de France, ordonnant l'arrestation du ministre Marigny.

CREUSE (DE), 8, rue Notre-Dame-des-Champs.

2983 Portrait de M. le docteur Imbert.

CURTY, 6, rue des Quatre-Vents.

2984 Vue du Pont-Neuf, prise du pont des Arts.
2985 Vue du Pont-Royal, prise du pont des Arts.

DAVID (A.), 111, rue du Faubourg-Saint-Denis.

2994 La duchesse de Montpensier et Jacques Clément. *(Satyre Ménippée).*

Digitized by Google

[1833]

FERRET-ROGER, à Beaujon, grille de l'Oratoire.

3032 Portrait de M. A. Karr.

FLEURY (Robert), 40, rue Saint-Lazare.

3033 Portrait de M. Casimir-Périer, secrétaire d'ambassade à Londres.

GARNEREY père, 24, rue Neuve-des-Mathurins.

3046 Portrait en pied de S. M. Louis-Philippe.

GIGOUX, 55, rue Saint-André-des-Arts.

3049 Mme Dubarry.
Le nonce du pape et l'ambassadeur d'Espagne lui présentent ses mules à son petit lever.

GOSSE, 7, rue de Lancry.

3053 Louis-Philippe, entouré de sa famille, reçoit au Palais-Royal les membres de la députation belge, venant offrir au duc de Nemours la couronne de Belgique.
A droite du trône sont les ministres, les généraux et les aides-de-camp du Roi.

GRILLE DE BEUZELIN, 1, rue du Faubourg-Poissonnière.

3056 Croquis de Saint-Germain-l'Auxerrois ; dessin à la mine de plomb.

GUICHARD (Jules), 5, rue Ventadour.

3065 Portrait de l'auteur.

HEIM.

3067 Le cardinal de Richelieu reçoit les premiers académiciens, qui lui présentent les statuts de l'académie.
Parmi les académiciens se trouvaient Boisrobert, Conrard, Chapelain, etc.
(Palais-Royal.)

HERMESSANT, 10, rue Neuve-Bourg-l'Abbé.

3070 Peinture sur émail représentant :
Un portrait de Mlle d'Orléans.

Digitized by Google

[1833]

MAUZAISSE, 12, rue Neuve-Saint-Georges, chaussée d'Antin.

3130 Napoléon ; tableau allégorique.

MONDEBET, 120, rue du Bac.

3138 Vue prise dans la rue du Bac, au coin de la rue de Babylone.

PARADIS, 3, rue des Beaux-Arts.

3144 Les enrôlements volontaires.
En 1792, la patrie fut déclarée en danger, les citoyens s'empressèrent de répondre à cet appel. Sur chaque place l'on éleva des estrades où se contractèrent les engagemens.

PASQUIERI, 38, rue du Bac.

3147 Revue de la Garde Nationale, passée par le Roi au Champ-de-Mars ; aquarelle.

PELLENC (C.), 5, rue des Beaux-Arts.

3151 Portrait de M. Grégoire, rédacteur du *National*.

SOULÈS, 59, rue Saint-Antoine.

3206 Intérieur d'une cour près des Gobelins ; aquarelle. (Appartient à M. Chavaut).

TASSAERT, 3, rue de Savoie.

3209 Dernier triomphe de Robespierre ; esquisse.

THÉVENIN (C.), 16, rue du Faubourg-du-Temple.

3210 Portrait en pied de M. Paul de Kock, homme de lettres.

TRAYER, 6, rue Neuve-de-Ménilmontant.

3211 Vue de Montmartre.

TROUVÉ (M^lle^), 43, rue Hauteville.

3212 Portrait de M. Auber, d'après M^me^ Haudebourt-Lescot ; porcelaine.

VIOLLET-LE-DUC (E.), aux Tuileries.

3225 Arcade des Tuileries, façade du jardin.

Digitized by Google

[1833]

Sculpture.

BARYE, 16, quai des Orfèvres.

3233 Buste du duc d'Orléans ; plâtre. (C. et T. P.).

CHAPONNIÈRE, 11, rue de l'Abbaye.

3244 Buste en plâtre de M. le docteur Jobert de Lamballe.

GARNIER, 194, rue Saint-Dominique.

3258 Buste en plâtre de M^lle^ Elisabeth Taylor.

ORLANDI, 23, quai d'Orsay.

3267 Statue équestre en marbre français de Sa Majesté Louis-Philippe.

Architecture.

DÉDÉBAN, 12, rue Jacob.

3276 Plans, projets, esquisses et dessin ; *même numéro.*
1° Un projet-esquisse pour la place et l'ouverture de la rue Louis-Philippe, au-devant de la colonnade du Louvre ;
2° Projet d'une cour vaste et nouvelle pour effectuer la réunion intérieure entre le Louvre et les Tuileries.

DEDREUX, 5, rue de La Bruyère.

3277 Projet d'élévation d'un monument à la gloire des héros de Juillet.

3278 Projet d'un monument à élever par ses concitoyens à la mémoire de Casimir Périer.

Gravure.

DÈPAULIS, 8 *ter*, rue Furstemberg.

3298 Cadre de médaillons et jetons, contenant :
Buste du Roi ; médaillon en bronze.
Avènement du Roi, le 9 août 1830 :

Digitized by Google

[1833]

La France, près du trône qu'elle a reconquis, foule à ses pieds les ordonnances de juillet. D'une main, elle tient la statue de la Liberté, et de l'autre, elle donne la couronne au roi Louis-Philippe.

Le Roi, appuyé sur le drapeau national, présente à la France l'olivier, symbole de la paix.

(C. et T. P.).

Jetons à l'effigie du Roi ;

Médaillon en bronze de M. le baron de Lauguière.

VIVIER.

3306 Un cadre de médaille, contenant :
Un portrait du roi, vu de face ;
Un portrait de l'abbé M. de la Mennais.

Lithographie.

GREVEDON, 27, rue des Martyrs.

3308 Portrait de M Boucher de Perthes.

LAFOSSE.

3314 Le parlement obtenant de la reine Anne d'Autriche, la liberté de Broussel et de Blancménil, d'après M. Steuben.
(Fait partie du nouvel ouvrage publié sur l'histoire du Palais-Royal.)

MARIN LAVIGNE.

3316 La reine Anne d'Autriche refusant la liberté de Broussel, d'après M. Scheffer aîné.

3317 Arrestation des princes de Condé, de Conti et du duc de Longueville, au Palais-Royal, d'après M. Horace Vernet.
(Font partie du nouvel ouvrage publié sur l'histoire du Palais-Royal).

WEBER.

3318 Le cardinal de Richelieu mourant présente à Louis XIII la donation de son Palais, d'après M. Drolling.
(Fait partie du nouvel ouvrage publié sur l'histoire du Palais-Royal).

Digitized by Google

LVIIIe LIVRET

Exposition au Musée Royal, le 1er mars 1834

Peinture

ANONIMES.

42 Vue du Pont-Royal, aquarelle.

43 Vue du vaisseau construit sur la Seine, au mois de juillet.

ARNOUT, 4, rue Clément, faubourg Saint-Germain.

46 Vue prise dans le cloître de l'ancienne abbaye de Cluny.

50 Vue prise sur les hauteurs de Belleville.

BADENIER, 40, rue Meslay.

64 Vue perspective de la fontaine et du marché des Innocens.

BADIN, 13, rue des Petites-Ecuries.

67 Portrait de M. Raymond Voizel.

BAUP, 2, rue des Deux-Portes-Saint-Jean.

76 Portrait de Mme de Nemours, d'après Largillière ; émail.

BAZIN (C.), 25, quai d'Anjou, Ile-Saint-Louis.

79 Portrait de M. César Moreau, de Marseille, consul de France, fondateur à Paris de l'Académie de l'Industrie française et de la Société de statistique universelle.

80 Portrait de M. Amédée de Bast, homme de lettres.

BERNARD D'AGESSY (feu).

111 Portrait du cardinal Maury.

Digitized by Google

[1834]

BERNARD (T.), 3, rue J.-J.-Rousseau.

114 Le bœuf-gras de 1834, esquisse faite d'après nature aux abattoirs Rochechouart.

BIET (Mlle), 13, rue Grange-aux-Belles.

131 Intérieur de l'atelier des élèves de M. Léon Cogniet, pendant le repos.

132 Portrait de M. le docteur Foissac.

BLONDEL, 20, rue Albouy.

148 Napoléon visite le Palais Royal.

Lorsqu'après la dissolution du Tribunat, le Palais-Royal fut réuni au domaine extraordinaire de la couronne, Napoléon vint le visiter. Il était seulement accompagné de MM. Fontaine et Beaumont, architectes. L'apparition inattendue de M. Fabre de l'Aude, président du Tribunat, contraria le désir qu'il avait d'être seul Il termina brusquement sa visite sans vouloir examiner les plans du palais et sans aller jusqu'à la salle des séances du Tribunat ; il remporta les préventions défavorables qu'il avait contre le Palais-Royal.

(M. d. R.)

BOISSELAT, 20, rue Monsieur-le-Prince.

161 Portraits de MM. Evariste Boulay-Paty et Maximilien Raoul.

BOUHOT, 44, rue de Saintonge.

184 Vue de la tour dite de l'Horloge du Palais, prise du quai aux Fleurs.

185 Vue du pont de la Concorde.

BOYENVAL, 84, rue du Faubourg-Saint-Martin.

211 Vue de Saint-Etienne-du-Mont, à Paris ; aquarelle.

212 Vue de la Tour Saint-Jacques-la-Boucherie ; *id.*

BROCAS père, 59, rue Beaubourg.

225 Scène de la Cour d'Assises de la Seine.

Les jurés sont réunis dans la chambre du Conseil,

Digitized by Google

[1834]

le président de la Cour prévient les accusés qu'il va tirer au sort le nombre des jurés qui doivent les juger et que, de concert avec le ministère public, ils ont le droit de récusation, jusqu'à ce qu'il ne reste plus que douze jurés.

BROSSARD, 13, rue d'Alger.

229 Portrait de M^lle^ Adèle Boury.

CABAT, 7, rue de Navarin.

252 Vue du jardin Beaujon, à Paris.

CAMINADE, 20, rue de Monsieur-le-Prince.

272 Visite de la Reine à l'Hôtel-Dieu après les journées de juillet 1830.

La Reine est accompagnée de Madame, des princesses ses filles et de deux de ses fils, le duc de Nemours et le prince de Joinville, de M. le marquis de Marbois, pair de France et de M. le comte Delaborde alors préfet de la Seine. M. Dupuytren et les religieuses indiquaient à la Reine les blessés dont le danger exigeait une attention plus particulière. S. M. en se faisant écrire leurs noms, adresse à chacun d'eux les paroles les plus consolables.

273 L'Annonciation.

Ce tableau est destiné à l'église Saint-Etienne-du-Mont.

CARPENTIER (P.), 10, rue de Lancry.

282 Portrait de M. de Montabert.

Exécuté à l'encaustique (peinture à la cire) d'après le procédé de M. de Montabert.

CHÉRY, 122, Vieille rue du Temple.

323 Portrait de M^me^ de Beugnot.

CIBOT, 7, rue Geoffroy-Langevin.

328 Les beignets. Louis XV et M^lle^ d'Humières.

Digitized by Google

[1834]

CLOQUEMIN.

341 Préparatifs de l'enchaînement des forçats dans le préau de Bicêtre ; aquarelle.

342 Le rivement des fers.

343 Le sermon fait aux forçats par l'abbé Montès, aumônier des prisons.

344 Le départ pour le bagne.

(Ces aquarelles appartiennent à M. Moreau Christophe).

COUDER (Aug.), 2, rue de Bréda.

379 Portrait du Maréchal de Saxe.

M. d. R.

COURT, 4, rue de Bréda.

381 Portraits de LL. AA. RR. Mme Adélaïde et du Prince de Joinville.

M. d. R.

COURTIN, 7, quai Saint-Michel.

383 Vue de la galerie de Nemours et d'une partie de la nouvelle galerie vitrée au Palais-Royal.

Ce tableau représente une scène de 1830. (Appartient au Roi).

384 Vue générale de la grande galerie vitrée et d'une partie des bâtiments du Palais-Royal.

COUVELET, 14, rue de Chabrol.

388 Vue de Paris, prise de Montmartre ; effet de lune.

CURTY, 6, rue des Quatre-Vents.

393 Vue de l'île Saint-Louis et du port au Blé.

394 Vue du pont d'Arcole et de la place de l'Hôtel-de-Ville.

DAGNAN, 7, passage Saulnier.

398 Vue de Paris, prise sur le boulevard Poissonnière ; effet du matin.

DEBACQ, 113, rue de l'Université.

443 Mort de Jean Goujon, tué le 24 août 1572, jour de la Saint-Barthélemy, tandis qu'il terminait les sculptures de la fontaine des Innocens.

Digitized by Google

[1834]

De Bay (A.), 37 *bis*, rue Notre-Dame-des-Champs.

444 La patrie en danger ou les enrôlemens volontaires, en 1792.

(M. d. R.)

De Briges, 3, rue de l'Abbaye.

463 Intérieur de l'église Saint-Séverin, à Paris.

Cette église fut fondée dans le v^e^ siècle, sous Clovis, ravagée par les Normands et reconstruite dans les XI^e^, XII^e^ et XIII^e^ siècles.

Delacluze, 9, rue Lafayette.

493 Portrait de M. Bellangé ; aquarelle.

Delorme, 12, rue des Filles-du-Calvaire.

520 Etude pour la coupole de l'Eglise Notre-Dame-de-Lorette.

Demoussy, 48, rue de Seine-Saint-Germain.

523 Portrait de M. Potier.

524 Portrait de M. Brunet.

Devilliers, 9, quai Saint-Michel.

545 Portrait de M. le commandant Charton.

Dubourjal, 8, rue Vivienne.

577 Portrait de M. le comte de Montlosier.

Dubufe, 76, rue Montmartre.

578 Portrait de M. le comte A. de la Rochefoucauld, pair de France.

579 Portrait de M. le comte Jules de la Rochefoucauld, député, aide-de-camp du Roi.

Dulac, 44, rue du Four-Saint-Germain.

606 Portrait en buste de M. le comte Kergorlay.

607 Portrait de M. Duseigneur, statuaire.

Durand (F.), 15, rue Cadet.

638 Site de Montmartre.

Digitized by Google

[1834]

EGASSE, 153, rue de l'Université, Gros-Caillou.

657 Portrait en buste de M. Félix Boudet, pharmacien.

FÉRÉOL (A.), 50, rue des Dames, aux Batignolles.

703 Paris, vue prise des Batignolles.
704 Montmartre, vue prise de la route de Saint-Ouen.

FOURMOND (M^lle^ DE), 5, rue des Champs-Elysées.

761 Portrait de M. Eugène Janvier.

FRANCHET (A.), 1, rue de la Paix.

773 Portrait de M. Ad. Galin.
774 Portrait de M. Casimir Noël, notaire.

FRAPART (M^me^), 9, rue Coq-Héron.

785 Marguerite d'Ecosse et Alain Chartier.
Marguerite d'Ecosse, femme du dauphin, depuis Louis XI, passant dans une salle du Louvre, voit Alain Chartier endormi. Voulant rendre hommage à ce savant, elle s'approche de lui et le baise. Les personnes de sa suite paraissaient surprises de cette action; elle leur dit : « Ce n'est pas l'homme que j'ai embrassé ; mais la bouche qui a prononcé de si belles choses. »

FRÉMY, 17, quai des Augustins.

787 Portrait en pied de M. Antony Béraud.

GAGNERY, 59, quai des Augustins.

795 Vue de Paris, prise sur le port Saint-Nicolas.

GARNEREY père (F.-J.), 24, rue Neuve-des-Mathurins.

804 Vue extérieure de l'église Saint-Etienne-du-Mont et du Panthéon, prise du haut de la Montagne Sainte-Geneviève.

GAVARD (C.), 37, rue N.-des-Petits-Champs.

817 Vue prise des toits de Notre-Dame, à Paris.
Ce dessin est fait avec le diagraphe.

Digitized by Google

[1834]

GÉRARD (Mlle C.), 8 *ter*, rue de Furstemberg.

821 Portrait de Mme Voizel.
822 Portrait de la fille de Mme la comtesse d'Osmond.
823 Portrait d'un des fils de M. le duc de Liancourt.
825 Portrait de Mme J.-B. Goyet ; dessin.
829 Portrait de M. J.-B. Goyet ; *idem*.

GERÉ, 10, rue Saint-Roch-Poissonnière.

832 Eglise de Boulogne, près Paris; aquarelle.

GIGOUX, 55, rue Saint-André-des-Arts.

839 Portrait de M. Taillandier, député.

GOBLAIN, 7, quai Saint-Michel.

865 Vues prises à Paris et à Montmartre.

GOYET (E.), 3, rue de l'Abbaye.

897 Portrait de M. Alfred Didot.

GUÉ, 40, rue Saint-Lazare.

926 Dagobert revenant en bateau de sa maison du Louvre au Palais de la Cité.

GUICHARD (Joseph).

950 Portrait de M. Ad. Nourrit.

HAUDEBOURT-LESCOT (Mme), 19, rue de la Rochefoucauld.

961 Portrait de M. Arnault, secrétaire perpétuel de l'Académie française.
962 Portrait du docteur Breschet.
963 Portrait de M. Odiot.

HEIM, 41, rue de Seine-Saint-Germain.

967 Le roi recevant au Palais-Royal les députés de 1830, qui lui présentent l'acte qui lui défère la couronne.

(M. de R.)

HIMELY (S.), 33, rue de l'Odéon.

976 Vue de l'Archevêché; aquarelle.

INEMER, 59, rue du Faubourg-Saint-Jacques.

996 Vue de la place Saint-Jacques.

Digitized by Google

[1834]

ISABEY père (J.), quai Conti, Palais de l'Institut.

1000 Portrait du Roi ; aquarelle.

JAIME, 27, rue des Martyrs.

1018 Eglise de Saint-Etienne-du-Mont ; aquarelle.
Scène de procession, une jeune veuve fait passer son enfant sous le Saint-Sacrement.

JOURNET (M^lle^), 60, rue Saint-André-des-Arcs.

1062 Portrait de M^lle^ Elisa Mercœur.

JUNG, 41, rue Neuve-des-Mathurins.

1072 Vue du Mont-Valérien ; aquarelle.
1073 Vue du boulevard des Capucines ; aquarelle.

JUSTIN-OUVRIÉ, 90, rue du Faubourg-Saint-Martin.

1082 Vue de Paris, prise du pont de la Concorde.
(Appartient à M. Lacornée).

KELLER, 25, quai Bourbon, Ile-Saint-Louis.

1084 Mort de l'amiral Coligny, 24 août 1572.
Pendant l'assassinat de l'amiral, le duc de Guise accompagné du bâtard d'Angoulême et d'autres seigneurs, se promenait dans la cour. Lassé d'attendre, il cria : Besme, as-tu fini ? C'est fait, répondit celui-ci. M. d'Angoulême, reprit Guise, ne peut le croire s'il ne le voit de ses yeux ; jette-le. Besme et Serlabons prirent le cadavre et le jetèrent par la fenêtre. Le bâtard essuya, avec son mouchoir, le sang qui couvrait le visage de l'amiral, et après s'être assuré que celui qu'il voyait était Coligny, on prétend qu'il s'oublia jusqu'à donner plusieurs coups de pied à son cadavre. (*Mémoires du temps*).
1085 Portrait du maréchal-de-camp, baron Dermoncourt.

LAGUERRE 13, rue de l'Echelle.

1104 Portrait de l'auteur.

LAROUZIÈRE, 20, rue Saint-Guillaume.

1131 Vues de Paris ; aquarelles.

Digitized by Google

[1834]

LE BARON (Mlle A.), 29, rue Lepelletier.

1155 Portrait de M. Paulin.

LECŒUR, 11, Grande-Rue, à Passy.

1173 M. Ch. distribuant des soupes et du pain sur la place du marché Saint-Martin.
(Appartient à M. Theret).

LÉCURIEUX, 17, rue des Beaux-Arts.

1186 Portrait de M. André-Robert.
1188 Portrait du jeune E. Dentu.
1189 Portrait de Mlle Lénard.
1190 Portrait de M. Rabou.

LE FÈVRE DE VERNON, 12, rue de la Villette, à Belleville.

1202 Portrait de M. J. Lefèvre.

LÉPAULLE, 27, rue des Martyrs.

1232 Scène du ballet de la Sylphide, portrait de Mlle Taglioni.
1233 Vue de Paris, prise du Pont-Neuf.
1236 Portrait de M. le comte de Lanjuinais, pair de France.
1239 Portrait de M. Doumerc, lieutenant d'état-major.
1240 Portrait de M. Lemaire, statuaire.

LIBOUR, 82, quai de la Mégisserie.

1281 Portrait de M. Brenet, graveur.

LINSSEN, 20, rue Sainte-Croix-d'Antin.

1283 Portrait de M. Orfila, doyen de la faculté de médecine.

MANSSON, de Rouen, à Paris, 11, quai Saint-Michel.

1330 L'ancien hôtel du duc d'Orléans, rue des Bourdonnais, en 1363. Il appartenait à Monsieur, frère du roi Jean; mine de plomb.

MARICOT, 23, rue Taitbout.

1338. Portrait miniature. — M. Fontan, homme de lettres.

Digitized by Google

[1834]

MATOUT, 2, rue de l'Université.

1358 Vue des Tuileries, prise du pont de la Concorde.

MAUZAISSE, 14, rue Neuve-Saint-Georges.

1362 Portrait de Turenne.

(M. d. R.)

MIRBEL ((Mme Lizika de), 52, rue de Lille.

1391 Portraits en miniature :
Mme la princesse de Chalais.
Mme la vicomtesse Yves de Sesmaisons.
Mme Dubois.
M. le duc Decazes.
M. le prince Pierre d'Aremberg.
M. le vicomte Cornudet.

MORET-SARTROUVILLE, 13, rue de la Corderie-du-Temple.

1410 Une vue de Paris ; dessin.

MUNIÉ, 69, rue Neuve-des-Petits-Champs.

1432 Vue du bois de Boulogne, près la mare d'Auteuil.

NOEL (L.), 28, place Dauphine.

1441 Vue de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois ; aquarelle.

NOLLÉ, 5, rue de Richelieu.

1442 Un cadre renfermant quatre études :
1° Vue prise à Montmartre, du côté de Saint-Denis ;
2° Vue de Paris, prise du Télégraphe.
3° Vue de la place du Châtelet, prise en face la chambre des Notaires ;
4° Vue de la Bourse et de l'hôtel des Commissaires-Priseurs.
(Appartiennent à M. Taroule).

NOUVIAIRE, 8, rue Royale-Saint-Honoré.

1447 Portrait de M. Gama, professeur et chirurgien en chef du Val-de-Grâce.

Digitized by Google

[1834]

PAJOU, 20, rue Saint-Dominique-Saint-Germain.

1452 Portrait de M. C. Danjan, juge au Tribunal de première instance.

1454 Portrait du docteur Bourgery ; dessin.

PASSOT, 25, place du Marché-Saint-Honoré.

1479 Un cadre de portraits à l'aquarelle.
On y remarque :
M. Dupin, président de la Chambre des Députés.
M. Michaud, membre de l'Académie française.

PETIT (A.-B.), 2 *bis*, rue Hautefeuille.

1517 Intérieur de l'église Sainte-Eustache ; dessin.

1518 Chevet de l'église Saint-Séverin ; dessin.

PHELIPPES, 37, rue de Seine-Saint-Germain.

1531 Portrait de M. Beauvarlet-Charpentier, organiste.

PIDOUX, 3, rue de la Tour, boulevard du Temple.

1536 Portrait de M. Delsarte, professeur de chant.

PINGRET (Ed.), 43, rue de Lille.

1549 Molière faisant l'aumône.
« Molière venait de donner l'aumône à un pauvre.
« Un instant après ce dernier court après lui et
« lui dit : Monsieur, vous n'aviez peut-être pas
« dessein de me donner un louis d'or, je viens
« vous le rendre. — Tiens, mon ami, dit Molière,
« en voilà un autre. Puis il s'écria : Où la vertu
« va-t-elle se nicher ? »
(*Vie de Molière, par Voltaire.*)

RENIÉ, 11, rue Pavée-au-Marais.

1626 Vue d'un cabaret de la barrière des Trois-Couronnes.

ROSSIGNON (M^lle^), 15, rue de Buffault.

1682 Une scène de la révolution de 1830 ; aquarelle.

Digitized by Google

[1834]

ROUILLARD, 11, rue de l'Abbaye.

1694 Portrait en pied de M. le maréchal Soult, président du Conseil des Ministres.
(M. d. R.)

ROUVIÈRE, 374, rue Saint-Honoré.

1702 Portrait du Dr Guérard.

SALABERT, 17, rue des Filles-Saint-Thomas.

1723 Portrait de M. Révial, artiste de l'Opéra-Comique.
1725 Id. M. Grados.
1728 Id. M. Dentend, notaire.
1729 Id. M. Leroux.
1731 Id. M. Leroux fils.
1732 Portrait de Mlle Idamé Newill, artiste.

SCHEFFER (H.), 7, rue Chaptal.

1754 Portrait de M. Desbœufs, statuaire.

SCHNETZ, 13, rue de la Paix.

1759 Combat de l'Hôtel de Ville, 28 juillet 1830.
Tableau destiné à la décoration de l'une des salles de la Préfecture.

SERRUR, 11, rue de l'Abbaye.

1777 Portrait en pied de feu M. Degouve de Nuncque, député et conseiller à la cour royale de Paris.

THÉNOT (J.-P.), 6, place des Victoires.

1812 Barrière de Passy ; aquarelle.

TRIPIER-LEFRANC (Mme), née Lebrun, 349, rue Saint-Honoré.

1848 Portrait de Mme Desbordes-Valmore.
1849 Portrait de Mlle Duchesnois.
(Appartient à la ville de Valenciennes).
1852 Portrait de M. Monrose, sociétaire du Théâtre-Français.

VERNET (Horace).

1894 Arrivée de S. A. R. Mgr le duc d'Orléans au Palais-Royal, le 30 juillet 1830.
(M. d. R.)

Digitized by Google

[1834]

VIARDOT, 1, rue Neuve-Saint-Georges.

1908 Portrait de M. D. Nisard ; dessin.
1909 Portrait de M. Louis Viardot ; dessin.

YARDIN, 12, rue de Savoie.

1953 Vue prise au bois de Boulogne.

Sculpture.

BRENET, 13, Cour de la Sainte-Chapelle.

1983 La colonne de la place Vendôme en bronze, réduite au 24e.
1984 Un cadre renfermant les bas-reliefs en cire, modèles de la colonne.

DANTAN jeune, 31, rue Saint-Lazare.

1994 Buste de Jean-Bart pour le musée de la Marine. Modèle en plâtre.
(M. d. R.)

1995 Buste en marbre de Mlle Joséphine Pillet.
1998 Buste de Joseph Bonaparte.
1999 Buste de M. Eug. Scribe.
2000 Buste de feu Amand Guillaume.

DAVID, 14, rue d'Assas.

2004 Buste en marbre de Cuvier.
(C et T. P.)
2005 Médaillon en marbre de Casimir-Périer.

DESBŒUFS, 24, rue de Larochefoucault.

2010 Buste en plâtre de M. Henri Scheffer.

DESPREZ, 3, rue de l'Abbaye.

2013 Buste en marbre de Mme Damoreau.

(A suivre).

Lucien GILLET.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Société nationale des Antiquaires de France. — *Séance du 6 novembre 1912.* — M. le Président exprime les regrets de la Société à l'occasion de la mort de M. Ruelle.

M. Vauvillé présente une statuette en bronze représentant Mercure jeune ; ce bronze confié par M. Armand Delapert de Saint-Médard a été trouvé à Soissons.

M. le Président lit une lettre de M. Brutails qui demande une rectification à la communication de M. Chapot dans laquelle les travaux sur les coupoles, les pendentifs et les voussures byzantines ont été, dit-il, inexactement reproduits. M. Brutails ne croit pas à l'origine orientale de ces coupoles.

M. Chapot affirme que la coupole de Kertch, en Crimée, est très ancienne et que les éléments de transition peuvent manquer.

M. Monceaux communique des inscriptions de plombs, l'une sur un patrice Θωμα qui fut préfet du prétoire d'Afrique en 565.

M. Héron de Villefosse lit une communication de Boirot, sur des feuilles faites sur l'emplacement de l'église Saint Martin à Bourbon-Lancy, qui daterait du VIII^e^ siècle. On a trouvé des tombeaux de l'époque mérovingienne. La construction de l'église est antérieure au X^e^ siècle, et une agglomération romaine avait précédé l'agglomération franque, comme le prouve la découverte en cet endroit de nombreuses poteries gallo-romaines.

Séance du 13 novembre 1912. — Le président fait part de la mort de M. Pélissier, doyen de la Faculté des Lettres de Montpellier, et exprime les regrets de la société.

M. le baron du Teil entretient la société des principaux portraits de chevalets peints à l'huile par Michel Ange : le portrait au turban du Louvre, les portraits au chapeau du Palais de Longchamp à Marseille et du marquis Lotharinghi della Stosa à Florence, le portrait du musée du Capitole de Rome, enfin le portrait avec main de la collection Chaix d'Est-Ange. Il relève les raisons qui font considérer ce dernier comme un autoportrait.

M. Humbert, de l'Académie des Beaux-Arts, fait part à la société d'une très importante découverte qu'il a faite à Brinay, dans le Berry. Il s'agit d'une remarquable série de fresques des XII^e^ et XIII^e^ siècles qui décorent une chapelle de cette localité. M. Hum-

Digitized by Google

bert est arrivé à dégager avec infiniment de soins ces belles fresques qui sont un document précieux pour l'histoire de la peinture française. Elles représentent des scènes de la vie du Christ, les prophètes et quelques scènes pastorales. M. le comte Durrieu fait remarquer l'importance de cette découverte.

M. Lauer fait part des analogies qu'il a remarquées entre la description d'une tapisserie dans le poème de Baudri de Bourgueil et la tapisserie de Bayeux. Il pense que le poète a dû être inspiré par l'original, ce qui aiderait à dater la tapisserie, le poème étant du début du XII^e^ siècle.

Séance du 20 novembre 1912. — M. le Président exprime les vifs regrets de la société en apprenant la mort de M. Mowat, membre honoraire.

M. Maurice Roy lit une communication sur le texte d'un marché passé le 2 décembre 1539 d'où il résulte que Jean Cousin fut chargé des peintures décoratives des arcs de triomphe élevés rue Saint-Antoine pour l'entrée de Charles-Quint à Paris le 1^er^ janvier 1540.

M. Prinet signale des sceaux du XII^e^ siècle de la France septentrionale présentant l'écu héraldique à forme arrondie.

M. Lefebvre des Noettes continue ses communications sur l'attelage antique et signale l'exactitude exceptionnelle des dessins de Champollion.

M. Jules Formigé indique l'état des fouilles et sondages entrepris à Arles et montre les photographies des monuments dégagés. On a dégagé la spina du cirque qui se trouve sur la rive du Rhône et qui a déjà fourni des sculptures célèbres.

M. Durrieu communique un document duquel il résulte qu'une statue du Nil et un Antinoüs avaient été moulés et peut-être fondus par le Primatice lors de son voyage à Rome en 1545 sur l'ordre de François I^er^.

M. Monceaux communique une petite pierre magique et un plomb de bulle de Carthage reproduisant les revers d'une monnaie de Théodose II.

Séance du 27 novembre 1912. — M. le comte Durrieu fait une communication qui éclaire considérablement l'origine des marques et des lettres que l'on trouve sur les miniatures. Deux gravures, publiées par M. Blum dans la *Revue de l'Art ancien*, représentent, l'une une épreuve tirée en noir qui est à Florence, l'autre une épreuve enluminée en couleurs du même sujet qui appartient à M. le baron de Rothschild. Cette dernière seule porte une marque ou lettre. Le comte Durrieu rapproche cette lettre des autres marques individuelles des enlumineurs de Bruges et montre qu'il peut s'agir des marques industrielles.

M. Rhein entretient la Société de l'Abbaye de Vauclerc, dans

Digitized by Google

l'Aisne, et de la destination (salle capitulaire, dortoir) du bâtiment désigné comme grange.

M. Mayeux communique des épures représentant la traction des attelages de bœufs en Egypte, d'après M. Lefèvre des Noëttes.

M. Formigé continue sa communication sur Arles antique et notamment sur un bâtiment qui donne sur le Forum et se compose d'une cour centrale et de bâtiments qui l'entourent et semblent ceux d'un temple, dont plusieurs dédicaces au Génie de la colonie d'Arles semblent indiquer la destination.

M. Héron de Villefosse fait remarquer que les travaux et fouilles de M. Formigé aboutiront à un plan d'ensemble d'Arles antique que l'on n'a jamais possédé.

M. Mirot fait une communication sur des documents signalant des révocations de sceaux à la fin du XIV^e^ siècle. La perte ou le vol d'un sceau entraînait sa suppression ou sa modification Le sceau de la ville de Paris, perdu en 1417, fut modifié. On le retrouve à partir de 1424.

Séance du 4 décembre 1912. — La Société procède au renouvellement de son bureau. Sont élus : Président, M. Blanchet ; Vice-présidents, MM. Noel Valois et Paul Girard ; Secrétaire, M. Jules Toutain ; Secrétaire-adjoint, M. Fernand Mazerolle ; Trésorier, M. Henry Martin ; Bibliothécaire archiviste, M. Espinas.

M. Prou communique un mémoire de M. Stückelberg, professeur à Bâle, sur des statues et des têtes barbares trouvées dans des constructions du VIII^e^ siècle de l'église de Saint-Martin, à Disentis, en Suisse. Ces têtes, en stuck polychrome, sont remarquables précisément par leur caractère primitif. On ne connaît, d'après M. Prou, aucun monument tout à fait comparable.

M. Héron de Villefosse fait part à la Société de ce que le musée du Louvre vient d'acquérir l'intéressant trésor d'objets d'or gaufois, trouvé à Rongères, dans l'Allier.

Séance du 11 décembre 1912. — M. Stein étudie un tableau conservé à Orléans, représentant l'*Ecce homo* ; au revers se trouve une inscription qui le fait connaître comme l'œuvre de Jean Hey. M. Stein croit qu'il a dû être exécuté à Tours.

M. Banchereau attire l'attention de la Société sur l'état du grand cimetière d'Orléans menacé de démolition.

Séance du 18 décembre 1912. — M. le Président annonce le décès de M. Guilhou, associé correspondant.

M. Boinet décrit un retable sculpté provenant de l'église de Fromentières près de Châlons. Ce retable, qui était autrefois polychromé, représente les principaux épisodes de la vie du Christ.

MM. de Mély et Vitry présentent des observations.

M. Serbat signale un inventaire de la Trésorerie du Chapitre des chanoinesses de Maubeuge (Nord), datant de 1482 environ et

Digitized by Google

complété au XVIe siècle. L'intérêt de ce recueil consiste dans les dessins à la plume rehaussés de couleur dont est accompagnée la description de chaque article. Deux des pièces d'orfèvrerie figurées dans l'inventaire existent encore aujourd'hui à Maubeuge : le reliquaire du voile de sainte Aldegonde fabriqué en 1469 et la crosse de l'abbesse, datant du XIIIe siècle, mais remaniée au XVe. La comparaison entre ces objets et les dessins permet de juger des qualités et de l'exactitude du dessinateur.

M. Monceaux communique divers plombs trouvés à Carthage par le R. P. Delattre ; ces plombs portent des inscriptions en latin, ce qui est assez rare dans les monuments de ce genre.

M. Toutain présente des objets en bronze trouvés à Alesia dans les fouilles entreprises par la Société de Semur : une tête de Junon et un buste représentant vraisemblablement une gallo-romaine du milieu du Ier siècle de l'ère chrétienne ; cette tête et ce buste de caractère et d'aspect si différents peuvent prendre place parmi les bronzes les plus intéressants et les plus précieux qui aient été trouvés en Gaule.

Nécrologie. — Charles-Emile RUELLE, helléniste, était né à Paris en 1833. Attaché au Ministère de l'Instruction publique, il entra de bonne heure à la bibliothèque Sainte-Geneviève, dont il fut administrateur de 1898 à 1906.

Appelé, en 1904, à la Société des Antiquaires de France pour remplacer le regretté Corroyer, l'architecte du Mont-Saint-Michel, M. Ruelle y a pris souvent la parole, surtout dans les questions relatives à l'étude de la langue grecque. Ses œuvres les plus célèbres sont : *Le Philosophe Damascius, étude sur sa vie et ses ouvrages* (1861) ; une *Etude sur l'ancienne musique grecque* (1875) ; la *Bibliographie générale des Gaules* (1886) ; une *Collection des Auteurs grecs relatifs à la musique*, publiée de 1870 à 1886 ; la *Bibliographie annuelle des Etudes latines*, commencée en 1904. Auteur de nombreux articles dans la *Revue des Etudes grecques*, il a en outre collaboré avec Berthelot pour la publication de la collection des anciens alchimistes grecs. Il est mort à Paris, le 15 octobre 1912. E. M.

— Nous avons le regret d'apprendre la mort de notre collaborateur, M. Léon-G. PÉLISSIER, ancien membre de l'Ecole française de Rome, doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Montpellier, décédé subitement, le 9 novembre, à l'âge de 49 ans.

Historien de mérite et littérateur distingué, Léon-G. Pélissier, né à Marseille en 1863, était une des figures les plus sympathiques de l'Université montpelliéraine, où il fit preuve de grandes qualités administratives. On lui doit de nombreux travaux parmi

Digitized by Google

lesquels nous citerons cette curieuse collection de textes recueillis et publiés sous le titre de *Documents annotés ; Documents pour l'histoire de la domination française dans le Milanais* (1499-1513) ; *Recherches dans les archives italiennes : Louis XII et Ludovic Sforza* (1498-1500) ; *Le Registre de l'île d'Elbe ; Lettres et ordres inédits de Napoléon Ier* (1814-1815) ; *Les Sources milanaises de l'histoire de Louis XII ; Trois registres de lettres ducales de Louis XII aux Archives de Milan ; Le Portefeuille de la comtesse d'Albany ;* et les *Lettres inédites de la comtesse d'Albany à ses amis de Sienne,* dont le premier volume seul a paru. Léon-G. Pélissier, qui a en outre publié une très grande quantité de correspondances particulières d'hommes célèbres, principalement des XVIIe et XVIIIe siècles, s'était fait aussi une spécialité de l'histoire d'Italie à l'époque de la Renaissance. J. C.

— M. Léonardon, conservateur de la bibliothèque de la ville de Versailles, est mort le 23 novembre dernier. Né à Montlhéry le 18 avril 1863, Henri-Louis Léonardon avait fait ses études au lycée de Versailles ; archiviste-paléographe en 1889, avec une thèse sur *La politique française et l'intervention de Catherine de Médicis dans la question de la succession de Portugal (1578-1583)* ; licencié en droit ; conservateur-adjoint de la bibliothèque de Versailles, il avait succédé à M. A. Taphanel, nommé conservateur honoraire. S'attachant de préférence aux études relatives à l'histoire d'Espagne, il a publié en 1901 une savante étude sur le général Prim ; il a collaboré en outre au *Recueil des instructions données aux Ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution. Espagne.* E. M.

— Le doyen des numismatistes français, le commandant Robert-Knight Mowat, est mort le 14 novembre, dans sa 90e année.

Né à Londres, le 19 juin 1823, d'une famille des îles Orcades, en Ecosse, M. R. Mowat entra au Collège royal de Metz en 1835 ; après de bonnes études classiques, il fut reçu à l'Ecole Polytechnique en 1844. Il fit sa carrière dans l'arme de l'artillerie et commanda devant Sébastopol une des quatre batteries du Mamelon Vert qui firent réussir l'assaut de Malakoff.

Ses loisirs étaient consacrés à l'étude de l'antiquité et de la numismatique et dès qu'il eut conquis son indépendance, en prenant sa retraite, il s'y consacra entièrement. Il dirigea pendant plusieurs années le *Bulletin épigraphique,* mais c'est surtout dans le domaine de la numismatique antique que l'activité scientifique que M. R. Mowat s'est particulièrement exercée.

On verra, par la *Bibliographie* que nous avons publiée dans la *Gazette numismatique française* (1905, p. 113 et suiv.), quelle était l'étendue de la variété de ses connaissances.

Digitized by Google

Il n'a pas cessé de travailler jusqu'au dernier moment et le 3e trimestre de cette année de la *Revue numismatique* contient un travail sur une question qui lui était familière : *Contremarques minières sur des monnaies ibériques.*

Son grand âge et une surdité qui l'affectait péniblement, le tenaient, depuis quelques années, éloigné de ses confrères.

Tous ceux qui l'ont connu se rappelleront son accueil affable, sa grande urbanité et son rare désintéressement scientifique. F. M.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Histoire de la Société Nationale d'Agriculture de France, par Louis PASSY, membre de l'Institut, secrétaire perpétuel. Tome I, 1761-1793. Paris, typographie Philippe Renouard, 1912, in-8.

Cet ouvrage est un véritable monument élevé par M. Louis Passy à la Société d'agriculture de France, à l'occasion du 150e anniversaire de sa fondation. Le premier volume, seul paru, retrace les débuts de la Société, avec toute la conscience de l'éminent écrivain. L'introduction est consacrée à la formation des sociétés similaires à l'étranger ; l'auteur y examine comment, au milieu du XVIIIe siècle, les sociétés d'agriculture s'établirent en France, et quelle part prirent à leur fondation Trudaine, Vincent de Gournay, Bertin et le marquis de Turbilly. Le premier chapitre du livre est consacré à la constitution de la Société de Paris, organisée par un arrêt du Conseil en date du 1er mars 1761, et aux difficultés qu'elle eut à subir dans les douze premières années de son existence.

Les chapitres suivants nous montrent l'organisation nouvelle de la Société qui commençait à prendre le caractère d'une institution royale, sous la direction de Bertier de Sauvigny, devenu intendant de la Généralité de Paris. La liste de ses membres comprend les plus grandes notabilités scientifiques de l'époque ; Broussonet, de l'Académie des Sciences, en est le secrétaire perpétuel. C'est le moment du grand développement de l'agriculture en France, grâce aux travaux de Parmentier, de Tillet et de Broussonet, qui introduisent la culture du sorgho, du maïs et de la pomme de terre. En 1785, la Société publie son premier volume de mémoires. Un règlement, précédé d'un rapport du baron de Breteuil au roi, et daté du 30 mai 1788, établit les bases de la Société. M. Passy donne la biographie de chacun de ses membres et nous montre les services qu'ils ont rendus à l'agriculture. Sous l'influence des idées nouvelles, un autre règlement intervint en 1790, mais les séances de la Société furent suspendues, le 8 août 1793, à la suite de la loi supprimant les Académies et les Sociétés savantes. Elle se transforme et devient alors la Société des hommes libres. Une courte notice rappelle ce que devinrent, pendant la Révolution, les hommes qui avaient présidé aux premiers travaux de la Société et dont plusieurs furent victimes de la Terreur.

Le volume se termine par la publication, comme annexes, des notes manuscrites ajoutées à l'exemplaire des procès-verbaux des premières séances de la Société qui avait été remis au Roi, et des notes relatives aux médailles et jetons frappés par la Société de 1761 à 1793.

E. M.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Le Club des Cordeliers pendant la crise de Varennes et le Massacre du Champ de Mars, par M. *Albert Mathiez* 5, 81, 197,	281
Un inventaire des papiers de Charles d'Orléans (*suite et fin*), par M. *Pierre Champion*.	22
Une lettre d'un Evêque de Montpellier, par M. *E. Grave*. .	39
Deux lettres de Richelet, par M. *Louis Thomas*.	44
Bibliographie des revues et recueils archéologiques de France pendant l'année 1911, par M. l'abbé *Langlois*. .	48
Documents relatifs aux rapports de la France avec la Landgrave de Hesse-Cassel, conservés à la bibliothèque de Lyon (1636-1640), par M. *Louis Caillet*.	61
Nomenclature des ouvrages de Peinture, Sculpture, Architecture, Gravure, Lithographie, se rapportant à l'histoire de Paris et qui ont été exposés depuis l'année 1673 jusqu'à nos jours, dressée d'après les Livrets officiels, par M. *Lucien Gillet*. 67, 122,	298
Le capitaine Puffeney (1772-1848), souvenirs d'un grognard, par M. *Julien Feuvrier* 100,	215
Léonor Mérimée, par M. le Commandant *Pinet*. . . 161,	245
Chronique. 75, 156, 241,	318
Renseignements 80,	243
Bibliographie.	323

Le Gérant : Honoré Champion.

Abbeville. — Imprimerie F. Paillart.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google